



COLLECTION
& PROBLÈMES SOCIAUX
INTERVENTIONS SOCIALES



**Pas de
RETRAITE
pour
l'engagement
CITOYEN**

Sous la direction de
**MICHÈLE CHARPENTIER
ANNE QUÉNIART**



Presses de l'Université du Québec



Pas de
RETRAITE
pour
l'engagement
CITOYEN

PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
Le Delta I, 2875, boulevard Laurier, bureau 450
Québec (Québec) G1V 2M2
Téléphone: (418) 657-4399 • Télécopieur: (418) 657-2096
Courriel: puq@puq.ca • Internet: www.puq.ca

Diffusion / Distribution :

CANADA et autres pays

DISTRIBUTION DE LIVRES UNIVERS S.E.N.C.
845, rue Marie-Victorin, Saint-Nicolas (Québec) G7A 3S8
Téléphone: (418) 831-7474 / 1-800-859-7474 • Télécopieur: (418) 831-4021

FRANCE

AFPU-DIFFUSION
SODIS

BELGIQUE

PATRIMOINE SPRL
168, rue du Noyer
1030 Bruxelles
Belgique

SUISSE

SERVIDIS SA
5, rue des Chaudronniers,
CH-1211 Genève 3
Suisse



La *Loi sur le droit d'auteur* interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels. L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».



**Pas de
RETRAITE
pour
l'engagement
CITOYEN**

Sous la direction de
**MICHÈLE CHARPENTIER
ANNE QUÉNIART**

2007



Presses de l'Université du Québec

Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bur. 450
Québec (Québec) Canada G1V 2M2

*Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec
et Bibliothèque et Archives Canada*

Vedette principale au titre:

Pas de retraite pour l'engagement citoyen

(Collection Problèmes sociaux & interventions sociales; 25)

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 978-2-7605-1478-2

1. Vieillesse – Aspect social. 2. Retraite. 3. Citoyenneté. 4. Participation sociale.
5. Personnes âgées – Conditions sociales. 6. Vieillesse – Aspect social – Québec
(Province). I. Charpentier, Michèle, 1960- . II. Quéniart, Anne. III. Collection.

HQ1061.P37 2007

305.26

C2007-940498-7

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada
par l'entremise du Programme d'aide au développement
de l'industrie de l'édition (PADIE) pour nos activités d'édition.

La publication de cet ouvrage a été rendue possible
grâce à l'aide financière de la Société de développement
des entreprises culturelles (SODEC).

Mise en pages: INFOSCAN COLLETTE-QUÉBEC

Couverture – Conception: RICHARD HODGSON

Illustration: PETER CHARLESWORTH, *Abstract 21*

1 2 3 4 5 6 7 8 9 PUQ 2007 9 8 7 6 5 4 3 2 1

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés

© 2007 Presses de l'Université du Québec

Dépôt légal – 2^e trimestre 2007

Bibliothèque et Archives nationales du Québec / Bibliothèque et Archives Canada

Imprimé au Canada

REMERCIEMENTS

La publication de cet ouvrage étant en partie le fruit du Symposium « Vieillesse et citoyenneté » que nous avons organisé à l'automne 2005, nous voulons d'abord remercier tous les organismes et groupes qui ont appuyé la tenue et la diffusion de cet événement: le service aux collectivités de l'UQAM, le Centre de recherche et d'expertise en gérontologie sociale (CREGES) du CSSS Cavendish, la Fondation Berthiaume-Du Tremblay, l'Institut santé et société de l'UQAM, la CRÉ de Montréal ainsi que le Département de sociologie et l'Institut de recherches et d'études féministes de l'UQAM.

Nous sommes également reconnaissantes à Irène Demczuk, Pascale Maltais, Hélène Wavrock ainsi qu'à toutes les bénévoles de leur aide précieuse pour le succès de cet événement.

Enfin, nous remercions chaleureusement les auteurs qui ont accepté de livrer dans le présent ouvrage leurs réflexions, leurs résultats de recherche et leurs expériences d'engagement.

Michèle Charpentier et Anne Quéniart

DÉCONSTRUIRE LES REPRÉSENTATIONS SOCIALES NÉGATIVES

Cet ouvrage fait suite à une journée d'échanges et de réflexion sur la place et le rôle des citoyens âgés dans notre société, tenue le 1^{er} novembre 2005 à la Bibliothèque nationale du Québec. Nous avons été nombreux à nous mobiliser autour de cette thématique du vieillissement et de la citoyenneté, puisque ce symposium a réuni plus de 300 personnes issues des milieux universitaires et de la recherche, des milieux d'intervention publics et communautaires, des groupes de femmes et d'ânés. Ces citoyens et citoyennes, âgés de 21 ans à 97 ans, provenant de diverses régions du Québec, ont voulu répondre à notre invitation proposant d'aller à l'encontre des discours alarmistes sur le vieillissement et des représentations sociales négatives de plus en plus présents. L'actualité en fournit des exemples constamment, que l'on pense à la façon dont on pose les questions sociales et démographiques, notamment celles de la dénatalité et du prolongement de la vie, du très grand âge. Le phénomène du vieillissement est en effet presque toujours présenté comme une véritable menace. Ces messages, martelés de tout côté, tant par les différentes organisations politiques, les médias et même les milieux universitaires, ont beaucoup d'impact et contribuent à perpétuer les préjugés et les peurs autour du fait de vieillir. Ici comme ailleurs, les discours sociaux dominants sont âgistes et entretiennent, comme le résumait deux chercheurs français, Pujalon et Trincaz dans leur ouvrage *Le droit de vieillir* (2000, p. 15), trois idées préconçues: « les vieux sont trop nombreux », « ils coûtent trop cher », « leurs valeurs sont dépassées ». Il se révèle ardu de désagréger ces préjugés, de les déconstruire. Les étudiants et les étudiantes sont généralement très surpris d'apprendre que les personnes de 65 ans et plus ne

représentent que 13 % de la population québécoise, que seulement 4 % d'entre elles vivent en institution (en CHSLD) ; même étonnement quand ils constatent que ce sont 10 % des aînés du groupe d'âge 65-75 ans qui sont affectés par des incapacités graves ou très graves. En fait, si, au Québec, le vieillissement figure parmi l'un des plus rapides et des plus élevés au monde, il s'accompagne aussi d'une plus grande espérance de vie en bonne santé. Autrement dit, la vieillesse ouvre de nouvelles perspectives et pose de nouveaux défis sociaux. Elle n'est pas synonyme de maladie, de déclin ou de placement !

Ainsi, ce n'est pas la vieillesse qui est un problème social, mais bien la pauvreté, la maladie, l'exclusion, lesquelles ne sont pas l'apanage d'une seule catégorie d'âge. Nous tenons aussi dans cette introduction à nous distancier d'une autre tendance, plus récente mais tout aussi réductrice, qui consiste à polariser l'avance en âge en deux stéréotypes : celui des jeunes vieux, battants, dont on vante les agendas chargés et les performances athlétiques – un stigmate qui entretient le mythe ou l'image de la jeunesse et de la productivité *ad vitam eternam* ; et à l'opposé, celui des vieux vieux, dont on plaint la perte d'autonomie et l'oisiveté – un stigmate qui accentue la fragilité et l'image catastrophique du déclin – voire du fardeau social. Certains travaux de recherche menés auprès des personnes très âgées et en perte d'autonomie, soit celles qui vivent en résidence et en centre d'hébergement, démontrent qu'on ne saurait les définir uniquement comme des usagers, des bénéficiaires, des personnes dépendantes et passives mais bien aussi comme de citoyens agissant et modulant leur expérience de vie (Charpentier et Soulières, 2006).

REPENSER LA RETRAITE ET LA CITOYENNETÉ

À l'encontre de ces discours dominants réducteurs, nous voulons, par ce livre, poser un regard renouvelé sur le vieillissement et questionner nos conceptions de la retraite et de la participation citoyenne, à la lumière des réalités plurielles et actuelles : sortie précoce du travail, mutations de la retraite, nouvelles frontières de l'âge et multiples formes d'engagement social. Il nous apparaît important non seulement de repenser le discours social à l'endroit des vieux, des seniors, mais de reconsidérer aussi la place et les rôles qu'ils occupent et qu'on est prêt à leur laisser occuper dans l'espace privé, au sein de nos familles, et dans l'espace public, au sein de nos organisations et de nos institutions. C'est l'objectif de ce livre qui laisse la parole à la fois aux citoyens et citoyennes chercheurs et aux citoyens et citoyennes aînés. À cet égard, la vieillesse étant davantage un monde de femmes, nous avons choisi, dans l'ensemble de cet ouvrage, de privilégier

la parole des femmes âgées et d'accorder une place plus grande à la réalité et à la spécificité du vieillissement au féminin. Les contributions sont regroupées en trois parties : la première rend compte des parcours de retraite pluriels, la deuxième traite des pratiques de citoyenneté à reconnaître et la dernière vient donner la parole à des Québécois et des Québécoises engagés comme citoyens âgés. Chacun à leur manière, ces divers articles proposent une relecture des réalités du vieillissement et nous invite à revoir nos perceptions.

Madame Guillemard nous fait l'honneur d'ouvrir ce livre en présentant divers modèles types de configurations politiques en réponse aux sorties précoces du travail et à l'allongement de la vie, phénomènes qui seront illustrés par Quéniart et par Lefrançois. Dans son texte, madame Guillemard oppose un modèle européen continental, qui vient indemniser les retraites anticipées à un modèle scandinave et japonais qui cherche plutôt à renforcer les politiques actives de l'emploi, même à un âge avancé. Cette analyse confirme les défis et les dilemmes que posent aux politiques publiques les parcours pluriels de retraite et les volontés d'exercer diverses formes de citoyenneté.

La première partie s'ouvre sur le texte de Frédéric Lesemann qui attaque l'idée d'une trajectoire standardisée de retraite, d'une prise de retraite pour tous à 65 ans après une vie de travail stable. Il vient aussi remettre en question les analyses sur l'écroulement des régimes de retraite et la faillite de l'État devant une société vieillissante, montrant finement que tout n'est pas si simple. En questionnant les idées reçues, les préjugés et les mythes autour du passage de la vie active à la retraite, ce premier texte nous amène à réaliser en quoi et pourquoi nous nous dirigeons vers ce que Lesemann appelle à juste titre « la fin de la retraite telle qu'on la connaît ». Anne Quéniart vient illustrer en partie cette idée de nouvelles formes de retraite dans un texte présentant les résultats d'une recherche qualitative menée auprès de jeunes retraitées, c'est-à-dire des femmes qui ont quitté leur emploi avant 65 ans. En examinant pourquoi et pour quoi faire ces femmes prennent leur retraite, elle soulève en filigrane la question du rapport au travail et la recherche d'autres avenues pour se réaliser et exercer une citoyenneté active. À l'heure des centenaires et des hypercentenaires, qui sont majoritairement des femmes, Richard Lefrançois souligne, pour sa part, la volatilité du concept d'âge. Dans son texte, il questionne non seulement la place que l'on accorde à ces citoyens du grand âge mais aussi notre propre engagement envers ceux-ci. C'est à une nouvelle façon d'appréhender la grande vieillesse qu'il nous invite, mettant en valeur un héritage et un potentiel fascinant, trop souvent oubliés.

La deuxième partie, portant sur les pratiques concrètes de citoyenneté, débute avec un texte de Jean-Philippe Viriot-Durandal qui nous fait part de la place de la vie associative des retraités et sa diversité en France. Il montre notamment que le dynamisme associatif au troisième âge va d'un pôle loisir à un pôle axé sur la défense des droits des aînés. L'auteur y discute de l'évolution de ce mouvement et de l'impact de l'arrivée massive des jeunes retraités instruits et plus individualistes. Michèle Charpentier prend le relais en présentant les trajectoires d'engagement de femmes aînées qui rêvent encore d'un monde meilleur et agissent dans ce but, et ce, en réinventant les façons d'exercer leur pouvoir d'agir. En mettant en lumière la présence de femmes aînées actives dans plusieurs groupes sociaux au Québec, son texte nous fait réfléchir sur le rôle des aînées dans le débat public et sur leur capacité à prendre leur place autrement. Enfin, Ignace Olazabal nous invite, quant à lui, à regarder les pratiques de personnes du grand âge issues d'un groupe ethnique, la communauté juive ashkénaze, et qui ont durement lutté pour acquérir leur statut de citoyens. Ils ont été des pionniers à cet égard. Son article nous amène à jeter un regard autre sur la citoyenneté, qui part de l'histoire – la petite et la grande – et nous fait voyager dans le temps.

Finalement, avec l'intention de donner la parole aux premiers concernés et de rompre avec les images négatives, voire déprimantes sur les personnes vieillissantes, la troisième partie de ce livre présente quatre témoignages éloquentes d'aînés; des témoignages qui font écho aux analyses des auteurs. Ces citoyens et citoyennes ont des pratiques d'engagement très diversifiées, allant du bénévolat au militantisme en passant par l'activisme, qui doivent être lus à la lumière de leurs parcours de vie et de retraite. Pour les uns, dont Louise Édith Hébert-Ferron, l'exercice de la citoyenneté est un acte de transmission et de création, faisant appel à la poésie et mettant en valeur les émotions; pour d'autres, comme Carlos Miguel Hernandez, acquérir puis exercer sa citoyenneté est lié au désir de contribuer à la société québécoise et de mettre à profit son expérience, s'inscrivant en continuité avec son parcours professionnel et d'immigrant. Armés d'idéaux, ils partagent tous le même désir, tel un besoin essentiel, celui de prendre la parole. Leurs témoignages mettent en évidence la nécessité de questionner le concept même de retraite vue comme un retrait de la vie active, de la société.

Pour conclure, madame Pennec a généreusement accepté de conjuguer citoyenneté et vieillissement en termes de participation et d'engagements pluriels, et ce, en dialogue avec l'ensemble des textes des auteurs. Ses réflexions et ses données de recherche montrent que les engagements se situent dans une dynamique entre continuité et renouvellement, dans une conciliation entre les activités publiques et familiales. Sa démonstration

renforce ainsi le message de cet ouvrage, à savoir que l'avancement en âge ne change pas en soi les données de l'engagement citoyen, mais que certaines expériences du vieillissement, notamment la présence de maladies ou de handicaps, rendent nécessaire un soutien à la citoyenneté pour en assurer le plein exercice.

RÉFÉRENCES

- CHARPENTIER, M. et M. SOULIÈRES (2006). *Paroles de résidents. Droits et pouvoir d'agir (empowerment) des personnes âgées en résidence et en centre d'hébergement*. Rapport de recherche soumis au ministère de la Santé et des Services sociaux et au Secrétariat aux aînés. Disponible sur le site <www.mfacf.qc.ca/publications>.
- PUIJALON, B. et J. TRINCAZ (2000). *Le droit de vieillir*; Paris, Fayard.

REMERCIEMENTS	VII
AVANT-PROPOS	IX
<i>Michèle Charpentier et Anne Quéniart</i>	
INTRODUCTION	
POLITIQUES PUBLIQUES ET CULTURES DE L'ÂGE	
Une perspective internationale	1
<i>Anne-Marie Guillemard</i>	
1. DES RÉPONSES POLITIQUES CONTRASTÉES À DE NOUVELLES CONTRAINTES DÉMOGRAPHIQUES RELATIVEMENT HOMOGENES	4
2. INSTITUTIONS DE POLITIQUES PUBLIQUES ET CULTURES DE L'ÂGE	6
3. QUATRE CONFIGURATIONS DE POLITIQUES PUBLIQUES AU FONDEMENT DE L'ACTIVITÉ EN SECONDE MOITIÉ DE CARRIÈRE	8
3.1. Type 1 : marginalisation/relégation	11
3.2. Type 2 : intégration/réintégration sur le marché du travail	14
3.3. Type 3 : maintien sur le marché du travail	16
3.4. Type 4 : rejet / maintien	17
CONCLUSION	19

PARTIE 1

DES VIEILLESIMENTS ET DES PARCOURS DE RETRAITE PLURIELS

CHAPITRE 1

LA FIN DE LA RETRAITE TELLE QU'ON LA CONNAÎT? 25

Frédéric Lesemann

1. DE QUELQUES IDÉES REÇUES SUR LA « RETRAITE » 26
 2. QUATRE VISIONS APOCALYPTIQUES À PROPOS DU VIEILLESIMENTS DE LA POPULATION 28
 - 2.1. Les régimes de retraite vont-ils être financièrement viables avec une telle dynamique démographique? 28
 - 2.2. Les finances de l'État s'en vont-elles à la faillite à cause du vieillissement de la population? 29
 - 2.3. Les dépenses de santé vont-elles exploser à cause du vieillissement de la population? 29
 - 2.4. A-t-on raison de craindre une pénurie de main-d'œuvre qualifiée qui porterait atteinte à la compétitivité des entreprises québécoises? 30
 3. UNE SOCIÉTÉ DONT TOUTES LES INSTITUTIONS SE TRANSFORMENT 31
 - 3.1. La construction des inégalités au travail et à la retraite .. 31
 - 3.2. Trois profils schématiques de la transition entre le travail et la retraite 32
 - 3.3. Des perspectives pour réduire les inégalités devant la retraite et la vie post-carrière 34
 - 3.4. Quoi qu'il en soit, l'idée de la fin de la retraite telle qu'on la connaît est déjà bien ancrée dans les mentalités 35
- POUR CONCLURE... UNE CONDITION POUR PROLONGER SA VIE ACTIVE ET ENVISAGER UNE RETRAITE ACTIVE : TRANSFORMER LES CONDITIONS DE TRAVAIL 37
- RÉFÉRENCES 38

CHAPITRE 2

PRENDRE SA RETRAITE AVANT 65 ANS

Pourquoi et pour quoi faire? 41

Anne Quéniart

1. MÉTHODOLOGIE 43
 - 1.1. La réalisation et l'analyse des entrevues 43

1.2. L'échantillon	44
2. CARACTÉRISTIQUES DES FEMMES INTERROGÉES	44
3. POURQUOI PRENDRE UNE RETRAITE AU TOURNANT DE LA CINQUANTAINE ?	45
3.1. Un « ras-le bol » du travail	46
3.2. Des conditions financières adéquates	47
4. UNE RETRAITE ANTICIPÉE POUR FAIRE QUOI ? POUR QUOI FAIRE ?	48
4.1. Avoir des moments pour soi, prendre soin de son corps .	48
4.2. Réaliser ses rêves	49
4.3. Avoir des moments pour autrui	49
4.4. Se sentir utiles socialement	49
4.5. S'engager pour changer les choses, pour se sentir des citoyennes actives	50
4.6. S'impliquer dans les soins aux proches	51
CONCLUSION	52
RÉFÉRENCES	53

CHAPITRE 3

LE GRAND ÂGE

Chance ou déchéance ?	57
<i>Richard Lefrançois</i>	
1. INVITATION À UN DÉPASSEMENT	57
2. LA VOLATILITÉ DE L'ÂGE	59
3. UNE VIEILLESSE À DEUX VITESSES	60
4. L'ASCENSION RAPIDE DES GRANDS VIEILLARDS	62
5. LA FASCINATION DE LA VIE LONGUE	63
6. LES IMAGES DU VIEILLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE	65
7. MÉDICALISATION ET TRAITEMENT DE LA VIEILLESSE ...	66
8. TRANSCENDER LES REPRÉSENTATIONS MISÉRABILISTES DE L'ÂGE AVANCÉ	67
9. UN POTENTIEL DE CROISSANCE À METTRE EN VALEUR	69
10. UN HÉRITAGE PRÉCIEUX À PORTER ET À TRANSMETTRE	71
11. UN NOUVEAU MODÈLE CULTUREL À INVENTER	72
RÉFÉRENCES	74

PARTIE 2

DES PRATIQUES DE CITOYENNETÉ À RECONNAÎTRE

CHAPITRE 4

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF DE RETRAITÉS EN FRANCE

Son évolution, ses fonctions	79
<i>Jean-Philippe Viriot-Durandal</i>	
1. LES DIFFÉRENTES POLARITÉS	81
1.1. Le pôle « loisir »	81
1.2. Le pôle « défense »	84
2. LES DIFFÉRENTS TYPES D'ACTIVITÉS	84
2.1. La défense des droits collectifs et la représentation des intérêts	84
2.2. Conseils et informations aux adhérents	86
3. LES DEUX CATÉGORIES D'ACTEURS DU PÔLE « DÉFENSE »	86
3.1. Le milieu syndical	86
3.2. Les organisations non syndicales à dominante revendicative	88
4. L'UTILITÉ SOCIALE	90
4.1. L'aide et la solidarité envers les membres de l'ensemble « retraités et personnes âgées »	91
4.2. L'utilité sociale intergénérationnelle	91
5. L'ÉVOLUTION DU PHÉNOMÈNE ASSOCIATIF PARMI LES RETRAITÉS	92
5.1. Les évolutions depuis les années 1960	92
5.2. Le renouveau associatif chez les retraités des années 1990	94
6. OBSERVER L'ÉMERGENCE DES NOUVELLES PRATIQUES D'AUJOURD'HUI POUR MIEUX COMPRENDRE LES ÉVOLUTIONS DE DEMAIN	95
6.1. Une recherche de développement personnel et la remise en cause des structures monogénérationnelles	96
6.2. Une forte volonté d'intégration sociale	97
6.3. Les organisations de retraités et la concurrence des autres associations	98
CONCLUSION	99
RÉFÉRENCES	100

CHAPITRE 5

QUAND LA MILITANCE NE BAT PAS EN RETRAITE

Femmes âgées, engagement social et solidarité	103
<i>Michèle Charpentier, avec la collaboration de Fanny Jolicœur et Anne Quéniart</i>	
1. LA PLACE DES FEMMES ÂNÉES DANS LA SOCIÉTÉ	104
2. L'ENGAGEMENT SOCIAL : UN CONCEPT EN VOGUE	104
3. LE PROJET DE RECHERCHE SUR L'ENGAGEMENT SOCIAL ET LES FEMMES ÂNÉES	106
4. HÉRITAGE FAMILIAL ET CONTINUITÉ DANS LES TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT	107
5. DES ENGAGEMENTS MULTIPLES, DANS LA SPHÈRE PRIVÉE ET PUBLIQUE	109
6. DES ÂNÉES POLITISÉES, CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION	112
CONCLUSION	114
RÉFÉRENCES	115

CHAPITRE 6

**MINORITÉS ETHNIQUES, VIEILLISSEMENT
ET CITOYENNETÉ**

Le point de vue de la deuxième génération juive ashkénaze de Montréal	119
<i>Ignace Olazabal</i>	
1. COMMUNAUTARISME ET CITOYENNETÉ	121
2. VIEILLISSEMENT, MINORITÉS ETHNIQUES ET ACCÈS À LA CITOYENNETÉ	124
3. UNE AUTRE HISTOIRE DE MONTRÉAL	125
4. VIEILLISSEMENT ET CITOYENNETÉ : LES JUIFS ASHKÉNAZES DE LA DEUXIÈME GÉNÉRATION	128
CONCLUSION	132
RÉFÉRENCES	133

PARTIE 3

TÉMOIGNAGES DE CITOYENS ET DE CITOYENNES ÂNÉS ENGAGÉS

CHAPITRE 7

UNE VIE AU SERVICE DES PLUS DÉMUNIS	137
<i>Marguerite Bourgeois</i>	
1. UNE GASPÉSIENNE DÉVOUÉE	137
2. QUAND LA VIE FAMILIALE DEVIENT POLITIQUE	137
3. DÉFENDRE SES DROITS ET CEUX DES SANS-DÉFENSES ...	138
4. UNE RECONNAISSANCE INATTENDUE	138
5. LA FAMILLE AVANT TOUTE CHOSE	139
6. STIMULÉE PAR LES NOUVEAUX DÉFIS ET SEREINE DANS L'ACTION	139

CHAPITRE 8

UN IMMIGRANT VIEILLISSANT AU QUÉBEC... ET SES FANTÔMES	141
<i>Carlos Miguel Hernandez</i>	
1. UN COURS DE PRÉPARATION À LA RETRAITE	142
2. UN CHOIX ÉCLAIRÉ	143

CHAPITRE 9

UNE CITOYENNE RETRAITÉE, UNE BÉNÉVOLE ACTIVE	147
<i>Francine Dufresne</i>	
1. MON MILIEU FAMILIAL COMME MOTEUR D'ENGAGEMENT	147
2. LA TRANSMISSION DES VALEURS D'ENGAGEMENT D'UNE GÉNÉRATION À L'AUTRE	148
3. UNE RETRAITE PROGRESSIVE ET PLANIFIÉE	148
4. L'IMPORTANCE DE CHOISIR SES ENGAGEMENTS EN FONCTION DE SES GOÛTS, DE SES CAPACITÉS ET DE SES LIMITES	149
5. S'ENGAGER POUR LA CAUSE DES ÂNÉS EN COHÉRENCE AVEC LES PRÉOCCUPATIONS DE MON ÂGE	149

6. REDONNER UNE VISIBILITÉ ET UNE VOIX AUX AÎNÉS : COMBATTRE LES PRÉJUGÉS	150
7. UNE DIVERSITÉ D'AÎNÉS AVEC UN POINT COMMUN : DU TEMPS	151
8. PRENDRE CONSCIENCE DE SA VALEUR ET ASSUMER SON RÔLE DE MODÈLE	151
9. LA RICHESSE DES INITIATIVES INTERGÉNÉRATIONNELLES	152
10. LES AÎNÉS AU CŒUR DE L'ACTION : DES MOYENS POUR MIEUX INTÉGRER LES AÎNÉS ET POUR LEUR DONNER ENVIE DE S'IMPLIQUER	152
EN CONCLUSION : UNE RELÈVE PROMETTEUSE ET MIEUX OUTILLÉE	153

CHAPITRE 10

MILITER POUR « CRÉER » UN MONDE MEILLEUR

Louise Édith Hébert-Ferron

1. JE SUIS UN ÊTRE HUMAIN... SEXUÉE AU FÉMININ	155
2. JE SUIS TOMBÉE DAN LA MARRE-AUX-MOTS	156
3. JE SUIS UNE MÉMÉ DÉCHAÎNÉE	159

SYNTHÈSE ET CONCLUSION

LE VIEILLISSEMENT ET L'ÉVOLUTION DES FORMES DE L'ENGAGEMENT

Quelles questions pour la citoyenneté?

Simone Pennec

1. LA CITOYENNETÉ, UN PRINCIPE ET UN STATUT DE DROIT	163
2. DES ENGAGEMENTS ENTRE SUR-VISIBILITÉ ET INVISIBILITÉ	164
2.1. Cultures de l'âge et passage à la retraite	165
2.2. « Plus de seniors, moins de militants » : le boom associatif	165
3. FIN DES MILITANTS ET FIN DES ENGAGEMENTS CITOYENS?	167
4. DES ENGAGEMENTS ENTRE CONTINUITÉ ET RENOUVELLEMENT	168

5. LES FEMMES DANS LES REVENDICATIONS PUBLIQUES: LES ACTIONS CONTRE L'AMIANTE	169
6. LE RENVOI SUR LES RETRAITÉS ET LES VIEUX DU SPECTRE DE LA MALADIE ET LA DÉFENSE DES VICTIMES	170
7. UNE CITOYENNETÉ PLURIELLE : LES ENGAGEMENTS DE PROXIMITÉ MAJORITAIREMENT FÉMININS	171
8. LA CITOYENNETÉ DES PERSONNES VULNÉRABLES	172
9. DES FILS DANS LE SOUTIEN ENVERS LEURS ASCENDANTS	173
10. DES ENGAGEMENTS SOCIAUX QUI PROLONGENT LES ACTIVITÉS FAMILIALES DE SOIN	174
11. LES USAGES CITOYENS DES TECHNOLOGIES AU SERVICE DE LA TRANSMISSION	175
12. COMMENT LES TECHNOLOGIES PEUVENT LIMITER LA MISE À L'ÉCART DES VIEILLES PERSONNES	175
13. LES TRANSMISSIONS COMME MODALITÉS DE MAINTIEN DANS LA CITOYENNETÉ	177
CONCLUSION	177
RÉFÉRENCES	178
 NOTICES BIOGRAPHIQUES	 181

POLITIQUES PUBLIQUES ET CULTURES DE L'ÂGE

Une perspective internationale

Anne-Marie Guillemard

Université de Paris V – La Sorbonne

Le principal défi posé par le vieillissement des populations et la longévité accrue n'est pas seulement celui des retraites. Il est d'abord celui de l'emploi des salariés qui avancent en âge. En effet, les implications du vieillissement démographique ont surtout été abordées sous l'angle des problèmes posés par les systèmes de retraite ou la prise en charge du grand âge dépendant. Cette approche est très réductrice. La question du vieillissement des populations ne se limite pas à une augmentation de la proportion des plus de 60 ans ou de ceux appartenant au grand âge. Elle affecte également la pyramide des âges des populations actives. Le vieillissement de la main-d'œuvre représente un immense défi pour les sociétés développées, dont on a jusqu'à présent insuffisamment pris la mesure.

C'est cette dimension du vieillissement et les réponses politiques qui lui ont été apportées qui sont au cœur de cet article. En effet, nous assistons dans tous les pays développés à un vieillissement sans précédent de la population en âge d'activité. Ce vieillissement tient à un double mouvement. D'une part, il résulte de l'avance en âge des cohortes nombreuses du baby-boom, lesquelles vont grossir les rangs des quinquagénaires avant de partir massivement à la retraite. D'autre part, il correspond à l'entrée sur le marché du travail de cohortes jeunes beaucoup plus réduites, nées à partir de 1975, durant la période de baisse de la fécondité. Ce processus peut être synthétisé en deux données chiffrées. Pour l'Union européenne des Quinze, les 45-64 ans représenteront, en 2015, 43 % de la population d'âge actif, alors qu'ils n'étaient que 35 % en 1995¹. À

1. Estimation Eurostat effectuée selon le scénario de base avec indice de fécondité et espérance de vie progressant lentement.

l'inverse, la classe d'âge des 15-29 ans va connaître une diminution de 16 % sur la même période. Le vieillissement de la population active procède donc d'un mouvement en ciseaux, à la fois par le haut et par le bas de la pyramide des âges.

Au défi du vieillissement de la population active va s'ajouter celui de sa contraction. En effet, les sorties massives vers la retraite des cohortes nombreuses du baby-boom correspondront à des entrées sur le marché du travail de cohortes minces de jeunes de l'après baby-boom. L'ampleur des pénuries et des tensions qui résulteront de ce phénomène est difficile à prédire ; elle dépendra de la croissance et de l'évolution de la productivité du travail. Toutefois, on sait que le début de ce processus de contraction de la main-d'œuvre sera concentré pour l'Europe entre 2006 et 2011. Il prendra effet en 2011 pour la France, comme pour l'ensemble de l'Europe des 15. Dans ce contexte, le principal réservoir de main-d'œuvre, hors immigration, sera représenté par les seniors, dont les taux d'emploi pourraient être aisément accrus. Les femmes d'âge médian pourraient représenter également, dans certains pays, un autre réservoir possible.

De fait, vieillissement démographique et allongement de la vie affectent nos sociétés dans toutes leurs dimensions. Ils remettent en cause notre modèle culturel d'organisation des âges et des temps sociaux, nos manières de répartir travail et transferts sociaux tout au long du cycle de vie. Ils appellent un renouvellement de notre façon de penser et gérer les âges.

C'est la raison pour laquelle nous avons privilégié une approche globale de la question du vieillissement de la main-d'œuvre car prendre la mesure des transformations à l'œuvre exige d'adopter une perspective théorique qui embrasse les évolutions interdépendantes entre les trois dimensions sociétales fondamentales que sont : le marché du travail, le système de protection sociale et l'organisation sociale du cycle de vie. Elucider les nouveaux agencements entre ces trois termes est au cœur de la problématique de ce texte. En effet, ces termes forment système et ne peuvent être examinés de manière dissociée. Robert Castel² a bien établi, au plan socio-historique, que la « société salariale » se caractérisait par un couplage entre un statut d'activité subordonné à l'employeur – le salariat – et un système extensif de protection sociale contre les risques. Protection sociale et emploi représentent donc les deux faces d'une même réalité et doivent impérativement être examinés conjointement, dans leurs rapports dialectiques. À partir des apports de la sociologie du parcours des âges, j'ai défendu l'idée qu'à ce couple clé il convenait d'ajouter un troisième terme : celui du mode d'organisation sociale du cycle de vie. Dans cette

2. R. Castel (1998). *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard.

perspective, chaque modèle social associe étroitement des formes d'emploi, des contenus de protection sociale et un mode particulier d'organisation sociale du parcours des âges. Ainsi, l'avènement de la société industrielle a été intimement lié à l'émergence d'un mode d'organisation en trois temps des âges de la vie selon la séquence ordonnée et prévisible : éducation pour la jeunesse, travail pour l'âge adulte et retraite pour la vieillesse.

Nous avons conduit notre analyse des réajustements en cours entre les trois termes précités en nous concentrant sur la seconde partie de carrière. Cette phase du parcours professionnel fait l'objet d'enjeux majeurs aujourd'hui, telle la prolongation de la vie active. De plus, elle a été, depuis plus de vingt ans, le siège d'évolutions paradoxales sous les effets conjoints, d'une part, de l'avènement d'une société du savoir et de l'information ayant entraîné une révision des parcours et des mobilités professionnelles dans certains pays et la multiplication des dispositifs de sortie anticipée du marché du travail et, d'autre part, du vieillissement de la population qui conduit à prôner un « vieillissement actif » pour rétablir l'équilibre des comptes sociaux. Pourtant, on ignore encore beaucoup de ce moment de la carrière, lequel a été jusqu'à présent peu étudié en comparaison de la jeunesse et de son processus d'insertion sur le marché du travail.

L'ambition de cette contribution est de proposer une théorie comparative permettant de relier les réponses politiques diversifiées apportées aux évolutions démographiques aux trajectoires professionnelles contrastées de seconde partie de carrière. Il reprend une partie de la problématique et certains des résultats issus de notre ouvrage récent *L'Âge de l'emploi. Les sociétés à l'épreuve du vieillissement*³. Cet ouvrage visait à faire la lumière, à partir d'une comparaison internationale englobant trois continents – Europe, Amérique du Nord et Japon –, sur les manières dont les politiques publiques ont construit pour les salariés en seconde partie de carrière un statut dans l'emploi ou la protection sociale et sur les conséquences que cela a eues sur la définition de l'âge au travail. En effet, il est frappant de constater que si l'âge médian de sortie définitive d'activité est à peine de 58 ans en France ou en Belgique, il se situe à 63 ans en Suède et il est encore plus élevé au Japon. Ainsi, à un même âge chronologique de 55 ans, les positions dans l'emploi et les perspectives de carrière diffèrent considérablement d'un pays à l'autre.

3. A-M. Guillemard (2003). *L'Âge de l'emploi. Les sociétés à l'épreuve du vieillissement*, Paris, Armand Colin.

Cet exemple montre que la question du vieillissement au travail et la définition du travailleur comme âgé sont des construits sociaux. Tout dépend de la manière dont chaque société élabore les rapports entre les âges et les générations et quel sens est donné à l'avance en âge, notamment au travers des politiques publiques d'ajustement, respectivement mises en œuvre dans le domaine de l'emploi, de la formation et de la protection sociale.

1. DES RÉPONSES POLITIQUES CONTRASTÉES À DE NOUVELLES CONTRAINTES DÉMOGRAPHIQUES RELATIVEMENT HOMOGENES

Ce qui frappe à première vue, lorsqu'on examine les réponses politiques apportées par différents pays développés, est leur caractère très contrasté. Si, au nom de la sauvegarde de l'emploi, la plupart des pays d'Europe continentale ont encouragé les sorties anticipées d'activité, au point que les taux d'emploi des actifs de 55 à 64 ans ont chuté de près de moitié entre 1971 et 1995 et se situent nettement au-dessous des 50 %⁴, il en a été tout autrement en Scandinavie ou au Japon. Ces pays ont choisi de renforcer continûment leurs politiques actives de l'emploi en direction des plus de 45 ans, au lieu d'indemniser leur sortie anticipée, même lorsque la conjoncture de l'emploi ne s'y prêtait guère. On peut lire les effets de ces options dans les taux d'emploi du groupe d'âge des 55-64 ans qui ont connu une très faible décroissance sur la période de 1971-2001 de l'ordre de 10 % à 16 %. Comment rendre compte de ces options différenciées dans des systèmes de contraintes démographiques relativement homogènes d'un pays à l'autre ?

L'interprétation proposée ici met l'accent sur le fait que ces choix collectifs opposés engagent des définitions différentes de l'âge et de ses rapports à l'emploi ; ils incarnent et mettent en œuvre des conceptions distinctes du salarié âgé. Opter pour l'indemnisation de la sortie anticipée du marché du travail des salariés âgés ou au contraire leur reclassement dans l'emploi implique des définitions différentes de l'âge et de son traitement légitime. Au plan d'une théorie comparative, ces choix, comme les trajectoires très différenciées de seconde partie de carrière auxquelles ils donnent lieu, doivent être recontextualisés dans les cadres cognitifs, politiques et sociaux qui les produisent. Ainsi, abaisser l'âge effectif de la

4. Pour la France, en 2003, le taux d'emploi des 55-64 ans se montait à 39 % (source OCDE).

retraite, comme cela a été pratiqué dans nombre de pays européens ces vingt dernières années avec la multiplication des dispositifs de sortie anticipée du marché du travail, revient à élever l'âge social de toute une génération. Celle-ci se retrouve vieillie avant l'âge, puisque projetée dans l'inactivité définitive et devant vivre comme ses aînés de transferts sociaux. Quant aux quinquagénaires, ils se retrouvent étiquetés comme travailleurs âgés, car ils ne sont plus désormais qu'à une encablure du nouveau seuil de la sortie du marché du travail. De proche en proche, c'est ainsi toute la définition sociale de l'âge de travailler et de cesser le travail qui est remise en cause, indépendamment de tout processus de vieillissement démographique.

Notre point de départ sera l'examen comparé des dynamiques des politiques d'emploi et de protection sociale et de leur impact sur la seconde partie de la carrière. Il nous permettra, d'une part, d'identifier des modalités, différenciées selon les sociétés, de construction et de régulation des rapports entre âge, travail et protection sociale. Il autorisera, d'autre part, à percevoir et analyser, dans ce cadre relativiste, la diversité des réponses nationales aux nouvelles contraintes démographiques pesant sur l'ensemble des pays développés. Ainsi sera-t-on en mesure non seulement de décrire mais aussi d'interpréter cette diversité.

Le cadre théorique de l'interprétation comparative a été élaboré en combinant les apports de l'analyse sociétale, du courant néo-institutionnaliste historique et de l'approche cognitive des politiques publiques. Nous avons également adopté résolument pour ce travail la perspective du cycle de vie ainsi que cela a été mentionné plus haut. La comparaison internationale représente ici non seulement une méthode, mais une véritable stratégie de recherche visant à dénaturer la notion d'âge. Il s'agit d'appréhender cette dernière comme un construit social, lequel résulterait largement du contexte institutionnel et sociétal dans lequel elle s'inscrit.

Notre démarche comparative s'est inspirée des perspectives ouvertes par l'analyse sociétale. On sait que les auteurs de ce courant accordent une attention particulière à la contextualisation sociale des objets d'analyse. Ainsi, l'activité en seconde partie de carrière, qui nous occupe ici, est à comprendre comme un « construit social », à saisir au sein du réseau d'interdépendances entre édifices normatifs, configurations d'acteurs, politiques de l'emploi et de protection sociale, qui la constitue dans sa spécificité sociétale. La stratégie comparée adoptée s'oppose donc, tant aux approches universalistes que culturalistes. Les premières opèrent une décontextualisation sociale de leurs objets d'analyse afin de les rendre comparables. Du même coup, elles perdent ce que ceux-ci doivent aux interdépendances dans lesquelles ils sont enchâssés. Les secondes risquent

de s'enfermer dans une démarche essentialiste⁵. En s'efforçant de reconstruire ce qui fait l'unité d'une culture nationale donnée et constitue sa spécificité, les culturalistes tendent à endogénéiser l'explication. Dès lors, la comparaison internationale revient à juxtaposer des totalités culturelles closes sur elles-mêmes, dont on ne pourra appréhender que les principes d'opposition. Avec une telle approche, les principes de convergence sont rendus indéchiffrables.

La priorité accordée par les promoteurs de l'analyse sociétale aux mécanismes de construction des institutions et des acteurs, dans un contexte donné, est particulièrement pertinente en regard de notre stratégie de comparaison internationale. Elle permet de relier, pour un pays donné, les options prises en matière de politiques de protection sociale et d'emploi aux processus de définition et de catégorisation des salariés vieillissants qui leur correspondent. De cette manière, les configurations de politiques publiques, comme les constructions de l'âge selon lesquelles elles opèrent peuvent être lues dans le même mouvement. La mise en évidence des effets de composition et d'agencements institutionnels, lesquels constituent l'avancée principale de l'approche sociétale, s'accompagne de la mise au jour des jugements de valeur, et des formes classificatoires associées à ces configurations.

2. INSTITUTIONS DE POLITIQUES PUBLIQUES ET CULTURES DE L'ÂGE

Conformément à l'approche néo-institutionnaliste et à l'importance prioritaire qu'elle accorde à l'État et aux institutions dans l'explication comparatiste, nous nous sommes attachée à construire des types de configuration de politiques publiques pertinentes. Le but était de rendre compte des options politiques différenciées prises selon les pays et des formes contrastées de participation au marché du travail qu'elles engendrent. Chaque

5. On peut se reporter à ce sujet au débat entre Philippe d'Iribarne, promoteur d'une analyse culturaliste de l'entreprise avec son ouvrage *La logique de l'honneur*, et les défenseurs de l'analyse sociétale. Pour le premier, voir notamment son propos « Culture nationale et effet sociétal », *Revue française de sociologie*, n° 32-4, 1991, p. 599-624. Pour les seconds, voir en particulier la réponse faite par Marc Maurice, François Sellier et Jean-Jacques Silvestre à Philippe d'Iribarne, « Analyse sociétale et cultures nationales », *Revue française de sociologie*, n° 33-1, 1992, p. 75-86 et bien sûr l'ouvrage fondateur des mêmes auteurs, *Politiques d'éducation et organisation industrielle en France et en Allemagne*, Paris, Presses universitaires de France, 1982.

configuration conjugue un régime de protection sociale⁶, spécifié par les niveaux de couverture et d'indemnisation de l'inactivité qu'il assure aux actifs en seconde partie de carrière, avec des politiques du marché du travail caractérisées par leur capacité ou non à assurer employabilité et insertion ou réinsertion dans l'emploi durant cette séquence de la carrière.

À un premier niveau, ces configurations institutionnelles de politiques publiques affectent directement les itinéraires accomplis par les salariés sur le marché du travail dans chaque pays. En effet, par les droits et les prestations qu'elles accordent et les statuts qu'elles offrent dans l'emploi ou dans le système de protection sociale, elles façonnent l'éventail des alternatives ouvertes pour les salariés : voies d'insertion dans l'emploi, cumul de revenus d'activité et d'indemnisation ou voies de sortie précoce indemnisée. Ces configurations modèlent les trajectoires possibles et façonnent les anticipations de tous les acteurs du marché du travail sur l'avenir en emploi des salariés avançant en âge. Ainsi, selon la perspective de l'institutionnalisme centré sur les acteurs, elles agissent comme des « corridors d'action »⁷ pour tous les acteurs engagés dans l'action.

À un second niveau, ces configurations de politiques publiques produisent un ensemble d'orientations normatives significatives. C'est leur dimension cognitive⁸. L'État social en intervenant et arbitrant dans le domaine de l'emploi, de la formation ou de la protection sociale produit des normes d'âge. Son activité donne naissance à un véritable gouvernement des âges, que nous désignons comme « une police des âges », en reprenant le sens ancien de gouvernement que revêtait ce terme sous l'Ancien Régime⁹. Dans un contexte national donné, les interactions entre, d'une part, les différentes « polices des âges » contenues dans les dispositifs de protection sociale et d'emploi et, d'autre part, la manière

6. Régime est ici entendu au sens désormais classique que G. Esping-Andersen (1990) a donné à ce terme en différenciant trois mondes de la protection sociale qualitativement distincts, lesquels détiennent chacun leurs principes de cohérence. Ils correspondent à des agencements institutionnels spécifiques. C'est en ce sens que mon travail s'est inspiré des perspectives ouvertes par l'analyse néo-institutionnaliste historique des politiques publiques. Remarquons qu'en raison de l'accent commun mis par l'analyse sociale et l'analyse néo-institutionnaliste sur les agencements institutionnels et leur contexte national et historique, ces deux courants sont parfaitement conciliables dans une démarche de recherche.

7. R. Mayntz et F.W. Scharpf (2001). « Institutionnalisme centré sur les acteurs », *Politix*, vol. 14, n° 55, p. 95-123.

8. P. Muller (2000). « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue française de science politique*, numéro spécial *Les approches cognitives des politiques publiques*, vol. 50, n° 2, p. 189-207.

9. Nous nous inspirons ici d'Annick Percheron (1991). « Police et Gestion des Âges », dans A. Percheron et R. Rémond (dir.), *Âge et politique*, Paris, Economica, 1991, p. 111-139.

dont les différents acteurs du marché du travail s'en emparent et en font usage créent une dynamique particulière. Cette dynamique stabilise progressivement ce que nous désignons comme une « culture de l'âge » spécifique. Celle-ci représente un ensemble de valeurs et de normes partagées sur les manières de problématiser la question de l'avance en âge et sur les droits et obligations attachés à l'âge. Elle repose sur des principes d'équité et de justice entre âges et générations, sur des catégorisations de l'âge et des règles d'action. Ainsi, les options politiques prises à l'égard des salariés avançant en âge ne représentent pas seulement des règles pour l'action. Une fois adoptées, elles rétroagissent sur le cognitif. Elles constituent des réseaux de motifs, de justifications et de références qui modèlent les comportements de tous les acteurs du marché du travail dans chaque contexte. C'est le sens qui est donné ici à la notion de « culture de l'âge ». En définitive, nous suivons Pierre Muller lorsqu'il énonce « on prend conscience du caractère à la fois cognitif et normatif de l'action publique, puisque les deux dimensions d'explication du monde et de mise en normes du monde sont irréductiblement liées ». Chaque configuration institutionnelle typique de politiques peut ainsi être examinée sous le rapport de la culture de l'âge particulière qu'elle tend à promouvoir.

3. QUATRE CONFIGURATIONS DE POLITIQUES PUBLIQUES AU FONDEMENT DE L'ACTIVITÉ EN SECONDE MOITIÉ DE CARRIÈRE

Selon un schéma simplificateur, quatre configurations institutionnelles stylisées de politiques peuvent être identifiées, à partir du croisement de deux axes polaires : celui des politiques de l'emploi et celui de l'indemnisation du non-travail. La présence de nombreux instruments d'intégration dans l'emploi en faveur des salariés avançant en âge tend à multiplier les opportunités d'intégration sur le marché du travail. À l'inverse, l'indemnisation généreuse du risque de non-travail façonne de nombreuses alternatives de sortie anticipée pour le travailleur avançant en âge. Les quatre configurations institutionnelles de politiques, et les trajectoires professionnelles types qu'elles tendent à encourager, peuvent être synthétisées par l'espace d'attributs suivant (voir tableau 1). À titre illustratif sont mentionnés les pays se rapprochant le plus de chacune des quatre configurations stylisées identifiées. Ces dernières sont des épures. Elles ont servi d'étalon de mesure pour les études de cas de pays. Cette typologie ne doit pas faire l'objet d'une lecture mécaniste et déterministe mais, au contraire, être interprétée en dynamique.

Tableau 1

Trajectoires tendancielles sur le marché du travail en seconde partie de carrière en fonction de la dialectique des politiques de protection sociale et d'emploi

<i>Politiques d'intégration dans l'emploi</i>	<i>Niveau de couverture du risque de non-travail par le régime de protection sociale</i>	
	-	+
Peu d'instruments d'intégration sur le marché du travail -	4 Rejet / Maintien selon la situation du marché du travail <i>États-Unis – Royaume Uni</i>	1 Marginalisation Relégation <i>Allemagne – France – Pays-Bas – Finlande</i>
Nombreux instruments d'intégration ou de réintégration sur le marché du travail +	3 Maintien sur le marché du travail <i>Japon</i>	2 Intégration / Réintégration si la protection sociale est conditionnelle d'efforts de retour dans l'emploi <i>Suède – Danemark...</i>

Par niveau de couverture, nous entendons : niveau et durée de l'indemnisation et étendue des voies de sortie précoce du marché du travail. Les dimensions retenues pour cette typologie ne sont pas éloignées de la démarche adoptée par D. Gallie et S. Paugam (2000). *Welfare Regimes and the Experience of Unemployment*, Oxford, Oxford University Press, qui définissent des *unemployment welfare regimes* en articulant trois dimensions : le degré de couverture des prestations de chômage, le niveau et la durée de l'indemnisation et l'importance des politiques actives. Cette dernière dimension est spécifiée dans notre typologie comme politique d'intégration dans l'emploi des salariés vieillissants.

Les limites de cet article ne permettent pas d'entrer dans le détail de la démonstration qui a été menée. Pour chaque pays pris dans la comparaison, nous avons procédé à la caractérisation, sur une quinzaine d'années, de sa configuration typique de politiques publiques et de son évolution à partir de trois niveaux d'analyse :

- celui de l'agencement particulier des politiques publiques d'emploi et de protection sociale affectant la seconde partie de carrière ;
- celui des formes de coordination ou de conflit entre acteurs pertinents du marché du travail associés à cet agencement ;
- enfin, celui des tensions et des réajustements dont il est le siège et des processus de réforme qui le transforment.

Par l'adjonction de ce troisième niveau d'analyse, nous avons voulu remédier à l'une des limites majeures de l'analyse sociétale : celle d'un déficit de vision dynamique des cohérences sociétales qu'elle met en évidence. Ainsi, avons-nous développé une analyse des dynamiques de transformation des configurations de politiques publiques, afin de ne pas nous en tenir à une systémique statique.

En ce qui concerne, plus spécifiquement, la méthodologie de la comparaison internationale, les choix suivants ont été effectués. Au regard du choix des unités d'observation et d'analyse, la stratégie comparée adoptée inclinait à procéder à la constitution d'un échantillon raisonné et contrasté de pays développés. Parmi ces derniers, un petit nombre a été plus systématiquement mobilisé au cours de l'analyse pour une étude de cas approfondie de la dynamique des politiques publiques sur une période temporelle longue de quinze à vingt ans. Les cas de la France, du Japon, du Royaume-Uni et de la Suède ont ainsi été traités en profondeur. Ces comparaisons permettaient de saisir la nature différenciée des réponses au vieillissement apportées par les quatre principaux régimes de protection sociale relevés dans la littérature internationale. Toutefois, cette analyse systématique a été complétée par des éclairages comparatifs spécifiques. Ils ont permis de préciser et d'affiner, sur certains points, ce panorama synthétique. Ainsi, le cas des États-Unis a été utilisé pour examiner les conséquences de l'adoption du principe de la non-discrimination par l'âge dans l'emploi, lequel a fait l'objet d'une directive européenne récente. Les cas des Pays-Bas et de la Finlande ont été étudiés de manière approfondie, à propos de la question du renversement du mouvement de sortie précoce du marché du travail et des réformes que ces pays ont introduites, afin de s'extraire de la culture de la sortie précoce dans laquelle ils étaient profondément immergés.

La recherche a permis d'établir des correspondances étroites entre, d'une part, les dynamiques des configurations de politiques publiques, leurs édifices normatifs et les cultures de l'âge qu'elles construisent et, d'autre part, les trajectoires tendanciennes sur le marché du travail qu'elles canalisent.

Je me contenterai d'évoquer succinctement les processus par lesquels chaque agencement de politiques publiques construit une culture de l'âge bien spécifique. À leur tour, ces cultures particulières, lesquelles comportent leur propre définition sociale du travailleur comme âgé, façonnent des trajectoires différenciées en seconde partie de carrière.

3.1. TYPE 1: MARGINALISATION / RELÉGATION

La première configuration est bien illustrée par les pays d'Europe continentale. Elle combine une indemnisation généreuse du risque de non-travail pour les salariés âgés avec une quasi-absence d'instruments d'intégration ou de réintégration dans l'emploi en direction de ces salariés. La France incarne de manière presque idéale typique une telle configuration de politiques publiques.

Au plan des principes adoptés pour légitimer la répartition de l'emploi et des ressources de transfert entre les différentes catégories d'âge, cette configuration place nettement l'accent sur la sécurité du revenu. Elle met avant tout en œuvre une logique de compensation financière de la perte d'emploi pour les salariés avançant en âge. Le privilège accordé à cette logique construit de proche en proche une « culture de la sortie précoce » du marché de travail. Bientôt la norme pour le salarié âgé ne sera plus l'emploi mais l'accès à des transferts sociaux. L'exemple français permet de comprendre comment, dans l'intrication entre dynamiques d'acteurs, production de dispositifs et édification des normes et règles qu'ils contiennent, se construit une culture de la sortie précoce.

Durant plus de deux décennies ont été mises en œuvre, en France, des mesures publiques très attractives, tant pour les entreprises que pour les salariés. Elles offraient une indemnisation généreuse, et largement financée par la collectivité publique, que ce soit par l'impôt (préretraites du Fonds national de l'emploi) ou par les contributions sociales (l'assurance chômage avec ses multiples dispenses de recherche d'emploi, qui constituent, de fait, des préretraites déguisées). Jusqu'à la fin des années 1980, ces programmes se sont multipliés. Ils ont représenté un effort financier très élevé pour la collectivité, sans que les résultats attendus en contrepartie en matière de création d'emploi pour les autres groupes d'âge soient à la hauteur des attentes. Ils ont fait l'objet d'un consensus fort pour des motifs différents entre syndicats, patronat et pouvoirs publics. Ces acteurs se sont accordés pour traiter la question de la montée du chômage, en tentant de redistribuer l'emploi entre jeunes et vieux travailleurs par un rationnement du travail des salariés âgés, opéré par leur mise en préretraite.

Le début des années 1990 est marqué par une série d'interventions publiques, qui reflètent une révision de la position des pouvoirs publics. Après une longue période où le débat social a été largement unifié, autour de la solution consensuelle, de la sortie précoce d'activité pour les salariés âgés, la montée d'un débat plus éclaté est observable. L'unique priorité n'est plus, comme auparavant, la gestion sociale du chômage et de la crise de l'emploi. Les perspectives de l'accélération du vieillissement démographique, dès le début du troisième millénaire, posent avec acuité la

question d'un rééquilibrage financier des systèmes de retraite. Cette préoccupation nouvelle met en évidence les contradictions que suscite le développement massif du mouvement de sortie anticipée du marché du travail. Ce dernier non seulement fait peser sur l'ensemble de la protection sociale des coûts financiers considérables, qui accroissent la crise du financement de la protection sociale, mais, de plus, il joue à l'encontre d'un rééquilibrage des rapports entre actifs et inactifs âgés, exigé par les systèmes de retraite dans le contexte de l'accélération du vieillissement démographique.

Dès lors, une nouvelle volonté publique est perceptible, qui vise à mettre fin à l'âge d'or des préretraites. Elle se manifeste par des tentatives de verrouillage des dispositifs de sortie précoce, au nom du rééquilibrage financier du système de retraite et de l'allongement de la vie active que ce nouvel impératif exige. Sont inventés des instruments qui tentent d'innover dans les modes d'agencements qu'ils proposent en combinant indemnisation et activité, tels que la préretraite progressive. Toutefois, dans le même temps, les pouvoirs publics ne résistent pas à la tentation de recourir à la solution traditionnelle du rationnement indemnisé du travail pour les salariés vieillissants, lorsque la lutte contre le chômage ou pour la défense de l'emploi redeviennent les priorités de l'agenda politique. Ce d'autant plus que patronat et syndicats y demeurent très attachés. Le patronat considère que les préretraites publiques constituent une réponse privilégiée au vieillissement de la main-d'œuvre et représente le meilleur remède à l'inadéquation des travailleurs âgés aux nouvelles formes d'organisation du travail. Quant aux syndicats, ils défendent ce qui est devenu un nouveau droit social à la sortie anticipée, en même temps qu'une solution humaine à la question majeure du chômage de masse et des difficultés des jeunes à s'insérer sur le marché du travail.

La juriste Marie Mercat-Bruns a montré comment le droit français du licenciement économique est passé, vers la fin des années 1970, d'un principe de protection contre la perte d'emploi à une conception du travailleur âgé comme vulnérable dans l'emploi et non reclassable. L'âge va bientôt devenir un critère légal pour dispenser d'emploi. Les « mesures d'âge » destinées à protéger ces travailleurs par des départs anticipés consacrent ce nouveau principe. Elles « creusent le fossé entre les salariés bénéficiaires du plan de reclassement et les autres, notamment les plus âgés, présumés non susceptibles de reclassement¹⁰ ». Ainsi, graduellement, se construit une définition du salarié âgé comme vulnérable dans l'emploi et non reclassable. Dès lors, il est juste et équitable pour cette population de

10. M. Mercat-Bruns (2001). *Vieillesse et droit à la lumière du droit français et du droit américain*, Paris, LGDJ, p. 129.

renforcer son accès aux transferts sociaux. De cette manière est légitimée la sortie anticipée du marché du travail pour cette catégorie d'âge. Elle sera bientôt érigée en droit au retrait précoce. Cette analyse retrace bien l'engrenage par lequel des dynamiques d'acteurs et des choix politiques engendrent l'édification d'une « culture de la sortie précoce », laquelle problématise la question de l'âge au travail uniquement en termes d'accès à des ressources de transfert destinées à remplacer le revenu d'activité.

Une fois produites et incarnées dans différents dispositifs, les règles juridiques servent de cadre d'action pour tous les acteurs du marché du travail. Elles constituent les réseaux de motifs, de justifications et de références pour tous ceux qui sont impliqués dans l'action. Dès lors est enclenché un véritable processus de dépréciation des salariés avec l'âge, lequel de proche en proche va affecter les générations cadettes. Si les salariés après 55 ans sont réputés non reclassables et promis à la relégation¹¹, alors leurs cadets immédiats, les jeunes quinquagénaires, se retrouvent étiquetés bientôt comme des demi-vieux, et en tant que tels fragilisés sur le marché du travail. Au fur et à mesure, ce mouvement de dépréciation touche également les quadragénaires, comme nos monographies réalisées sur les entreprises dans différents pays l'ont montré¹². Celles-ci hésitent désormais à promouvoir ou à former ces travailleurs avançant en âge, car ils se sont rapprochés du moment de la fin de carrière. La fin de carrière est, dans ce cas, marquée par la relégation. Auparavant, un processus de marginalisation dans l'emploi prévaut.

On peut aussi remarquer que cette configuration de politiques publiques donne lieu à une montée des discriminations par l'âge dans l'emploi. On observe une accélération de la logique de segmentation par l'âge avec son corollaire, la multiplication des barrières d'âge à l'emploi. Elle est contenue dans la conception même des dispositions relatives aux mesures d'âge, laquelle invite les entreprises à traiter différemment chaque catégorie d'âge : aux plus âgés, les dispositifs de sortie anticipée alors qu'on réserve aux plus jeunes les dispositifs d'insertion ou de réinsertion dans l'emploi.

Le développement de la culture de la sortie précoce engendre un processus en spirale de fragilisation de toute la seconde partie de carrière. Les principes qui ont légitimé l'accès à des ressources de transfert pour

11. Nous parlons de relégation plutôt que de rejet dans le cas de l'Europe continentale. Par relégation, nous entendons qu'il y a retrait du marché du travail accompagné de ressources de transfert procurant un revenu de remplacement.

12. Pour la France, voir notre rapport pour l'ACI Travail. J. Gautié et A.-M. Guillemard (dir.) (2004). *Gestion des âges et rapports intergénérationnels dans les grandes entreprises. Étude de cas*, Paris, CEE.

les travailleurs âgés dans le régime continental ont fini par jouer contre l'emploi des actifs avançant en âge. Cet engrenage a été décrit par Esping-Andersen¹³ comme la pathologie spécifique du régime continental de protection sociale. Selon cet auteur, en effet, les droits sociaux généreux accordés par ce régime, sur le mode principalement passif de l'indemnisation du risque, ont rendu possible et attractive la solution d'une réduction de l'offre de travail pour différentes catégories de travailleurs, dont les plus âgés. Ainsi, les traits distinctifs caractérisant le régime continental de protection sociale engendrent le cercle vicieux d'un « *Welfare State without work* », d'une protection sociale sans travail, laquelle produit de plus en plus d'inactivité et de chômage et fait reposer l'essentiel de l'activité sur une seule génération d'âge médian.

3.2. TYPE 2 : INTÉGRATION / RÉINTÉGRATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

La deuxième configuration de politiques publiques (voir figure 1) tend à édifier une culture de l'âge et une définition du salarié âgé diamétralement opposées à ce que nous venons de constater dans le premier cas. Cette configuration évoque le régime scandinave de protection sociale et l'attention qu'il porte de longue date au développement de politiques actives de l'emploi et des services d'intermédiation dans l'emploi¹⁴.

L'indemnisation généreuse du risque de non-travail en seconde partie de carrière est ici étroitement adossée à la mobilisation d'une politique active de l'emploi. Dès lors, le maintien dans l'emploi avec l'avance en âge est encouragé et favorisé grâce à une gamme étendue d'instruments d'intégration ou de réinsertion dans l'emploi, et à l'extension des services sociaux de l'emploi en direction des actifs âgés. C'est alors un autre système de règles qui prévaut. Il vise à faire du salarié âgé la cible d'interventions de réhabilitation et de réintégration dans l'emploi, afin de respecter son droit au travail.

Au nom de l'égalité des chances entre actifs, on ne se contente plus de remplacer le revenu du travail par des revenus de transfert comme pour l'Europe continentale, car cela revient à consacrer, comme on l'a vu,

13. G. Esping-Andersen (2001). « Welfare States without work. The impasse of labour shedding and familialism in continental European social policy », dans G. Esping-Andersen (dir.), *Welfare States in Transition: National Adaptations in Global Economies*, Londres, Sage Publications, p. 66-87.

14. Voir sur ce point en particulier J.C. Barbier et J. Gautié (dir.) (1998). *Les politiques de l'emploi en Europe et aux États-Unis*, Cahiers du CEE 37, Paris, Presses universitaires de France.

la relégation du salarié âgé et sa définition comme « inemployable ». En effet, on intervient dans ce cas pour réparer financièrement le dommage une fois survenu, plutôt que de le prévenir. Dans cette deuxième configuration, de nombreux programmes préventifs d'entretien de l'employabilité et de la capacité de travail, ainsi que des actions de réinsertion dans l'emploi et de réhabilitation fournissent à tous les citoyens les moyens de demeurer au travail. Présomés fragiles dans l'emploi mais reclassables, les salariés âgés, comme d'autres populations vulnérables, doivent bénéficier de services de l'emploi ciblés et renforcés.

Notre analyse du cas suédois¹⁵ montre bien que l'enjeu de la prolongation de l'activité est au centre du débat social, à partir de la deuxième moitié des années 1990. Une série de réformes est adoptée qui fait retour à l'éthique du travail, relance l'activation de la protection sociale et favorise l'accès au temps partiel en fin de carrière.

1. Des restrictions ont été apportées à tous les systèmes de protection sociale qui contribuaient au développement de voies de sortie précoce. Ces dernières ont été soit considérablement restreintes, soit supprimées.
2. Le système de retraite a été profondément réformé en 1999 en vue de mieux inciter à une prolongation de la vie de travail. Plus on travaille longtemps, plus la pension perçue sera élevée.
3. Les politiques actives de l'emploi ont été renforcées et ciblées sur les salariés âgés en matière de réhabilitation, d'aménagement du temps de travail et d'incitation au maintien des compétences durant la vie active. À cet égard, les entreprises sont encouragées à se transformer en « organisation apprenante ». De plus, en 2000, est mise en place une « garantie d'activité » s'adressant aux chômeurs âgés de longue durée.

En conclusion, les représentations de l'âge au travail, comme les principes qui guident l'action, sont, dans cette configuration, tournés vers un vieillissement actif. Ce modèle tend à édifier une « culture du droit au travail à tout âge », à l'opposé de la « culture de la sortie précoce ». Au total, le travailleur scandinave en seconde moitié de carrière se voit offrir un très large éventail de possibilités de maintien partiel ou total sur le marché du travail, et ce, jusqu'à un âge avancé.

15. A.-M. Guillemard, *L'Âge de l'emploi*, *op. cit.*, p. 122-131.

3.3. TYPE 3 : MAINTIEN SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

La troisième configuration de politiques publiques évoque le cas du Japon. Elle se différencie de la précédente en ce qu'elle n'offre aux salariés vieillissants que très peu de possibilités d'indemnisation de la sortie anticipée du marché du travail. Le devoir d'activité du salarié âgé n'est pas contrebalancé, ici, par un droit à l'indemnisation. Il n'y a, pour le salarié japonais, d'autre issue que le vieillissement actif, considéré comme souhaitable pour l'individu, comme pour la société. Cependant, ce devoir d'activité exigé par la société est équilibré par l'obligation faite à celle-ci d'offrir aux salariés avançant en âge de multiples possibilités de maintien sur le marché du travail.

Dès lors, les différents dispositifs publics en direction des travailleurs vieillissants ont offert dans ce pays, de manière stable et continue en longue période, un réseau de motifs et de justifications pour le maintien en activité jusqu'à un âge avancé. Depuis les années 1960, l'axe principal de l'action publique nipponne en matière de vieillissement est la stabilisation dans l'emploi des salariés avançant en âge, ainsi que l'encouragement à la prolongation de l'activité¹⁶. Cette orientation va prendre une place de plus en plus centrale au sein des politiques publiques, à mesure du vieillissement démographique très rapide que connaît le Japon à partir de 1980.

De nombreuses subventions publiques aux entreprises permettent aux autorités de jouer un rôle d'animateur et d'incitation en leur direction. Ainsi, la loi de 1986 relative à la « stabilisation dans l'emploi des travailleurs âgés » incite les entreprises à reporter leur âge de retraite obligatoire de 55 à 60 ans et une série de mesures encouragent les entreprises à la formation permanente de leurs salariés âgés de 45 ans ou plus en subventionnant certains coûts et en dotant les services publics de l'emploi de moyens supplémentaires afin de promouvoir les possibilités d'emploi des travailleurs âgés, notamment la mise en place des *Silver Human Resource Centers*.

À partir de 1995, la politique publique de maintien en activité cible les 60-64 ans. Elle vise à encourager les entreprises, soit à prolonger le contrat de travail de leurs salariés âgés, soit à procéder à du réemploi. Elle accompagne les réformes en profondeur engagées par les entreprises pour réformer et moderniser le fonctionnement de leur marché interne du travail. Dans les deux cas, il est mis généralement fin à la convention salariale implicite qui caractérise le Japon et qui repose sur l'emploi à vie.

16. Pour une présentation détaillée des politiques publiques au Japon voir A.-M. Guillemard, *L'Âge de l'emploi*, *op. cit.*, p. 107-121 et 184-196.

Le contrat de travail est révisé, tant au regard des fonctions exercées par le salarié âgé qu'à celui des rémunérations, souvent revues à la baisse et qui n'évoluent plus en fonction de l'ancienneté.

Dans le cas du Japon, le travailleur âgé a été défini, en premier lieu, comme celui qui passe de l'emploi à vie à un emploi flexible. Les politiques publiques de l'emploi ont accompagné et régulé ce passage à l'emploi flexible, soit directement en abaissant le coût du travail de cette catégorie d'âge¹⁷, soit en régulant les comportements des entreprises, soit encore en ouvrant des possibilités d'emploi public en dernier ressort.

3.4. TYPE 4: REJET / MAINTIEN

La quatrième et dernière configuration de politiques publiques combine des prestations limitées en matière de couverture des risques de non-travail et peu d'instruments d'intégration sur le marché du travail. La plus large part de la régulation est laissée au marché. Il n'y a donc pas d'alternative, pour les actifs vieillissants, au maintien coûte que coûte sur le marché du travail, hormis les filets minimaux de protection offerts par l'assistance.

Si nous nous référons à la typologie des États providence proposée par Esping-Andersen¹⁸, cette configuration incarne l'État providence de type libéral ou résiduel. On sait que ce dernier offre le plus faible niveau de démarchandisation et accorde la plus large place au pur jeu du marché. En conséquence, selon la conjoncture du marché du travail, on observe des trajectoires de rejet pour les actifs vieillissants ou, au contraire, en cas de pénurie de main-d'œuvre, des trajectoires de maintien. Ces parcours résulteront directement du jeu de l'offre et de la demande de travail sur le marché. Il en ira de même pour la définition du travailleur âgé. Ce dernier sera considéré comme main-d'œuvre surnuméraire et bonne à mettre au rancart dans les périodes de récession et de contraction des effectifs salariés. Les travailleurs âgés sont dans ce cas des travailleurs « découragés »¹⁹, forcés de se retirer du marché du travail. Ils s'apparentent plutôt à des chômeurs, mais sans espoir de retour en emploi.

17. Par une compensation des pertes de salaire subies par le salarié lorsqu'elles dépassent un certain niveau, soit en régulant les comportements des entreprises, soit encore en ouvrant des possibilités d'emploi public en dernier ressort.

18. G. Esping-Andersen (1990). *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Princeton, NJ, Princeton University Press.

19. F. Laczko (1987). « Older workers, unemployment and the discouraged worker effect », dans S. Di Gregorio (dir.), *Social Gerontology: New Directions*, Londres, Croom Helm, p. 239-251.

En revanche, en période de tension sur le marché du travail, on assistera à la re-mobilisation dans l'emploi et à une activation du travailleur âgé. Simultanément, des codes de bonnes pratiques sont diffusés à l'intention des employeurs, afin de convaincre ces derniers de maintenir leurs salariés âgés en emploi ou même d'en recruter. Tout se passe dans cette configuration politique comme si les représentations et les comportements à l'égard de la main-d'œuvre âgée fluctuaient en fonction des besoins du marché. Les travailleurs âgés constitueraient dans ce modèle une armée de réserve, mobilisable autant que besoin²⁰.

Les cas américain ou britannique sont assez représentatifs de cette configuration de politiques publiques. On peut y observer, d'une part, une protection sociale peu développée et dont les indemnisations sont largement soumises à des conditions de ressources ; d'autre part, des dispositifs de politiques de l'emploi en nombre limité et qui se réduisent à un *welfare to work*, c'est-à-dire à une assistance pour une réinsertion rapide sur le marché du travail, tel qu'il est²¹.

La culture de l'âge secrétée par cette configuration peut être approchée à partir de l'exemple américain de la loi sur la non-discrimination par l'âge dans l'emploi (ADEA)²². Cette dernière illustre le caractère minimaliste de l'intervention publique dans le domaine du contrat de travail, au sein du régime libéral de protection sociale. L'intervention publique aux États-Unis a consisté à interdire toute discrimination arbitraire en matière d'emploi, qui serait fondée sur l'âge. Elle s'est appuyée sur la rhétorique des droits fondamentaux et s'est inspirée de la tradition des droits civiques et notamment de la lutte contre la discrimination raciale. L'ADEA a été promulguée en 1967 et progressivement étendue par amendements successifs²³. Elle dispose que toutes les discriminations dans l'emploi fondées sur l'âge élevé (supérieur à 40 ans) sont illégales, celles relatives à l'embauche, comme celles liées au licenciement ou à la mise à la retraite. Elle ouvre en outre des possibilités de recours individuel et de réparation pour les préjudices subis.

20. C. Phillipson (1982) en a apporté une démonstration en longue période à propos du Royaume-Uni dans son ouvrage *Capitalism and the Construction of Old Age*.

21. J.-C. Barbier (2002). « Peut-on parler d'activation de la protection sociale en Europe ? », *Revue française de sociologie*, vol. 43, n° 2, p. 307-332.

22. Age Discrimination in Employment Act.

23. En 1967, elle couvrait les salariés de 40 à 65 ans ; en 1978, la limite d'âge a été relevée à 70 ans, et en 1986, toute limite d'âge supérieure a été écartée, ce qui signifiait que l'employeur ne pouvait plus mettre à la retraite au seul motif de l'âge.

Toutefois, l'appréciation de la discrimination liée à l'âge ne s'intéresse qu'au préjudice individuel subi par la victime. L'ADEA ne s'attaque pas aux mécanismes du marché, lesquels conduisent les employeurs à préférer des travailleurs jeunes, souvent moins chers et plus qualifiés, à des travailleurs âgés collectivement dépréciés. Pis, elle peut donner lieu à des stratégies de dissimulation d'inégal traitement selon l'âge, comme ce fut le cas aux États-Unis. Le cadre d'action créé par cette loi n'offre ni le réseau de motifs suffisants pour défendre une culture du droit au travail à tout âge, comme dans le modèle scandinave, ni celui qui pourrait fonder une culture du droit à la sortie précoce, comme dans le modèle continental, ni même les principes d'une culture du devoir d'activité associé à un droit d'accompagnement au maintien dans l'emploi, comme dans le cas japonais. Le « Code de bonnes pratiques pour la diversité des âges au travail », mis en œuvre à destination des employeurs par le gouvernement travailliste de Blair en 1999, pourrait être évalué de la même manière que l'ADEA. La diffusion de cadres normatifs, fixant les bonnes pratiques non discriminantes n'a eu que peu d'impact sur les comportements effectifs des entreprises, ainsi que Walker²⁴ en a apporté la démonstration.

CONCLUSION

Conformément à l'hypothèse comparative qui a sous-tendu ce travail, j'ai pu montrer qu'à chaque configuration stylisée de politiques de protection sociale et d'emploi correspondait l'élaboration d'une culture de l'âge spécifique, produite par les effets de composition de ces agencements politiques. Ces cultures de l'âge différenciées et les définitions distinctes de la catégorie de travailleur âgé auxquelles elles correspondent favorisent à leur tour le développement de trajectoires contrastées de seconde partie de carrière. En effet, ces cultures de l'âge encadrent les répertoires d'action de tous les acteurs du marché du travail : pouvoirs publics, employeurs, organisations syndicales et salariés. Elles enclenchent donc des dynamiques propres, qui tiennent aux spécificités des agencements institutionnels mis en œuvre et aux jeux d'acteurs qu'elles induisent

Il a été ainsi possible de reconstruire le processus qui conduit d'options politiques différenciées prises par les pays à l'égard du vieillissement de la population et explicables par les caractéristiques de leur régime de protection sociale aux effets de sens et de construction de la réalité

24. A. Walker (2002). « Active strategies for older workers in the United Kingdom », dans M. Jepsen et D. Foden (dir.), *Active Strategies for Older Workers*, Bruxelles, European Trade Union Institute (ETUI).

sociale qu'elles engagent. Nous avons ainsi observé que chaque agencement institutionnel de politiques publiques correspond à une manière particulière de définir l'âge dans ses rapports à l'emploi et à la protection sociale. Il n'engage pas la même définition des droits et obligations attachés à l'âge, ni les mêmes principes d'équité et de justice. Il nous semble qu'une certaine intelligibilité comparative, des options politiques prises par les différents pays et des définitions relatives de l'âge au travail qu'elles engagent, découle du travail entrepris.

L'approche cognitive des politiques publiques adoptée dans ce travail ne fournit pas seulement une grille d'interprétation des processus passés et de l'existant dans le domaine de l'emploi en seconde partie de carrière. Elle apporte aussi une intelligibilité sur les transformations à l'œuvre et en particulier sur l'ampleur inégale des défis auxquels sont confrontés aujourd'hui les pays développés en matière de vieillissement de la population active. Compte tenu des caractères très différenciés des mécanismes observés et des cultures de l'âge engendrées, il ne peut y avoir de voie de réforme unique pour relever ces défis. Ainsi, le mot d'ordre, diffusé par l'OCDE et adopté par la Commission européenne de remonter les taux d'emploi des seniors²⁵, implique des mutations d'ampleur très inégale selon les « cultures de l'âge » développées par les pays et les niveaux de mobilisation des différents âges au travail qui en sont résultés.

Pour les pays scandinaves, lesquels ont su préserver un taux relativement élevé d'emploi, tant pour leur seniors que pour les jeunes et les femmes, s'ajuster au vieillissement implique principalement des aménagements à la marge. Il s'agit de redessiner les trajectoires professionnelles en emploi pour les rendre encore plus attractives pour tous les âges. Il convient également de prolonger l'effort d'activation entrepris, afin d'accroître encore la propension à travailler des salariés âgés et des femmes. Ces transformations sont déjà engagées, comme on l'a constaté à propos de la Suède.

En revanche, l'Europe continentale, fortement immergée dans une culture de la sortie précoce, devra engager une véritable « révolution culturelle » afin que la vague des baby-boomers recouvre, en fin de carrière, un peu de propension à travailler. Dans les six ans à venir, le modèle continental devra modifier en profondeur les comportements de tous les acteurs du marché du travail, afin d'engager une mobilisation sans précédent de la main-d'œuvre vieillissante, ainsi que dans une moindre mesure

25. Le Conseil européen de Stockholm (2001) a fixé pour la première fois un objectif chiffré pour le taux d'emploi des 55-64 ans. Il s'agira de porter au moins à 50 % le taux d'emploi moyen de cette catégorie d'âge à l'horizon 2010. Cet objectif est aujourd'hui au cœur de la stratégie européenne pour l'emploi.

des jeunes et des femmes. Un tel effort de mobilisation ne s'improvise pas. Il se programme sur le moyen ou long terme. Il impose une stratégie préventive globale de la perte de capacité de travail. Maintenir les quinquagénaires sur le marché du travail suppose, en effet, d'avoir entretenu auparavant leur employabilité et leurs compétences. Il exige également d'avoir su développer des conditions de travail et une organisation adaptées au vieillissement de la main-d'œuvre. Enfin, il appelle une conception de nouveaux parcours professionnels, assurant la préservation et la transmission de l'expérience, dans le cadre d'un renouvellement rapide des générations au travail.

Or le régime continental est bien connu pour être, de loin, le plus difficile à réformer. Celui dont les viscosités institutionnelles²⁶ sont les plus difficiles à surmonter. La seule voie de réforme possible dans ce cas passe par une refonte des paradigmes de base de la protection sociale de type continental, sans laquelle on ne peut vaincre l'un des maux majeurs qui assaillent les États providence continentaux : une logique essentiellement passive d'indemnisation du risque. Celle-ci déconnecte la protection sociale de l'emploi et fait jouer la première contre le second.

On peut s'interroger à partir de nos résultats sur les conditions qui permettent d'engager des réformes structurelles de fond du régime de protection sociale continental, susceptible de promouvoir à terme un vieillissement actif comparable à ce qui est observé dans les pays scandinaves et au Japon. Les exemples des Pays-Bas et de la Finlande montrent qu'il est possible de s'extraire du cercle vicieux de l'inactivité et de la retraite précoce propre à l'Europe continentale.

Les observations effectuées sur la Finlande et les Pays-Bas débouchent sur le constat suivant. Seule la mise en œuvre d'une politique soutenue et volontariste d'entretien des compétences et de bien-être au travail pour les plus de 45 ans, accompagnée de campagnes d'information et de formation visant à changer les mentalités de tous les acteurs du marché du travail, peut permettre d'inverser la tendance à la sortie anticipée des salariés âgés. Elle seule ouvre de nouveaux horizons en emploi pour les salariés et leurs employeurs et favorise l'avènement de nouveaux paradigmes pour l'action publique. À une gestion segmentée par l'âge, elle substitue une gestion de la diversité des âges au travail, neutre sur le plan de l'âge et investissant prioritairement dans le capital humain et la mobilité. C'est à ce prix qu'il semble possible de faire du vieillissement des populations au travail une chance pour l'emploi et la cohésion sociale.

26. P. Pierson (2001). *The New Politics of the Welfare State*, Oxford, Oxford University Press.

P A R T I E

1

**DES VIEILLISSEMENTS
ET DES PARCOURS
DE RETRAITE PLURIELS**

1

**LA FIN DE LA RETRAITE
TELE QU'ON LA CONNAÎT?****Frédéric Lesemann***INRS-Urbanisation, Culture et Société*

La retraite telle qu'on la connaît – c'est-à-dire une cessation d'activité vers 65 ans après une carrière de travail, entraînant le versement d'une pension qui a le statut d'un salaire différé – est en train de changer profondément. Dans tous les pays dotés d'un système de protection sociale, la retraite fait l'objet de débats et de remises en cause. Le « contrat social » dont elle est une des expressions par excellence qui garantissait aux travailleurs salariés et à leur famille des conditions de vie économiques décentes au grand âge, expression de la reconnaissance de leur contribution à l'édification d'une société de bien-être fondée sur le travail, ce contrat ne semble plus tenir. Pourquoi et qu'est-il en train d'advenir des « retraites » ? S'achemine-t-on vers « la fin de la retraite telle qu'on l'a connue » ?

Ma réponse est clairement oui. Et non seulement on y va, on y est déjà ! Je présente ici sommairement une série de données sur les nouvelles réalités des retraites, avant d'invoquer quatre raisons majeures qui expliquent l'évolution en cours des retraites. J'esquisserai en dernière partie les profils des futures retraites qui se dessinent à un horizon très proche¹ et je soulèverai quelques enjeux reliés aux inégalités croissantes des nouvelles formes

1. Les informations qui suivent se retrouvent en bonne partie sur le site de notre Groupe de recherche sur les transformations du travail, des âges et des politiques sociales (<www.transpol.org>) de l'INRS, à la rubrique des publications.

de « retraite », terme que j'entoure maintenant de guillemets pour bien marquer qu'on ne peut plus parler désormais de « retraite » au sens traditionnel du terme.

1. DE QUELQUES IDÉES REÇUES SUR LA « RETRAITE »

Il est des idées reçues qui ont la vie longue. Il semble acquis dans l'opinion publique que la retraite se prend à 65 ans. C'est faux. Aujourd'hui, elle ne se prend pas à 65 ans, mais déjà à 61 ans, en moyenne, au Canada et au Québec. Et à 57 ans, en moyenne, en France ou en Allemagne, par exemple.

Cette « retraite à 65 ans » serait ou aurait été jusqu'à récemment l'apanage de la grande majorité des salariés, et c'est donc cette institution qui aujourd'hui, comme tant d'autres, serait menacée. C'est faux. En effet, l'idée reçue d'une retraite pour toute la population laborieuse, après une longue vie ininterrompue de travail est pour une bonne part un mythe. Cette représentation est née de cette idée importée de France (Castel, 1995) que la « société salariale », société de plein emploi et de pleine retraite pour tous les salariés aurait connu son apogée, non seulement en France, mais dans le monde industrialisé, entre la fin de la Seconde Guerre et le milieu des années 1970, années qu'on a qualifiées de « trente glorieuses » (1945-1975).

Plusieurs analystes réfutent le fait que cette représentation de la condition salariale ait jamais caractérisé une grande majorité de travailleurs. Marshall et Mueller (2002) qualifient de « mythe » le « parcours de vie standardisé » qui correspond à cette « société salariale »; Ruhm (1990) parle « d'image stylisée » et Quinn (1996), de « stéréotype ». Même au cours des années 1960, à l'apogée de la société industrielle, en Amérique du Nord, seule une minorité – qu'on peut estimer à 40 % – de travailleurs expérimentaient une prise de retraite abrupte après une vie de travail ininterrompue. Pour les autres, la retraite n'était pas un événement irréversible, mais bien un processus de plusieurs années entre des emplois temporaires, des périodes sans activité et des retours au travail. Les études américaines basées sur des enquêtes datant des années 1960 et 1970 démontrent le caractère variable de la transition entre la carrière et la retraite, avec des séjours d'emplois post-carrière, post-retraite et des retraites partielles. La diversification des formes de transition entre le travail et la retraite n'est donc pas apparue avec la fin de la grande période industrielle.

L'emploi « à vie » n'a jamais vraiment été la norme du marché du travail en Amérique du Nord. Le fait que, par exemple, seuls 47 % des hommes en 1969 aux États-Unis occupaient le même emploi depuis au moins dix ans suggère que le pourcentage de ceux qui occupaient le même emploi depuis vingt, trente, voire quarante ans (c'est-à-dire « à vie ») devait être nettement moindre.

La situation au Canada n'était probablement pas très différente. Cette représentation de la norme d'une carrière stable qui se termine par une retraite soudaine et définitive a sans doute été confortée au Québec par la création de la fonction publique et parapublique, dès les années 1960, qui a offert à près de 200 000 Québécois des postes stables « à vie », dotés d'un régime de retraite typique de cette fameuse « société salariale ».

La retraite à 61 ans est bien sûr une moyenne. C'est donc dire que la retraite n'est en rien un fait homogène et universel. Il y a d'énormes différences : des gens qui commencent leur retraite dans la cinquantaine et d'autres qui vont travailler jusqu'à 70, 75 ans comme salariés. Cette variété de situations existait déjà dans les années 1960 et il est certain qu'elle va s'accroître dans les prochaines années. En effet, le nombre de travailleurs atypiques (travailleurs indépendants, autonomes, à temps partiel, etc.) ne cesse de croître. Ils constituent actuellement près d'un tiers de la main-d'œuvre. Leurs conditions de travail sont généralement marquées par la précarité, en sorte qu'ils ont à travailler au-delà de l'âge « normal » de la retraite, essentiellement pour des raisons financières. Ils ont dû encourir trop de risques pendant leur carrière, leur revenu a été trop irrégulier pour qu'ils soient en mesure de consolider leur situation financière avant de cesser totalement de travailler.

Par contre, si on a été un salarié de carrière régulière, dûment syndiqué avec un bon régime de pension d'entreprise ou un régime de pension du secteur public, on sait probablement à quel âge on va prendre sa retraite. On est donc là dans la régularité la plus parfaite, mais cette situation ne concerne toujours qu'une minorité de la population, soit environ 40 %. Certainement pas davantage car il faut savoir que rares sont aujourd'hui les entreprises qui offrent un régime de pension, et encore plus rares sont celles qui offrent un bon régime. Les meilleurs régimes sont ceux qui garantissent des prestations déterminées, avec des taux de remplacement du revenu élevé et qui sont protégés contre l'inflation. On les retrouve aujourd'hui presque exclusivement dans la fonction publique et parapublique. Au total, on a malheureusement la qualité de retraite qui correspond à la qualité de l'histoire de travail qu'on a connue.

2. QUATRE VISIONS APOCALYPTIQUES À PROPOS DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

On le sait, la société québécoise vieillit comme toutes les sociétés industrialisées, et maintenant, dit-on, comme les sociétés émergentes, dont la Chine. L'amélioration des conditions de vie, les progrès de l'hygiène, de la santé, l'augmentation de la scolarité qui produit des personnes mieux informées, davantage prêtes à se prendre en charge constituent autant d'éléments qui contribuent à l'augmentation de l'espérance de vie qui est passée en trente ans de 68 à 77 ans pour les hommes et de 75 à près de 83 ans pour les femmes. Cette augmentation de l'espérance de vie s'accompagne du phénomène connu de la dénatalité, en sorte que le ratio entre population active et population dépendante ne cesse de se réduire. Enfin, l'arrivée massive des *baby-boomers* (cohortes nées entre 1947 et 1965) à la retraite va accélérer ces processus et risque de créer une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. La situation est-elle pour autant catastrophique ?

2.1. LES RÉGIMES DE RETRAITE VONT-ILS ÊTRE FINANCIÈREMENT VIABLES AVEC UNE TELLE DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE ?

Pour le Canada et le Québec, la réponse est oui. Et cela en raison même de la structure de notre régime. Celui-ci comprend dans les faits quatre composantes : 1) la sécurité de la vieillesse qui en principe garantit que chaque citoyen bénéficie du minimum vital requis ; 2) la pension du Canada (ou les rentes du Québec), pension imposable, constituée à partir des cotisations des travailleurs et des patrons et qui procure un taux de remplacement moyen du revenu de 25 % ; 3) des régimes de pension d'entreprises et des épargnes personnelles (REER, assurance-vie) ; et enfin, 4) des revenus d'emploi post-retraite. La raison principale pour laquelle le régime canadien/québécois (RPC/RRQ) n'est pas à risque est précisément liée à la structure même des revenus de retraite qui permet au régime de ne se porter garant que d'un remplacement moyen du revenu à hauteur de 25 %, ce qui est très faible. Quand on compare ce taux de remplacement à celui d'un pays comme la France qui garantit dans certains cas jusqu'à 90 % du revenu d'emploi, on comprend que notre régime ne soit pas en situation de faillite.

Avec un système à quatre piliers qui permet de répartir les risques entre les entreprises, l'État et les individus, on a beaucoup moins de chances de se retrouver en faillite. Mais un tel système invite fortement l'individu à assurer lui-même une part importante de son revenu en fin de carrière, soit grâce à ses épargnes, soit par une contribution de travail

salarié étendue. Dans ce sens, il apparaît évident que le maintien ou le retour au travail, à temps partiel, certes, dans la majorité des cas, contribue à consacrer « la fin de la retraite telle qu'on l'a connue », si tant est qu'on l'ait jamais connue !

2.2. LES FINANCES DE L'ÉTAT S'EN VONT-ELLES À LA FAILLITE À CAUSE DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ?

Au-delà de la question des régimes de retraite et de leur situation financière, la question est souvent posée de savoir si les dépenses générales de l'État vont croître de telle façon qu'on s'achemine vers une situation financière catastrophique, compte tenu de rentrées moindres, liées au fait qu'une part croissante de la population serait inactive.

À cette question, les économistes indiquent clairement que s'il est exact que traditionnellement les personnes âgées ont payé moins d'impôts que les travailleurs actifs et qu'elles ont reçu davantage de paiements de transferts, la situation est en train de changer. En effet, les cohortes qui arrivent à la retraite ont connu des décennies fastes. Elles ont accumulé beaucoup de revenus et d'avoirs : elles paieront davantage d'impôts et recevront moins de paiements de transferts. Donc, là encore, la réponse est clairement non : l'État ne sera pas en faillite à cause du vieillissement de la population. Et il le sera encore moins si certains « retraités » continuent à travailler et paient donc des impôts sur leurs revenus de travail

2.3. LES DÉPENSES DE SANTÉ VONT-ELLES EXPLOSER À CAUSE DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ?

Les dépenses de santé croissent à une vitesse vertigineuse : entre 5 % et 7 % par an. On entend souvent attribuer ce phénomène à celui du vieillissement de la population. Or la principale source de croissance des coûts ne se trouve pas dans le vieillissement de la population, mais bien dans les innovations technologiques, les nouveaux équipements et les médicaments. Les dépenses de santé n'augmentent pas avec l'âge : la plus grosse partie des dépenses survient un an avant la mort, et cela, quel que soit l'âge. Les spécialistes évaluent que le vieillissement de la population ne compte que pour entre 3 et 5 % du total de l'augmentation des coûts (Rapport Clair, 2003 ; Rapport Ménard, 2005). Il est donc faux de prétendre que le vieillissement de la population soit à l'origine de l'explosion des coûts de la santé.

2.4. A-T-ON RAISON DE CRAINDRE UNE PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE QUI PORTERAIT ATTEINTE À LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES ?

Notre groupe d'analyse a mené plusieurs recherches sur cette question et il arrive à la conclusion qu'il n'y a pas de véritable fondement à cette pénurie appréhendée de main-d'œuvre qualifiée. Le thème a surgi au Québec il y a cinq ans et il semble que, dans la littérature récente des deux dernières années, de plus en plus d'analystes en conviennent : s'il doit y avoir pénurie, ce sera dans des secteurs très circonscrits ; cette pénurie est parfaitement prévisible et limitée et on a tous les moyens à disposition pour y remédier. C'est par exemple le cas de certaines catégories d'enseignantes et d'infirmières qui ont connu les départs massifs de 1997, en plus de se trouver dans un contexte historique qui les a vus être tous embauchés en même temps, à la fin des années 1960, ce qui a pour effet de les voir quitter aussi tous en même temps, ou presque. On trouve une situation analogue à Hydro-Québec, ce qui a conduit l'entreprise à développer, depuis quelques années, une stratégie d'embauche échelonnée par cohortes de cinq ans, entre 30 et 50 ans, pour éviter de se retrouver dans une situation identique dans trente ans. Mais ces situations sont conjoncturelles et prévisibles.

Pourquoi dès lors ne pas craindre de pénurie ? Essentiellement parce que le Québec dispose d'une main-d'œuvre très scolarisée, facilement qualifiable au besoin. Dans les jeunes générations, près de 30 % de la population détient un diplôme universitaire, situation tout à fait remarquable. Et nombreux sont ceux qui occupent un poste ne correspondant pas à leur niveau de qualification et qui sont donc en attente et disponibles pour occuper des postes plus qualifiés qui devraient se libérer dans les prochaines années avec le départ des cohortes de *baby-boomers*. On sait que dans une société de la connaissance, dans une économie du savoir, on doit pouvoir compter sur une main-d'œuvre très qualifiée. Cette main-d'œuvre très qualifiée existe et elle existera de plus en plus. Il n'y a donc aucune raison de craindre une pénurie massive de main-d'œuvre qualifiée. En outre, la possibilité qu'un nombre croissant de travailleurs et d'employés et de cadres âgés demeurent plus longtemps en emploi pourra contribuer à réduire encore davantage la crainte d'une pénurie.

Il n'y a donc pas de crise générale liée au vieillissement de la population. Il n'y a pas de difficultés en vue à la condition que, ponctuellement, sur un certain nombre d'enjeux, on se réajuste dès maintenant, dont celui du travail des « retraités ».

3. UNE SOCIÉTÉ DONT TOUTES LES INSTITUTIONS SE TRANSFORMENT

Nous vivons dans un monde où tout bouge, tout se transforme, et de manière de plus en plus accélérée. Ces transformations ne sont pas en elles-mêmes positives ou négatives. Les pertes inévitablement ressenties sont susceptibles d'ouvrir de nouveaux espaces de liberté, à condition que s'exerce de manière renouvelée le rôle des institutions publiques qui est de garantir des conditions de vie décentes et équitables. Le monde du travail bouge, bien évidemment. La notion même de travail et non seulement les formes de travail se transforment. L'emploi « protégé », stable, régulier coexiste avec l'emploi précaire qui n'est d'ailleurs pas nécessairement synonyme de conditions de vie difficiles. Beaucoup de travailleurs indépendants préfèrent leur condition à celle d'un salarié aux prises avec les contraintes d'une organisation hiérarchique du travail.

La famille aussi se transforme. On constate une multiplication des ruptures, des recompositions familiales, une diversification des modes de vie familiaux. Mais aussi, on le sait très bien, les grandes institutions qui ont historiquement donné le sens à nos vies, que ce soit la famille, l'église, le quartier, la communauté, la langue ou l'appartenance ethnique deviennent perméables, métissées, hybrides. Le raisonnement est alors tout simple : se pourrait-il qu'il n'y ait qu'une institution parmi tous ces systèmes qui demeure stable et intouchable, à savoir le système des retraites ? Cette institution des retraites se transforme comme toutes les autres. Ce serait une vue de l'esprit que d'imaginer qu'elle puisse échapper aux transformations qui se produisent dans son environnement, et en premier lieu aux transformations du travail même.

3.1. LA CONSTRUCTION DES INÉGALITÉS AU TRAVAIL ET À LA RETRAITE

Imaginer ou envisager qu'une telle institution puisse échapper aux transformations en cours, ce serait contribuer à renforcer les inégalités sociales. En effet, ces systèmes se sont construits généralement sur la base de groupes d'intérêt organisés spécifiques, professionnels ou syndicaux, par exemple. Ce n'est pas un hasard si les meilleurs systèmes de protection sont ceux du secteur public. En effet les États providence de l'après-guerre ont favorisé la constitution de classes moyennes comme bases politiques qui se sont rapidement positionnées en appui aux gouvernements qui leur avaient permis de voir le jour. C'est la situation qui prévaut aujourd'hui avec plus ou moins d'évidence dans la plupart des pays développés, Québec inclus. Les bénéficiaires de l'État providence et leur famille appuient systématiquement les partis qui leur permettent de conserver

leurs avantages de sécurité, au premier rang desquels on retrouve les retraites. Refuser dans ce contexte et dans cette perspective d'analyse de remettre en contexte historique les conditions sociologiques qui ont permis de créer l'institution des retraites à 65 ans, particulièrement dans le secteur public, est une attitude conservatrice, source d'iniquités parce qu'elle a pour effet de protéger les avantages de groupes spécifiques, au détriment d'autres qui n'y ont pas accès.

Une société qui se donne comme projet de renforcer la cohésion sociale, de lutter contre l'exclusion et les plus grandes inégalités, qu'elles soient de revenus, de genre, de conditions ethniques, etc., doit accepter ce diagnostic: le fonctionnement actuel du système de retraite est un fonctionnement qui contribue à créer l'inégalité plutôt qu'à la réduire.

Notre groupe de recherche TRANSPOL a produit récemment (Crespo, 2005) une étude qui, sur la base des données de l'Enquête de Statistique Canada sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), montre très clairement la diversité réelle des itinéraires de transition entre le travail et la retraite, mais aussi les très grandes inégalités entre les conditions antérieures de travail et leurs répercussions en termes d'inégalités amplifiées sur les conditions de retraite, que l'on pense aux revenus ou aux caractéristiques d'un éventuel emploi post-carrière.

3.2. TROIS PROFILS SCHÉMATIQUES DE LA TRANSITION ENTRE LE TRAVAIL ET LA RETRAITE

Cette recherche (Crespo, 2005), mais aussi une synthèse de recherches américaines que nous avons réalisée sur ce sujet en 2004 (Lesemann et Beausoleil, 2004) nous ont amenés à distinguer trois profils schématiques de transitions entre le travail et la retraite. Dès le début des années 1990, des auteurs américains ont souligné combien les accès aux retraites et aux emplois « post-carrière » étaient inégaux, en fonction des expériences de travail passées.

Trois ensembles d'individus nous semblent émerger avec constance et évidence des études: les « précaires », les « compétitifs » et les « protégés ». Ces regroupements et ces qualificatifs s'inspirent des catégories que Reich a établies en 1991 dans *The Work of Nations*. Dubet (1998), à son tour, les a réinterprétées dans son ouvrage: *Dans quelle société vivons-nous ?* Ces regroupements rejoignent également ceux proposés par Beffa, Boyer et Touffut (1999) et cités dans Gautié (2003); ces auteurs évoquent trois configurations principales de la relation d'emploi: celle de la « flexibilité d'emploi », celle des « professionnels très qualifiés et mobiles » et celle de la « stabilité polyvalente ».

Ainsi, les « *précaires* » (configuration de la « flexibilité d'emploi ») sont les travailleurs et les employés des secteurs d'activité les moins performants, ceux de la « périphérie », des entreprises de sous-traitance, des services les moins qualifiés, où les conditions d'emploi sont les moins favorables et les revenus d'emploi les plus bas, les régimes de retraite inexistant. Ils constituent une main-d'œuvre facilement substituable, précaire, « parce que les entreprises sont peu intéressées à les fidéliser » (Gautié, 2003, p. 10). Ils représentent, aux États-Unis, une *large majorité* de l'ensemble des travailleurs et employés qui exercent un emploi de « post-carrière ». Ils exercent cet emploi par nécessité économique principalement, se retrouvant, à défaut de revenus de retraite suffisants, dans l'obligation d'inclure une part de rémunération d'emploi dans l'ensemble de leurs revenus, une fois à la « retraite », les guillemets utilisés ici signifiant justement que cette « retraite » inclut, entre autres, un certain nombre d'heures de travail rémunéré par semaine.

Les « *compétitifs* » (configuration des « professionnels très qualifiés et mobiles ») sont les personnes capables, par leurs compétences, de soutenir la compétition avec d'autres; ils travaillent dans des entreprises et des secteurs de pointe, la *core economy*, à forte valeur ajoutée de travail et de connaissances. Ils sont très qualifiés, très mobiles « faisant valoir leurs compétences sur un marché étendu et même de plus en plus globalisé » (Gautié, 2003). Ils connaissent de bonnes conditions de travail et de rémunération. Ils sont évidemment *très minoritaires*. Leurs compétences sont recherchées, même au-delà de l'âge « normal » de la retraite, ils agissent souvent avec un statut d'experts ou de consultants, comme salariés ou travailleurs indépendants. Ils trouvent dans leur activité professionnelle une source de satisfaction personnelle qui est généralement à l'origine de leur motivation au travail dont ils n'envisagent généralement pas qu'il se termine à un âge prescrit.

Les « *protégés* » (configuration de la « stabilité polyvalente » qui se traduit par une forte mobilité horizontale) travaillent soit dans les secteurs publics ou parapublics, soit dans des grandes entreprises qui leur garantissent d'excellentes conditions de travail à long terme, où ils font carrière, dotés de protections sociales équivalentes à celles qu'on trouve dans le secteur public. Le niveau de rémunération, les conditions de travail et les avantages sociaux dont bénéficient les « protégés » sont certes fixés par le marché, pour les entreprises privées, mais surtout, dans le secteur public par la capacité d'influence politique des groupes concernés. Ces derniers sont par excellence les acteurs sociaux centraux des États providence qui se sont progressivement constitués à partir de la fin de la Seconde Guerre mondiale et surtout à partir des années 1960 et jusqu'aux années 1970, pour ce qui est du Canada et du Québec.

Ces « protégés », qui sont *minoritaires* parmi l'ensemble des travailleurs et employés, se retrouvent principalement dans la « fonction publique » au sens large ; ce sont des « professionnels » de la gestion, de la recherche, mais aussi des services directs aux personnes ; ce sont aussi des catégories moins spécialisées (cols bleus, employés de soutien) et moins rémunérées qui, toutefois, bénéficient de garanties d'emploi à long terme et de régimes de retraite garantis. Leur comportement à la retraite est spécifique : probablement en raison de l'assurance de pouvoir compter sur un revenu de retraite au montant défini et garanti, les « protégés » paraissent dans l'ensemble peu enclins à poursuivre leur activité au-delà de la retraite qui, pour eux, continue à être un événement prévisible et définitif. Même les plus scolarisés d'entre eux – un indicateur reconnu de la poursuite d'activité au-delà de la retraite en dehors de l'univers des « protégés » – aspirent à une retraite sans délai². Seuls quelques-uns des moins favorisés des « protégés », au plan économique (employés de soutien, par exemple), envisagent de poursuivre une activité rémunérée au-delà de la retraite. Les « protégés » demeurent aujourd'hui, par leur comportement, les représentants par excellence d'une « société salariale » qui continue pour eux, mais pour eux seulement, à être bien réelle.

3.3. DES PERSPECTIVES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DEVANT LA RETRAITE ET LA VIE POST-CARRIÈRE

On l'a souligné : dans le contexte de la réalité de plus en plus floue de la « retraite », les conditions du travail de « post-retraite » sont profondément marquées par le prolongement et l'amplification des conditions de travail qui ont prévalu pendant la vie active. Un nouveau rôle des régimes publics pourrait voir le jour dans ces conditions et introduire des modes de régulation qui corrigeraient en partie les inégalités les plus criantes. Ainsi, si on reconnaît que vous avez travaillé dans une industrie qui est très dommageable pour la santé, que vous y avez passé un certain nombre d'années, vous pourriez obtenir, par production d'une réglementation *ad hoc* des systèmes de pension, le droit de sortir à 50, 52, 55 ans, en fonction d'un certain nombre de critères de vulnérabilité, par exemple. Mais à l'inverse, on pourrait très bien s'attendre – et l'inscrire comme une

2. « En règle générale, les travailleurs les plus instruits travaillent plus longtemps que les autres. Pourtant dans l'effectif actuel de travailleurs âgés de la fonction publique et des secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux, les membres des catégories professionnelles sont plus susceptibles que les autres de projeter un départ à la retraite avant l'âge de 62 ans », Canada, Projet de recherche sur les politiques (2005). *Encourager les choix touchant le travail et le départ à la retraite*, Ottawa, Gouvernement du Canada, octobre, p. 25. Voir également l'étude de Lagacé, Tourville et Robin-Brisebois (2005) réalisée dans le cadre de TRANSPOL.

suite logique, sinon comme une obligation – à ce que les groupes les plus favorisés poursuivent leur activité jusqu'à 70 ou 72 ans, avec une politique fiscale fortement progressive en direction des moins nantis qui, en plus, se retrouvent soit hors travail avec très peu de revenus, soit au travail, mais dans des conditions de grande précarité. C'est là une mesure réaliste et socialement équitable.

Il est actuellement parfaitement inégalitaire d'imaginer que les plus privilégiés de la société, non seulement ont un âge de sortie d'emploi identique à celui des moins privilégiés, mais qu'en plus ils ont toutes les capacités de revenir sur le marché du travail et de gagner encore beaucoup plus d'argent qu'avant, alors que ceux qui sont sortis dans les conditions les moins favorables vont connaître une chute majeure de leurs revenus à partir du moment de leur sortie d'emploi.

Ce sont là des éléments de réflexion qui circulent actuellement dans différents pays, dans différents cercles, différents ministères et parmi certains groupes de recherche pour essayer de construire plus d'équité dans les systèmes de retraite, alors qu'il faut prendre en compte le fait qu'il est tout à fait réaliste et légitime de penser que plusieurs catégories de travailleurs, d'employés ou de cadres pourraient parfaitement prolonger leurs années de travail et inclure dans leur « panier de revenus de retraite » des parts de salaire gagnées après l'âge officiel ou légal de retraite.

3.4. QUOI QU'IL EN SOIT, L'IDÉE DE LA FIN DE LA RETRAITE TELLE QU'ON LA CONNAÎT EST DÉJÀ BIEN ANCRÉE DANS LES MENTALITÉS

Un constat : la participation au marché du travail, au-delà de la fin de carrière semble devenue en quelques années à peine un fait acquis dans la « culture de travail et de retraite » canadienne et québécoise.

Ce constat s'appuie sur divers sondages et études. La convergence des données permet d'estimer que le terrain de la connaissance des processus de transition acquiert aujourd'hui une certaine « consistance ». Une série de sondages effectués ces dernières années permettent de faire ressortir une constante : *les Canadiens s'attendent à continuer à travailler après leur retraite*. Ainsi, par exemple, l'*International Retirement Security Survey*, menée par l'American Association of Retired Persons (AARP) en 2005 au Canada, ainsi que dans neuf autres pays, indique que 56 % des Canadiens s'attendent à travailler durant leurs années de retraite, alors que seuls 18 % (moyenne des 10 pays étudiés : 31 %) s'attendent à cesser complètement toute activité de travail, un des taux les plus bas parmi les 10 pays étudiés ; 6 % s'attendent à travailler à plein temps (moyenne des 10 pays :

5 %) et 29 %, à temps partiel (moyenne des 10 pays : 19 %) ; 71 % sont confiants d'avoir un revenu suffisant pour bénéficier d'une retraite confortable, taux le plus élevé parmi les 10 pays, mais il est vrai que 33 % craignent de ne pas avoir assez d'argent aujourd'hui pour être en mesure d'épargner pour leur retraite ; enfin, 36 % comptent sur une rémunération d'emploi après la retraite pour compléter leurs revenus. La raison du retour au travail n'est toutefois pas d'abord financière, mais bien relationnelle : « demeurer en lien avec les autres ».

Un autre sondage effectué en octobre 2005 par la firme Ipsos Reid pour le compte de la Banque de Montréal indique que, à l'échelle canadienne, 33 % des retraités actuels continuent de travailler³. Au Québec, un retraité sur quatre déclare travailler, mais c'est dans une proportion de 74 % que les travailleurs de 45 ans et plus, encore en emploi, s'attendent à travailler à la retraite (BMO Groupe financier, communiqué de presse, 7 décembre 2005, cité dans *Le Devoir*, 8 décembre 2005). Là encore, la principale raison mentionnée pour demeurer au travail n'est pas de gagner de l'argent, mais de « rester actif et en contact avec les gens ». En outre, 87 % des répondants à ce sondage estiment que le mot retraite devrait être redéfini : « Pour décrire la réalité de la nouvelle retraite, les répondants disent que ce sera une période au cours de laquelle ils s'attendent à continuer de travailler. Le thème commun à tous ces commentaires est une volonté affirmée de cesser de considérer la retraite... comme un point fixe dans le temps, mais plutôt comme une transition entre le travail à temps plein et une retraite active » (*idem*, BMO, cité par *Le Devoir*). Et l'étude des résultats de ce sondage conclut que les Canadiens envisagent avec optimisme leur vie de retraités, incluant une part de travail rémunéré. Ce que confirme le sondage de l'AARP cité précédemment qui constate également que les Canadiens sont « optimistes » à 77 % concernant leur retraite (par comparaison avec une moyenne de 57 % pour les 10 pays analysés).

Pour ajouter à ces données, je voudrais faire état de conversations menées en 2005 avec divers responsables d'associations de personnes âgées et quelques représentants syndicaux, dont des chercheurs de la CSD qui ont réalisé une vaste enquête sur cette question, rejoignant 792 personnes dans 9 milieux de travail différents⁴. Il s'agit bien sûr ici de

3. Parmi les retraités actuels, 16 % disent consacrer beaucoup ou un peu de temps à travailler pour un employeur ; 17 % affirment faire de même pour leur carrière ou dans l'entreprise familiale. Chez les préretraités, ces proportions passent à 58 % et 50 % respectivement.

4. Voir CSD (2006). *Vieillesse de la main-d'œuvre et perspective intergénérationnelle, Guide syndical d'intervention*, Montréal, CSD.

commentaires impressionnistes, mais il me paraît y avoir suffisamment de convergences entre interlocuteurs privilégiés pour en faire état. De l'avis de plusieurs, le travail post-retraite est bien une réalité.

Il y a convergence pour estimer que le phénomène concerne environ un tiers des retraités qui travaillent à temps partiel (estimation de vingt heures par semaine en moyenne) pendant plusieurs années, dans un emploi autre que l'emploi de carrière, à un salaire moindre. Mais ce type d'emploi et les conditions qui lui sont associées sont généralement acceptées car elles sont vécues comme étant librement choisies et moins contraignantes que celles de l'emploi de carrière qui a précédé. Les secteurs les plus actifs semblent être ceux de la vente et de la construction, outre les activités poursuivies à titre d'entrepreneur indépendant ou de consultant. Le taux horaire de rémunération pour les secteurs de la vente et de la construction est estimé à environ 15 \$, ce qui est susceptible de procurer au travailleur un revenu mensuel complémentaire de 1 200 \$ par mois (moins impôts si le travail est déclaré, ce qui n'est pas toujours le cas). Évidemment, il s'agit là d'estimations dont il est impossible de vérifier rigoureusement le bien-fondé, mais qui, au fil des conversations, frappent par leur convergence. On est en droit de penser, compte tenu du caractère parfois souterrain de ce type de travail, que les statistiques officielles sous-estiment l'ampleur du phénomène, surtout si ce travail est effectué à temps partiel, et plus encore sous forme de travail indépendant.

POUR CONCLURE... UNE CONDITION POUR PROLONGER SA VIE ACTIVE ET ENVISAGER UNE RETRAITE ACTIVE : TRANSFORMER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les études que nous menons sur les questions du vieillissement au travail, les retraites, les transitions entre le travail et la retraite et le travail post-retraite, dans les entreprises manufacturières ou dans le secteur public, plus spécifiquement auprès des infirmières, mettent en évidence que non seulement les travailleurs et les employés, mais les cadres également, sont épuisés par les contraintes de l'organisation du travail, les réformes de structure, les stratégies managériales de réorganisation du travail. Des chefs syndicaux nous disent : « Nous, on comprend la logique, ça peut être intéressant d'essayer d'inciter les employés à demeurer en emploi, mais eux ne nous posent qu'une question : quand est-ce que je peux partir en retraite ? » Comment se fait-il que l'on en soit rendu là, que les conditions de travail soient si défavorables que les employés veulent fuir ?

Il m'apparaît impossible de développer une réflexion sur les conditions d'avenir des retraites sans considérer les conditions de travail qui prévalent actuellement dans les entreprises de production ou les établissements de services. Si l'on vise à ce qu'un certain nombre de personnes trouvent de l'intérêt, de la motivation, du sens à demeurer en emploi, il va bien falloir que les conditions de travail soient plus intéressantes, davantage productrices de sens pour elles. Cette question n'a rien à voir avec la rémunération, mais elle a tout à voir avec la nécessité pour les employés de pouvoir exercer une maîtrise accrue sur le contenu de leur travail et sur leurs conditions de travail. Cette absence de capacité de maîtriser son destin professionnel est à la source, me semble-t-il, de la fatigue, de l'épuisement et du désir de s'en aller, c'est-à-dire de sortir de la vie productive pour se réfugier dans un univers de sens qu'on construit soi-même comme acteur social. Cette dimension doit faire partie intégrante de la renégociation globale des conditions de travail qui doit inclure désormais les enjeux relatifs à la transformation des représentations de la retraite, autant qu'aux pratiques des emplois « post-retraite » et aux réorientations en cours des systèmes de retraite.

RÉFÉRENCES

- AMERICAN ASSOCIATION OF RETIRED PERSONS (2005). *International Retirement Security Survey*, Washington, D.C., AARP.
- BEFFA, J.L., R. BOYER et J.P. TOUFFUT (1999). « Les relations salariales en France : État, entreprises, marchés financiers », *Note de la Fondation Saint-Simon*, n° 107, juin.
- CANADA, PROJET DE RECHERCHE SUR LES POLITIQUES (2005). *Encourager les choix touchant le travail et le départ à la retraite*, Ottawa, Gouvernement du Canada, octobre.
- CASTEL, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard.
- COMITÉ SUR LA PÉRENNITÉ DU SYSTÈME DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2005). *Rapport Ménard*, Québec, Gouvernement du Québec.
- COMMISSION D'ÉTUDE SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX (2000). *Rapport Clair*, Québec, Gouvernement du Québec.
- CRESPO, S., dir. de F. LESEMANN, avec la collaboration de M. EL FILALI et C. MONTPETIT (2005). *Une étude exhaustive des formes de transition vers la retraite*, Montréal, INRS-Urbanisation, Culture et Société, août.
- DUBET, F. (1998). *Dans quelle société vivons-nous ?*, Paris, Seuil.
- GAUTÉ, J. (2003). *Quelle troisième voie ? Repenser l'articulation entre marché du travail et protection sociale*, Paris, Centre d'études de l'emploi, Documents de travail, 30, septembre.

- LAGACÉ, C., Y. TOURVILLE et A. ROBIN-BRISEBOIS, dir. de F. LESEMANN, avec la collaboration de S. CRESPO (2005). *Vieillesse de la main-d'œuvre, pratiques d'entreprises, politiques publiques : développer une compréhension différenciée du phénomène pour mieux agir*, Montréal, INRS-Urbanisation, Culture et Société, septembre.
- LESEMANN, F. et J. BEAUSOLEIL (2004). « Les emplois "post-carrière" aux États-Unis : un bilan des connaissances », *Retraite et société*, vol. 42, juin, p. 10-45,
- REICH, R. (1991). *The Work of Nations, Preparing Ourselves for 21st Century Capitalism*, New York, Alfred A. Knopf.

2

**PRENDRE SA RETRAITE
AVANT 65 ANS**
Pourquoi et pour quoi faire¹?**Anne Quéniart***Université du Québec à Montréal*avec la collaboration d'Éliane Chaput
et de Fanny Theurillat-Cloutier

Pourquoi prendre une retraite avant 65 ans? Y a-t-il des circonstances personnelles, familiales ou liées au travail expliquant une telle décision? Est-ce pour réaliser certains projets? Est-ce pour assurer des obligations liées à la sphère familiale (prise en charge de parents ou de conjoints malades, de petits-enfants) ou pour s'impliquer dans la sphère publique (bénévolat, implication politique, etc.)? Telles sont les principales questions auxquelles nous voulons répondre ici à partir des résultats d'une recherche exploratoire menée auprès de 25 femmes ayant fait le choix d'une retraite anticipée². Notre objectif est donc double : d'une part, explorer les raisons ou les motivations qui amènent des femmes à quitter le milieu du travail avant 65 ans et, d'autre part, faire ressortir leurs aspirations, leurs projets, leurs

-
1. Ce texte reprend une partie du contenu du rapport de recherche intitulé : « Retraitées avant 65 ans : regards d'une nouvelle génération », Montréal, UQAM, service aux collectivités et CRE de Montréal, femmes et développement, 65 pages, 2005.
 2. Cette recherche en est une de partenariat : elle a été réalisée au service aux collectivités de l'UQAM, à la demande du Conseil du statut de la femme et du comité femmes de la Conférence des élus de Montréal et en collaboration avec la Table de concertation des aînés de l'île de Montréal.

activités quotidiennes une fois à la retraite. Mais au préalable, il convient d'expliquer pourquoi s'intéresser à cette question de la retraite anticipée et pourquoi chez les femmes en particulier.

La réponse est en fait assez simple : parce que les chercheurs en sciences sociales, notamment en sociologie, se sont encore peu intéressés aux nouvelles retraitées, les études ayant porté surtout sur les retraités en général, hommes et femmes confondus, et notamment sur la question des motivations et des raisons qui poussent à s'impliquer ou non dans des activités de bénévolat (Dentiger et Clarkberg, 2002 ; Gallagher, 1994 ; Dorion, Fleury et Leclerc, 1998 ; Bowen, Andersen et Urban, 2000 ; Hall, McKeown et Roberts, 2001 ; Michaud, Paré et Wavroch, 2002 ; Gibson, Ashton-Shaeffer, Green et Corbin, 2002 ; Pennec, 2004 ; Maltais et Amiot, 2004 ; Gagnon, 1995). Les études sur la retraite anticipée ont essentiellement porté sur les motivations à quitter l'emploi avant 65 ans (Guérin, Wils, Saba et St-Jacques, 1995 ; Robichaud, Maltais et Larouche, 2000 ; Dubois et Ntetu, 2001) ou se sont intéressées au vécu de la transition à la retraite, mais sans distinction de genre (Pennec, 2004 ; Dorion, Fleury et Leclerc, 1998 ; Haicault et Mazella, 1996 ; Holstein, 1992 ; Robichaud, Maltais et Larouche, 2000).

On connaît donc peu les femmes qui choisissent de prendre une retraite anticipée et pourtant, elles sont et seront dans les années à venir, de plus en plus nombreuses si les tendances statistiques se confirment. En effet, d'une part, au Canada, les retraites avant l'âge de 65 ans sont passées de 29 % entre 1987-1990 à 43 % entre 1997-2000 (Kieran, 2000) et ce taux atteint 56,2 % au Québec ; d'autre part, entre 1997 et 2000, c'est une femme sur deux qui a pris une retraite anticipée, comparativement à 40 % d'hommes. L'un des facteurs explicatifs de cet écart entre les sexes est qu'il est courant qu'un couple prenne sa retraite dans la même année. C'est le cas d'un tiers des couples en 1997. Or, les femmes ont en moyenne deux ans de moins que leurs conjoints, d'où le fait qu'elles prennent leur retraite à un plus jeune âge que les hommes (Kieran, 2000). Une autre explication réside dans le fait que les femmes se retrouvent massivement dans les secteurs publics de la santé et des services sociaux et de l'éducation, des secteurs d'emploi qui ont bénéficié, en 1997, des programmes de mise à la retraite anticipée que le gouvernement québécois a offert à ses travailleurs. Or, comme le rappellent Robichaud, Maltais et Larouche (2000), une vague de départ beaucoup plus vaste que celle prévue s'ensuivit : au lieu des 15 000 départs envisagés, il y en a eu 36 438. Et parmi les personnes s'étant prévaluées du programme, on comptait 67,2 % de femmes et plus de la moitié de celles-ci étaient âgées de moins de 55 ans (Dorion, Fleury et Leclerc, 1998). Il nous semblait donc fort intéressant de dresser un portrait de cette population de retraitées.

1. MÉTHODOLOGIE

Sur le plan méthodologique, nous avons choisi de réaliser une recherche de type qualitatif par entrevue en profondeur puisque ce qui nous intéressait c'était de comprendre le sens donné à la retraite par les nouvelles retraitées elles-mêmes et de dégager les principales caractéristiques de l'expérience de la retraite telle qu'elle est vécue par ces femmes.

1.1. LA RÉALISATION ET L'ANALYSE DES ENTREVUES

Les entrevues, qui duraient entre 60 et 90 minutes, commençaient par une question ouverte, « qu'est-ce que signifie la retraite pour vous ? » ce qui permettait aux femmes d'aborder dans leurs mots et avec leur propre univers de référence, leur expérience de la retraite. Par la suite, trois thèmes étaient abordés :

1. Le choix de la retraite « jeune » : qu'est-ce qui les a amenées à prendre leur retraite à cet âge ? Y a-t-il des éléments particuliers dans leur travail, leur famille, etc., qui les ont incitées à prendre leur retraite ? À l'annonce de la retraite, quelles ont été les réactions de leur entourage ?
2. Les projets avant la retraite : Quelles préparations ont-elles faites en vue de leur retraite ? Quels étaient leurs projets pour la retraite ? Avaient-elles l'intention de continuer à travailler à temps partiel après la retraite ?...
3. La vie quotidienne à la retraite : Vivent-elles avec une personne (conjoint, parent, amie, etc.) ? Cette personne travaille-t-elle ? Est-elle en santé ? Comment se passe une journée typique de semaine ? Depuis la retraite, est-ce que les contacts avec leurs amis ont changé ? Et avec leur famille, avec leurs amis de travail ? Sur le plan financier, y a-t-il des changements par rapport à leur situation antérieure ? Lesquels ?

Une fois les entrevues retranscrites, elles ont fait l'objet d'une analyse de contenu qualitative comprenant les deux étapes suivantes : 1) l'analyse verticale (contenu d'une entrevue) qui visait à coder et analyser les thèmes (prévus dans le guide et émergents) ; 2) L'analyse transversale (comparaison des entrevues) dont le but était de comparer les contenus des discours des femmes retraitées selon diverses dimensions et variables pertinentes (situation conjugale et familiale, groupe d'âge, etc.).

1.2. L'ÉCHANTILLON

Les femmes devaient être recrutées sur une base volontaire selon trois critères : avoir pris une retraite entre l'âge de 55 et 64 ans, être en situation de retraite depuis un an au minimum et trois ans au maximum et habiter l'île de Montréal. En outre, nous voulions diversifier l'échantillon en fonction des variables suivantes : le statut conjugal (femmes mariées, veuves, divorcées, célibataires), la situation familiale (femmes avec et sans enfants, petits-enfants), le secteur d'emploi (public, privé ou communautaire) et l'origine ethnique. Or, nous nous sommes aperçues, dès les premières démarches d'échantillonnage, qu'il nous serait difficile de réunir des femmes du secteur communautaire (organismes sans but lucratif, groupes de femmes, associations de défense des locataires, etc.), rares étant celles qui peuvent se permettre de prendre une retraite anticipée compte tenu entre autres de la précarité de ce type d'emploi. De plus, nous avons été limitées dans le choix des types d'emploi par le fait que ce ne sont pas tous les secteurs qui offrent la possibilité d'une retraite anticipée. Enfin, malgré de très nombreuses démarches auprès des associations de retraitées et des syndicats, nous n'avons pas réussi à diversifier nos répondantes selon la variable ethnique. Là encore, cela semble s'expliquer par le fait, constaté entre autres par Firbank (1996, p. 36) que « la tendance vers un départ à la retraite anticipée caractéristique de ces vingt dernières années a davantage affecté les travailleurs natifs [*sic*] que les travailleurs immigrés ». L'hypothèse qu'il émet est que ces travailleurs immigrants ont des emplois qui ne donnent pas accès à un fonds de retraite institutionnel ou privé et donc qui ne permettent pas à leurs employés d'envisager la retraite avant 65 ans, âge où ils peuvent avoir accès à la pension de sécurité de vieillesse et au revenu minimum garanti.

Les limites de notre recherche tiennent donc plus à la réalité sociale et aux conditions économiques des femmes en général, et des femmes immigrantes ou des communautés ethnoculturelles en particulier, qu'à notre recherche proprement dite.

2. CARACTÉRISTIQUES DES FEMMES INTERROGÉES

Nous avons pu interviewer 25 femmes âgées de 55 à 65 ans, la moyenne d'âge étant de 60,16 ans. Toutes sauf deux sont nées au Québec. Sur le plan de la situation conjugale, six sont célibataires, six sont mariées, trois vivent en union libre dont deux à la suite d'un divorce, cinq sont divorcées et deux sont veuves. Ce sont des femmes assez fortement scolarisées puisque huit d'entre elles ont fait des études de deuxième cycle universitaire et onze de premier cycle, deux femmes ont terminé leurs études au

collégial, trois de secondaire dont une au professionnel, et deux femmes ont complété des études primaires. Avant la retraite, 15 des répondantes avaient un revenu familial de 50 000 \$ et plus, les 10 autres de moins de 50 000 \$³. Depuis qu'elles sont à la retraite, 12 participantes disposent encore d'un revenu familial de plus de 50 000 \$⁴. Seulement deux répondantes ne bénéficient pas de fonds de pension institutionnel et 19 des 25 répondantes ont des REER non utilisés.

Sur le plan de la profession, elles occupaient des emplois du secteur public pour la plupart. Nous avons ainsi rencontré cinq enseignantes, trois infirmières, une travailleuse sociale, deux secrétaires dans des écoles, deux bibliothécaires, une fonctionnaire au gouvernement, une cadre dans un CLSC, une attachée en administration et une assistante de programmation au public. Dans le secteur privé, nous avons interrogé une préposée à l'entretien, une travailleuse du vêtement en manufacture, deux gestionnaires, une technicienne en laboratoire, une agente de service à la clientèle, une technicienne en documentation et une attachée d'administration. Elles étaient toutes à la retraite depuis un à quatre ans.

Nous allons maintenant présenter les raisons et motivations qui les ont incitées à prendre une retraite anticipée pour ensuite faire état du quotidien de celles que nous appellerons les « nouvelles retraitées », voire parfois les « jeunes » retraitées, au sens où elles forment une nouvelle génération de retraitées puisque, d'une part, leur temps de retraite sera peut-être plus long que celui de leur vie professionnelle et que, d'autre part, elles ne font pas partie du groupe des « personnes âgées », du « troisième âge », au sens classique du terme.

3. POURQUOI PRENDRE UNE RETRAITE AU TOURNANT DE LA CINQUANTAINE ?

Quelles sont les raisons, les circonstances personnelles, familiales ou autres qui incitent à prendre la décision d'une retraite anticipée ? Est-ce pour s'en aller « dans le sud » comme le propose la publicité « Liberté 55 » ? Est-ce pour pouvoir garder les petits-enfants qui n'ont pas de place en garderie ? Est-ce pour s'engager dans des activités de bénévolat ?

3. Pour cette caractéristique, nous n'avons pas les données concernant deux des répondantes.

4. *Idem.*

3.1. UN « RAS-LE-BOL » DU TRAVAIL

En fait, les raisons mentionnées par les femmes rencontrées sont de deux ordres : celles qui sont liées au travail et celles d'ordre monétaire, les deux étant souvent liées. Pour beaucoup de femmes, en effet, la décision de prendre une retraite anticipée est liée à ce qu'on pourrait appeler un « ras-le-bol » du travail, au sens d'un épuisement physique et mental. Il faut rappeler qu'au Québec, au cours des dix dernières années il y a eu, dans le secteur public, de nombreux changements structurels (fusion d'établissements, changement de direction, d'horaire, d'équipe de travail, coupures de budget, transformation des orientations, etc.). Fatiguées, désillusionnées parfois, ayant l'impression d'avoir perdu leur sentiment d'appartenance, ces femmes ont préféré quitter leur emploi :

Il y avait toutes sortes de projets de bouleversements des structures, et surtout je ne voyais pas d'écoute pour le genre de préoccupations que j'avais [dans mon institution]. (Irène, 63 ans.)

On a dû partager nos espaces avec l'entreprise privée, parce que maintenant, avec le partenariat privé-public, on doit faire des concessions... On a pu agrandir sauf que l'on était pas mal serré dans ces deux pièces-là, c'était rendu la folie furieuse. (Blanche, 56 ans.)

C'est du travail avec du personnel en moins, et les choses qui auraient pu être encore plus intéressantes s'il y avait eu plus de personnel, on n'y avait pas accès [...] J'ai aimé mon travail d'infirmière, mais les dernières années, disons qu'avec tous les bouleversements, les fusions de départements, les fusions des hôpitaux, ça été assez difficile. On devait s'adapter à des situations qui étaient difficiles. (Denise [âge non disponible].)

Dans certains milieux, ce sont souvent des coupures budgétaires qui provoquent une dégradation des conditions de travail et qui entraînent chez ces femmes en fin de carrière une perte de plaisir mêlée à un sentiment d'impuissance à changer les choses.

Je me battais depuis des mois pour améliorer [les conditions de travail] mais là, il n'y avait rien à faire. Tu ne te bats pas contre un dragon. Ça ne donnait rien. (Régine, 64 ans.)

C'est pourquoi, dès que l'occasion favorable se présente, certaines travailleuses optent pour une retraite anticipée, malgré leur premier projet de travailler à temps partiel.

Le départ à la retraite apparaît à certaines comme étant d'autant plus nécessaire qu'à tous ces réaménagements quotidiens sont liés des changements dans les valeurs de leur milieu de travail avec lesquelles les futures retraitées ne sont pas en accord. C'est notamment le cas dans le secteur de la santé où les nouvelles politiques des dernières années font des mécontentes :

On mettait la hache dans tout ce que moi j'avais contribué un peu à construire, parce que je suis entrée dans le réseau de la santé en même temps que l'assurance hospitalisation, en 1961, donc j'ai vu progresser ce réseau-là, l'assurance hospitalisation, l'assurance maladie, la santé communautaire, les CLSC. Il y a beaucoup de choses auxquelles j'ai cru qu'on est en train de démolir, donc ça m'a fait une raison de partir. (Françoise, 62 ans.)

Il en va de même pour certaines répondantes enseignantes pour lesquelles le milieu de l'éducation cause aussi des déceptions et des remises en question en regard des valeurs de l'institution auxquelles elles croyaient lorsqu'elles ont choisi ce métier :

Je ne voyais plus ma place dans cette institution compte tenu de la manière dont elle était gérée. Les décisions se prenaient d'une manière à mon avis très autocratique, et je ne voyais pas comment je pouvais avancer mes projets dans ce type d'institution. Et ça, ça m'a vraiment démoralisée, profondément démoralisée. [...] Il y a eu des changements qui allaient à l'encontre de mes objectifs et des raisons pour lesquelles j'étais là. (Irène, 63 ans.)

Notons aussi que quelques-unes des nouvelles retraitées rencontrées se plaignent d'un épuisement physique et mental mais sans avoir vécu une dégradation de leur milieu de travail. Elles considèrent alors que c'est l'habitude, la routine et le fait de vieillir qui en sont la cause :

J'avais 59 ans quand j'ai arrêté. J'étais usée, fatiguée, mon corps était fatigué, et les conflits, ça gruge beaucoup d'énergie aussi entre les collègues. (Annie, 60 ans.)

Quand on travaille pendant longtemps, toujours à faire la même chose, on n'a jamais le temps pour les loisirs ou quoi que ce soit. On n'a pas de temps pour soi. (Pauline, 56 ans.)

L'épuisement de ces femmes, certaines ayant à peine 60 ans, s'explique en partie par le fait qu'elles font partie de la première génération de femmes qui est entrée sur le marché du travail jeune, parfois dès l'âge de 17-18 ans, et qui a eu à concilier la famille et le travail, à une époque où le mot même de conciliation n'existait pas et donc où il n'y avait aucune mesure d'aide.

3.2. DES CONDITIONS FINANCIÈRES ADÉQUATES

C'est là qu'intervient le second type de raisons, d'ordre financier. En effet, une grande majorité des femmes mettent alors un terme à cet état de fatigue, à ce ras-le-bol de la routine ou à la dégradation du milieu de travail en décidant de prendre leur retraite, que ce soit grâce à un fonds de pension institutionnel, à des primes de départ octroyées par l'employeur,

à l'aide d'un conjoint qui a un travail bien rémunéré ou à l'obtention d'un héritage substantiel. Sans cela, soulignent-elles, elles n'auraient pu se permettre de partir et s'estiment d'ailleurs privilégiées d'avoir pu le faire.

On constate donc que la décision de partir à la retraite avant 65 ans n'est pas motivée, au départ, par le désir de réaliser certains projets mais s'explique plutôt par la négative, par un désir de ne plus être au travail. Les projets vont toutefois émerger une fois la décision prise. C'est ce que l'on va voir maintenant.

4. UNE RETRAITE ANTICIPÉE POUR FAIRE QUOI ? POUR QUOI FAIRE ?

À la question sur les projets qu'elles entrevoyaient une fois prise la décision de la retraite la réponse a été : « me reposer, me donner du temps », « penser à moi », « me remettre en forme », « prendre le temps d'avoir du temps ». Plusieurs soulignent qu'elles désiraient surtout rompre avec le rythme du marché du travail, vivre un horaire sans contrainte, vivre aussi en accord avec leurs valeurs. Et pourtant, nous avons eu beaucoup de difficulté à les joindre pour fixer un moment pour une entrevue tant leur semaine était chargée ! Certaines étaient obligées de consulter leur agenda pour savoir quand elles auraient un peu de temps à nous accorder ! D'ailleurs, quelques-unes ont avoué avoir un agenda seulement depuis leur retraite ou encore en avoir eu un avant mais qui ne servait qu'à noter les dates d'anniversaire alors qu'aujourd'hui, il est rempli de rendez-vous ou d'activités à faire ! Leur agenda comprend en fait ce que l'on peut appeler des moments pour elles et des moments pour autrui.

4.1. AVOIR DES MOMENTS POUR SOI, PRENDRE SOIN DE SON CORPS

Pour ce qui est des moments pour soi, on veut d'abord prendre soin de son corps. On remarque en effet que bien que dans la cinquantaine pour la plupart ces jeunes retraitées s'inquiètent presque toutes de leur santé – peut-être parce qu'elles font partie de cette génération de femmes qui a été l'objet de nombreux discours sur la jeunesse et la beauté. Elles veulent aussi et surtout préserver leur autonomie dans cette période perçue par certaines comme étant la dernière de leur vie où elle dispose de leurs pleines capacités sur le plan physique. Un entraînement physique hebdomadaire a donc pris place dans le quotidien de plusieurs nouvelles retraitées qu'il s'agisse de natation, de golf, de yoga ou de gymnastique.

J'ai une amie avec qui je vais une fois par semaine à la piscine, et on fait deux activités : on parle, puis on nage ! Mais on s'encourage parce qu'il faut dire que je veux garder ma santé physique, c'est important, alors j'y vais une fois par semaine ou aux deux semaines. (Louise, 56 ans.)

Beaucoup se sentent d'ailleurs plus en forme à la retraite que pendant leur vie de salariées, notamment parce qu'elles ne subissent plus le stress du travail.

4.2. RÉALISER SES RÊVES

Avoir des moments pour soi, c'est aussi, pour certaines répondantes, se donner le droit de vivre la retraite comme un moment pour réaliser des projets personnels qu'elles ont sans cesse repoussés par manque de temps en raison du travail, ou pour réaliser leurs rêves avant qu'il ne soit trop tard. Il peut s'agir de rénover sa maison, de se mettre à faire de la peinture, à confectionner des vêtements ou encore de s'adonner à la lecture :

Moi, mon rêve, c'était de faire des vêtements pour le théâtre [...] Je me suis dis « ma retraite c'est la dernière chance de m'écouter, donc c'est le temps d'apprendre ça ». J'avais une amie qui faisait de la peinture et qui faisait une exposition et elle m'a dit « pourquoi tu n'en fais pas des robes et je vais les exposer en même temps que mes toiles ? ». Alors je me suis mise à faire des robes du mois de janvier au mois de juin. (Annie, 60 ans.)

En plus de leur bien-être physique, quelques répondantes semblent vouloir prendre du temps pour améliorer leur qualité de vie, voire leur milieu de vie – décorer leur maison, par exemple.

4.3. AVOIR DES MOMENTS POUR AUTRUI

Pour ce qui est de l'autre dimension de leur vie, avoir des moments pour autrui, elle prend beaucoup de place dans leur quotidien car autrui, c'est à la fois la famille, les proches mais aussi l'ensemble de la société. La retraite, pour bien des femmes rencontrées, est aussi et surtout un moment pour s'engager socialement, notamment une fois passée la première année.

4.4. SE SENTIR UTILES SOCIALEMENT

Certaines voient l'engagement comme un moyen de se sentir utiles et d'être épanouies, de se réaliser dans leur retraite, de ne pas vivre la retraite comme un retrait. Bref, plusieurs expriment le besoin de se sentir encore une citoyenne à part entière :

Alors j'ai décidé de m'engager, et puis les gens sont contents au centre de l'âge d'or. Ils aiment mon sourire, ils aiment ce que j'apporte. C'est très valorisant parce que je me sens très utile. (Louise, 56 ans.)

Il faut que je fasse quelque chose qui est utile. Si je ne faisais pas de bénévolat, je me sentirais inutile. (Micheline [âge non disponible].)

Nos données rejoignent à cet égard celles d'autres études, et notamment celle de Guillemard (2002). En fait, la retraite, et plus particulièrement la retraite anticipée, représente pour ces femmes une phase du cycle de vie qui, un peu comme l'adolescence, demande une nouvelle construction de l'identité pour soi et pour autrui. Leur identité sociale, liée auparavant à leur insertion professionnelle, n'a plus maintenant de contours aussi nets. Mais en plus, notre étude fait ressortir que la prise de retraite jeune implique aussi une redéfinition de soi liée aux catégories d'âge et non seulement au travail. En effet, pour cette génération, être à la retraite n'équivaut pas à être une femme aînée, n'est pas synonyme de vieillissement, comme cela a pu être le cas pour les femmes des générations précédentes. Les jeunes retraitées sont souvent dans la cinquantaine, elles sont en bonne santé et n'ont pas les mêmes capacités physiques que les femmes du quatrième âge, qui représentent une autre génération. D'ailleurs, ces nouvelles retraitées voient les aînées comme une catégorie de personnes ayant des intérêts totalement différents des leurs. Elles en ont d'ailleurs une image stéréotypée, associée au club de l'âge d'or et au jeu de bingo :

En fin de compte la moyenne d'âge du club de l'âge d'or où je suis, c'est plus âgé. Alors c'est comme un gros changement qui se passe en ce moment, parce que les baby-boomers arrivent et prennent leur retraite tôt. Alors ce n'est pas juste des jeux de carte, comme jouer au bridge, que les gens veulent. Ils veulent avoir des activités culturelles, ils veulent avoir des sorties de théâtre, ils veulent avoir des concerts, ils veulent participer à des choses, avoir une chorale, avoir du tai-chi, et il y a de la danse en ligne. Ce sont des personnes de 70 à 87 ans, que l'on a ici, des personnes qui s'en vont tranquillement vers la sortie de l'âge d'or, alors il y a une transition qui se fait [pour s'adapter]. (Louise, 56 ans.)

4.5. S'ENGAGER POUR CHANGER LES CHOSES, POUR SE SENTIR DES CITOYENNES ACTIVES

Pour revenir à l'engagement, une autre spécificité de notre étude, peut-être parce qu'elle a donné la parole à des «jeunes» retraitées, est aussi de mettre en lumière une autre façon d'entrevoir l'engagement. En effet, la plupart des femmes rencontrées s'engagent non seulement pour se sentir utiles mais aussi pour demeurer des citoyennes actives et pour changer les choses :

La retraite, c'est retraite du travail, mais pas retraite de la vie, pas retraite de l'engagement social, pas retraite affective, c'est pas une disparition, c'est un déplacement [...] Tant que je suis vivante, faut que je fasse ma part si je veux continuer d'exister comme citoyenne. C'est ça la satisfaction d'être une personne entière. (Catherine [âge non disponible].)

Plusieurs se sentent responsables de ce qui se passe dans le monde mais aussi au Québec. Elles veulent travailler divers dossiers, comme l'environnement, la pauvreté. Pour certaines, l'engagement s'impose même impérativement afin de contrer le modèle dominant de désengagement et de surconsommation : « *Je ne suis pas capable de ne pas intervenir. C'est une petite goutte d'eau, et j'y tiens, j'y tiens à la déposer dans le bassin-là.* » (Catherine [âge non disponible].) Les projets sociaux qui les animaient ne s'étant pas encore réalisés, il s'agit donc de continuer à y travailler. L'engagement peut devenir en ce sens une sorte de « devoir » : « *J'aime à m'engager, mais je sens aussi le devoir de m'engager* », dira l'une d'elles. Pour une autre, outre l'utopie politique qui l'anime, son engagement repose aussi sur sa volonté de transmettre ses connaissances à la jeune génération :

Ça m'a pris aussi beaucoup de temps et d'énergie pour me remettre dans ce dossier. Mais, par ailleurs, je trouvais ça important de le faire, parce que ça fait partie des projets que je n'ai pas eu le temps de réaliser [...] Et puis j'aimerais un peu transmettre mes années d'expérience, mes réflexions dans ce domaine. (Irène, 63 ans.)

En outre, plusieurs femmes tiennent à transmettre aux jeunes générations leurs connaissances mais surtout les valeurs auxquelles elles croient, qu'il s'agisse de valeurs de solidarité envers les plus démunis, de valeurs féministes pour d'autres – égalité, autonomie, etc.

4.6. S'IMPLIQUER DANS LES SOINS AUX PROCHES

Toutes les répondantes ne sont pas aussi militantes. Plusieurs nouvelles retraitées veulent s'impliquer dans la société mais aussi auprès de leurs proches, tout en se sentant libre. Il s'agit, dit l'une d'elles, de trouver un équilibre entre l'engagement collectif, qu'elle maintient à la retraite, et l'engagement de proximité auprès de leur famille par exemple :

Mais j'essaie justement, à travers le collectif, d'aider mes nièces qui ont des enfants quand elles sont un peu mal prises, de sortir les enfants pour reposer les parents, aider ma mère, de la sortir aussi, aller au cinéma. (Adèle, 60 ans.)

Or, pour la plupart, cet équilibre ne semble pas être facile à trouver. En effet, les nouvelles retraitées ne veulent plus avoir d'horaire contraignant, elles revendiquent du temps pour elles, et cela n'est pas toujours compatible avec le soin aux proches qui demandent une implication de long terme et un temps qui n'est pas forcément morcelable, ni facile à insérer entre le théâtre et la natation. Cela crée donc des tensions entre leur désir d'autonomie, de « liberté » et leur désir de s'occuper de leurs proches ou de répondre aux besoins familiaux. Ces tensions sont d'autant plus grandes que l'engagement de proximité est considéré comme légitime,

autant par les retraitées que par leur entourage. D'ailleurs, dès l'annonce de la prise de retraite, les attentes de l'entourage se font sentir, qu'il s'agisse de s'occuper des petits-enfants ou de prodiguer des soins à des parents malades. Les pressions à s'impliquer auprès des proches émanent en fait tant de la famille, des parents eux-mêmes qu'implicitement, de la société en général :

Comme je suis celle à la retraite, il y a plus de démarches que je faisais, même si en bout de ligne il fallait que les trois puissent signer. Parce que j'avais plus de temps. J'ai réalisé que je n'avais pas été faire d'exercice, mais je n'avais pas passé ma journée à rien faire, je m'étais levée et j'ai fait ces démarches et donc c'est entré dans mon quotidien (Françoise, 62 ans.)

Comme l'a bien souligné Pennec (2004), les tensions et pressions sont en fait constantes pour les femmes à cette étape de la vie, tensions entre désirs d'autonomie, de « liberté » et besoins familiaux, tensions aussi entre engagements privés et publics. Les hommes à la retraite, pour leur part, vivraient beaucoup moins d'engagements privés contraignants que les femmes (Dentiger et Clarkberg, 2002 ; Gallagher, 1994), et ce, parce que les soins aux proches sont encore aujourd'hui attribués socialement aux femmes.

Pour réaliser leurs projets, nos répondantes acceptent donc par exemple de garder leurs petits-enfants mais en spécifiant bien à leur famille qu'elles ne veulent pas devenir des gardiennes à temps plein ; elles s'occupent de leurs proches en situation de dépendance mais expliquent qu'elles ne veulent ni ne peuvent ne faire que cela...

CONCLUSION

Ce que nous pouvons retenir de cette études auprès des nouvelles retraitées, c'est d'abord qu'entre les engagements de proximité et l'implication sociale, la pratique de nouveaux loisirs ou encore les entraînements physiques, la vie quotidienne de ces femmes est bien remplie. C'est un quotidien qui a peu à voir avec l'image de ces retraités oisifs qui seraient un poids pour la société, ni avec celle de la retraite associée à la consommation de luxe qui est véhiculée par plusieurs publicités. À cet égard, toutes ont souligné le peu d'espaces, de lieux de rencontre et même d'activités (loisirs, équipements culturels, etc.) pour ces nouvelles retraitées comme elles, plus jeunes et plus scolarisées que la génération qui les précède. Comme nous l'avons vu, elles disent ne pas se reconnaître dans les activités offertes pour les aînées et donc manquer de lieux de socialisation. Elles sont pour la plupart avides de connaissances, elles veulent voyager,

s'instruire, rester en forme. Elles désirent s'impliquer socialement mais plusieurs d'entre elles mentionnent à cet égard leur difficulté ou même leur réticence à faire certaines activités de bénévolat dans des organismes qui exigent des horaires de présence fixes, comme c'est de plus en plus le cas :

Je ne veux plus de contrainte alors pour moi le bénévolat, si j'ai envie d'en faire, j'en ferai mais je n'irai pas m'associer à un groupe, par exemple comme le groupe des diabétiques, qui m'appelle chaque fois pour que j'aille à des... réunions, parce que ça, c'est comme une routine. [...] Et, moi, je n'en veux pas du tout. (Pauline, 56 ans.)

Ces nouvelles retraitées veulent avant tout ne pas avoir de contraintes d'horaire imposées de l'extérieur, elles veulent pouvoir gérer elles-mêmes leur temps. Pour ces femmes, qui forment une toute nouvelle génération de retraitées, le plus grand défi est de continuer à être reconnues comme des citoyennes à part entière, qui ont encore beaucoup à faire et à transmettre socialement. Leur retraite doit être la poursuite d'une citoyenneté active. Elles nous amènent donc à réfléchir collectivement sur la place et le rôle que nous nous voulons leur réserver, au sein d'une société dont l'une des caractéristiques est le vieillissement de sa population...

RÉFÉRENCES

- BOWEN, D.J., M.R. ANDERSEN et N. URBAN (2000). « Volunteerism in a community-based sample of women aged 50 to 80 years », *Journal of Applied Social Psychology*, vol. 30, n° 9, p. 1829-1842.
- BRAULT, M.-M. (1990). *Le travail bénévole à la retraite*, Québec, Institut québécois de recherches sur la culture.
- BRAULT, M.-M. (1992). *Les relations filiales dans un contexte de soutien aux parents âgés: Les récits de 40 filles âgées de 55 ans et plus*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- DENTIGER, E. et M. CLARKBERG (2002). « Informal caregiving and retirement timing among men and women: Gender and caregiving relationships in late midlife », *Journal of Family Issues*, vol. 23, n° 7, p. 857-879.
- DORION, M., C. FLEURY et D.P. LECLERC (1998). « Que deviennent les nouveaux retraités de l'État? », *Le Gérontophile*, vol. 20, n° 4, p. 7-8.
- DUBOIS, M. et A.-L. NTETU (2001). *Du travail à la retraite anticipée. Profils et parcours d'un groupe de travailleurs*, Paris, L'Harmattan.
- DUCHESNE, L. (2003). *La situation démographique au Québec, Bilan 2003, les ménages au tournant du XXI^e siècle*, Québec, Institut de la statistique du Québec, Démographie, p. 48-50.

- FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC (2004). « Réforme de rentes du Québec. Première partie : Les femmes vont écoper », [rédaction : Ruth Rose], Montréal, 3 p. <www.ffq.qc.ca/pub/memoires.html>.
- FIRBANK, O. (1996). « Stratégies de passage à la retraite et populations immigrantes », *Canadian Issues/Thèmes canadiens*, Waterloo, Association des études canadiennes, vol. 18, p. 23-48.
- FLEURY, C. (2003). « La santé, un facteur déterminant de la retraite anticipée ? », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 32, n° 2, automne, p. 201-221.
- GAGNON, É. (1995). « Engagement social, engagement identitaire : parcours de femmes », *Service social*, vol. 44, n° 1, p. 49-71.
- GALLAGHER, S.K. (1994). *Older People Diving Care: Helping Family and Community*, Westport, CT, Auburn House, 196 p.
- GAULLIER, X. (2002). « Retraites, préretraites et temps de la vie », *Gérontologie et société*, n° 102, septembre, p. 67-85.
- GIBSON, H., C. ASHTON-SHAEFFER, J. GREEN et J. CORBIN (2002). « Leisure and retirement: Women's stories », *Loisir et Société/Society and Leisure*, vol. 25, n° 2, automne, p. 257-284.
- GODBOUT, J.T. (2000). *Le don, la dette et l'identité*, Montréal et Paris, Boréal et La Découverte.
- GODBOUT, J.T. et A. CAILLÉ (1995). *L'esprit du don*, Montréal, Boréal.
- GUÉRIN G., T. WILS, T. SABA et N. ST-JACQUES (1995). « Retraite anticipée ou extension de la vie professionnelle ? Les aspirations des professionnels syndiqués de 50 ans et plus », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 24, n° 2, automne, p. 245-283.
- GUILLEMARD, A.-M. (2002). « De la mort sociale à la retraite solidaire », *Gérontologie et société*, n° 102, septembre, p. 53-66.
- HABTU, R. (2003). « Les hommes de 55 ou plus : le travail ou la retraite ? », *L'emploi et le revenu en perspective*, Statistique Canada, vol. 15, n° 1, printemps, p. 50-58.
- HAICAULT, M. et S. MAZELLA (1996). « Femmes et hommes retraités : des figures urbaines de mobilité circulante », *Recherches féministes*, vol. 9, n° 2, p. 137-146.
- HALL, M., L. MCKEOWN et K. ROBERTS (2001). *Canadiens dévoués, Canadiens engagés : points saillants de l'Enquête nationale de 2000 sur le don, le bénévolat et la participation*, Ottawa, Statistique Canada.
- HOLSTEIN, M. (1992). « Productive aging : A feminist critique », *Journal of Aging and Social Policy*, vol. 4, n° 3-4, p. 17-34.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2001). *Portrait social du Québec, données et analyses*, Québec, p. 97-98, p. 211-212, p. 225-227, p. 231-232, p. 308.
- JETTÉ, C. (2000). « La redéfinition des temps de vie et la nécessaire transformation des institutions », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 13, n° 2, p. 26-40.
- KIERAN, P. (2001). « Retraite anticipée : tendances », *L'emploi et le revenu en perspective*, Statistique Canada, Ottawa, vol. 13, n° 4, hiver, p. 7-15.

- MALTAIS, A. et R. AMIOT (2004). « Pour qui l'âge d'or? », *Recto Verso*, n° 306-307, janvier-avril, p. 18-26.
- MCIRVIN ABU-LABAN, S. (1984). « Les femmes âgées : problèmes et perspectives », *Sociologie et sociétés*, vol. 16, n° 2, octobre, p. 69-78.
- MICHAUD, A., S. PARÉ et H. WAROCH (dir.) (2002). *État de la participation dans un bénévolat en mouvance au Québec, motivations et démotivations des personnes bénévoles âgées de 55 ans ou plus*, Québec, Conseil des aînés, Gouvernement du Québec.
- OUELLET, N. (1995). *Étude exploratoire sur les caractéristiques individuelles qui influencent la prise de la retraite anticipée*, Mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, Faculté des sciences sociales, Département des relations industrielles.
- PENNEC, S. (2004). « Les tensions entre engagements privés et engagements collectifs, des variations au cours du temps selon le genre et les groupes sociaux », *Lien social et politiques*, n° 51, p. 97-107.
- POCHET, P. (1997). *Les personnes âgées*, Paris, La Découverte, coll. « Repères ».
- ROBICHAUD, S. D. MALTAIS et G. LAROUCHE (2000). « Les jeunes retraités : entre l'enchantement et le désenchantement? », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 13, n° 2, décembre, p. 79-93.

LE GRAND ÂGE **Chance ou déchéance ?**

Richard Lefrançois
Université de Sherbrooke

1. INVITATION À UN DÉPASSEMENT

Cette modeste contribution se présente avant tout comme un hommage aux personnes très âgées, à leur courage, à leur sensibilité et à leur vitalité. Elle invite à jeter un regard critique sur les représentations de la grande vieillesse, tout en proposant une réflexion anthropologique sur la place des vieillards dans la société. Notre regard est complice de l'ambition d'une société solidaire, fraternelle, exempte de discrimination, un projet qui serait porteur de sens et de direction, et qui inscrirait la vieillesse dans la normalité et la continuité des différentes étapes de la vie. Elle nous renvoie par conséquent au non-sens de l'image dégradante du vieillard.

D'entrée de jeu, nous sommes conscient de nous engager sur un terrain miné par trois irritants qui vibrent au diapason : l'âgisme, le misérabilisme et la gérontophobie. En effet, force est d'admettre que, dans nos sociétés, l'âge avancé rebute, angoisse et dérange. Pour reprendre les mots de Jacques Pellissier : « La nuit, tous les vieux sont gris. C'est dire qu'ils le deviennent, dans une société âgiste et inadaptée qui les conduit de plus en plus souvent à perdre la mémoire, la raison et le goût de vivre¹. »

1. J. Pellissier (2003). *La nuit, tous les vieux sont gris. La société contre la vieillesse*, Paris, Éditions Bibliophane-Daniel Radford. Présentation de l'éditeur.

En dépit des perspectives plus réjouissantes ou optimistes diffusées par certains gérontologues notamment, des lectures qui magnifient les vertus de l'âge avancé, telles que l'expérience, la maturité et la sagesse, et qui tentent désespérément de faire contrepoids au discours négatif dominant, le vieillard apparaît toujours comme un être foncièrement incompatible avec les modèles de société prescrits. Alors qu'on souhaiterait que nos vieillards soient drapés de respect et de vénération, ils continuent au contraire d'être perçus négativement, voire d'être dépeints comme l'image inversée du plaisir. En plus de les considérer comme inutiles et obsolètes, on les imagine prisonniers dans une boucle infernale de souffrance et de privations.

Dans le monde occidental d'aujourd'hui, on assiste ainsi à une médiatisation sans précédent de la sénescence, envisagée soit comme phénomène biologique, expérience biographique ou attribut démographique. Les débats enflammés sur le sujet se succèdent, pendant que foisonnent les thèses alarmistes ou comminatoires quant aux conséquences socioéconomiques du vieillissement. Ceux qui affichent un discours glorifiant, dans lequel le vieillard est adulé et porté aux nues, ou ceux qui proposent un point de vue plus nuancé au regard des impacts appréhendés du vieillissement éprouvent bien du mal à se faire entendre.

Le plus préoccupant tient à la persistance des stéréotypes négatifs et des comportements ancrés qui induisent la dévalorisation de l'âge avancé et le dénigrement des vieillards. Ces élans de mépris peuvent évidemment ouvrir la voie à la maltraitance. Or, ce sont précisément les personnes très âgées qui nous inquiètent le plus, parce qu'elles sont souvent fragiles, vulnérables et en situation de « dépendance ». Elles deviennent par le fait même des cibles privilégiées, susceptibles de servir de boucs émissaires, donc d'exutoire à la crise démographique annoncée.

L'obsession actuelle de la vieillesse se comprend enfin à travers la hantise de sa propre dégradation physique ou mentale, ou encore l'appréhension projetée d'abandon. Ce sont autant de craintes irraisonnées que vient amplifier un jeunisme reconfortant et socialement consacré. Point étonnant dès lors que les pseudo-solutions *anti-aging* soient de plus en plus offertes ou sollicitées. Tant bien que mal, elles tentent de maquiller les ravages du temps, en s'employant à repousser l'échéance de ce qui est perçu comme une déchéance.

Chaque société cultive un modèle d'homme idéal dont dépendent les représentations de la vieillesse démographique et la perception du vieillissement individuel. Hélas, les clichés dévalorisants, au même titre que les images assombries du vieillard, permettent difficilement d'abattre

les obstacles visant à mieux les accueillir et à les intégrer socialement, ainsi qu'à aborder sereinement la question des épreuves inhérentes à la grande vieillesse.

2. LA VOLATILITÉ DE L'ÂGE

Avant d'investir la question du grand âge, à tout le moins les aspects qui nous paraissent cruciaux, quelques remarques préliminaires s'imposent. Nous vivons à une époque où l'âge, l'un des traits les plus marquants d'un individu, se dévoile comme un concept parapluie ou à entrées multiples. Au fil du temps, c'est-à-dire des transformations technologiques et sociales qui ont eu lieu, l'âge est devenu une notion extrêmement flexible et mobile, se prêtant à une pluralité d'interprétations et à bien des confusions. Sa plasticité fait référence à l'idée que l'âge se définit, suivant le contexte ou l'usage, comme un attribut qui peut être chronologique, biologique, fonctionnel, légal, mental ou social. C'est aussi une notion mobile, car les frontières qui délimitent les transitions de vie ou les conditions sanitaires se déplacent constamment ; le quatrième âge de demain désignera peut-être les 90 ans et plus, tandis que les nouveaux retraités correspondront aux personnes ayant dépassé le seuil de 70 ans !

Une deuxième remarque renvoie au morcellement actuel de la vie en société, un processus qui répond avant tout à des impératifs économiques. Il s'ensuit que l'âge est de nos jours tellement désynchronisé et éclaté qu'il n'obéit plus au découpage du cycle ternaire traditionnel : éducation, travail, retraite. Il n'existe d'ailleurs pratiquement plus de cheminement de vie modélisés qui reposent spécifiquement sur le critère d'âge. En effet, la mondialisation des marchés, les déréglementations et les restructurations d'entreprises sont devenues, on le sait, les nouveaux credo du néolibéralisme. Elles ont entraîné une nouvelle fragmentation des temps de l'existence et de son déroulement, provoquant du coup la dévalorisation du travailleur âgé et des aînés.

Enfin, dans une société consumériste qui lamine les valeurs traditionnelles et qui brouille les repères temporels, l'âge n'est plus seulement une question de représentations sociales ou d'expériences personnelles : il participe avant tout d'un travail de construction sociale qui renvoie à des nécessités idéologiques qui se déclinent au pluriel, et qui tient au physiologique, à l'économique, au politique et au social.

Tout cela pour dire que les lectures sur le vieillissement démographique et sur l'expérience individuelle du grand âge nécessitent d'être à la fois contextualisées et situées historiquement. Contextualiser nos

représentations de l'âge avancé, c'est prendre acte que nous évoluons dans une société postmoderne qui mise essentiellement sur la performance, l'esprit d'entreprise ou d'innovation, l'efficacité et la compétitivité. Cette société éprise de rendement a horreur des risques et des crises. Or, pour elle, la grande vieillesse se révèle justement comme une catégorie à haut risque, donc comme un obstacle potentiel à son développement.

En inscrivant par ailleurs nos représentations de l'âge dans l'histoire ou la temporalité, nous percevons que la valeur et la signification de l'âge fluctuent au rythme des époques et des générations, et que ces vecteurs sont continuellement modulés par les parcours individuels. De nos jours par exemple, l'hétérogénéité de la vieillesse se présente comme un marqueur incontournable de notre culture.

Enfin, compte tenu de l'accélération actuelle du changement, de sa cadence effrénée, il est devenu difficile de dissocier les phénomènes d'âge, de génération et de période. Voilà ce qui, du moins partiellement, explique la difficulté que nous éprouvons à jauger ou prédire les véritables impacts de la vieillesse et du vieillissement.

Au vu des quelques observations précédentes, on ne s'étonnera pas que l'image que nous renvoie la société actuelle de la vieillesse, et en particulier celle du grand âge, soit si floue et ambivalente. Parfois, elle n'a rien d'édifiant ni de reluisant comme nous le signalions plus haut à propos de l'âgisme. En approfondissant le sujet, nous avons même été surpris d'apprendre que, selon la définition suivante du dictionnaire le *Grand Robert*, le vieillard n'est même plus un adulte : « Adulte : qui a dépassé l'âge de l'adolescence et n'est pas parvenu à la sénescence, à la vieillesse. »

3. UNE VIEILLESSE À DEUX VITESSES

On n'a de cesse de répéter que la problématique du vieillissement figure parmi les grands enjeux et défis de notre époque. Rien d'étonnant, depuis que nous devenons de plus en plus vieux, à la fois comme individu et comme société. Une convergence de phénomènes bien connus explique cette tendance lourde. D'un côté, la pyramide des âges bascule irrésistiblement et rapidement sous l'effet combiné de l'allongement de l'espérance de vie, du recul de la mort, de la stagnation de la fécondité et de l'augmentation rapide des 65 ans et plus, surtout chez les plus âgés. Le passage à la retraite de la génération du *boom* des naissances viendra gonfler davantage la part que représentent les aînés dans la société.

De l'autre côté, nous constatons que l'espérance de vie active, observée dans la plupart des sociétés modernes, est inversement proportionnelle à l'espérance de vie biologique. Conséquemment, l'abaissement de l'âge de la retraite et une vie plus longue ont pour effet de distendre le champ de la vieillesse et, du coup, d'augmenter le volume des effectifs pris en compte. Alors que le renversement de la structure des âges est un phénomène essentiellement démographique, qui plonge ses racines jusqu'au début du siècle dernier, le second, celui des préretraites et des cessations d'activités professionnelles précoces, est plus récent et d'origine socio-culturelle.

Mais cette révolution de l'âge se présente aussi comme une contradiction, au sens où le vieillissement de la population s'accompagne d'un rajeunissement de l'âge. Nous devenons effectivement âgés de plus en plus tard. Ne constatons-nous pas effectivement que les personnes âgées d'aujourd'hui paraissent nettement plus jeunes que celles des générations antérieures et que leurs capacités physiques et intellectuelles sont beaucoup mieux préservées?

Toutes ces méga-transformations sociétales ont littéralement scindé la population des aînés en deux segments fort différenciés : d'un côté, on retrouve une floraison de jeunes retraités, vigoureux, actifs et prospères, tandis que de l'autre, on dénombre une proportion croissante de vieillards dont le rythme de vie est visiblement ralenti par le poids des années.

Nous percevons ici le danger que le centre de gravité de la réflexion gérontologique se déplace vers les « jeunes vieux », une classe d'âge plus « invitante » ou « attirante ». Comment donc interpréter cette étrange impression que dans les représentations de l'âge avancé, les grands vieillards en viennent à être si peu « représentés » ? On peut certes comprendre, surtout par les temps qui courent, que le regard médiatique se focalise sur les séniors, ceux-là mêmes qui franchissent le cap de la retraite au détour de la cinquantaine (l'âge moyen de la retraite au Québec est de 61 ans), et qui jouissent du privilège de demeurer dynamiques, autonomes et en bonne santé jusqu'à l'âge respectable de 75 ou 80 ans. Avec les prises de retraite massive des *boomers*, nous assisterons à l'explosion d'une nouvelle catégorie de « clientèle », composée d'un nombre impressionnant de personnes qui auront le portefeuille bien garni. Aux yeux des investisseurs, fabricants et commerçants, il s'agit d'un immense chantier à explorer et d'un marché en or à exploiter.

Mais ce faisant, on oublie les vieillards, surtout ceux dont l'état de santé se détériore, ceux qui subissent des pertes d'autonomie, ceux qui sont grabataires et ceux qui vivent seuls. Car, au-delà de l'âge florissant tant convoité, nous pénétrons dans un univers discret et obscur qui

intéresse surtout la gériatrie : la grande vieillesse. Ce profil du grand âge, dont les effets sont souvent synergiques, caractérise davantage les femmes que les hommes. Comme la probabilité d'entrer en incapacité croît avec l'âge, on ne s'étonnera pas que cette situation affecte plus les femmes, dont l'espérance de vie est d'environ sept ou huit ans supérieure à celle des hommes. Enfin, dans cette cohorte d'âge, nombreux sont celles et ceux qui disposent de maigres moyens de subsistance, un état d'autant plus précaire ou insécurisant que le coût de la vie ne cesse d'augmenter.

4. L'ASCENSION RAPIDE DES GRANDS VIEILLARDS

Même si la notion de grande vieillesse demeure floue et subjective, et qu'elle fluctue selon les cultures et les époques, la question se pose toujours : à quel âge devient-on un vieillard ? L'Organisation mondiale de la santé, parmi bien d'autres, propose cette classification : jeune vieux, 60 à 75 ans ; vieillard, 75 à 90 ans ; grand vieillard, 90 ans et plus. On le conçoit aisément, l'analyste se bute immédiatement sur une querelle des limites, surtout depuis que le grand âge a fait son apparition. Méfions-nous cependant de ces taxinomies boiteuses qui, reposant sur l'âge biologique, laissent transparaître l'idée d'un déclin progressif et inéluctable, voire un relent discriminatoire. L'âge fonctionnel est sans contredit un indice plus sûr, car il n'exclut pas que des personnes très âgées puissent « rivaliser » avec des individus plus jeunes sur le plan intellectuel, de la condition physique, de la santé ou de la performance. Somme toute, la vitalité des personnes n'est-elle pas par essence un phénomène idiosyncrasique ?

Mais, laissons encore parler les chiffres. En 2006, les personnes de 80 ans et plus (si l'on convient provisoirement de cette délimitation d'âge, même si elle demeure superficielle) représentaient 3,68 % de l'ensemble de la population québécoise, la catégorie d'âge qui enregistre à l'heure actuelle la plus forte progression. C'est déjà plus qu'en 2001 (3 %), et surtout qu'en 1951 (0,7 %). À l'échelle planétaire, la tranche des 80 ans et plus va décupler d'ici 2025, passant de 13 millions à 137 millions de personnes. Par comparaison, le facteur de croissance des plus de 60 ans sera de l'ordre de trois « seulement » !

Ce qui vient exacerber les tensions, du moins au Québec, c'est que parallèlement nous assistons à une chute phénoménale de la natalité, de l'ordre de 1,6 enfant par femme en âge de procréer, alors que l'indice synthétique de fécondité pour assurer le remplacement démographique est de 2,1. La revanche des berceuses s'est véritablement substituée à la revanche des berceaux ! Se pourrait-il conséquemment qu'il y ait bientôt plus de grands-parents que de petits-enfants ?

Ne perdons cependant pas de vue que, derrière toute statistique, se profilent des hommes et des femmes, des personnes singulières et uniques qui ont des vécus riches à transmettre, des histoires de vie passionnantes à raconter. L'univers de ceux que l'on a coutume d'associer au « quatrième âge » tranche avec ceux qui appartiennent au « troisième âge », car il renvoie à des cohortes d'âge fort différenciées. Mais la ligne de démarcation séparant les deux groupes est parfois très mince. À tout le moins, elle n'a rien d'absolu, n'étant pas uniquement tracée à partir de critères comme la santé, l'autonomie fonctionnelle ou les ressources financières. Elle fait appel à des valeurs, à des aspirations et à des parcours biographiques qui ont toujours une part substantielle de singulier.

5. LA FASCINATION DE LA VIE LONGUE

Transposons-nous maintenant sur un autre plan plus rafraîchissant : il arrive que la vie longue fascine et soit l'objet de convoitise, même si cette perspective effraie ou inquiète. Paradoxalement, une telle attitude s'observe alors même que les grands vieillards sont reclus ou éloignés du regard, que leurs droits sont encore bafoués et qu'ils sont destitués de leur place citoyenne.

L'augmentation des octogénaires et des nonagénaires, nous l'avons rappelé plus haut, augmente à une cadence qui tient du prodige. Mais, la grande vieillesse, ce sont aussi les centenaires et les super-centenaires (110 ans et plus) qui ne cessent de croître en nombre et en proportion. Selon des statistiques publiées par les Nations Unies, la part des 100 ans et plus dans le monde était de seulement 0,1 % en 1998. Or, on estime qu'elle atteindra 2,2 % en 2050, une augmentation il va sans dire phénoménale². Si un jour la borne de 120 ans devait être franchie, voilà qui contredirait la thèse alléguant que la longévité humaine possède une limite fixée par notre patrimoine génétique.

À force de vaincre et d'éradiquer les maladies létales et de repousser le plus loin possible l'échéance finale, notre civilisation serait-elle passée maître dans l'art de tromper la mort ? Le moins qu'on puisse dire c'est que, de fil en aiguille, elle a fini par tenir promesse. Possédant la force médiatique qu'on lui connaît, un tel étirement de la durée de vie est désormais affiché comme une réussite, un exploit à la fois individuel et

2. Nations Unies (1999). *Age Composition of the Oldest-Old, World 1995 and 2050 (medium variant)*, New York, World Population Prospect.

collectif. Grande conquête de la civilisation moderne, l'allongement de l'espérance de vie, surtout celle sans incapacité majeure, reflète l'aboutissement d'un long parcours tissé d'importantes découvertes médicales et technologiques, d'améliorations remarquables à nos conditions alimentaires, sanitaires ou hygiéniques.

Socialement parlant, la grande vieillesse symbolise notre avancée technologique, en plus d'être l'expression vibrante de notre capacité à transcender les frontières non seulement de l'espace, mais aussi du temps. Dans l'imaginaire collectif, la glorification de la longévité exceptionnelle est légendaire et omniprésente depuis la nuit des temps. Devenir centenaire était jadis un phénomène rarissime. Mais de nos jours, atteindre ce grand âge, jadis inespéré, n'est assurément plus une bénédiction des dieux, mais un destin à la portée de nombreux Occidentaux. Au cours des prochaines décennies, vivre un siècle et plus sera de moins en moins perçu comme un événement hors du commun. On peut même s'attendre au fracassement de nombreux records de longévité année après année.

Il est donc à nous demander si nous nous dirigeons tout droit vers une valorisation inédite de l'âge avancé. Se pourrait-il que les sociétés contemporaines s'enorgueillissent des performances de longévité exceptionnelles de leurs concitoyens ? Est-il possible qu'elles se targuent de leurs contributions exceptionnelles, passées ou présentes, en célébrant leur dynamisme et leur créativité ? Non seulement la réalité de la vie allongée transforme-t-elle inexorablement notre paysage sociodémographique, mais elle pourrait participer de l'avènement probable d'un phénomène sociologique nouveau : réaliser des exploits dans le grand âge, voire « simplement » parvenir à un âge très avancé, pourrait procurer des profits de distinction sociale.

La réalité de la vie prolongée ouvre toutefois la porte à toute une panoplie de questionnements éthiques, philosophiques et anthropologiques, exprimés sous forme d'espérances, mais aussi d'inquiétudes et d'incertitudes face au destin de l'homme et à l'avenir de la collectivité. La société se donnera-t-elle comme devoir et responsabilité de gérer adéquatement ce surnombre de personnes vieillissantes, de soigner dignement les grands malades et d'intégrer socialement ceux qui auront atteint la vie longue ? Aura-t-elle la maturité requise pour profiter pleinement de cet immense bassin de sagesse ? En fin de compte, conçoit-elle le vieillissement et le grand âge comme un problème, un poids et un risque ? Ou bien, *a contrario*, l'envisage-t-elle comme une ressource précieuse à protéger et à mettre en valeur ?

6. LES IMAGES DU VIEILLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE

Comme mentionné plus haut, les lectures « politico-démagogiques », qui s'emploient à brandir des épouvantails à propos du vieillissement, défraient souvent la chronique. Les statistiques sur l'hypervieillessement font frémir certains économistes et démographes qui n'hésitent pas à diffuser des scénarios futuristes tout aussi catastrophiques les uns que les autres. D'aucuns anticipent que l'affluence des aînés, en particulier la catégorie des grands vieillards, va déclencher une onde de choc redoutable qui conduira à l'effondrement du système actuel de santé et à la réduction du panier de soins, en plus de mener à la faillite des régimes de retraite et des finances publiques. On prédit que le déferlement de cette immense vague démographique provoquera une grave pénurie de main-d'œuvre, un ralentissement sensible de la croissance économique, une crise intergénérationnelle aiguë, un mouvement de conservatisme sans précédent, voire l'avènement d'une gérontocratie. De telles allégations, qui suscitent de fortes résistances, n'ont jamais été démontrées.

Les chantages de l'apocalypse passent malheureusement sous silence le fait que les aînés font eux aussi tourner la machine économique et qu'ils représentent un important détonateur de changement. Même les plus âgés profitent à la société. Que l'on songe par exemple aux nombreux emplois créés dans le secteur de la santé et de la recherche biomédicale. Sans oublier les secteurs de l'innovation technologique, de l'hébergement collectif, des services de proximité et de la domotique qui connaissent déjà un succès et un essor fulgurant. Même les plus âgés s'investissent socialement et jouent un rôle crucial dans l'aide à la famille et la transmission de l'héritage. Finalement, on sous-estime la capacité dont disposent la société et nos institutions de s'adapter aux mutations démographiques et économiques en cours.

Mais, nous sommes encore loin de l'idéal d'une société fondée sur la solidarité, qui n'évaluerait pas ses concitoyens en fonction de leur utilité actuelle. C'est, à certains égards, tout le contraire qui se produit ; car le phénomène de l'âgisme évoqué au début a manifestement la peau dure. Lorsqu'ils entrent en perte d'autonomie ou en situation de vulnérabilité, les grands vieillards éprouvent du mal à exprimer leurs choix de vie et leurs décisions à propos des traitements qu'on leur propose. Évincés de la place publique, leurs droits de citoyens sont souvent bafoués ou révoqués, ce qui accentue leur sentiment d'inutilité, de dépendance, d'auto-exclusion et de non-estime de soi. En dépit des mises en garde répétées et des dénonciations à propos d'actes répréhensibles commis envers des aînés, il est enfin étonnant que persistent des comportements paternalistes ou d'infantilisation à l'égard des personnes dépendantes, ainsi que des situations d'abus, d'exploitation, de négligence ou de mauvais traitements.

7. MÉDICALISATION ET TRAITEMENT DE LA VIEILLESSE

La centration excessive sur la santé et l'autonomie physique, au détriment d'autres composantes de bien-être et de besoins tout aussi importantes, explique que la question des grands vieillards demeure toujours l'affaire des biologistes, des gériatres et autres spécialistes de la santé. Depuis l'avènement de la nouvelle ère épidémiologique, qui a fait éclore à profusion des pathologies jusque-là méconnues ou inhabituelles, en l'occurrence les démences séniles, l'ostéoporose, les chutes avec fracture, la maladie de Parkinson et les déficits cognitifs, la grande vieillesse, en plus d'avoir mauvaise presse, a été médicalisée au point où elle a été assimilée à la maladie, à l'incapacité et à la dépendance.

Malgré la vogue actuelle du virage ambulatoire et des politiques de maintien à domicile, la personne très âgée finit inévitablement par être hospitalisée ou hébergée dans des établissements de soins prolongés, lorsque son état de santé l'exige. Rien de surprenant si environ 93 % des 85 ans et plus passent les derniers instants de leur vie dans des hôpitaux ou des institutions de soins de longue durée³.

Ce sont surtout dans ces milieux impersonnels et ultraspécialisés, dans la bulle hermétique, aseptisée et contraignante du monde médical, que le vieillard apprend à vivre les épisodes les plus critiques et éprouvants de son existence. Les conséquences de la prise en charge institutionnelle sont qu'il éprouve vite les désagréments de la réclusion, en plus de ressentir un sentiment d'impuissance, de dépossession et de dépouillement de son corps, ainsi que de rupture avec son univers relationnel. Ces sentiments sont exacerbés chez les aînés vivant seuls ou isolés, les immigrants âgés ou ceux exclus socialement, des situations qui sont loin d'être inusitées chez les plus âgés. Ces personnes se sentent, en fin de compte, privées de ce qui faisait d'elles des êtres uniques et à part entière, c'est-à-dire des êtres autonomes et relationnels, ayant développé des racines dans leur milieu de vie habituel et ayant une identité propre. Puis, dans les derniers moments, qualifiés de phase terminale, lorsque perdurent les efforts pour alléger la douleur, mais aussi pour prolonger parfois inutilement la vie, c'est leur dignité même qui se trouve menacée.

Quoi qu'on en dise, la professionnalisation et la médicalisation hautement technicisées de la vieillesse, même si elles continuent d'avoir un rôle important à jouer, rendent difficile le passage vers une approche holistique et intégrative des problématiques reliées à l'âge avancé. S'éloigner d'une telle logique biomédicale obsédée par son cortège de menaces

3. G. Dechêne, D. Dion et J. Gratton (2004). « Où meurent les Québécois? », Recherche sur la population québécoise de 1994 à 1998, *Le médecin du Québec*, vol. 39, n° 4.

morbides et d'anomalies du corps, où l'individu est réifié ou transformé en patient et contraint à la dépendance, nécessiterait de focaliser non seulement sur les dysfonctionnements organiques ou les incapacités de la personne, mais aussi sur ses capacités résiduelles. Pareille déviation de trajectoire exigerait en outre de prendre en considération la diversité de ses ressources et besoins, d'accorder de l'importance à sa conception personnelle de la qualité de vie, de se soucier de son enracinement dans un milieu de vie significatif et de ne pas mettre entre parenthèses son réseau relationnel.

La grande vieillesse soulève également de nouveaux questionnements éthiques ; en l'occurrence, le danger que, dans la perspective d'un accroissement excessif des coûts de santé, s'instaure une médecine sélective fondée sur l'âge, que se concrétise l'inégalité devant les soins de santé et que perdure la tendance à l'acharnement thérapeutique injustifié. Finalement, l'extension de la grande vieillesse pose plus que jamais la question de la répartition équilibrée de la « prise en charge » entre les institutions médicales, les familles concernées et les services sociaux.

8. TRANSCENDER LES REPRÉSENTATIONS MISÉRABILISTES DE L'ÂGE AVANCÉ

Plusieurs études, dont celles que nous avons menées⁴, constatent bien un ralentissement des fonctions physiologiques à partir de 80 ou 85 ans. Dans cette tranche d'âge, où les femmes faut-il le rappeler sont surreprésentées, nous avons bien observé un rétrécissement progressif de l'espace d'investissement et du rayon d'action de la personne, par choix ou par contrainte, et un amenuisement de la capacité de s'actualiser de façon optimale. Ce processus d'enclavement tire son explication des contraintes ou limites du corps et de l'esprit, du décès des proches et amis, du désintéressement accentué pour certains projets ou activités, et de la préférence pour des interactions sociales réduites, mais sélectives.

À mesure qu'il vieillit, l'individu voit donc son univers physique, intellectuel, affectif et relationnel se rétrécir, mais il ne s'estompe pas pour autant. Il ne s'agit pas non plus d'un déclin, comme on le qualifie souvent (cette notion a une valence fortement idéologique puisqu'elle est basée sur la notion de performance), mais bien d'une transformation naturelle

4. R. Lefrançois, G. Leclerc et N. Poulin (1992). *Viellissement actualisé et santé*, Sherbrooke, GRASPA. R. Lefrançois, G. Leclerc, M. Dubé, R. Hébert et P. Gaulin (1998). *L'actualisation du potentiel des personnes âgées : étude longitudinale sur le développement psychosocial des aînés*, Rapport de recherche (document principal plus annexe), Sherbrooke, Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke.

du corps qui appelle des ajustements. Par ailleurs, les contraintes évoquées précédemment, aussi bien les altérations physiques que les restrictions fonctionnelles, ne sont pas toutes universelles, prédéterminées et irréversibles. Elles demeurent extrêmement variables d'un individu et d'un âge à l'autre, certaines pouvant même être recouvrées et restaurées. La personne très âgée peut encore compenser la constriction de son champ d'action, par une sélection plus judicieuse de ses activités, ou procéder carrément à une substitution d'activités. L'investissement dans des activités misera avantagement sur le plaisir, la quête de satisfaction personnelle, voire le dépassement de soi, plutôt que sur la performance.

Bref, même si passé un certain seuil, l'âge transite progressivement ou brusquement de facteur atténuant à facteur aggravant, on ne peut réduire *ipso facto* la grande vieillesse à ses signes déficitaires, à un état polypathologique ou à un déclin inexorable. Le potentiel résiduel de la personne très âgée demeure inépuisé, tandis que son fonds de sociabilité est intarissable. Des psychanalystes, pourtant reconnus pour avoir l'œil peu bienveillant à l'égard de la vieillesse, admettent que « le jeu des défenses et des identifications disponibles (du vieillard) s'enrichit aux détours de la maturation : rien ne dit qu'il doive rétrécir avec l'âge⁵ ». Langer et Rodin renchérissent en déclarant ceci : « Certaines conséquences négatives de l'âge peuvent être retardées, inversées ou prévenues, si l'on redonne à la personne âgée, le droit de prendre des décisions et de se sentir compétentes⁶ ». Et Betty Friedan se demande si la vieillesse n'est pas justement une période privilégiée pour développer des valeurs, des capacités, une réflexion profonde que seule cette étape de la vie est en mesure d'offrir⁷.

La grande vieillesse dégage donc de nouveaux espaces d'actualisation ou d'investissement favorables à la poursuite de l'épanouissement de soi et à l'élaboration des potentialités résistantes. La personne peut même continuer de s'ouvrir sur le social, à un niveau non pas inférieur, mais différent de celui des cohortes d'ainés plus jeunes et en meilleure santé. Comme nous l'avons formulé ailleurs, ces évocations multiples où oscillent les gains et les pertes de l'âge avancé illustrent en fait ce qu'il est convenu d'appeler le paradoxe du vieillissement⁸. Celui-ci tient, d'une part, à la probabilité croissante pour la personne vieillissante de devoir gérer à

5. H. Bianchi, J. Gagey, J.-P. Moreigne, G. Balbo, D.-Y. Poïvet et L.-V. Thomas (2000), *La question du vieillissement. Perspectives psychanalytiques*, Paris, Dunod, p. 15.

6. E. Langer et J. Rodin (1999). « Aging labels : The decline of control and the fall of self-esteem », *Journal of Social Issues*, vol. 36, n° 2, p. 12-30.

7. B. Friedan (1995), *La révolte du 3^e âge*, Paris, Albin Michel, p. 68.

8. R. Lefrançois (2004). *Les nouvelles frontières de l'âge*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

répétition les outrages du temps ou des deuils et, d'autre part, à la possibilité qui lui est offerte de capitaliser sur les acquis de la maturité forgés et affinés par ses multiples expériences de vie.

9. UN POTENTIEL DE CROISSANCE À METTRE EN VALEUR

Quelle peut bien être la capacité de croissance personnelle des grands vieillards, en dépit du ralentissement physiologique et du rétrécissement de leur univers de rayonnement ? Compte tenu de leur prégnance accrue dans la société, comment réorienter notre engagement citoyen à leur endroit, en misant en particulier sur l'apport de la jeune génération ?

Nul besoin d'insister, le rythme de vie dans le « quatrième âge » comporte son impulsion propre, qui, rappelons-le, fluctue énormément selon les personnes, les conditions de vie, la disponibilité du soutien social et l'état de santé. Il est mû par la présence ou non de maladies, de déficits ou d'incapacités. Il peut également être troublé par l'angoisse de la mort imminente, la détresse psychologique ou la solitude.

Cependant, malgré ces pertes, douleurs et irritants, et en dépit du fait que l'horizon de vie rétrécit inévitablement, le peu d'années qui reste pour soi peut être utilement et sagement rempli. Il peut s'agir d'accomplir des tâches gratifiantes et significatives, de s'engager socialement, de méditer ou de dresser un bilan de sa vie. Récemment, nous avons appris l'existence d'un orchestre chinois (le groupe Naxi), localisé à Lijiang. Il s'agit d'une formation, composée de plusieurs musiciens octogénaires, qui ont vu leur popularité grandir grâce au recours à des instruments anciens et à l'interprétation de pièces du répertoire taoïste. Voilà une illustration intéressante et convaincante de vieillesse créative.

Bien qu'ils ne soient pas friands de thérapies de luxe *anti-aging*, ou ne peuvent se les permettre, les grands vieillards ont tout de même conservé le souci de conserver précieusement leur santé et leur qualité de vie. De plus, jamais dans l'histoire l'homme vieillissant n'a eu à sa disposition autant de ressources matérielles, techniques et informatives susceptibles de l'aider à meubler son temps, à préserver ou à améliorer sa qualité de vie. Il lui suffit par exemple de suivre les consignes des spécialistes. Ainsi, les neurologues ont constaté qu'une activité intellectuelle soutenue « mobilise les circuits cérébraux et y induit des changements durables sur le plan moléculaire et cellulaire⁹ ». Il en va de même de l'activité physique qui, pour être bénéfique, sera exercée régulièrement, en fonction des capacités.

9. K. Rondia et P. Raeymaekers (2005). *Grey Matters : quel impact auront les neurosciences sur le vieillissement à l'horizon 2050 ?*, Bruxelles, Fondation Roi Beaudouin.

Mais, au fur et à mesure que les énergies s'épuisent, comment le grand vieillard peut-il sortir triomphant et affronter les obstacles à sa quête de croissance et d'épanouissement? Rita Levi-Montalcini lançait un message chargé d'espoir en alléguant que malgré les pertes de l'âge avancé, le cerveau conserve des capacités insoupçonnables qui n'attendent qu'à être mobilisées et utilisées. Faire confiance en ses possibilités, envisager positivement la vieillesse et s'approprier sa vie constituent à ses yeux les atouts gagnants¹⁰. Pour appuyer ce propos, une récente étude, exploitant les données de la *Ohio Longitudinal Study of Aging and Retirement* et celles du *National Death Index*, a démontré que les personnes âgées ayant une conception positive de la vieillesse et le goût de vivre avaient vécu 7,5 années de plus que celles ayant des perceptions moins positives¹¹.

Tout porte donc à croire que, dans la grande vieillesse, la fragilisation du corps n'épuise pas toutes les avenues d'actualisation envisageables, même si la société nous propose des recettes pour gommer les sévices du temps, en faisant miroiter les vertus d'une enveloppe charnelle revitalisée¹². À cet égard, dans la perspective de la délitescence d'un corps devenu irréparable, l'individu, pour éviter la dérive, n'a d'autre choix, comme le recommandent les psychanalystes, que de s'engager dans un travail de détachement et de ré-attachement; comme s'investir dans un nouveau projet emballant, créer et transmettre. Des peintres, musiciens ou scientifiques célèbres ne se sont-ils pas fait remarquer seulement à l'âge avancé?

Au fil des ans, le savoir des aînés s'est aiguisé et enrichi. Ils ont appris à relever de nombreux défis en mettant à l'épreuve les stratégies adaptatives les plus efficaces. Dans le futur, la personne très âgée sera encore plus aguerrie et préparée, car plus instruite, informée et mieux assistée. Elle sera donc beaucoup plus apte à ériger des digues protectrices contre l'isolement, la solitude ou la déchéance vécue ou projetée, et à mener de front les durs combats.

10. R. Levi-Montalcini (1999). *Latout gagnant*, Paris, Robert Laffont.

11. B.R. Levy, M.D. Slade et S.R. Kunkel (2002). «Longevity increased by positive self-perceptions of aging», *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 83, n° 2, p. 261-270.

12. R. Lefrançois (2001). «Les événements de vie critiques dans la vieillesse en tant qu'épreuves préfigurant la mort», *Frontières*, vol. 13, n° 2, p. 76-81.

10. UN HÉRITAGE PRÉCIEUX À PORTER ET À TRANSMETTRE

Dans ce monde aux repères perdus ou évanescents, comment donc situer la place des grands vieillards ? La transmission de l'héritage est un rouage essentiel à la consolidation des liens intergénérationnels. Cette notion phare recèle de multiples déclinaisons. L'héritage génétique désigne la transmission de caractères biologiques à sa descendance, tandis que l'héritage généalogique exprime la transmission des liens filiaux ou de parenté, l'enracinement de l'individu dans sa lignée. L'héritage familial renvoie pour sa part au patrimoine familial, englobant à la fois des loyautés, des obligations, des manières de vivre et de penser ensemble. Il fait référence aussi au transfert du capital et des biens acquis. Enfin, l'héritage socioculturel ou transgénérationnel exprime les valeurs et le savoir des anciens légués aux générations montantes. L'apprentissage par les maîtres, le mentorat et la formation professionnelle constituent ses modalités maîtresses.

Ce sont là autant de formes de transmission, que l'on passe souvent sous silence, mais dont la totalité constitue l'héritage des aînés. Mais nous entendons surtout insister ici sur la forme que peut prendre l'enracinement social et familial des aînés les plus âgés. À ce chapitre, plusieurs questions se posent et nous touchent. Dans quelle mesure peuvent-ils participer à la création d'un monde meilleur où toutes les générations auront la chance de s'affirmer, de s'épanouir et de prendre leur place ? Plus concrètement, par quels moyens peuvent-ils devenir des innovateurs sociaux, des sources d'inspiration et d'espérance pour les générations plus jeunes ?

Reconnaissons d'emblée que, quel que soit l'âge de la personne, celui ou celle qui partage, transmet et s'engage socialement, a plus de chance de bien s'intégrer dans son milieu, de briser son isolement et de passer d'une situation de solitude-lassitude à un état de solitude-plénitude. L'acte de transmettre favorise non seulement l'actualisation du potentiel de celui qui diffuse, son intégration sociale et culturelle et l'exercice de ses responsabilités citoyennes, mais il est en outre nécessaire à la formation de la personnalité de celui qui reçoit. En effet, en communiquant son savoir et son expérience de vie, la personne très âgée fait figure à la fois de miroir, de modèle et de tremplin, ce qui permet à l'héritier de découvrir son identité et de reconnaître ses racines, ses repères et ses lieux d'appartenance.

Parmi les stratégies de transmission qui nous paraissent prometteuses et fécondes, signalons le récit des événements qui ont tissé le parcours de vie, qu'il s'agisse de beaux souvenirs, d'épreuves ou encore d'événements fortuits ou de points de bifurcations qui ont modifié les plans de vie initiaux. Les aînés ne manquent pas d'imagination pour transmettre. Pour éveiller les jeunes esprits et conscientiser les plus âgés, ils peuvent puiser dans le factuel, l'anecdotique, le tragique, le féerique ou le magique.

Quant au contenu de transmission de l'héritage, la personne très âgée est en excellente posture, en vertu de sa sagesse et de son expérience de vie, pour sensibiliser les plus jeunes sur des thèmes telles la splendeur de l'humanité, la beauté de la nature, la force et la fragilité de la société, la difficulté des relations entre les hommes et les peuples, et les limites de soi. Elle peut insuffler des valeurs nobles et immuables comme la joie de vivre, l'amitié, l'empathie, la curiosité intellectuelle ou artistique, la solidarité, la justice, la paix dans le monde et la protection de l'environnement. Elle peut aussi faire prendre conscience de l'importance de l'expression de soi, de la réalité des épreuves et des pièges tendus, et proposer des recettes ou solutions qui se sont révélées efficaces, pour éviter ou affronter les difficultés.

Il existe de nombreux lieux de rencontre pour actualiser la transmission de l'héritage : les maisons de grands-parents, les écoles et l'Internet, notamment. Les voyages intergénérationnels constituent un autre exemple de stratégie apte à favoriser la complicité dans les échanges, tout comme l'aide formelle ou informelle aux enfants et petits-enfants. Si le bénévolat sur le terrain s'exerce plus difficilement dans le grand âge, il reste la possibilité de s'engager au moyen de contributions financières ou, comme il arrive fréquemment, de collaborer comme sujet à des études cliniques ou scientifiques.

Un dernier point mérite d'être souligné. Dans la réflexion entourant le rôle de transmission dévolu aux aînés, on oublie trop souvent que ce sont des individus à part entière qui sont eux aussi en processus d'apprentissage et de croissance personnelle. L'acte de transmission intergénérationnel étant fondamentalement bidirectionnel, l'apport des jeunes générations à l'épanouissement des plus âgés est donc tout aussi déterminant.

11. UN NOUVEAU MODÈLE CULTUREL À INVENTER

Depuis que les frontières de l'âge se sont étirées, en aval et en amont, notre société éprouve plus de mal que jamais à intégrer et à harmoniser ce qui, concrètement, est devenu l'univers remodelé des aînés et le lieu d'une nouvelle culture de la vieillesse. La césure, à la fois réelle et virtuelle du monde des aînés, qui les départage en jeunes retraités et grands vieillards, continue à nourrir des préjugés, des craintes et des inquiétudes et à alimenter de chaudes discussions quant aux impacts économiques, sanitaires et sociaux anticipés.

Les images et perceptions que nous véhiculons à propos de la grande vieillesse demeurent ambiguës et souvent sans éclat. D'aucuns sont terrifiés à l'idée d'une vie longue marquée par l'invalidité ou la maladie, tandis que d'autres la souhaitent ardemment. Pendant ce temps, des scientifiques pavent la voie vers de nouvelles conquêtes visant à repousser encore plus loin l'ultime destin. Ceux qui ont une vision plus pragmatique s'efforcent de nous convaincre des meilleures stratégies, qu'elles soient physiques, psychologiques, intellectuelles ou spirituelles, pour occuper le temps libre ou surmonter les écueils du grand âge. Ce qui n'empêche pas les humanistes de rêver d'une société plus mature, car hospitalière, conviviale, fraternelle, intégrative et participative, débarrassée des mythes et préjugés de la vieillesse, mais capable de produire du sens et de l'identité.

Dans un récent ouvrage, nous nous sommes posé cette question : « *l'homo senectus*, cette nouvelle figure emblématique des Temps modernes, peut-il s'avérer l'agent porteur d'une nouvelle conscience sociale pouvant insuffler de véritables valeurs à cette société "désâmée"¹³ ? » Oui, bien sûr, mais à condition que la société reconnaisse l'apport actuel ou passé des personnes âgées de tous âges, et qu'elle les considère comme des citoyens à part entière. À condition également que les aînés aient voix au chapitre et qu'ils s'approprient pleinement leur destin, alors qu'ils en ont encore la possibilité. Ce qui est en jeu ici, c'est la nécessité citoyenne ou politique du vivre-ensemble, puis l'exigence démocratique d'égalité et de solidarité et enfin l'engagement éthique du soin et de l'accompagnement, autant de principes fondateurs auxquels nous ne saurions désormais nous désister.

La grande vieillesse n'est ni une maladie, ni une déchéance ; elle représente une étape parmi d'autres dans un cheminement qui s'inscrit dans la continuation ou le prolongement de la période de maturation. À partir du moment où le vieillissement est compris comme un processus immuable qui intervient tout au long de la vie, où chaque individu est unique et précieux, l'idée même de seuil déterminant à quel âge un individu est vieux n'importe plus. Ce qui devrait alors tenir lieu de principe souverain, c'est de donner du sens à toutes les étapes de la vie, d'accueillir et d'intégrer dans la communauté tous les membres et groupes d'âge qui la composent. C'est, du même souffle, permettre et encourager l'expression de toutes formes de vie associative, une démarche qui ne peut que renforcer notre « humanitude » et solidifier les liens entre les générations.

Quoi qu'il en soit, l'entrée en scène massive de la grande vieillesse, au même titre que les nouveaux rapports intergénérationnels qui en découleront, s'avère un gigantesque défi de société auquel nous sommes

13. R. Lefrançois, *Les nouvelles frontières de l'âge*, op. cit., p. 315.

déjà inévitablement confrontés. Les phénomènes émergents qui l'accompagnent tiennent désormais lieu d'analyseur de la société et de miroir de nos comportements. Les sociétés sénescentes constituent, pour ainsi dire, un laboratoire privilégié pour mettre à l'essai la solidité de nos valeurs, notre solidarité et notre capacité de respecter et de soutenir les personnes de tous âges et de toutes conditions physiques.

Cela étant dit, nous ne croyons pas que la société ait exploré à fond toutes les possibilités de métisser les âges de la vie, ni ne soit encore parvenue à concevoir un projet collectif rassembleur reposant sur une vision renouvelée de l'âge avancé et du temps humain. Une telle entreprise de dépassement exigerait que la place citoyenne des aînés cesse d'être mesurée dans des termes uniquement utilitaristes, comme la « participation », l'« engagement social » ou la « contribution » économique ou familiale. Elle serait plutôt guidée par les finalités supérieures d'intégration, d'identité et d'appartenance. Elle s'appuierait enfin sur des principes éthiques ou humanistes, tels que le respect, la reconnaissance sociale, l'épanouissement personnel et la qualité de vie.

RÉFÉRENCES

- BIANCHI, H., J. GAGEY, J.-P. MOREIGNE, G. BALBO, D.-Y. POÏVET et L.V. THOMAS (2000). *La question du vieillissement. Perspectives psychanalytiques*, Paris, Dunod, p. 15.
- DECHÈNE, G., D. DION et J. GRATTON (2004). « Où meurent les Québécois ? », Recherche sur la population québécoise de 1994 à 1998, *Le médecin du Québec*, vol. 39, n° 4.
- FRIEDAN, B. (1995). *La révolte du 3^e âge*, Paris, Albin Michel, p. 68.
- LANGER, E. et J. RODIN (1999). « Aging labels: The decline of control and the fall of self-esteem », *Journal of Social Issues*, vol. 36, n° 2, p. 12-30.
- LEFRANÇOIS, R. (2004). *Les nouvelles frontières de l'âge*, Montréal, Presses universitaires de Montréal.
- LEFRANÇOIS, R. (2001). « Les événements de vie critiques dans la vieillesse en tant qu'épreuves préfigurant la mort », *Frontières*, vol. 13, n° 2, p. 76-81.
- LEFRANÇOIS, R., G. LECLERC, M. DUBÉ, R. HÉBERT et P. GAULIN (1998). *L'actualisation du potentiel des personnes âgées: étude longitudinale sur le développement psychosocial des aînés*, Rapport de recherche (document principal plus annexe), Sherbrooke, Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke.
- LEFRANÇOIS, R., G. LECLERC et N. POULIN (1992). *Vieillesse actualisée et santé*, Sherbrooke, GRASPA.
- LEVI-MONTACINI, R. (1999). *L'atout gagnant*, Paris, Robert Laffont.

- LEVY, B.R., M.D. SLADE et S.R. KUNKEL (2002). « Longevity increased by positive self-perceptions of aging », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 83, n° 2, p. 261-270.
- NATIONS UNIES (1999). *Age Composition of the Oldest-Old, World 1995 and 2050 (medium variant)*, New York, World Population Prospect.
- PELLISSIER, J. (2003). *La nuit, tous les vieux sont gris. La société contre la vieillesse*, Paris, Éditions Bibliophane-Daniel Radford. Présentation de l'éditeur.
- RONDIA, K. et P. RAEYMAEKERS (2005). *Grey Matters : quel impact auront les neurosciences sur le vieillissement à l'horizon 2050 ?*, Bruxelles, Fondation Roi Beaudouin.

P A R T I E

2

**DES PRATIQUES
DE CITOYENNETÉ
À RECONNAÎTRE**

4

**LE MOUVEMENT ASSOCIATIF
DE RETRAITÉS EN FRANCE**
Son évolution, ses fonctions

Jean-Philippe Viriot-Durandal
Université de Franche-Comté

Envisager la citoyenneté au regard de l'âge induit de s'arrêter, au-delà des droits politiques, sur les diverses formes que peut prendre aujourd'hui la participation à la vie collective. Mais cette intégration dans la cité est aussi objet de recherche au regard du vieillissement en tant que phénomène pouvant conduire à différents modes de repositionnement dans l'espace public (engagement mais aussi retrait, déprise, voire exclusions). Au carrefour de ces deux approches, il semble intéressant d'observer l'évolution du mouvement associatif de retraité. Il s'agit, dans un premier temps, de reprendre les grandes étapes de développement des organisations de retraités en France et de resituer dans ce contexte les formes d'organisations citoyennes qui s'expriment à travers la défense des droits et la participation sociale. Tout comme au Québec, les organisations de retraités sont diverses et proposent un spectre d'activités assez large. Entre la FADOQ et l'AQRP en passant par l'AQDR, les organisations québécoises témoignent d'une richesse dont font preuve également leurs homologues françaises. Tirer un portrait du paysage associatif retraité en France relève de l'interminable dilemme entre un légitime souci d'exhaustivité et l'exercice de synthèse au moyen de classements toujours critiquables en raison de la subjectivité des choix inhérente au travail de classification. Pour arriver à mieux saisir ce phénomène, Louis Gallard et Dominique

Argoud ont tenté d'élaborer une typologie du monde associatif retraité en France¹. Ils distinguent ainsi quatre grandes catégories : le milieu syndical, les groupes ayant en commun un fondement générationnel², les amicales d'anciens d'entreprises et les mouvements associatifs nés dans les années 1970.

Mais cette typologie, intéressante par sa clarté, présente quelques limites. Car la plupart des structures de retraités oscillent entre plusieurs pôles, à savoir le pôle « revendicatif », le « solidaire » et le pôle « loisirs ». L'approche par polarité que nous défendons a pour avantage de ne pas figer définitivement les organisations dans une catégorie spécifique et de faciliter ainsi une approche dynamique de leurs missions. Dans ce schéma, les associations ne sont plus définies par leurs finalités premières, mais par un jeu de positionnement entre différentes polarités. Cette approche permet ainsi de mieux saisir les évolutions des organisations dans le temps et notamment l'intégration progressive de missions de défense des intérêts dans des structures initialement constituées pour proposer d'autres types d'activités (récréatives, solidaires, mémorielles, etc.).

Sans prétendre à l'exhaustivité, nous distinguons le pôle « loisir », le pôle « défense » et, enfin, le pôle « utilité sociale » qui correspondent aux grandes fonctions des organisations françaises de retraités actuellement. L'objectif est de saisir, dans un premier temps, comment les différentes organisations françaises se sont construites autour de ces polarités pour comprendre dans un second temps combien les activités qui mettent en jeu un engagement citoyen à travers l'expression d'une solidarité ou de la défenses des intérêts des particuliers est étroitement intriqués avec les mutations du monde associatif retraité depuis les années 1980.

-
1. D. Argoud (1996). « La représentation des intérêts des personnes âgées en France : vers une redéfinition de la place du retraité dans la cité », *Années*, n° 238, mai, p. 1-9. Voir également l'excellente présentation de L. Gallard et D. Argoud (2006). « L'engagement associatif des français », *Retraite et société*, n° 10, p. 41-60.
 2. Sous l'appellation « groupes ayant en commun un fondement générationnel », Louis Gallard et Dominique Argoud intègrent l'ensemble des groupes qui, principalement du fait de leur âge, ont été exposés aux mêmes événements et ont en commun un moment particulier de leur destin social, économique ou politique. Cette caractéristique forge un intérêt matériel ou immatériel et un lien identitaire sur lequel le groupe trouve son fondement. Dominique Argoud explique qu'il peut s'agir d'un groupe de personnes âgées, soit du fait de sa composition sociologique, soit du fait d'un événement historique (c'est l'exemple des associations d'anciens combattants ou de veuves de guerre). Lorsque les groupes sont ainsi constitués en unités générationnelles, ou en groupes d'âge, la question du renouvellement et du vieillissement de ces groupes pose le problème de leur pérennité dans le temps, ce qui d'après Argoud leur confère une caractéristique distinctive par rapport aux autres groupes dont le renouvellement s'opère naturellement par l'arrivée de nouveaux retraités.

1. LES DIFFÉRENTES POLARITÉS

1.1. LE PÔLE « LOISIR »

Le pôle loisir est essentiellement connu par le volet des activités récréatives traditionnelles (jeux, thés dansants, etc.). Mais les structures qui assument ces fonctions ont en fait développé des animations de natures très diverses, généralement sur la base de pluri-activités. Elles répondent à une forte demande en matière d'entretien et de développement personnel (activités sportives, ateliers mémoire, etc.), d'information et de prévention (information sur la santé et l'entretien du corps, etc.) et de découvertes (voyages, conférences, sorties culturelles, etc.). Sur ces différents axes, le pôle loisir organise une sociabilité de groupe essentiellement entre personnes retraitées.

L'État a joué un rôle important dans le développement de ces activités. À partir du début des années 1960 avec le rapport de la commission dirigée par Pierre Laroque, haut fonctionnaire particulièrement novateur sur les questions sociales, l'approche des politiques de la vieillesse a considérablement évolué. Jusqu'alors, les politiques publiques avaient bâti l'intervention de l'État sur des représentations particulièrement réductrices du vieillissement. Les retraités étaient essentiellement appréhendés par leurs manques et leurs handicaps (physique, économique) et l'intervention publique se limitait essentiellement à l'institutionnalisation de la pauvreté âgée. La politique du troisième âge tracée par le rapport Laroque de 1962 entendait précisément éviter la réclusion sociale, le repli sur le groupe primaire (famille, amis) et l'abandon des liens sociaux au-delà des stricts rapports de proximité. Alors que la fin de carrière sonnait pour beaucoup le début de la « mort sociale³ », les principes de la politique du troisième âge introduisent les groupes secondaires (associations, clubs, syndicats, etc.) au cœur des dispositifs d'intégration sociale.

La politique du troisième âge se place donc en contrepoint de la logique d'exclusion sociale. Il s'agissait de faire de la retraite une période active de la vie, un « troisième âge » propice aux activités de loisirs et de développement personnel. Dans une perspective résolument volontariste, le rapport Laroque dégage les grands principes d'une action globale contre la réclusion sociale des retraités et préconise la décentration de l'intervention publique du revenu vers une approche plus globale du mode de vie.

La nouvelle doctrine a marqué la plupart des logiques d'action de l'intervention publique. En matière d'infrastructure et de logement, par exemple, elle encourage le maintien à domicile des personnes âgées

3. A.-M. Guillemard (1972). *La retraite, une mort sociale. Sociologie des conduites en situation de retraite*, Paris, Mouton.

plutôt que leur placement en institution. L'immersion des aînés dans la réalité sociale du quartier et le maintien au contact de ses réseaux de sociabilité constituent un axe de la politique du mode de vie.

L'intégration à travers des réseaux de sociabilité se prolonge dans la politique de soutien à la dynamique associative (clubs du troisième âge, associations sportives pour retraités, universités tous âges, association d'entraide intergénérationnelle, etc.). Cette approche a notablement contribué à encourager les initiatives en faveur de la création d'associations du troisième âge favorisant ainsi le maintien et le développement des liens sociaux des aînés entre eux et avec leur environnement.

En créant un nouveau cadre d'analyse sur les priorités structurelles à mettre en place, l'État a en fait impulsé une dynamique relayée ensuite par différents acteurs comme les caisses de retraite, les communes, les syndicats, organes de presse pour retraités, dont l'action a largement contribué à la diffusion des clubs du troisième âge.

De nombreux mouvements se sont créés dans cette mouvance dans les années 1970. La Fédération nationale des associations de retraités fondée au début de cette décennie dorée pour les clubs illustre assez bien les associations à polarité «loisir» dans une France encore très marquée par la ruralité dans les anciennes générations. De même, la Fédération nationale des clubs d'aînés ruraux (FNCAR), créée en 1974 et fortement implantée en milieu rural s'intègre également dans le groupe des organisations à forte polarité «loisirs». Avec plus de 700 000 adhérents, 10 000 clubs et 83 fédérations départementales, cette fédération est la plus importante en France en termes d'effectif et assure un maillage associatif particulièrement dense sur l'ensemble du territoire français.

La Fédération nationale des associations de retraités (FNAR) a été également créée au début des années 1970. Elle rassemble de nombreuses associations de retraités, comme les clubs ou les amicales d'anciens d'entreprises. Soutenue notamment par d'anciens directeurs du magazine *Notre Temps*⁴, la FNAR est très inspirée, dans ses principes, par le courant qui a favorisé le développement d'une retraite active au sein de clubs. La FNAR appréhende les rôles des retraités dans le cadre d'une conception de l'échange social fondé sur les liens d'engagement mutuel entre les générations. Ainsi, l'organisation soutient tout particulièrement l'engagement associatif et le bénévolat des retraités.

4. Créé en 1968, *Notre Temps Magazine* est la première revue mensuelle à destination des seniors. Plusieurs de ses anciens directeurs ont intégré la FNAR et aidé à son essor.

Ces deux fédérations constituent les acteurs principaux de ce pôle pour les organisations non syndicales de retraités français. Mais beaucoup de clubs locaux ne leur sont pas affiliés et se regroupent notamment dans des offices de retraités locaux plus ou moins indépendants des collectivités locales (mairies, départements, etc.). Ces offices qui ont accompagné l'essor des clubs dans les années 1970 sont fédérés au sein d'une Union nationale des instances, offices et réseaux des personnes âgées (UNIORPA). Au total, d'après Jean-Michel Normand, il existait en 1993 25 000 associations du troisième âge regroupant 32 % des plus de 65 ans⁵.

Ajoutons aux clubs les organisations qui interviennent dans des domaines d'activités comme la formation, la culture et le sport. On y trouve par exemple les Universités tous Âges fondées initialement à Toulouse par le professeur Pierre Vellas en 1973 et dont l'expansion et le succès ont conduit depuis à la fondation d'une Union française des universités du troisième âge (UFUTA) et d'une Association internationale des universités du troisième âge (AIUTA) qui recensait 1800 sites dans le monde au milieu des années 1990⁶. Ces fédérations recourent diverses appellations comme les universités ouvertes, les universités du troisième âge, des aînés, du temps libre, etc., et proposent des enseignements sur de très nombreux sujets (de la médecine aux sciences sociales et de l'astronomie aux langues régionales).

D'autres organisations encouragent plutôt l'activité physique, comme la Fédération française de la retraite sportive (FFRS), qui favorise le développement du sport chez les aînés. La FFRS dont les effectifs augmentent alors que ceux des clubs traditionnels ont plutôt tendance à baisser compte 40 000 adhérents. Elle organise des activités sportives très variées encadrées généralement par les membres de l'association qui sont formés à cet effet. Cette organisation qui bénéficie du soutien du ministère des Sports organise donc des stages de formations complets dans de nombreuses disciplines pour devenir animateur sportif bénévole. L'occupation à la retraite a donc évolué avec les modèles. L'offre d'activités qui s'est progressivement diversifiée a favorisé de nouvelles pratiques à la retraite.

5. J.-M. Normand était alors chroniqueur au journal *Le Monde* et auteur d'un article sur le lobbying du troisième âge: J.-M. Normand (1991). «Les retraités découvrent le lobbying», *Retraite et société*, Caisse nationale d'assurance vieillesse, n° 4, p. 75-89.

6. Source: Pierre Vellas cité dans la présentation du Congrès de Nantes du 10-13 septembre 1996. L'AIUTA revendique 3000 UTA (Université Tous Âges) dans le monde et 220 000 étudiants en 1997. Voir également sur ce sujet H. Reboul et M. Pozzo (1997). *L'apport des UTA aux étudiants; l'apport des UTA dans la société*, Rome, Edup, 183 p.

L'adhésion à des associations appartenant à ce pôle est avant tout motivée par la recherche de la satisfaction de besoins individuels. Elle correspond plus à une logique consumériste, d'utilisation de services et d'infrastructures qu'à un engagement personnel dans un projet d'action ou de transformation sociale ou politique. Pour autant, le pôle « loisir » n'est pas nécessairement incompatible avec les autres polarités. Au contraire, on constate le développement de ce type d'activité au sein d'organisations dont l'activité première semble à priori assez éloignée des occupations récréatives. Nombre d'associations initialement constituées autour d'autres finalités, comme la défense des droits, ont aussi proposé des activités de loisirs à leurs adhérents en complément de l'activité principale.

Nous nous focaliserons ici plus particulièrement sur les polarités à dominante civique centrées sur des projets d'action et de construction du champ social et politique (rapport à la cité, projets pour la collectivité, etc.).

1.2. LE PÔLE « DÉFENSE »

Ce pôle regroupe l'ensemble des activités visant à rassembler des personnes sur la base de leur statut, de leurs droits ou de leurs besoins sociaux afin de les représenter, d'organiser leur défense individuelle ou collective face aux décideurs publics ou privés dont l'action est susceptible d'atteindre positivement ou négativement les intérêts du groupe.

2. LES DIFFÉRENTS TYPES D'ACTIVITÉS

2.1. LA DÉFENSE DES DROITS COLLECTIFS ET LA REPRÉSENTATION DES INTÉRÊTS

Le premier axe de ce pôle concerne le registre des droits collectifs. Les activités de défense impliquent à la fois des actions de veille, d'analyse, de proposition, de représentation, mais aussi, en cas de litige, l'organisation de la contestation, à travers un vaste répertoire d'actions (manifestation, pétition, occupation de bureau, etc.)⁷. Ce large spectre d'intervention des groupes de pression dans la vie publique se concentre essentiellement sur les mécanismes décisionnels formels et informels et, plus accessoirement,

7. M. Guigni, D. Mac Adam, C. Tilly (1998). *From Contention to Democracy*, Lanham, MD, Rowan & Littlefield Publishers. Voir également C. Tilly (1986). *La France conteste 1600-1980*, Paris, Fayard, traduction d'Eric Diacon, p. 541 et suivantes.

sur les organes d'exécution (administration), qui mettent en jeu les intérêts des retraités. L'acquisition et l'utilisation de connaissances techniques et organisationnelles spécifiques en matière de droits et de défense des intérêts font la particularité des organisations à dominante revendicative. Le pôle « défense » intègre à la fois des actions en amont sur des processus décisionnels (création de débats publics, préparation de l'opinion, consultation et négociation avec les décideurs, etc.) et en aval des décisions (pression pour l'adaptation et l'interprétation des textes à portée générale, surveillance de la bonne exécution des décisions par les administrations, etc.). En fonction des pays, les fonctions de lobbying sont plus ou moins professionnalisées. En Amérique du Nord, les États-Unis disposent de lobbies de retraités assez puissants encadrés par des équipes de lobbyistes professionnels. La France reste dans l'amateurisme et les organisations de retraités hexagonales ne sont pas entrées dans un processus de professionnalisation⁸.

Le Québec a, probablement en raison de sa proximité avec les États-Unis, plus pris conscience de la nécessité de rentrer dans une démarche de professionnalisation du lobbying. Les dernières évolutions stratégiques en la matière de la part d'organisations comme l'AQRP tendraient à prouver un mouvement vers la professionnalisation des fonctions exécutives, de la communication et du lobbying. Un directeur général a été embauché, et des professionnels de la communication et du lobbying renforcent l'équipe de bénévoles. Le dernier congrès provincial d'avril 2006 à Québec a d'ailleurs entériné une forte volonté de rentrer plus nettement dans le débat public lors des échéances électorales.

En France comme au Québec, devant la diversité des acteurs et la complexité des structures et des règles juridiques, les organisations à dominante « défense » ont un rôle d'intermédiaire entre les retraités et les systèmes qui administrent leurs intérêts. L'une des premières missions des organisations s'inscrit dans le besoin de lisibilité et d'orientation des retraités et futurs retraités face aux mécanismes qui régissent l'intervention des acteurs publics et privés sur le champ gérontologique.

8. Sur les lobbies de retraités aux États-Unis : J.-P. Viriot-Durandal (2003). « Le lobby des retraités aux États-Unis », *Futurible*, février, n° 283, p. 5-25. Concernant la professionnalisation et le rapport à l'expertise : D. Beland et J.-P. Viriot-Durandal (2003). « L'expertise comme pouvoir : le cas des organisations de retraités face aux politiques publiques en France et aux États-Unis », *Lien social et politiques*, n° 50, automne, p. 105-123.

2.2. CONSEILS ET INFORMATIONS AUX ADHÉRENTS

Les activités de défense impliquent aussi une dimension d'information, de conseil, et de service aux adhérents dans la gestion pratique des problèmes liés à leur vieillissement. Les organisations à dominante « défensive » généralement structurées autour de catégories d'intérêts matériels particuliers (régimes du secteur privé ou public, régimes d'entreprises, etc.) maîtrisent particulièrement bien les mécanismes et les informations nécessaires au conseil. L'organisation, mettant à profit sa capacité d'expertise en matière juridique et sociale, intervient à la fois comme conseil et comme « décideur » de l'environnement politique et social sur les questions relatives au vieillissement.

3. LES DEUX CATÉGORIES D'ACTEURS DU PÔLE « DÉFENSE »

En France, deux catégories d'organisations de retraités assument les missions de « défense » : les syndicales et les indépendantes.

3.1. LE MILIEU SYNDICAL

Dans le prolongement des luttes pour les droits du travail, les syndicats ont progressivement développé des revendications en matière de droit au repos⁹. La lente construction du droit à la retraite a été largement accompagnée par les syndicats dont l'influence a marqué l'architecture globale de la protection sociale au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Les organisations syndicales entendent donc assurer la défense des intérêts des retraités et de leurs ayants droit en les représentant au sein des instances consultatives et décisionnelles dans les domaines reliés à leurs intérêts (retraite, santé, logement, politique familiale, etc.).

L'engagement et les revendications des syndicats sur le volet des retraites en font des acteurs incontournables sur les questions de retraite et de cessation d'activité. Pour continuer à profiter de ce vivier de militants confirmés, les grandes organisations syndicales ont mis en place ou renforcé des structures spécialement pour les retraités.

9. Sur les syndicats et le droit au repos, voir : A.-M. Guillemard (1986). *Le déclin du social*, Paris, Presses universitaires de France, 396 p.

Dès les années 1990, on observe une tendance à l'augmentation du nombre des retraités dans les effectifs des syndicats. Andolfatto et Labbé notent ainsi qu'en 1975, les 64 ans et plus ne représentaient que 3 % des adhérents CGT contre 22 % pour les plus de 60 ans en 1994¹⁰. L'intégration des retraités dans la stratégie globale des syndicats est même tout à fait explicite comme le souligne fort justement Bucco pour la CGT : « la contribution de la CGT retraités au développement général de la CGT au point de vue des adhésions, a été fixée au dernier congrès confédéral de la CGT, à 200 000 cartes retraités, pour un objectif affiché d'un million d'adhérents CGT au global d'ici au prochain congrès confédéral¹¹ ». Même avec un fort taux de désyndicalisation au moment du passage à la retraite les classes nombreuses du baby-boom avec un taux de syndicalisation globalement plus élevé que les plus jeunes générations devraient peser sur le rapport actifs / retraités dans les structures syndicales tant au regard des simples membres que des dirigeants. D. Bucco note déjà dans son étude sur l'agglomération nantaise que « sur les 1400 adhérents (environ) que compte le syndicat départemental CGT de la Construction, 1000 sont des adhérents retraités, préretraités et veuves et 400 sont des adhérents salariés actifs et que s'agissant du syndicat départemental des cheminots, l'on est à parité actifs / retraités¹² ».

Contrairement à ce qui a souvent été affirmé, les sections retraités des syndicats n'ont pas été initialement créées pour endiguer la baisse des effectifs syndicaux puisque la création de la plupart d'entre elles est antérieure au fort déclin du syndicalisme en France¹³. Par contre, elles peuvent effectivement jouer ce rôle dans la période actuelle particulièrement marquée par le faible engagement syndical. En outre, ces unions de retraités permettent d'ajouter un volant de mobilisation complémentaire.

Dépendance des centrales syndicales et systèmes d'alliance : quelle autonomie pour les retraités

La question de l'autonomie des organisations par rapport aux centrales est souvent posée par les associations de retraités. En France, comme dans d'autres pays européens, la place des retraités dans les processus décisionnels

10. D. Andolfatto et D. Labbé (1997). *La CGT. Organisation et audience depuis 1945*, Paris, La Découverte / Syros, coll. « Recherches ».

11. D. Bucco (2004). *La retraite syndicale. Approche sociologique du syndicalisme retraité CGT de l'agglomération nantaise*, Mémoire de DEA de sociologie fondamentale, Université de Nantes, septembre, p. 200.

12. *Ibid.*, p. 201.

13. Voir : J.-P. Viriot-Durandal (2003). *Le pouvoir gris. Sociologie des groupes de pression de retraités*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Le lien social », 514 p.

et le positionnement stratégique des syndicats, essentiellement composés d'actifs, est en question. En Allemagne par exemple, Martin Kohli explique que « Les retraités syndiqués acquittent généralement une cotisation d'un montant réduit et perdent une partie de leurs droits d'adhérents, notamment concernant le vote actif ou passif ainsi que la participation aux activités du syndicat dans le cadre des négociations collectives¹⁴ ». Le cas allemand n'est pas isolé et les situations de demi-droit pour les syndicalistes retraités sont relativement courantes. Ces situations s'expriment de manière formelle ou informelle. Elles s'inscrivent dans des pratiques d'exclusion plus ou moins avouées des retraités des centres de décision des états-majors syndicaux. Kohli affirme ainsi que « d'une manière générale, les retraités ne participent pas aux grandes questions organisationnelles de leur syndicats¹⁵ ».

En France, les unions de retraités sont généralement représentées auprès de leur instance mère. L'UCR-CFDT, par exemple, siège au conseil national de la CFDT avec voix délibérative, et l'UCR-CGT est depuis mars 1982 intégrée à la CGT en tant qu'organisation statutaire. Elles font donc valoir les intérêts des retraités au sein des structures décisionnelles des syndicats, mais il est difficile de connaître la réalité de leur pouvoir sur les décisions des centrales.

Les observations de Kohli, qui valent aussi en grande partie pour le cas français, concluent à une plus grande volonté d'affirmation des retraités dans les processus et les structures décisionnels de leurs syndicats. La critique est d'autant plus forte qu'elle est largement entretenue par les organisations non syndicales. Dans l'approche des non-syndicaux, les intérêts des syndicats sont avant tout portés vers la défense des droits des actifs.

3.2. LES ORGANISATIONS NON SYNDICALES À DOMINANTE REVENDICATIVE

Une partie des organisations revendicatives de retraités demeurent donc hors du giron syndical. Ce pôle revendicatif non syndical est essentiellement composé d'amicales d'entreprises, d'associations de préretraités et, plus accessoirement, de fédérations regroupant des clubs.

14. M. Kohli, H. Künemund et J. Wolf (1998). « Les retraités ont-ils encore des liens avec la sphère du travail? », *Retraite et société*, n° 24, p. 37. Pour le cas allemand, se reporter à l'article complet.

15. *Ibid.*

Les amicales d'anciens d'entreprises et les associations de défense

L'entreprise est un vivier potentiel pour le recrutement des membres des organisations de retraités. Les amicales d'anciens d'entreprises sont des organisations de type « fermé », composées en fonction des situations professionnelles passées (regroupement par métier, par entreprises, par branches, etc.).

Si les associations d'anciens sont d'efficaces fixateurs de population retraitée, il est difficile de les décrire uniformément en termes d'activités. Cette catégorie est intéressante dans la mesure où elle constitue souvent le premier maillon dans la construction des groupes de retraités. Plutôt fondées sur des fonctions récréationnelles et identitaires, elles sont parfois d'excellents relais pour les informations sur les statuts et les droits et peuvent favoriser ainsi le développement des polarités « défense » et « utilité sociale ».

Ce phénomène de glissement vers d'autres polarités s'est renforcé avec les années 1980 et la massification de politiques d'éviction prématurée des travailleurs âgés par des procédures de préretraite. Les mouvements de préretraités ont marqué une vague de création supplémentaire d'associations d'un nouveau genre à partir des situations vécues en entreprise. C'est en 1987 qu'est apparu le regroupement de ces nouvelles associations au sein de l'Union française des retraités (UFR).

En somme, on assiste en France à partir du début des années 1980 à l'élargissement du premier cercle de retraités « traditionnels » par un second cercle composé de préretraités. Le premier cercle intègre le public classique des fédérations d'association de type récréatif ou des amicales d'entreprise dont la plupart ont terminé leur vie active à l'âge normal du départ. Le second cercle, par contre, est composé d'individus dont la particularité réside dans l'ambiguïté d'une situation intermédiaire entre vieux travailleurs et jeunes retraités. Ces statuts frontières sont à l'origine de nombreux conflits qui ont alimenté les mouvements de protestation des retraités. Les activités de défense et de conseil ont donc particulièrement attiré ce type de public. Si la massification des préretraités a profité à la plupart des organisations revendicatives, c'est l'UFR qui, dans les organisations non syndicales, a regroupé la plupart de leurs associations. L'expérience de l'affrontement avec les décideurs publics a fait de cette organisation une structure particulièrement compétente en matière de procédure et de défense des droits. Son public est donc plutôt plus revendicatif et mieux préparé pour les activités de défense que la plupart des membres des autres organisations comme la FNAR ou la FNCAR.

L'arrivée de jeunes retraités issus des procédures de mise en pré-retraite obligatoire, et disposant d'un fort potentiel à la fois en termes de niveau d'étude, de compétences et de savoir-faire, a également induit d'autres effets sur le monde associatif des retraités.

4. L'UTILITÉ SOCIALE

Les associations à dominante « utilité sociale » se sont en effet particulièrement développées dans les années 1980 en valorisant et en réutilisant les ressources accumulées au cours de l'existence professionnelle des pré-retraités et des jeunes retraités. Le pôle « utilité sociale » désigne l'ensemble des initiatives visant à transformer le temps non contraint de la retraite en un temps social consacré à des actions bénévoles à caractère social. Dans certains cas, les actions reprennent tout ou partie de l'activité professionnelle antérieure mais de manière bénévole. Les activités prennent essentiellement la forme de mission de conseil et de formation.

Dans d'autres cas, les activités mettent en jeu des mécanismes de reconversion et d'adaptation des aptitudes à des projets éloignés du champ professionnel initial.

Le réservoir de compétences et de disponibilités potentielles des jeunes retraités est rapidement devenu un enjeu à la fois pour le monde associatif et pour l'État qui voyait ainsi la possibilité de développer des forces d'appoint compétentes et bénévoles sur les grandes priorités sociales. Si bien que le Premier ministre, notant l'évolution en cours et ses perspectives positives pour le mouvement associatif, a commandité un rapport, en mai 1990, sur « Les activités d'utilités sociales des retraités et des personnes âgées¹⁶ ». Grâce à ce travail de pointage des différents types d'engagement social, nous avons désormais un meilleur aperçu des activités d'utilité sociale.

Nous distinguerons deux sous-groupes à l'intérieur de cette catégorie. Tout d'abord les activités centrées sur les besoins des membres de la catégorie sociale (les retraités), puis les projets de type intergénérationnel.

16. H. Théry (1993). « Les activités d'utilité sociale des retraités et des personnes âgées », *Journal officiel de la République française*, Avis et rapport du Conseil économique et social, 22 mars, 123 p.

4.1. L'AIDE ET LA SOLIDARITÉ ENVERS LES MEMBRES DE L'ENSEMBLE « RETRAITÉS ET PERSONNES ÂGÉES »

L'utilité sociale relève ici spécifiquement de l'assistance aux retraités et recoupe une gamme extrêmement large de services adaptés aux besoins spécifiques liés au vieillissement. Ces actions comblent principalement un déficit ou un manque de la personne âgée et s'orientent plutôt sur le volet médicosocial. Elles peuvent revêtir différentes formes comme l'aide à domicile, l'aide aux courses, les visites de pensionnaires en maison de retraite, mais aussi les aides juridiques, l'assistance pour les déclarations de revenus par exemple. Une partie de ces fonctions est remplie par des structures professionnelles publiques ou privées et s'articulent avec le travail bénévole du voisinage ou des familles.

4.2. L'UTILITÉ SOCIALE INTERGÉNÉRATIONNELLE

Contrairement aux initiatives précédentes, l'action est ici envisagée sans distinction d'âge. Eric Saussez rappelle que « les retraités ont développé ces dernières années diverses activités de bénévolat dans divers secteurs sociaux (alphabétisation, intégration de jeunes exclus de milieux populaires, formation de ces jeunes, etc.) ou économique (apport de leur expérience à de jeunes petites et moyennes entreprises, ou à des entreprises de pays en voie de développement)¹⁷ ».

Sur ces divers registres, les initiatives se sont multipliées depuis le milieu des années 1970. On peut remarquer notamment les actions en direction de l'éducation et la formation (soutien scolaire, parrainage d'apprentis, etc.). Dans le même registre, la lutte contre la crise économique mobilise les organisations de retraités qui développent des initiatives contre l'exclusion pour la réinsertion et pour l'emploi¹⁸. On y retrouve toutes sortes d'initiatives pour les demandeurs d'emplois dans des structures qui proposent un soutien logistique, technique et relationnel en matière de recherche d'emploi.

Les dispositifs de lutte contre le chômage intègrent également un axe important en faveur de la création ou de la sauvegarde des entreprises. Dans le domaine de l'aide à la création, au développement ou à la survie d'entreprises en difficulté, de nombreuses initiatives ont été prises par les

17. Eric Saussez (1991). « Une politique sociale : la retraite », *Recherche sociologique*, n°s 1-2, p. 130.

18. Sur le volet des activités solidaires, on se reportera utilement à l'ensemble des travaux réalisés par Monique Legrand qui a initié les recherches sur ce sujet en France.

retraités. Citons par exemple l'association EGEE (Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise). Créée en 1979 avec le soutien actif de l'Agence nationale pour la création d'entreprise (ANCE), l'EGEE rassemble des cadres et d'anciens chefs d'entreprises pour des missions de conseil auprès de petite entreprises, en création ou se heurtant à des difficultés et dont la trésorerie ne permet pas de rémunérer un travail d'expertise.

D'autres domaines d'expertises sont exploités mais dans le cadre d'actions de coopération et de développement. L'association ECTI (Échange et consultations techniques internationaux), créée en 1974, regroupe essentiellement d'anciens ingénieurs et cadres supérieurs de grandes écoles et intervient dans les pays les plus démunis sur des projets de coopération. Mais les activités d'utilité sociale concernent également le domaine culturel et patrimonial (conservation des traditions et de la mémoire des lieux, des métiers, des folklores, des modes de vie, etc.). Ces formes d'activité regroupant des personnes à partir de leur catégorie sociale (retraités) ont contribué à créer des groupes sociaux et parfois une identité qui s'y rattache et sur laquelle peut se fonder l'action collective.

5. L'ÉVOLUTION DU PHÉNOMÈNE ASSOCIATIF PARMI LES RETRAITÉS

Comment les différentes formes d'occupation à la retraite ont-elles évolué et dans quelle mesure la multipolarité s'est-elle développée notamment au profit des fonctions de défense des droits ? Pour comprendre les processus à l'œuvre, il convient de les resituer dans leur contexte historique.

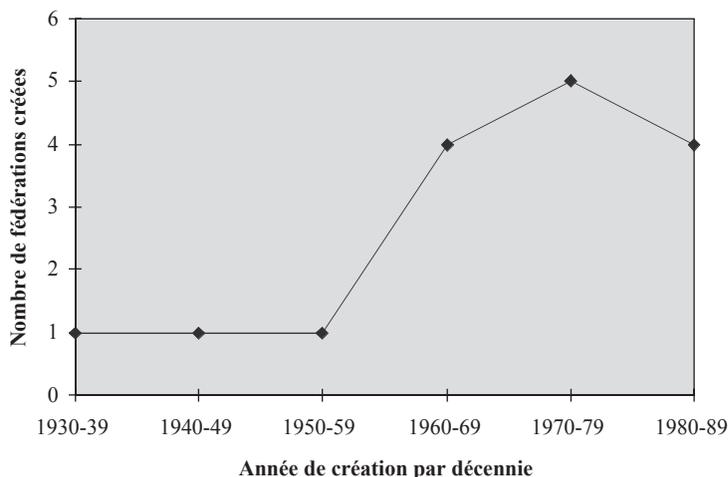
5.1. LES ÉVOLUTIONS DEPUIS LES ANNÉES 1960

Le développement des représentations activistes, hédonistes et consuméristes de la retraite dès le milieu des années 1960 a encouragé le développement de nouveaux modes de vie pour les personnes âgées, qui ont alors recherché des structures pour organiser leurs loisirs et leurs activités de groupe. C'est sur ces mutations sociologiques que repose l'essor associatif des années 1970 parmi les retraités souligné plus haut. Anne-Marie Guillemard note à ce sujet que

[...] les clubs n'étaient encore en 1968 qu'une action naissante. Un recensement national des clubs pour personnes âgées, effectué par le Ministère de la Santé publique et de la Sécurité sociale au 30 septembre 1972, montre que sur 2040 clubs qui fonctionnaient à cette date, 38 % avaient été créés entre 1971 et 1972; 34 % seulement avaient été créés entre 1966 et 1970, et 9 % entre 1961

Figure 4.1

Les 16 grandes organisations de retraités membres du comité national des organisations de retraités par date de création



et 1966, la petite minorité restante ayant été ouverte avant cette date. Ainsi, en 1968, il y avait, pour la France entière, moins d'un millier de clubs du troisième âge¹⁹.

Les grandes fédérations se structurent ensuite. Les dates de création des 16 grandes organisations de retraités représentatives siégeant au sein du conseil national des organisations de retraités placé auprès du ministre des Affaires sociales révèlent ce mouvement.

Au même moment aux États-Unis, une tendance identique se dégage. Henry Pratt s'appuie pour étayer son estimation sur les dates de création des plus importantes organisations regroupées au sein d'une structure nationale de coordination : le Leadership Council of Aging Organization. Sur les 27 associations appartenant à cette structure, 17 ont été fondées entre 1970 et 1982²⁰. Une éclosion sans précédent de groupes représentant les intérêts liés à la politique de la vieillesse est enregistrée dans différents travaux. Pratt estime qu'« en termes purement quantitatif, la vague de création d'organisations qui s'est développée dans les années 1970 et 1980 était

19. A.-M. Guillemard, *Le déclin du social*, *op. cit.*, p. 159.

20. H.J. Pratt (1993). *Gray Agendas. Interest Groups and Public Pensions in Canada, Britain, and the United States*, Michigan, University of Michigan Press, p. 179.

extraordinaire, son ampleur dépassant toutes les vagues précédentes de ce type dans l'histoire américaine²¹ ». Ce constat est d'ailleurs renforcé par les conclusions de David Van Tassel et Jimmy Wilkinson Meyer qui, dans leur travail de recensement des groupes d'intérêts liés à la politique de la vieillesse, estimaient que « le nombre de ces groupes a progressé rapidement dans les années 1970 – presque la moitié des organisations que nous avons relevé ont été fondées au cours de cette décennie²² ».

En France, l'essor des associations de retraités dans les années 1970 a essentiellement profité au pôle « loisirs ». Cette fonction des groupes de retraités reste largement privilégiée par des adhérents « plus guidés par la recherche d'animation et de loisirs pour leur développement et leur plaisir personnel que par soucis d'utilité aux autres et à la collectivité²³ ».

En fait, le développement des associations revendicatives non syndicales s'est étalé sur plusieurs décennies. Dans l'après-guerre, une organisation proche du parti communiste a été créée. Officiellement non affiliée syndicalement et politiquement, l'Union nationale des retraités et personnes âgées (UNRPA) développe aujourd'hui à la fois des activités de loisir et de défense des droits. Mais ce n'est qu'au début des années 1960 qu'apparaît la première confédération nationale totalement indépendante des acteurs politiques et syndicaux avec la création de la CNR. Viendront ensuite notamment la FNAR et la FNCAR dans le droit fil de la politique du troisième âge actif.

5.2. LE RENOUVEAU ASSOCIATIF CHEZ LES RETRAITÉS DES ANNÉES 1990

À la fin des années 1980 et au début de la décennie suivante, le développement du phénomène associatif s'est prolongé dans les classes jusqu'alors plutôt en retrait. Pour Hélène Riffault, ces années marquent une mutation dans le rapport entre les retraités et le milieu associatif. La croissance de la participation associative chez les 65/74 ans révèle selon elle l'apparition d'une nouvelle génération de retraités²⁴ :

Il faut noter que la croissance de la participation associative est particulièrement forte chez les individus ayant eu entre 65 et 74 ans en 1990. Cette indication confirme la thèse selon laquelle

21. *Ibid.*, p. 178-179 ; traduction libre.

22. D.D. Van Tassel et J.E. Wilkinson Meyer (dir.) (1992). *U.S. Aging Policy Interest Groups: Institutional Profiles*, Westport, CT, Greenwood Press, p. xv ; traduction libre.

23. H. Théry (1993). « Les activités d'utilité sociale des retraités et des personnes âgées », *Journal officiel de la République française*, Avis et rapport du Conseil économique et social, 22 mars, p. 62.

24. H. Riffault (dir.) (1994). *Les valeurs des français*, Paris, Presses universitaires de France.

une nouvelle génération de personnes âgées est en train de se constituer, qui n'a plus grand-chose à voir avec les « petits vieux » d'autrefois, et qui est appelée à jouer un rôle croissant dans la cité. Ainsi, l'écart de participation associative entre 65-74 ans d'une part et les plus de 74 ans d'autre part, s'est considérablement accru entre les deux dates d'enquête, à tel point que ces deux classes d'âge ne semblent plus appartenir au même univers ; les premiers sont manifestement actifs du point de vue de la participation sociale, alors que les seconds ont presque totalement renoncé à jouer un rôle dans la vie sociale²⁵.

Mais Hélène Riffault convient aussi que le développement associatif profite essentiellement aux activités de loisirs et ne témoigne pas d'un engouement massif pour de nouveaux types d'activités. Les activités à finalités civiques, sociales, politiques ou culturelles progressent significativement mais ne bénéficient pas du même effet de masse. Notons donc en résumé que l'évolution des pratiques associatives des retraités s'est traduite par l'élargissement de la gamme de choix d'activités et la diversification des modes d'occupation à la retraite.

6. OBSERVER L'ÉMERGENCE DES NOUVELLES PRATIQUES D'AUJOURD'HUI POUR MIEUX COMPRENDRE LES ÉVOLUTIONS DE DEMAIN

En fait, il est probablement exagéré d'annoncer un changement radical entre les « jeunes vieux » de la cohorte 1916-1925 étudiée par Hélène Riffault et leurs prédécesseurs. En revanche, le début d'évolution enregistré par cette étude doit être replacé dans la perspective d'une analyse socio-historique des tendances lourdes et des évolutions qui pèsent sur les systèmes d'attente, les valeurs et les attitudes des nouveaux retraités.

Outre l'accroissement du nombre de sorties définitives d'activités du fait de l'abaissement de l'âge de la sortie d'activité, l'augmentation des classes moyennes dans la composition des nouvelles cohortes de retraités des années 1990 a très probablement favorisé la croissance en masse de l'engagement associatif. D'après Philippe D'Iribarne, traditionnellement « la vie associative représente un monde largement animé par les cadres moyens où ceux-ci se retrouvent chez eux »²⁶. L'augmentation du niveau d'étude, l'intérêt pour l'engagement civique, l'implication dans la vie de

25. *Ibid.*, p. 282.

26. P. D'Iribarne (1981). « L'un court, l'autre s'ennuie », *Temps libre*, n° 2, été, p. 54.

la cité et le rapport particulier au politique commencerait à apparaître chez certaines catégories de jeunes retraités et préretraités de la fin de la cohorte d'avant-guerre et la génération née pendant le second conflit mondial.

6.1. UNE RECHERCHE DE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET LA REMISE EN CAUSE DES STRUCTURES MONOGÉNÉRATIONNELLES

L'apparition de générations marquées par le développement de l'individualisme comme valeur montante pendant leur jeunesse et à leur maturité et l'essor de la société de consommation au cours de leur vie professionnelle marquent les systèmes d'attente et les comportements à la retraite. Ainsi les clubs du troisième âge qui ont profité de la première vague associative des années 1970 font face à une crise dans le renouvellement de leurs effectifs. Alors que 21 % des plus de 60 ans adhéraient aux clubs en 1983, ils ne sont plus que 16 % en 1996. Dans le même temps, les amicales d'anciens progressent de 5 % à 7 %²⁷. Il semble que le vieillissement du public des clubs et le manque d'adaptation aux nouvelles attentes des jeunes retraités puisse en partie expliquer la désaffection des nouvelles générations de retraités pour ces formules. Pourtant, entre le début des années 1980 et le milieu des années 1990, ce sont les associations culturelles et sportives qui ont connu la plus forte expansion (voir ci-dessous). Mais les nouveaux retraités ne s'orientent plus nécessairement vers des structures de type « troisième âge ». Au contraire, ils recherchent souvent l'intégration dans un milieu où les contacts restent ouverts aux autres générations.

Tableau 4.1

Les plus de 60 ans et la vie associative : quelques tendances

Type d'association	1979-1981	1996-1997
Associations culture et loisirs	13	28
Associations sportives	4	10
Associations de défense de l'environnement	2	4
Associations confessionnelles	6	8
Syndicats	4	5
Total 60 ans et plus	23	39
Total retraités	24	40

Source : Enquête CREDOC, « Conditions de vie et aspiration des Français », 1999, réalisée auprès de 2000 personnes de 18 ans et plus.

27. D'après l'INSEE, cité par René Potjol (1999), « Les seniors, vague montante du volontariat », *Seniorscopie*, n° 41, février, p. 8.

Les jeunes retraités ont également renforcé leur présence au sein de structures ayant vocation à agir sur la réalité sociale et politique (lutte pour l'environnement, syndicats, associations confessionnelles). Et globalement, presque un tiers des bénévoles français sont retraités, soit environ trois millions de personnes.

6.2. UNE FORTE VOLONTÉ D'INTÉGRATION SOCIALE

La recherche d'une intégration sociale des retraités a été nettement mise en évidence à la fin des années 1980 notamment grâce à un sondage réalisé par la SOFRES pour le magazine *Notre temps* en février 1989. Un échantillon représentatif des retraités a été soumis aux mêmes questions qu'un autre échantillon composé de jeunes retraités (ayant liquidé leur retraite depuis moins de trois ans). Il leur a été demandé d'indiquer leurs motifs de préoccupation en répondant par « beaucoup », « assez », « peu », et « pas du tout ». Les préoccupations d'intégration sociale ressortent particulièrement chez les jeunes retraités. Après « rester en bonne santé », qui recueille 100 % des réponses, suivent trois préoccupations qui relèvent toutes de la recherche d'intégration sociale ; 89 % des jeunes retraités souhaitent « rester dans le coup », 82 %, « avoir des relations avec les plus jeunes » et 78 %, « être utile à la société ». L'intérêt pour l'intégration sociale s'est fortement affirmé dans les cohortes qui ont pris leur retraite entre 1987 et 1989, c'est-à-dire approximativement celles du début des années 1930. En outre, le développement des classes moyennes dans la cohorte de l'immédiat avant-guerre, et dans la classe d'âge née pendant la Deuxième Guerre mondiale a probablement amplifié cette tendance. Henri Mendras n'annonçait-il pas au début des années 1980 que le poids des retraités irait croissant dans le domaine du bénévolat et contribuerait à animer la vie civique et associative :

Ayant leurs ressources assurées, ils [les retraités] vont se charger des tâches bénévoles de tous ordres et contribuer ainsi à développer des activités diverses au sein des associations et institutions les plus variées. Les jeunes retraités actifs dans tous les domaines de la vie civique et culturelle, seront au centre de toute une trame de liens, de rapports et activités peu organisées, parfois de courte durée, mais sans cesse renaissants qu'on voit se développer en marge des grandes institutions. Ils contribueront par là à une certaine « désinstitutionnalisation » de la société²⁸.

28. H. Mendras (1988). *La seconde révolution française*, Paris, Gallimard, p. 203.

L'enjeu est important puisque, d'après les travaux du Centre d'étude et de recherche sur la Philanthropie (CerPhi), les sexagénaires étaient 29 % en 2004 à s'adonner au bénévolat contre 23 % en 1996. Ils enregistrent ainsi la seconde meilleure progression à un point des trentenaires²⁹. Et d'après les conclusions des travaux de ce même centre sur la base des données de l'Insee du 1^{er} janvier 2001, 50 % des retraités bénévoles sont des bénévoles réguliers contre seulement 29 % pour les actifs. Avec un effectif de quelque 1 320 000 personnes, les retraités représentent donc le tiers des bénévoles réguliers et engagés sur le long terme. Or les problèmes de « nomadisme associatif », d'inconstance et de manque d'assiduité deviennent fréquents. Et le refus de s'engager dans des tâches trop chronophages s'observe également. Dans ces conditions, les retraités représentent un espoir de stabilisation des bénévoles pour les associations.

La recherche d'intégration sociale implique donc aussi une dimension d'action sociale à travers les activités d'utilité sociale. Ces activités se sont largement développées à la fin des années 1980 et dans les années 1990 à travers l'essor de nouvelles structures de retraités actifs. Pour autant, les organisations de retraités vont devoir adapter leurs structures aux nouveaux profils des retraités ; d'autant plus que le monde associatif est un univers concurrentiel.

6.3. LES ORGANISATIONS DE RETRAITÉS ET LA CONCURRENCE DES AUTRES ASSOCIATIONS

Un contexte favorable à l'engagement associatif des futurs retraités n'implique pas nécessairement un gain massif en effectifs pour les organisations de retraités engagées dans la vie civique. Les organisations de retraités ne sont pas les seules à proposer des activités à forte valeur ajoutée sociale. Les associations dites « ouvertes », c'est-à-dire sans préconditions d'âge ou de statut comme les organisations de retraités, composent d'ailleurs traditionnellement une partie importante des associations caritatives et humanitaires (Secours catholique, Secours populaire, Petits frères des pauvres, etc.)³⁰. Elles offrent en plus la possibilité d'inscrire la reconversion sociale des jeunes retraités dans le cadre de structures intergénérationnelles qui maintiennent le contact avec d'autres classes d'âge à l'instar du milieu professionnel. Or, dès la fin des années 1980, l'enquête de la SOFRES évoquée plus haut montrait nettement qu'outre l'utilité

29. Centre d'étude et de recherche sur la Philanthropie (CerPhi), *La France bénévole 2005*, <www.cerphi.org>, p. 6.

30. G. Muller (1995). « L'engagement des retraités dans la vie associative », *Années-Documents-Cleirppa*, janvier, n° 230.

sociale, c'est au contact entre générations qu'aspiraient les nouveaux retraités. Plutôt que de rester entre membres d'une même classe d'âge, on constate au contraire une recherche de décloisonnement générationnel. Les nouvelles cohortes à la retraite, souvent réticentes à être cataloguées comme retraitées ou personnes âgées, ne s'orientent pas nécessairement vers des structures qui confirment leur identité de retraités et d'« inactifs³¹ », mais sont plutôt attirées par les structures qui continuent à développer l'activité et le contact social sans distinction d'âge.

En outre, on peut penser que l'on assistera au développement d'une participation à la fois plus libre et plus exigeante de la part des futurs retraités qui n'hésiteront pas à comparer les modèles d'occupation à la retraite et les organisations qui les proposent. Les classes moyennes qui arrivent à la retraite sont de plus en plus habituées aux situations de choix et de concurrence. Elles agissent sur l'environnement associatif comme elles le font dans le domaine de la consommation en faisant jouer la concurrence entre les associations pour finalement fixer leur choix sur les structures les plus en adéquation avec leurs besoins. Dans cet affrontement entre les différents acteurs du monde associatif, il n'est pas dit que les organisations de retraités sortent gagnantes. L'intégration sociale des retraités se place dans la perspective d'une recherche de recomposition individuelle de rôle et de statut social. Elle est souvent appréhendée pour ce qu'elle apporte en termes de nouveau statut ou de nouveau projet de vie pour ceux qui souhaitent reconvertir leur temps libre dans des activités ouvertes sur l'action sociale.

CONCLUSION

L'investissement des nouveaux retraités dans le milieu associatif prend donc des formes de plus en plus diversifiées. Le besoin d'intégration sociale et d'utilité, particulièrement sensible dans les nouvelles cohortes, pourrait profiter aux associations qui par leur action ont pour objet ou pour effet la transformation sociale. Mais ces formes d'engagement, nous l'avons vu, ne s'orientent pas nécessairement sur les organisations structurées par classes d'âges. La citoyenneté appréhendée sous les diverses formes de la participation politique et sociale s'exprimera donc aussi largement au-delà des organisations de retraités. Il semble que nous pourrions assister à une dé-segmentation des âges dans l'espace public avec une concurrence entre les organisations ouvertes et fermées mais aussi

31. Statistiquement les retraités sont classés dans la catégorie des « inactifs » en France.

avec l'intégration de seniors sur les champs revendicatifs des organisations de retraités. Même le rapport à la défense des intérêts des personnes âgées commence à changer avec l'émergence de nouvelles formes de structuration où les publics non retraités seront présents. Ainsi, par exemple, les « cafés des âges » qui visent à développer le débat public sur le vieillissement au plus près des citoyens est-il né non pas à l'initiative de retraités mais de seniors encore en activité. De même, le combat pour la lutte contre la discrimination à l'égard des travailleurs âgés est mené hors des organisations de retraités qui restent largement concentrées sur la défense des droits aux revenus de transfert. Des associations de cadres seniors revendiquent désormais un changement de paradigme en refusant de se battre pour le droit à des indemnités afin d'affirmer leur droit au travail.

Concernant les activités de solidarité et l'engagement bénévole dans le cadre associatif, les associations ouvertes ou fermées devront probablement apprendre à cerner les attitudes des jeunes retraités dont le profil a profondément changé par rapport à la génération précédente. Moins socialisés par la religion, ils ne se reconnaissent pas dans la logique de don inconditionnel et se situent plus dans une recherche d'échange de reconnaissance sociale et d'équilibre entre l'engagement et la vie personnelle (famille, voyages, sports, etc.). La participation sociale représente donc sans doute un enjeu pour cette génération, mais elle l'est tout autant pour les associations à caractère social et pour la société dans son ensemble dans la mesure où une partie de l'action associative repose précisément sur le bénévolat régulier des seniors.

RÉFÉRENCES

- ANDOLFATTO, D. et D. LABBÉ (1997). *La CGT. Organisation et audience depuis 1945*, Paris, La Découverte / Syros, coll. « Recherches ».
- ARGOUD, D. (1996). « La représentation des intérêts des personnes âgées en France : vers une redéfinition de la place du retraité dans la cité », *Années*, n° 238, mai, p. 1-9.
- BELAND, D. et J.-P. VIRIOT-DURANDAL (2003). « L'expertise comme pouvoir : le cas des organisations de retraités face aux politiques publiques en France et aux États-Unis », *Lien social et politiques*, n° 50, automne, p. 105-123.
- BUCCO, D. (2004). *La retraite syndicale. Approche sociologique du syndicalisme retraité CGT de l'agglomération nantaise*, Mémoire de DEA de sociologie fondamentale, Université de Nantes, septembre.
- CENTRE D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE SUR LA PHILANTHROPIE (CERPHI), *La France bénévole 2005*, <www.cerphi.org>.
- D'IRIBARNE P. (1981). « L'un court, l'autre s'ennuie », *Temps libre*, n° 2, été, p. 50-61.

- GALLARD L. et D. ARGOUD. « L'engagement associatif des français », *Retraite et société*, n° 10, p. 41-60.
- GUIGNI M., D. MAC ADAM et C. TILLY (1998). *From Contention to Democracy*, Lanham, MD, Rowan & Littlefield Publishers.
- GUILLEMARD, A.-M. (1986). *Le déclin du social*, Paris, Presses universitaires de France.
- GUILLEMARD, A.-M. (1972). *La retraite, une mort sociale. Sociologie des conduites en situation de retraite*, Paris, Mouton.
- KOHLI, M., H. KÜNEMUND et J. WOLF (1998). « Les retraités ont-ils encore des liens avec la sphère du travail », *Retraite et société*, n° 24, p. 28-44.
- MENDRAS, H. (1988). *La seconde révolution française*, Paris, Gallimard.
- MULLER, G. (1995). « L'engagement des retraités dans la vie associative », *Années-Documents-Cleirppa*, janvier, n° 230.
- NORMAND, J.-M. (1991). « Les retraités découvrent le lobbying », *Retraite et société*, Caisse nationale d'assurance vieillesse, n° 4, p. 75-89.
- POUJOL, R. (1999). « Les seniors, vague montante du volontariat », *Seniorscopie*, n° 41, février.
- PRATT, H.J. (1993). *Gray Agendas. Interest Groups and Public Pensions in Canada, Britain, and the United States*, Michigan, University of Michigan Press.
- REBOUL, H. et M. POZZO (1997). *L'apport des UTA aux étudiants; l'apport des UTA dans la société*, Rome, Edup.
- RIFFAULT, H. (dir.) (1994). *Les valeurs des français*, Paris, Presses universitaires de France.
- THÉRY, H. (1993). « Les activités d'utilité sociale des retraités et des personnes âgées », *Journal officiel de la République française*, Avis et rapport du Conseil économique et social, 22 mars.
- TILLY, C. (1986). *La France conteste 1600-1980*, Paris, Fayard, traduction d'Eric Diacon.
- SAUSSEZ, E. (1991). « Une politique sociale : la retraite », *Recherche sociologique*, nos 1-2.
- VAN TASSEL, D.D. et J.E. WILLKINSON MEYER (dir.) (1992). *U.S. Aging Policy Interest Groups: Institutional Profiles*, Westport, CT, Greenwood Press.
- VIRIOT-DURANDAL, J.-P. (2003). « Le lobby des retraités aux États-Unis », *Futurible*, février, n° 283, p. 5-25.
- VIRIOT-DURANDAL, J.-P. (2003). « *Le pouvoir gris. Sociologie des groupes de pression de retraités* », Paris, Presses universitaires de France, coll. « Le lien Social ».

QUAND LA MILITANCE NE BAT PAS EN RETRAITE

Femmes âgées, engagement social et solidarité

Michèle Charpentier

Université du Québec à Montréal

avec la collaboration de Fanny Jolicœur et Anne Quéniart

La militance est souvent associée d'emblée à la jeunesse, au mouvement étudiant, parfois aux travailleurs et aux luttes syndicales, rarement aux personnes âgées et encore moins aux femmes âgées. Pourtant, dans l'histoire du Québec contemporain, plusieurs femmes avançant en âge ont fait figures de militantes, de pionnières et même d'héroïnes. Pensons aux Idola St-Jean, Thérèse Casgrain, Simone Monet-Chartrand, Madeleine Parent, Léa Roback. Ces militantes de la première heure ont ouvert la voie aux suivantes, à des milliers d'autres femmes moins visibles. Ainsi, à l'instar de Guillemard (2002), qui a réactualisé sa pensée sur les conduites de retraite pour introduire un modèle dit de « retraite solidaire », nous posons l'hypothèse qu'un nombre important de femmes âgées exercent une citoyenneté active, engagée et méconnue. Nous avons donc entrepris un projet de recherche pour aller à la rencontre de ces citoyennes qui n'ont pas mis leur engagement à la retraite et qui, au-delà de 65 ans, militent au sein de divers groupes sociaux. Qui sont ces âgées engagées? Quels sont leurs trajectoires d'engagement, leurs pratiques actuelles et le sens que revêt pour elles la militance? Voilà les questions qui animent nos travaux et dont nous venons partager ici les éléments de réponse et de réflexion.

1. LA PLACE DES FEMMES ÂÎNÉES DANS LA SOCIÉTÉ

Pourquoi cet intérêt pour la participation citoyenne des femmes retraitées? La réponse en est essentiellement une de pertinence sociale et scientifique. La question de la place et du rôle des femmes âgées dans notre société se pose avec une acuité particulière: 1) en raison de leur nombre, la vieillesse est davantage un monde de femmes, et 2) de la double discrimination dont elles sont victimes, le sexisme et l'âgisme. En effet, au fur et à mesure que la population vieillit, elle se féminise, et ce, dans une proportion atteignant près de 2 femmes pour 1 homme chez les 75 ans et plus, et de 5 pour 1 chez les centenaires (Statistique Canada, 2002). Les femmes âgées formant la très grande majorité des citoyens âgés, il devient impérieux dans nos sociétés démocratiques de s'intéresser à la place qu'elles occupent dans l'espace public. Or, la recherche et la littérature féministes ont clairement démontré que le genre conditionne les rapports au social et au politique et que la participation citoyenne des femmes se heurtent à de nombreux obstacles (Quéniart et Lamoureux, 2003; Cohen, 2000; Tremblay, 1999). Par contre, tout en dénonçant l'inégalité d'accès, voire l'exclusion historique des femmes de la sphère politique traditionnelle, les études récentes révèlent qu'elles auraient davantage investi d'autres lieux, tels les mouvements sociaux (Tremblay, 1999). À ces considérations s'ajoute la réalité différentielle du vieillissement au féminin et au masculin: plus forte prévalence de l'habitat en solo, de la pauvreté, des responsabilités de soins « d'aidantes naturelles », etc. (Estes, 2001; Quadagno, 1999; Charpentier, 1995). Les préjugés véhiculés à l'égard des femmes vieillissantes sont aussi particulièrement négatifs et en font trop souvent des citoyennes plus ou moins intéressantes, dépendantes et dépréciées (Kérisit, 2000; Charpentier, 1995). On peut affirmer que les femmes âgées constituent encore aujourd'hui un groupe social sous-représenté et trop souvent négligé dans les écrits et la littérature scientifique, comme l'avait dénoncé Burwell en 1985 et Ray en 1999. En tant que femmes et chercheuses, concernées par les représentations négatives et dominantes des femmes âgées, nous avons donc voulu donner la parole à des militantes « aux cheveux blancs » pour qu'elles nous parlent de leurs trajectoires de vie, de leur passion et de leur engagement social.

2. L'ENGAGEMENT SOCIAL: UN CONCEPT EN VOGUE

L'engagement social est à la mode et nécessite quelques précisions sur le sens que nous lui donnons. Le concept d'engagement sous-tend une injonction à agir pour la collectivité (Perrineau, 1994). C'est un acte qui prend lieu dans l'espace public. Il doit donc d'abord se traduire par des

actions et une implication concrètes, ce qui le situe complètement en rupture avec la théorie du désengagement qui a eu cours en gérontologie à partir des années 1960. S'inscrivant dans un courant fonctionnaliste, cette théorie développée par Cumming et Henry (1961) a cherché à fournir une explication au retrait des personnes âgées dans la société, lequel désengagement était jugé universel, inévitable et même essentiel. Ainsi, à l'opposé de la retraite-retrait, la notion d'engagement se présente comme une dimension de la retraite active mais aussi de la retraite citoyenne : *une citoyenneté active* et une *citoyenneté politique*. Cet élément renvoie au caractère social de l'engagement, lequel implique que l'action s'accomplisse dans l'espace social, incluant le politique. Précisons que *le politique* doit être pris dans son sens large et ne pas être confondu avec *la politique*, soit l'activité au sein d'un parti politique. L'engagement est qualifié de politique, car, sans être nécessairement en rupture avec l'ordre établi, il se situe près de l'idée du militantisme dans la mesure où il suppose une prise de position dans le débat public en faveur d'une cause (Hudon et Fournier, 1994). Militer, c'est se battre afin que la société adhère ou priorise une idée, une valeur : la recherche d'une plus grande justice sociale, la lutte contre la discrimination faite aux femmes, aux aînés, etc. C'est là où le concept d'engagement social diffère des concepts plus larges de participation sociale ou de bénévolat, lesquels n'impliquent pas nécessairement une volonté de changement social ou de se faire entendre dans le but d'infléchir les choix collectifs. Cela n'exclut pas le fait qu'un bénévole puisse être militant, ou qu'un militant qui n'est pas bénévole (prenons par exemple un salarié d'un groupe communautaire) puisse s'adonner à une activité bénévole.

Dans la même lignée, il importe de préciser que si nous nous intéressons à l'engagement social militant et plus formel des femmes aînées, nous reconnaissons l'importance de l'engagement « moins formel » auprès de leurs familles et de leurs proches, joliment qualifié d'engagement de proximité par Pennec (2004). L'intérêt des travaux de Simone Pennec sur l'engagement est de conjuguer les aspects d'ordre privé et public. Cette perspective large et inclusive rend compte des appartenances et des engagements multiples entre famille, voisinage, amis et associations (Pennec, 2004, p. 97), ce qui reflète beaucoup mieux la réalité des femmes aînées rencontrées dans notre étude et qui, comme vous le verrez, doivent faire face au défi continu de la conciliation famille – militance, sphère privée – sphère publique, engagement de proximité – engagement social.

3. LE PROJET DE RECHERCHE SUR L'ENGAGEMENT SOCIAL ET LES FEMMES AÎNÉES

Nous avons donc entrepris à l'automne 2004 une recherche de trois ans, subventionnée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (Charpentier, Quéniart, Guberman et Kérisit, 2004-2007) qui se propose dans un premier temps d'examiner les pratiques concrètes d'engagement des femmes aînées et leurs significations (volet 1), de les comparer à celles exercées par les jeunes militantes (volet 2) et d'explorer enfin l'influence qu'elles exercent sur les générations montantes, soit le phénomène de transmission de valeurs d'engagement (volet 3). Le présent texte porte sur le premier volet de notre étude.

Cette recherche repose sur une méthodologie qualitative et privilégie le point de vue des principales concernées. La collecte de données se fait par le biais d'entrevues semi-structurées en face à face. À ce jour, nous avons interviewé 18 (sur 20) femmes âgées de 65 ans et plus engagées socialement dans différents groupes et organisations à travers le Québec : 6 sont impliquées dans les groupes de femmes, 6 dans les groupes d'aînés et 6 dans des groupes alternatifs de défense de droits (logement, droits sociaux, etc.). Ces participantes ont été recrutées à partir d'une liste de « militantes grises » identifiées par les membres de l'équipe de recherche ou par les responsables des organismes que nous avons contactés. Les militantes rencontrées sont âgées de 65 à 87 ans. En ce qui a trait à leurs modes de vie et à leurs caractéristiques socioéconomiques, la majorité des femmes (13) vivent seules dont 7 avec des revenus modestes. Les militantes vivant en couple bénéficient d'un revenu élevé. Ces données rejoignent les statistiques inquiétantes sur le revenu des femmes âgées vivant seules, dont plus de la moitié vivent pauvrement (Kérisit, 2002 ; Statistique Canada, 2002 ; Conseil du statut de la femme, 1999). Les aînées rencontrées se distinguent toutefois des femmes de leur génération au regard de leur plus forte scolarité et de leur participation au marché du travail. Elles ont toutes occupé des emplois rémunérés ; 13 ont fait des études universitaires alors que 5 sont peu scolarisées.

Ces femmes sont à l'avant-garde dans plusieurs domaines ; elles sont des pionnières : premières divorcées, membres de conseil d'administration, instigatrices des garderies populaires, de coopératives d'habitation, etc. Évoluant dans un Québec traditionaliste, dans lequel les femmes étaient définies par leur rôle de mère et d'épouse, souvent confinées à la sphère privée et domestique, elles ont investi les lieux publics, ont ouvert les portes, ont pris parole et agi pour dénoncer les inégalités et les injustices afin que nous connaissions un monde meilleur.

4. HÉRITAGE FAMILIAL ET CONTINUITÉ DANS LES TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT

Les femmes que nous avons eu le plaisir de rencontrer ont toutes une très longue expérience d'engagement qui remonte parfois à leur adolescence. Certaines étaient impliquées dans les mouvements scout ou celui des jeunes catholiques. D'autres ont débuté à l'âge adulte et leurs premières implications sont étroitement liées aux responsabilités familiales, notamment au sein des comités d'école. Ces militantes ont une longue trajectoire d'engagement, de 40, 50 et même 60 ans ! Comme le soulignait l'une d'elles :

J'ai toujours été engagée socialement puis je me disais, je continue ! J'ai commencé à 16 ans, [...] Ça ne se peut pas qu'arrivée à 65 ans, on renonce. » (Mme J., 74 ans.)

L'intérêt qu'ont les femmes interviewées pour le militantisme leur provient souvent des modèles parentaux. Certaines portent un héritage familial d'engagement, surtout paternel, alors que d'autres se situent clairement en rupture avec la vie qu'a menée leur mère. Nous pensons notamment à Mme C (75 ans) qui fut très influencée par un père nationaliste : « *Je suis une femme de gauche. J'ai eu un père nationaliste et j'ai été baignée dans le nationalisme* », à Mme I (71 ans) ayant vécu une influence intellectuelle paternelle très positive, puis à une autre dont le père était un ardent défenseur de la langue française en Saskatchewan. Cela rejoint les observations d'une étude sur les motifs du militantisme menée par Gingras, Maillé et Tardy (1989), comme quoi avant les années 1960, le modèle de militantisme se transmettait particulièrement par le père en l'absence d'autres modèles féminins familiaux et sociaux. Cette influence provient aussi parfois d'un modèle parental à ne pas imiter comme pour ces femmes désireuses de saisir les occasions que leur mère n'a pas eues.

Je pense que de voir ma mère, qui était une femme qui aurait eu des possibilités et qui je pense aurait été heureuse dans une vie professionnelle aussi, ne l'aît pas fait. Je pense que ça aussi c'est un élément moteur. (Mme B., 66 ans.)

Moi, je dis que oui, ma mère m'a peut-être influencée un peu parce que je la voyais aller dans certaines organisations puis elle avait du nerf ! Et puis je pense que j'ai un petit peu hérité d'elle. (Mme L., 67 ans.)

Lors de nos entretiens avec les femmes aînées, nous avons été étonnées du fait que leur trajectoire de vie rende compte d'un lien avec le domaine des arts et de la création, qu'elles définissent comme un milieu avant-gardiste. Plusieurs considèrent d'ailleurs que cette formation ou cet intérêt pour les arts teinte toutes leurs activités militantes.

Et les gens dans mon temps, quand j'étais jeune, qui travaillaient aux beaux-arts, il y en avait pas beaucoup. C'est des gens qui n'étaient pas comme les autres. C'était «peace and love», c'était des gens à l'avant-garde. Alors ça aussi ça forme le caractère. (Mme C., 75 ans.)

En plus d'être près du domaine des arts, la majorité d'entre elles ont fait carrière dans l'enseignement où elles ont mis à profit leurs aptitudes de pédagogues. Cette caractéristique nous indique l'importance qu'elles accordent à la transmission des savoirs et de l'expérience. Fait surprenant, malgré une époque peu propice au travail féminin, elles ont toutes occupé plusieurs emplois rémunérés. Ces aînées ont contribué à ce que les femmes suivant de près leur génération aient, de façon plus aisée, un accès au marché du travail même en étant mariées.

En ce qui a trait à leur mode de vie actuel, la plupart d'entre elles vivent seules et ont, après un divorce, expérimenté la monoparentalité. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, ces épreuves semblent constituer un incitatif, un moteur d'engagement.

Ça a été fondamental [l'impact de la séparation avec son mari], ça c'est clair et j'ai tout mis dans le travail, travail et enfant. [...] Je ne mettais rien sur une vie affective, autre que mes enfants et mes amis là, alors ça a beaucoup, beaucoup joué. (Mme I., 71 ans.)

Je me suis séparée en 1966, fait que de là [...] je me suis impliquée beaucoup bénévoles dans tous les organismes aussi bien anglais que français. C'est juste que j'aime ça. (Mme F., 66 ans.)

Je vais commencer: mère célibataire, mariée, séparée, divorcée (en 1967). [...] Fait que toutes les étapes, je les ai faites. (Mme G., 67 ans.)

Nos résultats rejoignent ceux d'une étude effectuée par Gingras, Maillé et Tardy (1989, p. 75) qui révèle que 6 militantes sur 10 vivent seules, à l'opposé des militants dont 6 sur 10 sont en couple. La plupart des militantes aînées ont eu des enfants (moins que leurs propres parents) et elles sont nombreuses à les avoir éduqués seules. À nouveau, elles sont à l'avant-garde des femmes et des mères qui les suivront.

Au sujet des modèles qui les inspirent, les femmes sont plutôt partagées. Plusieurs répondantes n'en identifient pas clairement ou se disent carrément réfractaires aux modèles. Parmi les personnes clés ayant influencé leur cheminement, elles ont nommées: Jeannette Bertrand, Kate Millet, Françoise David, Léa Roback, Madeleine Parent, Gisèle Ampleman.

5. DES ENGAGEMENTS MULTIPLES, DANS LA SPHÈRE PRIVÉE ET PUBLIQUE

Les aînées rencontrées consacrent plus de deux jours par semaine (15 à 25 heures) au militantisme et s'impliquent dans plusieurs associations. Cette tendance à s'investir dans divers lieux serait selon Héran (dans Roudet, 2004) l'un des facteurs révélant un « véritable indice de militantisme » et serait plus prononcée chez les personnes âgées. Au sein des groupes dans lesquels elles militent, les aînées occupent des fonctions multiples. Il arrive souvent qu'elles soient à la fois administratrices, animatrices, intervenantes, rédactrices, etc. Concernant l'animation de groupes, d'assemblées ou de manifestations, la plupart d'entre elles maîtrisent aujourd'hui l'art de s'exprimer en public et elles n'en sont pas peu fières d'autant plus qu'elles sont issues d'une époque où l'on ne s'attendait pas à ce que les femmes soient en tête. « Petit à petit » comme dira l'une d'elles, elles ont gagné confiance en leur capacité d'agir, ont pris parole et ouvert de nombreuses portes.

C'est de savoir que tu es capable de faire des choses. Et encore là, je reviens souvent à ma famille. Quand tu es la quatorzième d'une famille de dix-sept, tu n'as pas beaucoup de valeur, hein ! Tu es juste le numéro 14, puis là 14 c'est loin ça. Fait que là tu t'aperçois que tu fais des petites choses puis on te valorise. Regarde donc, regarde donc. Et c'est ça que d'être. C'est ça que je ressens aujourd'hui, je suis dans ma paix, mieux que jamais, mieux que j'ai été dans ma vie ! [...] Je ne me prends pas pour une autre. Être obligée de prendre la parole, de présenter un conférencier, je l'ai fait encore à matin, je ne l'aurais pas fait il y a quelques années. Petit à petit... Oui, c'est extraordinaire ! (Mme H., 71 ans.)

Ces femmes sont des pionnières, des instigatrices de projets. À titre d'exemple, l'une d'entre elles a contribué à rendre les écoles mixtes et à instaurer les garderies à 5 \$. Une répondante a mis sur pied deux coopératives d'habitation alors qu'une autre a élaboré un projet d'entraide entre les jeunes de la polyvalente et du centre pour aînés de son quartier. Le nombre de projets initiés par ces femmes est fort impressionnant. Leurs initiatives sont diversifiées et empreintes de beaucoup de créativité. Spécifiant ne pas avoir eu de « plan de carrière », c'est souvent à la suite d'une invitation d'une amie ou d'une personne reconnaissant leurs aptitudes que les femmes aînées s'impliquent, que ce soit de façon rémunérée ou bénévole.

Vous savez, je n'ai jamais eu de profil de carrière, les choses se sont enchaînées puis je me dis : « Bien, il arrivera quelque chose d'autre. » Ça ne m'a pas desservi [...] Les choses se présentent. Il s'agit de les saisir au bond quand... (Mme B., 66 ans.)

Les entrevues ont mis toutefois en évidence les difficultés qu'éprouvent ces militantes à dire non lorsqu'on leur demande de s'investir dans un nouveau projet. Elles se disent d'ailleurs très sollicitées en expliquant qu'une fois que l'on commence à s'impliquer, « les offres fusent de partout ». Avec des agendas surchargés, elles doivent développer des stratégies pour se réserver du temps à elle comme en témoigne cet extrait.

J'ai de la misère à dire non quand c'est quelque chose qui m'intéresse. Là, à un moment donné, t'en a trop. [...] il faut prendre une journée pour toi. Moi j'ai pris le jeudi, dans mon agenda, c'est marqué MOI, faque j'fais c'que j'veux quand j'veux. (Mme C., 75 ans.)

La conciliation famille/engagement constitue un défi de taille pour toutes et s'avère une préoccupation constante. Elles tentent, parmi leurs nombreuses activités, de se garder un peu de temps à elles, pourtant, jamais il n'a été question de limiter le temps consacré à leur famille. Plusieurs s'occupent de leur mère plus âgée ou d'un enfant en difficulté, devant concilier au quotidien vie privée et vie publique, famille et militance. Appartenant à la génération dite « sandwich », deux d'entre elles prennent soin à la fois d'un parent et d'un enfant adulte en difficulté ou d'un petit-enfant ! « Il y a des journées, il y a des mois où je ne peux rien faire parce qu'il y a d'autres priorités », dira l'une d'elles (Mme K., 68 ans). Malgré tous les soins prodigués à leurs familles respectives, les militantes rencontrées ne semblent pas se sentir étouffées. C'est comme si le fait d'exercer ces rôles familiaux allait de soi.

Si j'ai une demande au niveau de ma famille, ça devient prioritaire avant d'autres activités. J'en ai une qui est handicapée par une paralysie cérébrale, le fait que personne ne peut la garder, si elle manque une journée d'école, la référence, la personne ça va être moi. (Mme H., 71 ans.)

Et puis là je vais avoir un petit peu plus de contraintes vu que je vais prendre soin de mon arrière-petite-fille, qui va avoir un an bientôt [...] Là le beau temps, espérons qu'il s'en vient ! Je vais être capable de sortir avec elle ! Je vais être capable d'aller dans les groupes pareil. (Mme F., 66 ans.)

Bien je vis avec mon gars parce qu'il faisait une grosse dépression, et j'ai pris soin de ma fille qui a eu deux opérations et qui va en recevoir une troisième là mais à part de ça là non, à part de ça. Puis j'avais pris soin de maman par exemple, cinq ans. (Mme G., 67 ans.)

Les femmes en avaient toutefois long à dire sur les différences entre les hommes et les femmes au sein des groupes dans lesquelles elles s'engagent. Par exemple, l'une d'entre elles nous a parlé de l'attitude plus directive des hommes, empêchant par le fait même les membres de prendre du pouvoir sur leur vie.

Moi, je trouve que les hommes n'ont pas tendance à donner, ils sont trop directifs tu sais. Puis tant que tu donneras des directives, puis tant que tu ne seras pas prêt à laisser la place au monde, là, tu n'as aucun espoir de changement ! (Mme D., 77 ans.)

Une autre dénonça l'organisation patriarcale qui régnait même au sein des milieux communautaires, précisant que les emplois les plus intéressants étaient attribués aux hommes.

Bien, j'ai toujours trouvé qu'il y avait beaucoup, beaucoup plus de femmes qui étaient engagées dans les groupes populaires. Par contre, quand c'est le temps, les avocats, ces choses-là, ou bien les travailleurs communautaires, généralement c'étaient des hommes, des postes clés. C'était comme c'est dans le gouvernement puis comme c'est dans la société malheureusement. (Mme G., 67 ans.)

Leurs discours se sont révélés beaucoup plus élogieux à l'endroit des femmes. D'emblée, elles reconnaissent le caractère plus ouvert (moins contrôlant) et plus avant-gardiste de la militance des femmes aînées. « *Moi, je trouve que les femmes sont plus d'avant-garde dans leur engagement. Elles sont moins conservatrices dans leur engagement que les hommes* », dira Mme C., 75 ans. Une autre apprécie particulièrement la manière dont les groupes de femmes fonctionnent en portant une attention particulière au processus. « *Il me semble que l'aspect affectif, l'aspect sensible, l'aspect processus pour nous c'est important [...] aussi important que la fin* » (Mme K., 68 ans). Ces constats sur les caractéristiques distinguant les hommes et les femmes rejoignent ceux observés par Évelyne Tardy et rapportés dans son ouvrage *Militer au féminin*.

Tout comme les militantes des partis et syndicats interviewées lors de recherches antérieures, la plupart des militantes des groupes de femmes reprochent à bien des hommes diverses attitudes et divers comportements. Les hommes paraissent, aux yeux de ces femmes, plus procéduriers, peu respectueux des autres, avides de pouvoir et de postes de prestige, plus portés à avancer des idées que de « mettre la main à la pâte », plus attachés à la hiérarchie, moins à la convivialité, etc. [...] De leur côté les femmes auraient plus tendance à l'altruisme allouant davantage d'espace au plaisir et moins à la hiérarchie. (Tardy, 1995, p. 94.)

Enfin, nous avons été surprises de constater que toutes les militantes aînées rencontrées sont très déterminées à poursuivre leur engagement jusqu'au bout et envisagent encore plusieurs actions. Par exemple, l'une d'entre elles, âgée de 77 ans, est actuellement en année sabbatique et en réflexion sur ses futurs projets d'engagement. La santé constitue en fait le seul véritable frein à leur engagement social.

6. DES AÎNÉES POLITISÉES, CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION

Lorsque l'on interroge les femmes âgées sur l'importance de l'engagement social dans leur vie, elles n'hésitent pas à nous dire combien c'est indispensable pour vivre et évoluer. C'est vital.

Moi, je pense que c'est la vie que d'être engagée dans son milieu quel qu'il soit, d'une certaine façon. Pour moi, c'est comme une nécessité. C'est ça qui fait en sorte qu'on évolue. [...] Si tu restes refermé sur ta famille, tu n'évolues pas beaucoup. Et la vie, c'est d'être toujours en démarche. Alors l'engagement m'a permis d'être toujours dans un état d'ouverture à changer, à modifier, à regarder puis à essayer d'améliorer les choses pour moi comme pour les autres. (Mme B., 66 ans.)

Je ne conçois pas la vie sans une implication. Alors je m'implique dans la mesure où je peux, mais pour moi c'est impossible de me sentir une personne si je ne lutte pas pour toi et pour les autres et pour moi. (Mme K., 68 ans.)

Elles ne tarissent pas d'exemples pour exprimer ce que cela leur apporte en termes d'énergie, de confiance en elles. Le fait de militer en groupe leur apparaît essentiel pour les liens qu'elles tissent avec les autres, pour les idées qui s'entrechoquent, et pour la cause qui a besoin du groupe, du collectif pour avancer.

J'aime ça être avec du monde et puis échanger, et je trouve que pour faire avancer des idées, puis des idées découlent des comportements, je trouve que c'est nécessaire d'être dans un organisme qui milite, qui a un objectif social. (Mme J., 74 ans.)

Politisées, la majorité d'entre elles sont très critiques à l'égard des enjeux actuels et du gouvernement néolibéral en place, mais très peu sont ou ont été actives dans la sphère politique proprement dite. « Trop honnête pour aller en politique », dira avec humour une répondante qui a été sollicitée. Plutôt réfractaires à toute ligne de parti, les âgées militantes tentent chacune à leur manière de dénoncer ou de contrer les inégalités et discriminations qui persistent dans les milieux où elles s'engagent et dans leur vie quotidienne.

Lors des entrevues, plusieurs femmes prenaient le temps de faire des liens entre leurs trajectoires d'engagement et le contexte historique. Certaines se disent passionnées d'histoire, ou éprouvent du plaisir à partager ce bagage avec les plus jeunes. Au sujet des relations intergénérationnelles, elles adorent les relations qu'elles entretiennent avec les jeunes, qu'elles qualifient d'harmonieuses et de respectueuses.

Tu sais, les tout jeunes, là, ils nous trouvent amusantes et puis ils trouvent qu'on est cool [rire]. Alors ça, bon, on compte bien là-dessus. Le groupe de jeunes adultes, de 18 ans à mettons à 32 ans ou à 40 ans même, c'est sur ce groupe-là, qu'on a le plus d'impact. (Mme A., 65 ans.)

Plusieurs femmes considèrent les jeunes comme de vigilants acteurs sociaux. En contrepartie, plusieurs s'inquiètent du manque d'engagement des baby-boomers et d'une certaine attitude consommatrice des jeunes retraités. C'est donc avec une certaine appréhension qu'elles voient leurs collègues vieillir sans entrevoir de relève.

Mais, là, c'est au niveau du baby-boomer, il faut que ça commence à s'impliquer parce que ça vieillit. Tu sais quand je regarde au niveau de notre c.a. [conseil d'administration] : 78 ans, 75 ans, on a notre secrétaire qui a laissé l'an passé et qui avait 83 ans! [...] on a l'impression [...] que la personne, là, qui a 55 ans, qui vient de finir de travailler puis qui veut voyager, elle ne veut rien savoir! (Mme E., 66 ans.)

La question de l'âge, de l'avance en âge, a donné lieu à différents points de vue et n'en a laissé aucune indifférente. Les femmes engagées dans les mouvements d'ânés semblent toutes relativement à l'aise de s'identifier comme telles, développant même un discours critique à l'égard de l'âgisme dans nos sociétés et des stigmates de l'âge.

Là, tu vas revenir encore à ma passion avec les ânés. Il faudrait qu'on sache que les ânés ne sont pas différents de la société. Ils ne sont pas mieux, ils ne sont pas pires. On a toutes les catégories d'ânés, mais ils ont une qualité: ils veulent se prendre en main, puis ils sont responsables d'eux-mêmes [...] Il faut voir les ânés comme étant un actif pas un poids! (Mme H., 71 ans.)

À l'opposé, les militantes du mouvement des femmes sont apparues très réfractaires aux qualificatifs de personne âgée, d'ânée ou de retraitée, tenant à s'en dissocier. Il nous semble que ce qu'elles refusent n'est pas tant de vieillir, mais de porter les stigmates de l'âge qui tendent à exclure les personnes vieillissantes, à en faire des personnes moins actives et moins dignes d'intérêt.

Mais c'est que je ne me sens ni une ânée, ni une retraitée. Pour moi, il y a un engagement permanent jusqu'à ce qu'on ne soit plus capable de le faire... Pour moi, retraite, n'est pas un mot de mon vocabulaire... [rire] Pour moi, je suis dans la vie. Le mot retraite, je ne l'aime pas mais en plus de ça, on pousse facilement. On pousse facilement les gens et je trouve ça dangereux. (Mme B., 66 ans.)

Même si aucune question ne portait spécifiquement sur le féminisme, toutes ont exprimé des avis sur le sujet. La plupart n'hésitent pas à s'identifier comme des féministes puisqu'elles sont actrices de la mouvance féministe depuis de nombreuses années. Quelques-unes disent ne pas être féministes. Par contre, elles affichent une sensibilité particulière à la condition des femmes, que ce soit celle des jeunes mères monoparentales, des femmes du tiers-monde ou encore des femmes âgées plus

hésitantes à prendre leur place dans un groupe constitué d'hommes¹. Plusieurs se sont montrées compréhensives à l'égard du manque d'implication de nombreuses femmes retraitées, identifiant plusieurs contraintes à leur engagement: domination du conjoint, responsabilité d'une grande famille, manque de confiance en ses potentialités, etc.

Au sujet de la mondialisation et à notre étonnement (eh oui, nous avions aussi des préjugés), certaines militantes se sont révélées des spécialistes du sujet. Une dame nous a raconté avec beaucoup d'enthousiasme une session contre la mondialisation qu'elle a coanimée avec un jeune, précisant qu'ils faisaient une bien belle équipe: « lui avec ses 22 ans et elle avec ses cheveux blancs ». Si la majorité des répondantes se disent un peu dépassées par le phénomène, elles étaient toutes critiques face aux effets de l'ouverture des marchés mondiaux et de l'attitude impérialiste du gouvernement américain.

CONCLUSION

Si différents soient les parcours d'engagement de chacune des femmes, lorsqu'on analyse de façon distincte chacune de leur trajectoire, on peut y observer une cohérence et une continuité dans la cause principale qui les animent: la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales, la place des femmes dans la société, etc. Bien que la thématique au centre des préoccupations de chaque militante ait emprunté différents visages au fil des ans, leurs récits d'engagement s'inscrivent dans une continuité d'idées et de valeurs où l'on s'aperçoit rapidement que tout est lié. Deux femmes l'exprimaient ainsi:

À la Fédération des femmes. Alors où c'était, ça correspondait à ce moment-là, à la fois, à une vie professionnelle puis à un engagement personnel. C'est qu'on ne peut pas être dans des organismes comme ceux-là sans avoir un engagement, sans que ça soit un engagement personnel. (Mme B., 66 ans.)

1. Une enquête effectuée en 2004 auprès de citoyennes engagées de Montréal et Laval (touts âges confondus) révèle des résultats similaires quant à la propension des femmes à se dire féministes ou à être préoccupées par la cause des femmes. Ainsi, à la question: « vous considérez-vous comme féministe? » 61,3 % des femmes interrogées ont répondu « non », ce qui témoigne d'un parcours de vie diversifié quant à l'évolution de leur idéologie en tant que citoyennes engagées publiquement. Il faut noter que près de la moitié des Lavalaises affirment défendre (toujours ou de manière régulière) la cause des femmes lors des réunions de leur instance, et ce, même si elles ne se déclarent pas féministes. Voir D. Maisonneuve (2004). « Citoyennes engagées et prises de décisions dans la cité », *Liens social et politiques*, n° 53, p. 88.

Il faut que ta vie soit en lien avec tes valeurs, je crois, alors tu comprends pour moi, c'est essentiel. Tout en ayant une belle vie, il faut aussi croire à la possibilité de changer le monde... jusqu'à la fin. (Mme K., 68 ans.)

Laurent Willemez dans « *Perseverare diabolicum*: l'engagement militant à l'épreuve du vieillissement social », approfondit cette idée de fidélité ou de cohérence entre la sphère privée et publique. L'auteur nomme ce processus le « sens privé de l'engagement », lequel décrit bien l'engagement militant des aînées rencontrées.

Pour un certain nombre d'acteurs, l'engagement irrigue l'ensemble de leurs pratiques et de leurs visions du monde, à tel point qu'il peut devenir nécessaire à la préservation de leur identité sociale. [...] La revendication de fidélité militante permet ainsi à l'individu de tenir l'ensemble des « morceaux » de sa vie et de rapprocher les espaces (espace politique, espace professionnel, espace privé) qui sinon seraient disjoints. (Willemez, 2004, p. 77.)

Nous ne pouvons terminer ce chapitre sans exprimer à quel point ces femmes nous ont impressionnées. Les militantes grises que nous avons eu le privilège de rencontrer dégagent une énergie très positive et ont beaucoup de charisme. Même si elles sont plus ou moins à l'aise de se voir comme des modèles, elles savent ce qu'elles aimeraient transmettre comme valeurs sociales. Elles insistent sur le fait qu'elles ne veulent pas dire aux plus jeunes quoi faire ni comment faire, mais sont plutôt désireuses d'être des exemples de personnes ouvertes, fières, actives et toujours en démarche. Nous trouvons particulièrement inspirant de constater qu'à travers leurs impressionnants parcours d'engagement dans la sphère privée et publique, elles ne sont pas désabusées. Elles sont encore et toujours prêtes à agir et à militer... pour un lendemain et un monde meilleurs.

Ce qu'ils vont retenir de moi ? Plus la façon dont je m'en vais dans la vie que les conseils que je pourrais leur donner, tu comprends. (Mme J., 74 ans.)

RÉFÉRENCES

- BURWELL, E.J. (1985) « Sexism in social science research in aging », dans J. McCalla Vickers (dir.), *Taking Sex into Account: The Policy Consequences in Sexist Research*, Ottawa, Carleton University Press, p. 185-208.
- CHARPENTIER, M. (1995). *Condition féminine et vieillissement*, Québec, Éditions du Remue-ménage. 169 p.

- CHARPENTIER, M., A. QUÉNIART, N. GUBERMAN et N. BOUCHARD (2004). « Les femmes âgées et l'engagement social : une analyse exploratoire du cas des Mémés déchaînées », *Lien social et politiques-RIAC*, n° 51, p. 135-143.
- CHARPENTIER, M., A. QUÉNIART, N. GUBERMAN et M. KÉRISIT (2004-2007). *Les femmes âgées et l'engagement social : portraits de leur engagement et solidarités*, Subvention de recherche, Conseil de la recherche en sciences humaines du Canada.
- COHEN, Y. (2000). « Femmes et citoyenneté », dans Y. Boivert, J. Hamel et M. Molgat (dir.), *Vivre la Citoyenneté : Identité, appartenance et participation*, Montréal, Éditions Liber, p. 87-98.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (1999). *Des nouvelles d'elles. Les femmes âgées au Québec*, Québec, Gouvernement du Québec.
- CUMMING, E. et W.E. HENRY (1961). *Growing Old : The Process of Disengagement*, New York, Basic Books.
- ESTES, C.L. (2001). « Sex and gender in the political economy of aging », dans C.L. Estes (dir.), *Social Policy and Aging : A Critical Perspective*, Thousand Oaks, Sage, p. 119-125.
- ESTES, C., K.W. LKINS et E.A. BINNEY (2001). « Critical perspectives on aging » dans *Social Policy and Aging : A Critical Perspective*, Londres, Sage, p. 23-44.
- FERRAND-BECHMANN, D. (1992). *Bénévolat et solidarité*, Paris, Syros Alternatives.
- GAGNON, E. (1995). « Engagement social, engagement identitaire : parcours de femmes », *Service social*, vol. 44, n° 1, p. 49-67.
- GINGRAS, A.-M., C. MAILLÉ et E. TARDY (1989). *Sexes et militantisme*, Montréal, Cidihca.
- GUILLEMARD, A.-M. (2002) « De la retraite mort social à la retraite solidaire », *Gérontologie et société*, n° 102, septembre.
- HUDON, R. et B. FOURNIER (1994). « Apolitisme et politisation des jeunes », dans R. Hudon et B. Fournier (dir.), *Jeunesses et politique. Tome 1*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 1-39.
- KÉRISIT, M. (2000). « Les figures du vieillissement des femmes », dans S. Frigon et M. Kérisit (dir.), *Du corps des femmes : contrôles, surveillances et résistances*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, p. 195-228.
- LAMOUREUX, D. (2000). « La démocratie avec les femmes », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 3, n° 2, p. 23-42.
- MAISONNEUVE, D. (2004). « Citoyennes engagées et prises de décisions dans la cité », *Lien social et politiques*, n° 51, p. 83-95.
- PENNEC, S. (2004). « Les tensions entre engagements privés et engagements collectifs, des variations au cours du temps selon le genre et les groupes sociaux », *Lien social et politiques-RIAC*, n° 51, p. 97-107.
- PERRINEAU, P. (1994). *Engagement politique. Déclin ou mutation ?*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- QUADAGNO, J. (1999). *Aging and the Life Course : An Introduction to Social Gerontology*, Boston, McGraw-Hill College.

- QUÉNIART, A. et J. JACQUES (2002). « Trajectoires et sens de l'engagement chez les jeunes militantes féministes », *Les cahiers de recherche sociologique*, n° 37, p. 105-130.
- QUÉNIART, A. et J. LAMOUREUX (2003). « Femmes et engagement », *Les cahiers de recherche sociologiques*, n° 37.
- RAY, R.E. (1999). « Researching to transgress: The need for critical feminism in gerontology », *Women Aging*, vol. 11, n°s 2-3, p. 171-184.
- ROUDET, B. (2004). « Entre responsabilisation et individualisation : les évolutions de l'engagement associatif », *Lien social et politiques*, n° 51, p. 17-27.
- TARDY, É. (1995). *Militer au féminin dans la Fédération des femmes du Québec et dans ses groupes affiliés*, Montréal, Éditions du Remue-ménage.
- TREMBLAY, M. (1999). *Des femmes au Parlement : une stratégie féministe ?*, Montréal, Éditions du Remue-ménage.
- STATISTIQUE CANADA (2002). *Profil de la population canadienne selon l'âge et le sexe : le Canada vieillit*, Catalogue 96F0030XIF2001002.
- WEINSTOCK, D. (2000). « La citoyenneté en mutation », dans Y. Boisvert, J. Hamel et M. Molgat (dir), *Vivre la citoyenneté. Identité, appartenance et participation*, Montréal, Liber, p. 15-26.
- WILLEMEZ, L. (2004). « *Perseverare Diabolicum* : l'engagement militant à l'épreuve du vieillissement social », *Lien social et politiques-RIAC*, n° 51, p. 71-82.

6

**MINORITÉS ETHNIQUES,
VIEILLISSEMENT
ET CITOYENNETÉ****Le point de vue de
la deuxième génération juive
ashkénaze de Montréal****Ignace Olazabal***Université du Québec à Montréal*

Les allocutions, les présentations et les discussions entendues lors du symposium *Vieillesse et citoyenneté* ont mis en relief la place incertaine réservée aux personnes du grand âge au Québec, tant dans la société civile qu'en ce qui concerne les politiques publiques. La portion congrue du budget réservé aux politiques sociales liées au vieillissement de la population par l'État providence montre qu'il s'agit d'une préoccupation secondaire. Les personnes âgées constituent, à bien des égards, une catégorie socio-identitaire victime de différentes formes d'exclusion sociale. L'âgisme représente une manifestation de l'hétérophobie à laquelle les Chartes des droits et libertés canadiennes se sont peu intéressées (bien qu'il y soit fait mention). Ces manifestations peuvent se traduire par une évidente discrimination systémique (sur le marché de l'emploi par exemple, notamment lorsqu'on a dépassé le seuil des 65 ans), par les différentes formes que

recouvrir l'abus envers les aînés, ainsi que par une conceptualisation malheureuse du vieillissement du corps physique (ce qu'il a été convenu d'appeler au Québec la « perte d'autonomie »)¹.

Aussi, les maigres allocations de vieillesse offertes par l'État impliquent souvent, lorsqu'elles ne sont pas accompagnées d'une capitalisation personnelle et d'une pension professionnelle, une mobilité socioéconomique descendante. La maigre participation de l'État provincial au soutien à domicile et la biomédicalisation du sujet contribue pour sa part à la mise en marge et à la solitude de nombreuses personnes âgées fragilisées². Les exclusions sociales liées au vieillissement ont divers visages, tout comme les situations d'abus auxquelles les personnes esseulées peuvent se trouver confrontées.

Quant à la place des aînés dans la société civile, nous pouvons remarquer certaines limitations relevant de conceptions âgistes, la valeur actuelle accordée à la vieillesse se situant aux antipodes de celle en vigueur dans les sociétés traditionnelles³. Le droit de cité doit alors passer par la militance et les groupes de pression⁴. Les *Mémés déchaînées* et les *Raging Grannies* témoignent de l'effort que doivent déployer les personnes âgées pour attirer l'attention de la population et des politiques.

Si les personnes âgées éprouvent, indépendamment de leur origine ethnique, religieuse ou linguistique, un manque de reconnaissance sociale, qu'en est-il des personnes qui ont atteint le grand âge et dont le jeune âge adulte a correspondu avec une période historique ingrate, en l'occurrence l'entre-deux-guerres ponctuée par la dépression de 1929?

-
1. Pour une critique de la conceptualisation du corps physique vieillissant, voir J.-C. Henrard (2002). *Les défis du vieillissement. La vieillesse n'est pas une maladie!*, Paris, La Découverte et Syros.
 2. Voir A. Grenier et N. Guberman (2006). « Les priorités biomédicales, économiques et professionnelles des soins à domicile. Création et maintien de l'exclusion sociale », *Bulletin Bien vieillir*, vol. 12, n° 1, p. 2. Au sujet du « maintien à domicile », voir D. Reguer et M. Charpentier, « Le maintien à domicile des personnes âgées. Regard critique sur les politiques sociales en France et au Québec » (article soumis mais non encore publié).
 3. Chez les Cuiwa, par exemple, la catégorie sociale « personnes âgées » n'existe même pas. Voir B. Arcand (1989). « La construction sociale de la vieillesse », dans R. Santerre et G. Létourneau, *Vieillir à travers le monde. Contribution à une gérontologie comparée*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1989, p. 97-105.
 4. J.-Ph. Viriot-Durandal montre dans *Le pouvoir gris* (Paris, Presses universitaires de France, 2003) ce phénomène tout à fait inédit dans la société occidentale contemporaine, poussé à son paroxysme aux États-Unis par l'entremise de l'un des plus puissants groupes de pression américains, l'AARP (American Association of Retired People).

Il faut rappeler que si le principe de citoyenneté actuel demeure imprécis dans sa concrétude⁵, celui-ci était encore plus intangible au début du XX^e siècle, alors que les groupes ethniques majoritaires et minoritaires vivaient en autarcie du point de vue culturel tout en étant interdépendants dans la sphère socioéconomique. Le changement de paysage sociopolitique vécu par l'ensemble générationnel en question au cours des différents cycles de leur vie aura été phénoménal. Et leur participation au développement du concept contemporain de citoyenneté est loin d'être négligeable, bien qu'il n'ait pas été apprécié à sa juste valeur. Je voudrais relever ici, à travers l'exemple des Juifs ashkénazes de la deuxième génération de Montréal, la participation des aînés issus des minorités ethniques (cela vaut autant pour les Chinois, les Italiens, et tous les autres groupes ethnoculturels arrivés au Québec au début du XX^e siècle) à la communauté des citoyens contemporaine⁶.

1. COMMUNAUTARISME ET CITOYENNETÉ

Dominique Schnapper distingue les différents niveaux de réalité sociale que constituent la communauté ethnique, la communauté nationale et la communauté des citoyens. Alors que la communauté ethnique renvoie à un particularisme ancien (qui n'en demeure pas moins d'actualité), la communauté nationale fut imaginée au XIX^e siècle dans le but de développer une conscience commune d'appartenance parmi les différentes cultures, langues et religions présentes dans un même État à travers le progrès social et la modernité⁷.

Or, pour ce faire, un nouveau statut devait être accordé aux individus, un statut les reconnaissant dans leur dignité. Dominique Schnapper propose une définition significative de cette condition sociale : « le citoyen se définit par son aptitude à rompre avec les déterminations qui l'enfermeraient dans une culture et un destin imposés par sa naissance, à se libérer des rôles prescrits et des fonctions impératives⁸ ». Cela signifie, entre autres, ne plus être tributaire des règles établies par le groupe ethnique

5. Voir M. Elbaz et D. Helly (dir.) (2000). *Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme*, Paris et Québec, L'Harmattan et Presses de l'Université Laval.

6. On appelle *deuxième génération d'immigrants* en sociologie des générations les enfants d'immigrants nés dans le pays de l'émigration. Pour un exemple particulier, voir I. Olazabal (2006). *Les Juifs ashkénazes de Montréal au début du XX^e siècle, entre le shtetl et l'identité citoyenne*, Québec, Éditions Nota bene.

7. D. Schnapper (1991). *La communauté des citoyens*, Paris, Gallimard.

8. *Ibid.*, p. 92.

(relatives au mariage ou à la religion par exemple) et aussi la possibilité pour les individus issus des collectifs minorisés d'accéder aux institutions des groupes dominants (la fonction publique en l'occurrence), de progresser socialement donc, en ayant le pouvoir de choisir non seulement son statut social, mais aussi ses allégeances politiques et culturelles. Comme l'écrit Jacques Rancière interprétant Aristote, « [l]a citoyenneté est donc d'abord un état qui qualifie des sujets et leur permet d'agir en citoyens⁹ ».

Schnapper mentionne aussi que le principe de citoyenneté prend deux formes concrètes relativement à l'incorporation des immigrants : une première, de type britannique, qui autorise les communautés ethniques à négocier des droits particuliers avec les pouvoirs publics (c'est le cas de la politique multiculturaliste canadienne), et une seconde, de type français, qui ne reconnaît pas la communalisation et qui exige des immigrants et de leur descendance une inconditionnelle allégeance à la citoyenneté individuelle. Donc, dans le premier des cas, la communalisation ethnique est prise en compte par la culture d'État, tandis que dans le second, les pouvoirs publics ne reconnaissent tout simplement pas de légitimité aux différentes formes de communalisation. Toutefois, dans un cas comme dans l'autre, on vise « à créer un espace politique réglé par des normes communes, en fonction desquelles sont résolus rivalités et conflits¹⁰ ». La conception de la citoyenneté est, en effet, à géométrie variable, chaque État national (ou multinational) proposant ses propres conditions à l'accès au statut de citoyen.

Au Canada comme en France, la citoyenneté est un principe dont l'aspect tangible n'est pas toujours évident. Si le modèle impératif du creuset français attend des individus qu'ils deviennent des Français, « un à la fois », comme le dit encore Schnapper, l'accession à la citoyenneté dans le Canada contemporain se fait sur une base tout autre. En effet, il s'agit ici d'un processus long, à géométrie variable, impliquant diverses générations, non exclusivement fondé sur l'aspect *de jure*, qui exige une politique de reconnaissance de la diversité¹¹. C'est en fait un processus difficile à mesurer temporellement et qui dépend de nombreuses variables identitaires (origine ethnique, religieuse, linguistique, couleur de peau, genre, âge, etc.).

9. J. Rancière (2000). « Citoyenneté, culture et politique », dans M. Elbaz et D. Helly, *Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme*, Paris et Québec, L'Harmattan et Presses de l'Université Laval, p. 65.

10. *Ibid.*

11. Ch. Taylor (1992). « La politique de la reconnaissance », dans Ch. Taylor et A. Gutmann (1992). *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, Paris, Aubier, p. 41-99.

Charles Taylor se fonde sur le principe de dignité de Rousseau pour affirmer que la *politique de reconnaissance*, appliquée aussi bien aux groupes ethniques minoritaires, aux minorités nationales, aux collectifs politiquement minorisés (droits collectifs) qu'aux individus (droits individuels), doit constituer la fondation de toute communauté nationale moderne. Autrement dit, la communauté politique de type libéral établit sa légitimité en assurant aux sujets du territoire de l'État, aux membres des minorités comme à ceux des groupes dominants, une égalité de droit. Ce statut, fondé sur la dignité et non plus sur l'honneur, est ce qu'on a appelé citoyenneté.

Will Kymlicka soutient, pour sa part, que le Canada est une société d'immigrants (plutôt que multinationale) ayant connu à travers la politique du multiculturalisme un aménagement social des groupes ethniques. La force du régime politique canadien, affirme Kymlicka, est d'avoir su introduire une conception nouvelle de la citoyenneté grâce à un pluralisme libéral qui permet aux individus de s'exprimer à travers la citoyenneté et l'ethnicité¹².

Or la réalité quotidienne montre qu'il existe différentes catégories de citoyens, que certaines sont, malgré les impositions *de jure* que représentent les Chartes canadienne et québécoise des droits de la personne ou l'Acte constitutionnel de 1793 en France, *de facto* plus reconnues que les autres. En effet, la discrimination indirecte (systémique)¹³ pénalise toujours certaines collectivités (femmes, minorités visibles, personnes âgées, etc.) au détriment d'autres. De même, la segmentation du marché de l'emploi en contexte de globalisation maintient captive une partie de la population, soumise aux aléas « du marché », pénalisant aussi les plus jeunes, condamnés à la précarité et à joindre massivement, contre leur volonté, le « peuple des autonomes¹⁴ ».

12. W. Kymlicka (1999). « Citizenship and identity in Canada », dans J. Bickerton et A.G. Gagnon, *Canadian Politics*, 3^e éd., Peterborough, Broadview Press, p. 19-37 ; W. Kymlicka (1998). *Finding Our Way. Rethinking Ethnocultural Relations in Canada*, Toronto, Oxford University Press.

13. La discrimination directe renvoie aux manifestations hétérophobiques que sont le racisme, le sexisme, l'homophobie, etc., tandis que la discrimination indirecte, ou systémique, correspond aux pratiques plus inconscientes, comme le fait de croire que la culture de l'Autre minoritaire peut l'empêcher de réaliser une tâche professionnelle déterminée dans le contexte d'une population majoritaire.

14. L'expression est de M. Klein (2002). *No logo*, Montréal, Léméac/Actes Sud, chap. 10. Voir aussi G. Esping-Andersen (1998). *La transformación del trabajo*, <www.lafactoriaweb.com/articulos/gosta7.htm>.

2. VIEILLISSEMENT, MINORITÉS ETHNIQUES ET ACCÈS À LA CITOYENNETÉ

Abordons maintenant le point de vue des personnes âgées elles-mêmes. Comment des hommes et des femmes appartenant à un groupe ethnique minoritaire perçoivent-ils, une fois atteint le grand âge, la condition citoyenne, à laquelle ils n'ont pas tout à fait accédé pour des raisons de destin générationnel, mais pour laquelle ils n'ont pas moins âprement lutté? Comment, en somme, ces personnes âgées situent-elles leur discours en dépit des entraves ayant limité, au cours de leur vie, leur identité citoyenne au crépuscule de leur vie? Je soutiens ici que, malgré les nombreux avatars liés au vieillissement et à la sénescence, des personnes issues de groupes ethniques non dominants peuvent, ayant atteint le grand âge, manifester leur fierté quant aux accomplissements réalisés en matière d'accession à la condition citoyenne à partir d'une perspective intergénérationnelle. Il est en effet intéressant de constater que bien que l'on soit âgé et victime d'une exclusion sociale liée à différentes formes d'âgisme, on peut s'affirmer en tant qu'acteur du changement social à travers différents cycles de vie et temps historiques.

Il est évident que le grand âge engendre une expressivité qui lui est propre. On n'énonce pas son identité à 85 ans de la même façon qu'on le fait à 30 ou à 50 ans. Or les octogénaires ne s'expriment pas uniquement en tant que personnes âgées, mais en tant que sujets de l'histoire, conférant du coup à leur narrativité un aspect heuristique qui va au-delà du fait d'être une expérience énoncée par des vieux. Je propose donc d'aborder ici la question de la citoyenneté et du vieillissement à travers une perspective de générations sociales plutôt que de cycles de vie, sans pour autant négliger le fait que ce sont des personnes âgées qui parlent.

Je me fonde plus spécifiquement sur les témoignages de personnes appartenant à la deuxième génération de Juifs ashkénazes de Montréal, c'est-à-dire ces enfants de migrants qui sont nés à Montréal au début du siècle dernier, que j'ai rencontré pour discuter de leur parcours identitaire à travers le XX^e siècle. Ils évoquent cette réalité à la fois de façon rétrospective (en tant que sujets de l'histoire) et selon une « culture du grand âge ». Si le discours qu'ils proposent peut paraître désuet dans le cadre de la culture postmoderne et de la société de consommation, il n'en constitue pas moins le témoignage d'un legs historique fondamental, celui du développement du progrès social et de la modernité au Québec et au Canada. Ce discours n'est pas pour autant un discours qui est propre à ce cycle de vie. Il s'articule autour d'une façon de percevoir le réel qui est lié aux conditions historiques entourant leur enfance et leur jeune âge adulte.

3. UNE AUTRE HISTOIRE DE MONTRÉAL

La conquête de la citoyenneté par les minorités ethniques au Canada et au Québec a été, au XX^e siècle, une affaire impliquant trois générations : la première génération, soit celle des immigrants à proprement parler, assignés par l'ordre social alors en vigueur à la communalisation ethnique¹⁵ ; la deuxième génération, qui lutta pour des conditions de travail plus dignes et qui développa un espace politique pluriel à travers une conscience ouvrière transcendant les origines ethniques, tout en préservant l'espace communautaire d'origine et en préparant le terrain de la citoyenneté universelle¹⁶ ; et la troisième génération, celle qui, grâce au sacrifice des deux générations précédentes, acquit la pleine citoyenneté par son accession aux institutions publiques et à la mobilité sociale, ainsi que le pouvoir de se défaire des contraintes communautaires imposées par le groupe ethnique d'origine¹⁷.

Je traiterai de l'expérience de la deuxième génération, génération située entre la communauté ethnique et la lutte pour l'accès à la condition citoyenne, qui constitue le lien social entre ces deux identités.

Il y a dix ans, dans le cadre d'une recherche doctorale portant sur la transmission de la mémoire collective, j'ai fréquenté pendant deux mois un groupe d'ainés au Centre juif Cummings pour aînés (CJCA) dont la plupart étaient nés dans les années 1910. Certains de ces aînés vivaient seuls et n'avaient plus de famille à Montréal. Habitant pour la plupart le quartier de Snowdon et Côte-des-Neiges, ils étaient pris en charge par les services sociaux communautaires juifs qui proposaient divers programmes de stimulation physique et intellectuelle dans les locaux du CJCA. En leur compagnie, je voyageais dans le Montréal d'autrefois, le Montréal bigarré qu'ils contribuèrent directement à façonner, souvent dans l'adversité.

Les membres de la deuxième génération de Juifs ashkénazes de Montréal, comme tous les natifs de ces années, eurent le malheur d'avoir été de jeunes adultes lorsque sévit la dépression de 1929¹⁸. Les plus jeunes, qui allaient encore à l'école, ont été sommés par leurs parents de troquer

15. J'utilise le concept de communauté et de communalisation ethnique dans le sens wébérien (*cf.* M. Weber [1922]. *Économie et société*, 2^e partie, chap. IV, « Les relations communautaires ethniques »).

16. I. Olazabal (2001). « Entre les rues Coloniale et Saint-Urbain. Les Juifs ashkénazes dans les années 1930 », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 9, n° 2, p. 84-96.

17. I. Olazabal (2002). « Génération Richler. La troisième génération judéo-ashkénaze de Montréal », *Argument*, vol. 4, n° 1, p. 93-114.

18. C'est ce qu'on appelle un destin de génération. Voir, au sujet de ce concept, L. Chauvel, *Le destin des générations. Structure sociale et cohortes en France au XX^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1998.

les salles de cours pour les manufactures, de sorte que la mobilité sociale propre aux générations issues de la migration se trouva pour eux inexorablement entravée. Et pourtant, ils auraient tant désiré pouvoir continuer leurs études. Une femme, qui situe l'action autour de 1936, dira ainsi :

J'ai voulu terminer mon école secondaire mais mon père n'était pas d'accord. « Il faut que tu trouves un emploi. Ça suffit de niaiser à l'école », disait-il. Il n'y avait rien que je pouvais dire. Les frais de scolarité n'étaient que de deux dollars par mois. Je lui ai dit que je les paierais moi-même mais il a refusé. Et c'est ce que je fis. Je n'avais que seize ans. Quelqu'un de mon entourage m'offrit alors un travail chez Pekko Hats, sur la rue Peel. (Femme de 76 ans en 1996.)

À l'époque comprise entre les années 1910 (moment de leur naissance) et les années 1930 (entrée dans la vie adulte), le Canada demeure une société coloniale régie par deux « peuples fondateurs » reconnus par l'Acte de Confédération de 1867 (les Anglais et les Canadiens français) et dans laquelle les minorités ethniques n'avaient qu'un droit de cité limité.

Pourtant, un épisode national préalable mérite d'être mentionné, car il constitue un premier jalon menant vers le principe de citoyenneté. Le Bas-Canada est, jusqu'en 1831, un pays chrétien, où la gouvernance est assujettie au principe du *cujus regio egius religio* (qui prend pays, prend religion). L'abolition de ce principe, en 1831, est due au précédent causé par l'élection en 1808 et en 1809 du député de Trois-Rivières, Ezéchiel Hart, lequel fut expulsé de la Chambre des représentants pour motif de religion autre que chrétienne. Contre cette disposition juridique s'éleva la minorité anglaise en Chambre, tout comme les électeurs canadiens-français catholiques trifluviens dont on méprisait le vote. Vingt-deux ans après le rejet parlementaire fut proclamé, par assentiment royal, la loi qui établissait l'égalité entre les confessions au niveau de la représentation parlementaire. La loi fut sanctionnée, sans véritable opposition, par cette même Assemblée qui rejeta Ezéquier Hart, ce Juif britannique élu par des Canadiens français qui voyaient en lui le meilleur délégué de la cité¹⁹.

Cet événement, aujourd'hui mal connu, est pourtant emblématique d'une relation nouée dans le malentendu. Qu'un événement politique d'une telle envergure soit exclu de la mémoire collective constitue bien la preuve que la transmission de la mémoire sociale et politique est sélective, qu'elle varie en fonction des temps historiques et des ensembles générationnels en vigueur.

19. Pour une plus ample description de cet épisode fondateur de la vie politique du Québec, voir M. Salomon (1992). *Aaron Hart, Sieur de Bécancour. La vie mouvementée du premier Juif établi au Québec au XVIII^e siècle*, Montréal, Humanitas.

Mais la vie sociale engendrée par le nouveau capitalisme industriel du début du ^{xx} siècle est bien loin de l'égalité acquise dans la représentation parlementaire. Dans cette logique, les individus qui appartenaient aux groupes ethniques non dominants étaient incorporés à la société sur la seule base économique. Citoyens de seconde zone, ils ne pouvaient prétendre à une incorporation totale en vertu de leur origine ethno-religieuse²⁰.

La société qui précède l'ère de la *politique de reconnaissance* et dans laquelle ces enfants de migrants naquirent et grandirent était une société fondée sur un stricte pluralisme vertical – au sommet duquel le groupe anglo-écossais régnait en maître – et sur un *triple melting-pot* qui interdisait tacitement l'intermariage aux catholiques, aux protestants et aux juifs, tout en maintenant les groupes ethnoconfessionnels cloisonnés et à distance²¹.

Les deux peuples fondateurs progressaient selon des paramètres bien différenciés, cloîtrés dans deux solitudes, tandis que les minorités ethniques issues de l'immigration s'installaient dans une sorte de zone tampon délimitée par l'espace attenant au boulevard Saint-Laurent, le quartier des ouvriers et du commerce de détail²². Dans le quartier ouvrier d'avant-guerre, situé le long du corridor du boulevard Saint-Laurent, au cœur même de la ville, entre les rues Saint-Dominique et Henri-Julien, coexistaient divers groupes ethnoreligieux.

Les immigrants chinois, italiens et juifs arrivés au tournant du ^{xx} siècle n'avaient d'autre protection sociale que celle assurée par les communautés d'origine organisées en sociétés d'assistance mutuelle (*landsmanschaftn* pour Juifs ou associations de *paesani* pour les Italiens)²³,

20. Un *numerus clausus* a été imposé par l'Université McGill pour l'admission d'étudiants Juifs jusque dans les années 1960, tandis que la création de l'Hôpital général juif de Montréal, dans les années 1930, provient du refus des hôpitaux canadiens-français d'accepter des internes juifs.

21. Pour une théorie du pluralisme vertical, voir J. Porter (1975). « Ethnic pluralism in Canadian perspective », dans N. Glazer et D.P. Moynihan (dir.), *Ethnicity: Theory and Experience*, Cambridge, Harvard University Press, p. 267-304. Pour une analyse du triple melting-pot aux États-Unis, voir W. Herberg (1955). *Protestant, Catholic and Jew*, New York, Anchor Books.

22. S. Yelin (1983). *Shulamis. Stories from a Montreal Childhood*, Toronto, Vehicule Press. I. Robinson, P. Ancitl et M. Butovsky (dir.) (1995). *Renewing our Days, Montreal Jews in the Twentieth Century*, Toronto, Vehicule Press. Pour un historique de la *Main* de Montréal, voir P. Ancitl (2002). *Saint-Laurent. La Main de Montréal*, Québec, Septentrion.

23. Au sujet de l'association volontaire de migrants juifs à Montréal, voir I. Medresh (1997). *Le Montréal juif d'autrefois*, Québec, Septentrion ; I. Olazabal, *op. cit.*

alors que les récessions économiques frappaient régulièrement (celle de 1913-1915 fut très grave)²⁴, empêchant les groupes ethniques de s'incorporer de façon plus égalitaire au tissu social canadien.

C'est pourtant à partir de ce marasme socioéconomique et en l'absence de l'assistance publique de l'État que se conçoit l'identité citoyenne parmi les membres des minorités ethniques situées à l'ombre des deux « peuples fondateurs ». C'est en effet à travers les valeurs prolétariennes que se réalise l'intersection entre les différents groupes ethno-religieux minoritaires vivant sur la zone tampon montréalaise durant l'entre-deux-guerres. À Montréal, ce ne furent pas les élites intellectuelles ni l'administration publique qui impulsèrent l'accès à l'égalité des minorités ethniques, mais le monde ouvrier cosmopolite de l'entre-deux-guerres, avec le Parti communiste canadien comme fer de lance (dans lequel Lea Roback milita trente années durant) et le mouvement syndical, notamment celui des secteurs textile et vestimentaire²⁵.

4. VIEILLISSEMENT ET CITOYENNETÉ : LES JUIFS ASHKÉNAZES DE LA DEUXIÈME GÉNÉRATION

The fact that I am Jewish has been certainly a very great help in my being able to deal with old age.

Irving Layton

L'atelier auquel participait le groupe d'ânés rencontré au Centre juif Cummings pour ânés s'appelait *Khaverim*, qui signifie « camarades » en hébreu. Ces personnes qui avaient atteint le grand âge étaient effectivement des Juifs, mais aussi des ouvriers, solidaires des gens de même condition sans égard à l'origine ethnoreligieuse. Ce sont par ailleurs, soit dit en passant, les immigrants arrivés au tout début du XX^e siècle et leur descendance, la deuxième génération, qui érigèrent la ville que nous connaissons aujourd'hui, contribuant ainsi au développement urbain du Plateau Mont-Royal, du Mile-End et du boulevard Saint-Laurent.

24. Voir T. Copp (1974). *The Anatomy of Poverty. The Condition of the Working Class in Montreal, 1897-1929*, Toronto, McClelland & Stewart.

25. B. Dansereau (2000). « La place des travailleurs juifs dans le mouvement ouvrier québécois au début du XX^e siècle », dans P. Anctil, I. Robinson et G. Bouchard, *Juifs et Canadiens français dans la société québécoise*, Montréal, Septentrion, p. 127-154.

Par leur participation anonyme, ils contribuèrent au développement de la modernité québécoise et, par leur culture carrefour, ils collaborèrent à la définition moderne de la société québécoise, dans laquelle les descendants des immigrants acquièrent progressivement un plein droit de cité par un accès et une participation aux institutions publiques. Mais dans le cas de ces enfants d'immigrants juifs, pour la deuxième génération de Juifs ashkénazes, l'accès à l'égalité était limité par leur statut d'«étrangers» dans la société biculturelle issue de l'Acte de Confédération de 1867.

Ces femmes et ces hommes au grand âge étaient remarquables en ce sens qu'ils incarnaient l'histoire du XX^e siècle. Ils m'apparurent comme des prototypes du citoyen moderne (cosmopolite)²⁶. Leur tenue vestimentaire – couvre-chefs des hommes et habits anciens des femmes – et leur parler dénotaient leurs origines sociales et l'appartenance au monde ouvrier d'autrefois. Les mouvements de gauche essaïmaient alors chez les Juifs de Montréal²⁷. Le communisme et la militance de gauche propre à la communauté juive d'alors ont d'ailleurs beaucoup contribué au développement du stigmaté «juif, communiste» parmi les catholiques et les protestants, sans que cela ne fût en réalité une spécificité juive.

C'est surtout l'aspect de grand Autre historique qui me parut remarquable, une apparence d'étrangeté liée tant aux origines qu'à l'identité sociale que marque le grand âge. Plusieurs décennies après la Grande Dépression des années 1930 et malgré la disparition des idéologies de la gauche radicale, on pouvait percevoir dans le visage serein des vieux les traces et les stigmates de ce temps révolu.

Ces *khaverim* issus du début du XX^e siècle apparaissent aux yeux des contemporains comme de parfaits étrangers, ils incarnent la figure de l'altérité dans tous les sens du terme. Annick Germain décrit justement l'altérité de l'étranger dans la ville :

La figure de l'Étranger signifie que, dans la relation sociale, le proche est lointain, et inversement. Le lien qui unit l'Étranger au groupe est fait de proximité et de distance. En fait, ce cas de figure nous fait voir ce qui est présent dans toute relation sociale: le jeu perpétuel des rapports de proximité et de distance sociales est inhérent à toute action réciproque et ne doit pas être réduit à une opposition entre deux types de relation sociale²⁸.

26. Tel que l'entendent Georg Simmel et Louis Wirth lorsqu'ils parlent de l'étranger dans le Berlin des années 1900 ou du Chicago des années 1920-1930. Cf. Y. Grafmeyer et I. Joseph (2004). *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier.

27. B. Dansereau, *op. cit.*

28. A. Germain (1997). «L'étranger et la ville», *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. XX, n° 12, p. 241.

Cette dichotomie sur le proche et le lointain est aussi évoquée par Zigmunt Bauman, lorsqu'il parle de la construction sociale de l'étranger²⁹. L'étranger, constate Bauman, est celui qui n'a pas été invité à séjourner parmi nous, ce qui lui confère en quelque sorte le statut d'ennemi, celui dont il convient de se méfier car il constitue une menace à l'ordre établi. Il n'y a pas de meilleur exemple historique de l'étranger, dans la conscience (et l'inconscient) populaire, que celui du Juif, avec lequel on est obligé de coexister, mais duquel il convient toutefois de se méfier. Cette ambivalence relève, toujours selon Bauman, d'une relation morale plutôt que d'une relation sociale.

Cette parenthèse sur l'étranger est importante parce que cette construction sociale de l'altérité constitue l'un des principaux obstacles à l'accession à la condition citoyenne. L'étranger n'est, par définition, pas un citoyen *de facto*. C'est dire que l'accession à la citoyenneté universellement reconnue doit se faire en surpassant cet obstacle de taille, lié à une certaine perception de l'Autre : cesser d'être l'étranger pour devenir comme soi, tel est le principe de reconnaissance visé par l'identité citoyenne.

Les valeurs prônées par ces aînés sont aujourd'hui perçues comme anciennes, mais ne demeurent pas moins tout à fait modernes du point de vue sociologique. En effet, ces valeurs étaient axées sur la solidarité sociale, la communauté de destin et le cosmopolitisme. C'est cette ouverture vers l'autre qui, en tant qu'étrangers, fait d'eux des prototypes modernes du citoyen montréalais. « Je n'ai pas grandi dans les préjugés. Je ne me sens pas menacée par les autres nationalités. Je n'ai jamais aimé la ghettoïsation. J'ai toujours apprécié de vivre dans la diversité », affirme une femme. Ce genre de propos révèle un internationalisme très courant parmi les membres de cet ensemble générationnel, un sentiment alimenté par le fait d'avoir grandi en ayant conscience d'une appartenance de classe. La grande militante que fut Léa Roback, juive de Beauport, a très bien représenté, par son internationalisme et son féminisme militant, ces *khaverim* nés avec le début du siècle, et le chemin menant à la communauté des citoyens.

Comme dans le cas des générations aînées de nombreuses autres communautés ethniques, la plupart des membres de cet ensemble générationnel ont toujours vécu sous le seuil de pauvreté³⁰. L'accès à l'opulence et à la société de consommation, qui caractérise les générations successives, ne fait pas partie de leurs revendications. Ils font honneur à

29. Z. Bauman (1990). « Modernity and ambivalence », dans M. Featherstone (dir.), *Global Culture: Nationalism, Globalization and Modernity*, Londres, Sage, p. 143-170.

30. R. Shahar (1996). *A Survey of Jewish Life in Montreal*, Montréal, Federation Jewish Community Services of Montreal.

leurs origines sociales en résidant toujours, au crépuscule de leur vie, dans le quartier de Snowdon/Côte-des-Neiges, territoire qui constitua le trait d'union entre ce que j'ai appelé le « *shtetl* Saint-Urbain³¹ » et la banlieue du *West Island*. Ce quartier très bigarré se trouve interpellé par l'hybridité et le cosmopolitisme et n'est pas sans rappeler l'ancien quartier ouvrier compris entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Denis. La population juive qui habite dans Snowdon est plutôt âgée, le quartier étant désormais réservé à la complétude institutionnelle juive, soit à l'ensemble des institutions parmi lesquelles figurent le Centre juif Cummings pour aînés, la Bibliothèque publique juive, l'Hôpital général juif, les écoles juives, le YM-YWHA, ainsi que le siège social de la Fédération CJA³². La proximité du Centre juif Cummings pour aînés, mais aussi de l'Hôpital général juif explique la rétention de cette catégorie sociale de la communauté juive montréalaise dans le quartier de Snowdon et Côte-des-Neiges.

Soulignons que cette pauvreté, ou plutôt cette simplicité volontaire liée à un immense pouvoir d'abnégation, est due non pas à un comportement mesquin des enfants partis souvent au loin, mais au fait que les aînés ont choisi de mourir comme ils ont toujours vécu, en accord avec une philosophie de vie et des principes éthiques. En effet, leur bagage culturel est intimement lié au Montréal juif d'autrefois, mais aussi au monde du *shtetl*, tel qu'il est reproduit en Amérique du Nord.

Ces pionniers de la citoyenneté et de la modernité au Canada ont développé une allégeance sincère envers leur ville, de laquelle ils ne se considèrent pas moins, de façon rétrospective, des citoyens à part entière. Leur profond enracinement dans la ville où ils naquirent allait jusqu'à accepter de devenir des orphelins de générations, comme cette dame qui, à 84 ans (en 1996), était la seule ressortissante de sa famille à vivre toujours à Montréal, ayant refusé de suivre ses enfants à travers le vaste espace transnational. « J'y suis née et j'y mourrai », dit-elle, témoignant d'un enracinement par-delà les attaches familiales. La paranoïa engendrée par l'événement dramatique que fut l'exode d'une partie substantielle des Juifs ashkénazes de Montréal vers Toronto et l'espace nord-américain au tournant

31. Le *shtetl*, c'est l'ancienne bourgade juive en Europe orientale. Le *shtetl* Saint-Urbain renvoie à l'espace juif de l'entre-deux-guerres, soit les rues attenantes, à l'est comme à l'ouest, au boulevard Saint-Laurent, décrit par Mordecai Richler (1971). *Rue Saint-Urbain*, Montréal, HMH. Voir aussi, I. Olazabal, *op. cit.*, chap. 4.

32. La complétude institutionnelle (*institutional completeness*) est un terme faisant référence à l'organisation communautaire, parallèle ou alternative aux gouvernements fédéral, provincial et municipal. Il regroupe les divers services communautaires, étant généralement dotée d'une administration « publique » et donc de fonctionnaires communautaires. Voir R. Breton (1983). « La communauté ethnique, communauté politique », *Sociologie et sociétés*, vol. XV, n° 2, octobre, p. 23-37. Le Combined Jewish Appeal (CJA), c'est la fédération des services et des agences juives de Montréal.

des années 1980, après la promulgation de la loi 101 en 1978 par le Parti québécois, n'atteignent guère les membres de cette génération, qui en avaient vu bien d'autres depuis les années 1910. Ils n'en furent pas moins victimes du déséquilibre intergénérationnel qui s'ensuivit.

Conscients de l'écart sociostatutaire qui les séparait de leurs enfants, citoyens à part entière, ils (elles, surtout) ne manquaient pas de placer ce : « *my son has become a very important person !* », afin de montrer à l'anthropologue leur fierté face au devoir accompli. Voilà qui dénote une distance conceptuelle fondamentale entre les membres de cet ensemble générationnel, aux aspirations freinées par les avatars de l'histoire, et ceux de la génération suivante, la troisième génération, celle qui verra enfin le rêve des parents et des grands-parents presque réalisé. Mais cette expression, que je retrouvai si souvent sur les lèvres des femmes qui fréquentaient le Centre juif Cummings pour aînés, avait une signification profonde. Cela voulait dire : « j'ai tout fait pour que mes enfants accèdent à la pleine citoyenneté, c'est le fruit de mon esprit d'abnégation. Et je suis fier de cet accomplissement. »

CONCLUSION

L'accès à la citoyenneté universelle est un processus complexe et multiforme qui signifie, entre autres, que les discriminations directe et systémique imposées par les groupes dominants, tout comme les contraintes sociales imposées par le communautarisme, cessent d'être en vigueur. À Montréal, la communauté des citoyens, telle que nous la connaissons actuellement, n'a pas complètement transcendé la communauté ethnique. Mais aujourd'hui, comme le soutiennent Kymlicka et Taylor, citoyenneté et ethnicité ne sont plus au Canada deux ordres de réalité antagonistes, radicalement opposés, mais constituent plutôt des identités complémentaires. Après tout, le fait ethnique continue de colorer le paysage social montréalais.

Société plurielle, les espaces culturels s'y entrecroisent et beaucoup d'institutions sociales sont devenues des institutions communes partagées par la communauté des citoyens (je pense au système des services sociaux et de santé, au monde universitaire ou à celui des arts). Il subsiste certainement des cloisonnements territoriaux, mais la politique de reconnaissance est à l'œuvre. Il reste du chemin à parcourir, les discriminations (directe et systémique) existent toujours. Les nouveaux arrivés originaires des pays du tiers-monde souffrent toujours de marginalisation et les entraves à leur incorporation sur le marché de l'emploi demeurent importants, tandis que les « locaux » doivent aussi faire face à la précarité et à la transformation du travail.

Mais un travail remarquable a été effectué au XX^e siècle. À ce sujet, nous demeurons tributaires des aînés des minorités ethniques, acteurs effacés de la modernité et du progrès social, des pionniers de la citoyenneté qui méritent toute notre reconnaissance.

RÉFÉRENCES

- ANCTIL, P. (2002). *Saint-Laurent. La Main de Montréal*, Québec, Éditions du Septentrion.
- ARCAND, B. (1989). « La construction sociale de la vieillesse », dans R. Santerre et G. Létourneau, *Viellir à travers le monde. Contribution à une gérontologie comparée*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- BAUMAN, Z. (1990). « Modernity and ambivalence », dans M. Featherstone (dir.), *Global Culture: Nationalism, Globalization and Modernity*, Londres, Sage, p. 143-170.
- BRETON, R. (1983). « La communauté ethnique, communauté politique », *Sociologie et sociétés*, vol. XV, n/A7H/ 2, octobre, p. 23-37.
- CHAUVEL, L. (1998). *Le destin des générations. Structure sociale et cohortes en France au XX^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France.
- COPP, T. (1974). *The Anatomy of Poverty. The Condition of the Working Class in Montreal, 1897-1929*, Toronto, McClelland & Stewart.
- DANSEREAU, B. (2000). « La place des travailleurs juifs dans le mouvement ouvrier québécois au début du XX^e siècle », dans P. Anctil, I. Robinson et G. Bouchard, *Juifs et Canadiens français dans la société québécoise*, Montréal, Septentrion, p. 127-154.
- ELBAZ, M. et D. HELLY (dir.) (2000). *Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme*, Paris et Québec, L'Harmattan et Presses de l'Université Laval.
- ESPING-ANDERSEN, G. (1998). *La transformación del trabajo*, <www.lafactoriaweb.com/articulos/gosta7.htm>.
- GERMAIN, A. (1997). « L'étranger et la ville », *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. XX, n° 12, p. 241.
- GRAFMEYER, Y. et I. JOSEPH (2004). *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier.
- GRENIER, A. et N. GUBERMAN (2006). « Les priorités biomédicales, économiques et professionnelles des soins à domicile. Création et maintien de l'exclusion sociale », *Bulletin Bien vieillir*, vol. 12, n° 1, p. 2.
- HENRARD, J.-C. (2002). *Les défis du vieillissement. La vieillesse n'est pas une maladie!*, Paris, La Découverte et Syros.
- HERBERG, W. (1955). *Protestant, Catholic and Jew*, New York, Anchor Books.
- KLEIN, N. (2002). *No logo. La tyrannie des marques*, Montréal, Leméac/Actes Sud.

- KYMLICKA, W. (1999). « Citizenship and Identity in Canada », dans J. Bickerton et A.G. Gagnon, *Canadian Politics*, 3^e éd., Peterborough, Broadview Press, p. 19-37.
- KYMLICKA, W. (1998). *Finding Our Way. Rethinking Ethnocultural Relations in Canada*, Toronto, Oxford University Press.
- MEDRESH, I. (1997). *Le Montréal juif d'autrefois*, Québec, Septentrion.
- OLAZABAL, I. (2006). *Les Juifs ashkénazes de Montréal au début du XX^e siècle, entre le shtetl et l'identité citoyenne*, Québec, Éditions Nota bene.
- OLAZABAL, I. (2002). « Génération Richler. La troisième génération judéo-ashkénaze de Montréal », *Argument*, vol. 4, n^o 1, p. 93-114.
- OLAZABAL, I. (2001). « Entre les rues Coloniale et Saint-Urbain. Les Juifs ashkénazes dans les années 1930 », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 9, n^o 2, p. 84-96.
- PORTER, J. (1975). « Ethnic pluralism in Canadian perspective », dans N. Glazer et D.P. Moynihan (dir.), *Ethnicity: Theory and Experience*, Cambridge, Harvard University Press, p. 267-304.
- RANCIÈRE, J. (2000). « Citoyenneté, culture et politique », dans M. Elbaz et D. Helly, *Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme*, Paris et Québec, L'Harmattan et Presses de l'Université Laval, p. 55-68.
- REGUER, D. et M. CHARPENTIER, « Le maintien à domicile des personnes âgées. Regard critique sur les politiques sociales en France et au Québec » (article soumis mais non encore publié).
- RICHLER, M. (1971). *Rue Saint-Urbain*, Montréal, HMH.
- ROBINSON, I., P. ANCTIL et M. BUTOVSKY (dir.) (1995). *Renewing our Days, Montreal Jews in the Twentieth Century*, Toronto, Vehicule Press.
- SALOMON, M. (1992). *Aaron Hart, Sieur de Bécancour. La vie mouvementée du premier Juif établi au Québec au XVIII^e siècle*, Montréal, Humanitas.
- SCHNAPPER, D. (1991). *La communauté des citoyens*, Paris, Gallimard.
- SHAHAR, R. (1996). *A Survey of Jewish Life in Montreal*, Montreal, Federation Jewish Community Services of Montreal.
- TAYLOR, C. (1992). « La politique de la reconnaissance », dans Ch. Taylor et A. Gutmann, *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, Paris, Aubier, p. 41-99.
- VIRIOT-DURANDAL, J.-P. (2003). *Le pouvoir gris*, Paris, Presses universitaires de France.
- WEBER, M. (1974). *Économie et société*, 2^e partie, chap. IV, « Les relations communautaires ethniques », Paris, Plon.
- YELIN, S. (1983). *Shulamis. Stories from a Montreal Childhood*, Toronto, Vehicule Press.

P A R T I E

3

**TÉMOIGNAGES DE CITOYENS
ET DE CITOYENNES ÂNÉS
ENGAGÉS**

7

**UNE VIE AU SERVICE
DES PLUS DÉMUNIS****Marguerite Bourgeois***Groupes de défense des droits POPIR***1. UNE GASPÉSIENNE DÉVOUÉE**

Je suis de descendance acadienne par mes parents, mais je suis née en Gaspésie. J'ai fait du bénévolat pendant 28 ans et j'ai habité à Montréal pendant plus de 45 ans. J'ai ainsi cumulé davantage d'années de bénévolat que d'années de travail durant ma vie. Cela indique bien que j'ai toujours travaillé et milité en même temps.

C'est longtemps après mon arrivée à Montréal que j'ai entendu le mot bénévolat pour la première fois. Chez nous en Gaspésie, nous ne parlions pas de bénévolat, il s'agissait simplement de rendre service à nos parents et à leurs amis.

2. QUAND LA VIE FAMILIALE DEVIENT POLITIQUE

À Montréal, ma première implication comme militante engagée dans la défense des droits s'est produite à l'école d'un de mes fils. Il était dans une classe d'enfants « inadaptés » puisqu'il présentait des problèmes de motricité et d'adaptation socio-affective. Étant donné sa situation, il n'avait pas droit aux assurances scolaires contre les accidents au même titre que les autres élèves. Cette injustice m'a poussée à faire des démarches auprès

des mères des enfants de la classe de mon fils. Ensemble, nous nous sommes rendues au ministère de l'Éducation à Québec. Au bout d'un an, nous avons finalement eu gain de cause, mais je peux vous dire que j'ai gueulé.

3. DÉFENDRE SES DROITS ET CEUX DES SANS-DÉFENSES

Durant cette même période (début des années 1970), j'étais mère monoparentale de cinq enfants dont le plus âgé avait 8 ans. À ces responsabilités s'ajoutait ma santé fragile, ce qui a fait en sorte que je vivais de l'aide sociale. Malgré cette situation qui me gênait, j'ai finalement eu le courage d'entrer à l'Association de défense des droits sociaux (ADDS) de Mercier. C'est alors que j'ai commencé à lutter contre la taxe d'eau. Cette taxe équivalait à un treizième mois de loyer, que ni moi ni les personnes dans ma situation n'avions les moyens de nous offrir. Nous avons brûlé beaucoup de comptes et de soumissions puis nous avons gagné.

Cette expérience a été le coup d'envoi de mon long parcours dans la défense des droits. En effet, de 1974 à 2000, j'ai milité pour les personnes âgées, pour les femmes, pour les assistés sociaux et les chômeurs. J'ai même mis sur pied un programme pour les mères des détenus qui jusque-là étaient trop pauvres pour visiter leur enfant en prison.

En plus de la mise sur pied d'organismes et de mes nombreuses participations à des manifestations, j'ai eu l'occasion de siéger à quelques reprises à des conseils d'administration. J'ai vécu cette expérience dans des groupes communautaires, dans des maisons d'hébergement pour personnes âgées ainsi qu'à la Caisse populaire où j'étais curieuse de voir comment se passaient les réunions des décideurs.

4. UNE RECONNAISSANCE INATTENDUE

Ces nombreuses luttes et implications ont fait en sorte que je reçoive le prix Helen décerné par l'Université Concordia. Ce prix est offert aux femmes qui se sont impliquées dans leur vie à l'amélioration des conditions de vie de leurs concitoyennes et concitoyens. C'était la première fois qu'on reconnaissait le travail d'une personne issue du milieu communautaire. C'était également une première de voir une Québécoise francophone remporter ce prix. J'ai eu le grand honneur de recevoir cette distinction le 8 mars 2000 à l'occasion de la Journée internationale de la femme.

5. LA FAMILLE AVANT TOUTE CHOSE

J'ai quitté Montréal en 2000 pour aller prendre soin de ma mère en Gaspésie ; maman a plus de 90 ans et elle était toute seule dans son beau village. J'avais espoir de m'y reposer, mais étant bien connue des villageois de la région, ils n'ont pas mis de temps à me solliciter pour que je m'implique dans plusieurs projets que je n'ai pas pu refuser ! Je suis demeurée en Gaspésie pendant presque cinq ans.

6. STIMULÉE PAR LES NOUVEAUX DÉFIS ET SEREINE DANS L'ACTION

Depuis mon retour à Montréal, je m'implique de nouveau dans la défense des droits des personnes ayant des problèmes de santé mentale ainsi qu'à la défense des personnes âgées. J'offre également un appui constant aux personnes qui revendiquent la construction de logements décentes à prix abordable dont je souhaite moi-même bénéficier.

Malgré toutes ces expériences non lucratives, mais humainement enrichissantes, je considère avoir réussi ma vie même si ça n'a pas été une réussite sur le plan monétaire. Puisque j'ai des capacités au niveau de la mobilisation et de la prise de parole, je souhaite continuer ainsi joyeusement à foncer de façon tenace en essayant d'honorer le sort de celles et ceux qui ne peuvent pas parler ou qui ne sont pas écoutées.



UN IMMIGRANT VIEILLISSANT AU QUÉBEC... ET SES FANTÔMES

Carlos Miguel Hernandez

Organismes de soutien aux familles et aux aidants

Plus de quarante ans ont passé depuis la première fois où j'ai mis les pieds au Québec comme immigrant étudiant. Depuis, ma vie de jeune adulte est passée à celle d'adulte et de là je suis devenu un adulte allongé ; puis, ensuite, je suis passé à ma jeune vieillesse, sans réellement voir le temps passer, tellement la société québécoise était intéressante, intégrante et attachante...

Mais voici donc, depuis trois ans, je suis à la retraite. Avant de quitter le CLSC, où j'ai passé vingt-cinq ans de ma vie, engagé auprès de personnes âgées et des aidants naturels, je suis allé voir mon directeur général, politesse oblige, pour lui dire très simplement : « Où vais-je laisser mon expérience acquise durant ces vingt-cinq années de travail ? »

Nous avons constaté bien vite que nos institutions et notre société n'étaient pas préparées à recevoir la sagesse des aînés, ni à préparer la relève. Je venais de passer vingt-cinq ans en relation d'aide, j'avais acquis une certaine expérience et, à l'heure de mon départ, je ne laisserais qu'un léger souvenir de mon passage ? Mon expérience et la sagesse acquises, je les avais avec moi. Alors que faire d'elles ?

1. UN COURS DE PRÉPARATION À LA RETRAITE

Mais oui, pourquoi pas ? Et comme on disait dans les années 1970... « Tout le monde le fait, fais-le donc... » Avant de partir à la retraite, le CLSC nous a offert un bon cours de préparation à la retraite. Nous avons parlé d'économie, d'organisation de la vie : nos intentions de voyage, de loisirs, de lectures, des « un ou deux cafés le matin, en écoutant la radio et le rapport des congestions sur les ponts », etc. Mais moi, qu'est-ce que je désirais pour ma retraite ?

Un désir de jeunesse m'est venu à l'esprit, je voulais être un artiste ! Oui, pourquoi pas ? Je commencerais par m'engager comme figurant et après je pourrais me présenter comme acteur. Et voilà, je pensais avoir trouvé l'orientation pour ma retraite.

Les premières semaines de jeune retraité sont arrivées et comme je l'avais planifié, je suis parti à la recherche d'information sur la figuration et mon premier dossier était bien garni. C'est alors qu'à ma porte sont venus frapper mes anciens fantômes... Pas ceux du Forum de Montréal... Non, les miens.

J'ai reçu un appel d'une amie qui était impliquée à la société Alzheimer de Montréal ; elle avait besoin d'un coup de main pour rejoindre les familles immigrantes latino-américaines qui étaient aux prises avec la maladie... Alors, je me suis impliqué. Une semaine plus tard, un ancien confrère travailleur social m'invite à m'impliquer auprès de familles et d'enfants ayant des difficultés avec les devoirs dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, dans un organisme qui s'appelle : Je Passe Partout !

Me voilà bien engagé et en même temps je prends contact avec l'Association québécoise de gérontologie qui me présente tous les enjeux du vieillissement dans notre société ; j'ai le vent dans les voiles et je continue de travailler autour de cette préoccupation qui m'habitait déjà au moment de mon départ du CLSC.

L'expérience des aînés, que fait-on avec elle au Québec ? Quelle place donnons-nous au vieillissement dans la société québécoise ? Que fait le Québec, avec le vieillissement de sa population ?

Et voilà, mes rêves d'artiste attendront une autre retraite ou une autre vie parce qu'avec celle-ci je veux continuer à m'engager dans la société du futur, celle où le vieillissement joue un rôle prépondérant.

2. UN CHOIX ÉCLAIRÉ

Depuis plus de quarante ans au Québec, comme immigrant, et aussi comme tous les autres citoyens de mon âge, j'ai dû « vendre » mon temps pour vivre. Mais, actuellement, comme retraité, j'ai mis fin à la vente... Mon temps n'est plus à vendre, je ne suis plus dans la loi du marché, j'ai créé ma propre loi, en fonction d'une production de l'agir pour former une société plus humaine. Je rentre dans la catégorie des humanistes utopiques qui veulent encore changer le monde, parce que comme le disait le philosophe allemand Kant : « La personne humaine est un être inachevé. » Alors, j'aimerais l'aider dans son achèvement.

Voilà, je peux maintenant exercer un certain choix dans l'utilisation de mon temps et de mon espace, pour m'impliquer auprès des personnes qui ont certaines faiblesses et incapacités soit d'ordre physique, psychologique ou sociale. Ainsi, je continue à marcher dans la même direction et je me pose encore cette question : « Pourquoi encore ce type d'implication Carlos ? » Simplement parce que c'est une tendance de ma vie, elle m'a façonnée et que je l'assume. J'y prends plaisir et je me réalise en elle. Je crois que comme personne humaine, je peux me réaliser quand je suis en contact avec mes semblables. Et moi, ce rapport, est plus précisément en relation d'aide, c'est là que je trouve ma gratification et un sens à ma vie.

Alors, qu'est-ce que je fais aujourd'hui à la retraite ??? Eh bien, je me bats avec mes fantômes, parce que je me sens toujours utile pour agir dans la société. Permettez-moi de vous les présenter.

Mon premier fantôme, ce sont ces hommes et ces femmes du Canada – ils sont, en 2006, au nombre d'environ 435 000 dont environ 102 200 au Québec – qui souffrent de la maladie d'Alzheimer. C'est une maladie tellement sauvage et ingrate qui enlève toute la mémoire en effaçant par période les événements de notre vie. Cette maladie enlève ce qui est le plus précieux de la personne humaine : l'histoire de sa vie !

Je veux donc être avec ces personnes affectées et avec leur famille, pour les accompagner, les soutenir et les valoriser dans les situations difficiles de leur vie. Actuellement, je suis engagé comme bénévole à la société Alzheimer de Montréal, j'y donne des conférences, en espagnol et en français, pour sensibiliser et démystifier la maladie. Je travaille également avec la société Alzheimer de Lanaudière. J'accompagne deux groupes de famille et d'aidants naturels qui sont aux prises avec un membre de leur famille atteint de la maladie. Une fois par mois, on se réunit, on partage notre vécu et on se donne des trucs en s'encourageant mutuellement. Il n'existe pas de guérison pour le moment pour cette maladie et elle continue d'affecter un grand nombre de nos concitoyens.

Mon deuxième fantôme se trouve dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, dans nos écoles. Oui, ce sont nos enfants, ceux qui formeront la société de demain. Ces enfants et leurs familles vivent plein de défis : économique, psychoéducatif ou socioaffectif, etc. Avec l'organisation Je passe partout, je supervise des intervenantes et des intervenants qui se rendent à domicile pour aider les enfants en difficulté d'apprentissage avec leurs devoirs et, en même temps, stimuler et aider leurs parents à s'occuper des devoirs de leurs enfants.

Malgré leur contexte social assez lourd : les logements très petits, leurs ressources économiques limitées et parfois, l'analphabétisme d'un des parents et Dieu sait combien d'autres problèmes familiaux, les intervenants de « Je passe partout » œuvrent auprès des enfants et des familles avec finesse et discrétion en les aidant dans les tâches reliées aux devoirs et soutiennent les parents dans leur estime de soi. La supervision que j'assure auprès des intervenantes et intervenants me rapproche davantage de la réalité humaine que vivent nos familles et nos enfants au Québec. Je me sens privilégié de pouvoir travailler auprès des enfants qui représentent le futur de notre société. Comme immigrant retraité, pouvoir collaborer et partager mon expérience dans la construction de la société nouvelle, avec les vrais artisans, les enfants, cela encore représente pour moi un privilège.

Mon troisième fantôme, ce sont des personnes avec qui je chemine depuis déjà une vingtaine d'années. Elles sont pour moi une source de motivation et d'admiration. On les appelle aujourd'hui les « aidants naturels ». Ce sont des personnes qui prennent soin de l'autre et jouent beaucoup de rôles : elles sont infirmières, cuisinières, auxiliaires familiales, magiciennes du ménage, chauffeure de taxi et souvent secrétaires... Plusieurs d'entre eux ont mis de côté leur idéal de vie pour prendre soin de l'autre.

Ce qu'elles trouvent souvent le plus difficile, c'est la solitude que leur situation de vie les a amenées à vivre et aussi, le peu de reconnaissance que la société leur manifeste... Beaucoup d'entre elles vont jusqu'à perdre leur identité, l'estime d'elles-mêmes. Souvent, comme conséquence de leur engagement et leur isolement, survient la dépression.

J'accompagne ces personnes avec le regroupement des aidants naturels de l'Assomption. Une fois par mois, on se réunit et on partage nos expériences à partir de leur situation de vie et autour de certains thèmes. Plusieurs besoins émergent de ces réunions, mais celui qui est le plus récurrent, c'est le besoin de répit. Elles sont prêtes à prendre soin de l'autre, mais elles ont besoin de répit pour poursuivre leur engagement. Au Québec, les aidants naturels doivent relever des défis énormes

pour être reconnus comme tels et pour ce qu'ils font pour les autres. Il n'y a pas de programme qui vise les aidants; tous les services vont vers la personne malade et, nous le savons, ces services sont limités.

Donc, depuis déjà vingt ans, j'accompagne ces groupes de personnes pour que leurs besoins soient reconnus à différents niveaux. J'organise mon temps et mon engagement prend ici une couleur plus militante, plus politique parce que leur situation représente un défi pour notre société.

Mon dernier fantôme, mais non le moindre, concerne l'immigration. Au début des années 1980, le Québec a reçu des vagues d'immigrants venus, entre autres, des pays d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale qui ont demandé le statut de réfugiés. Avec l'aide d'une religieuse, immigrante elle aussi, nous avons fondé une association pour accueillir, aider et intégrer les nouveaux venus dans leur nouvelle société.

Cette association se nomme Alpa: (accueille, liaison pour arrivant). Son objectif est d'accueillir les nouveaux arrivants d'Amérique latine et de partout dans le monde et de les aider à s'intégrer à notre société à travers l'apprentissage de la langue et de la culture. Nous leur donnons l'information sur les institutions québécoises et les aidons à bien s'intégrer à travers le travail. Je suis engagé dans le conseil d'administration pour soutenir ce type d'organisme et voir à la bonne intégration de nos immigrants, qui actuellement représentent un atout important au Québec là où la dénatalité et le vieillissement sont très présents.

Je suis heureux de vieillir au Québec et de poursuivre mon implication dans la société, avec mon expérience et la sagesse acquises ici. J'ai le goût de poursuivre mon engagement auprès des plus démunis de notre société, et Dieu seul sait pour combien de temps! Je veux transmettre cette sagesse pour que mes enfants et petits-enfants en profitent.

Chers lecteurs et lectrices, je souhaite que mon témoignage, celui d'un immigrant qui a vieilli au Québec et qui, à la retraite, se sent prêt à continuer son engagement social, vous aidera à bien vieillir, à aimer notre société québécoise et vous donnera le goût de lui rendre ce qu'elle nous a donné.

9

**UNE CITOYENNE RETRAITÉE,
UNE BÉNÉVOLE ACTIVE****Francine Dufresne***Forum des citoyens âgés de Montréal*

Vous conviendrez avec moi qu'il est plus facile de rendre compte de théories ou de l'expérience des autres que de témoigner de sa propre expérience. C'est donc en toute simplicité que je veux vous transmettre un aperçu de mes réflexions et de mon expérience de citoyenne engagée. Je vous parlerai également du rôle des aînés dans la société et de la façon dont celle-ci les considère.

J'aborde ma conversation avec vous en citant une phrase tirée du rapport « Afin de construire un Québec pour tous les âges » publié à la suite du Forum des générations de 2004 et présidé par le Conseil des aînés.

« Afin de construire un Québec pour tous les âges, il est primordial de mieux comprendre les aînés d'aujourd'hui, tout en se préparant à accueillir ceux de demain. » De toute évidence, je fais partie des aînés d'aujourd'hui.

**1. MON MILIEU FAMILIAL COMME MOTEUR
D'ENGAGEMENT**

Mon implication et mon intérêt sont profondément liés à l'influence de mon milieu familial où la cause sociale et politique était omniprésente. Et comme toutes les petites filles, j'ai imité mes modèles, en particulier mon

père, ce fervent nationaliste, qui fut pour moi une grande source d'inspiration. J'ai notamment fait partie du mouvement scout qui a été pour moi, comme pour plusieurs, un premier pas dans le monde de l'engagement social. J'ai d'ailleurs beaucoup aimé mon expérience chez les guides.

2. LA TRANSMISSION DES VALEURS D'ENGAGEMENT D'UNE GÉNÉRATION À L'AUTRE

Contrairement à la majorité des jeunes femmes de mon âge, j'ai été encouragée à poursuivre des études universitaires. Je considère que mes études aux beaux-arts ont eu beaucoup d'influence sur ma trajectoire de bénévolat et d'engagement. Le modèle des Beaux-Arts, n'était pas très populaire à l'époque. C'étaient des gens qui n'étaient pas comme les autres, et qui avaient des idées différentes, qui étaient capables de défendre leurs idées. Cela aussi, ça forme le caractère...

Mon diplôme obtenu, je me suis mariée et j'ai eu quatre enfants. Lorsque mes enfants étaient petits, je faisais des ateliers de créativité dans mon sous-sol ou dans mon jardin, pour attirer les enfants du quartier. Plus tard, avec la mise sur pied du Parti québécois, je me suis impliquée avec mes enfants pour qu'ils aient accès à une démarche démocratique. À un moment donné, j'avais chez moi des *polls* où les gens pouvaient venir voter. Les enfants travaillaient pendant que d'autres répondaient au téléphone !

Ces quelques exemples viennent simplement démontrer l'importance que j'accorde à l'éducation et à la transmission comme facteurs déterminant l'avenir d'engagement des enfants. Par contre, on ne peut pas toujours blâmer les parents, car aujourd'hui ils sont souvent obligés de travailler tous les deux pour répondre aux critères qu'impose la société actuelle.

Pour revenir à ma famille, mes enfants ont vieilli et se sont engagés dans leur propre vie. Je me suis tournée vers le travail, la politique, tout en m'occupant bien entendu de ma famille qui s'est d'ailleurs agrandie puisque je suis aujourd'hui grand-mère de 10 petits-enfants.

3. UNE RETRAITE PROGRESSIVE ET PLANIFIÉE

Il n'est pas toujours facile de quitter un emploi ou un engagement qu'on a aimé, mais je crois par ailleurs qu'il est très important de céder sa place à la relève ou d'être disponible pour seconder des plus jeunes qui viennent nous remplacer. J'ai vécu cette situation par rapport à l'enseignement

quand j'ai senti que je n'avais plus la patience que j'avais avant. C'est alors je me suis dit : « *C'est pas de la faute des jeunes, c'est ma faute à moi, je suis trop vieille, je quitte.* » J'ai pris ma retraite avant le temps. Ensuite, j'ai voyagé durant un an à l'extérieur du Québec afin d'assurer une transition moins brusque.

4. L'IMPORTANCE DE CHOISIR SES ENGAGEMENTS EN FONCTION DE SES GOÛTS, DE SES CAPACITÉS ET DE SES LIMITES

De retour au Québec, j'ai fait parvenir mon CV au CLSC de ma région afin d'offrir de mon temps. On m'a proposé d'accompagner des malades à l'hôpital. J'ai bien vite compris que l'assistance aux malades, cela n'était pas fait pour moi. J'ai d'ailleurs une immense admiration pour les gens qui accompagnent les malades et qui peuvent entrer dans un hôpital sans faiblir, car, moi, j'en suis tout à fait incapable. Au bout d'un certain temps, le CLSC me rappelle pour m'offrir la possibilité de mettre sur pied, avec une équipe, un lieu de rencontre où les gens pourraient se réunir et discuter en prenant un café. Cette fois, je me sens plus à l'aise, dans mon élément et j'accepte. Le projet prend forme et c'est ainsi qu'est née La rencontre.

À partir de ce jour, la machine n'a cessé de tourner. On me rappelle et me rappelle... pour participer à d'autres projets et siéger à des conseils d'administration. À cette étape-ci de mon implication sociale, je repense ma stratégie de départ et l'enrichis de trois principes essentiels : le premier, ne pas m'engager dans trop de projets à la fois ; le deuxième, établir clairement le nombre d'heures de disponibilité ; enfin, le troisième principe, accepter des projets qui répondent à mes goûts. En étudiant en arts, j'ai appris à me garder du temps pour moi. Il me semble important de planifier son agenda de sorte que l'on puisse se garder des moments pour être totalement détendu.

5. S'ENGAGER POUR LA CAUSE DES AÎNÉS EN COHÉRENCE AVEC LES PRÉOCCUPATIONS DE MON ÂGE

Voilà que tout doucement je m'intéresse aux causes qui touchent les personnes âgées. Vous dire pourquoi ? Je ne saurais l'expliquer. Cela s'est fait tout bonnement. Peut-être que j'avais découvert des compétences dans le vieillissement... qui sait ?

Il faut dire qu'en même temps je mijotais d'autres projets. Étant donné ma longue expérience en enseignement, j'ai pensé enseigner dans les pays en voie de développement. J'avais aussi pensé à un projet un peu farfelu. Admiratrice de Dan Bigras, qui s'occupe activement de jeunes de la rue, je me suis dit que ces jeunes aimeraient peut-être connaître et causer avec une grand-maman. Mais, voilà, je n'ai pas eu le courage d'aller de l'avant dans ce projet. Puis j'ai pensé offrir mes services dans des ateliers de créativité, retour à ma première formation qui m'a tant influencée au niveau de l'ouverture. Finalement j'ai suivi les besoins de mon âge. De plus, l'idée d'aller vers les aînés s'imposait toujours plus clairement.

En effet, j'ai acquis de l'expérience dans plusieurs sphères qui concernent les aînés et fait beaucoup de découvertes. Je pense notamment à mon expérience d'animatrice à l'émission *Le Carrefour des aînés* de Radio Ville-Marie, qui m'a permis de rencontrer de nombreuses et belles personnes aînées. Je pense aussi à mon apport au sein d'une équipe de recherche sur « La qualité de vie des aînés en milieu urbain ». Mon expérience d'animation à l'occasion de l'Année internationale des personnes âgées fut également très enrichissante. Enfin, ma participation à plusieurs recherches au sein de comités tel le Comité des femmes à la CRÉ de Montréal fait également partie de ma feuille de route. Si ces expériences concrètes m'ont permis d'acquérir des compétences, elles n'éclairent pas nécessairement l'aspect affectif de mon choix. C'est alors qu'entre en ligne de compte mon petit côté Mère Theresa.

6. REDONNER UNE VISIBILITÉ ET UNE VOIX AUX AÎNÉS : COMBATTRE LES PRÉJUGÉS

Depuis toujours, je me scandalise lorsqu'on parle des aînés de façon péjorative. Il est vrai que les aînés suscitent peu d'intérêt et sont donc peu visibles dans les nombreux médias. Toutefois, lorsqu'on parle enfin d'eux, on voit apparaître dans le discours les lieux communs. Tasse-toi mon oncle ; les aînés coûtent cher ; l'exaspération des caissières et des clients devant la lenteur de certaines personnes âgées. Et que dire des préjugés : les vieux sont incapables de s'adapter ; ils sont un fardeau économique ; la majorité des vieux sont malades, et la liste continue... Comment faire pour changer ses mentalités ?

À mon avis, on donne une place aux personnes que l'on connaît et auxquelles on peut confier un rôle en toute confiance. Selon moi, ce principe s'applique à toutes les catégories de personnes, les aînés compris. En partant de ce principe, on peut se demander si l'on connaît bien les personnes aînées aujourd'hui.

7. UNE DIVERSITÉ D'AÎNÉS AVEC UN POINT COMMUN : DU TEMPS

Le groupe des aînés ne forme pas un groupe social homogène. À quel âge devient-on aîné ? À 55 ans ? À 65 ans ? Voilà une question à laquelle on peut donner mille réponses. On dit maintenant qu'il y a des jeunes aînés, des moyens aînés, puis des plus aînés ! Cependant, si l'on part du principe que les personnes aînées sont souvent à la retraite, on peut alors en déduire qu'elles ont plus de temps pour s'engager socialement que les personnes appartenant aux autres groupes d'âge.

L'aîné qui veut s'impliquer dans l'action bénévole n'a que l'embarras du choix. En effet, un grand éventail de domaines d'engagement s'offre à lui : familial, communautaire, culturel, intergénérationnel, international et j'en passe.

8. PRENDRE CONSCIENCE DE SA VALEUR ET ASSUMER SON RÔLE DE MODÈLE

Sommes-nous conscients du rôle que les aînés peuvent jouer dans la société ?

À mon avis, en tant qu'aînés, on est des modèles et on a un rôle à jouer dans la société. Si on se tient la tête haute, j'imagine que les jeunes vont être plus portés à se tenir la tête haute, autrement que si on se plie à tout ce qu'on nous demande de faire. Pour ma part, je suis contente de moi, comme aînée qui fait sa place, qui est capable de ne pas faire sa place juste pour le pouvoir, mais sincèrement. Je veux rendre service à la société, c'est ça qui compte !

J'ai fait ce cheminement et il s'agit de ma réflexion personnelle, mais qu'en est-il des autres aînés ? Ont-ils la confiance de se considérer comme des personnes fières et comme des modèles ? Prennent-ils leur juste place dans la société ?

Concernant les femmes, même si elles sont plus nombreuses que les hommes à s'engager, il demeure qu'elles n'ont pas été habituées à être au premier plan. En effet, parmi les aînées d'aujourd'hui, certaines femmes n'ont pas été confrontées au monde du travail à l'extérieur de la maison. Elles n'ont peut-être pas eu la chance d'apprendre à s'imposer et en plus elles se sentent dévalorisées par les médias ! C'est peut-être une des raisons qui fait en sorte que les aînées d'aujourd'hui hésitent à s'impliquer et à mettre leur expérience à profit. À mon avis, les jeunes retraitées sauront mieux occuper l'espace que les gens de ma génération plus habitués à se faire mettre au second rang.

9. LA RICHESSE DES INITIATIVES INTERGÉNÉRATIONNELLES

Afin de mener à bien des projets avec les aînés, il s'agit parfois de trouver des idées simples, novatrices et efficaces. Il faut y penser et surtout les mettre en application. Parmi les exemples d'idées créatives, j'ai en tête un projet intergénérationnel que je vous décris brièvement. Un jour, l'École de design de l'Université de Montréal a fait appel aux membres du Forum des citoyens aînés de Montréal afin de savoir si nous accepterions d'accompagner les étudiants dans le cadre d'un projet. Un étudiant, jumelé avec un aîné, devait concevoir un objet destiné aux personnes âgées: un sac à main, un manteau, un miroir de salle de bain, une lampe de lecture, etc. Il concevait et dessinait l'objet que nous évaluions par la suite en fonction de certains critères dont la facilité d'utilisation. Cette expérience positive se couronna par une exposition des objets et par une fête au cours de laquelle nous avons levé notre verre à la réussite du projet. Les jeunes et les aînés ont alors eu l'occasion de mieux se connaître.

10. LES AÎNÉS AU CŒUR DE L'ACTION: DES MOYENS POUR MIEUX INTÉGRER LES AÎNÉS ET POUR LEUR DONNER ENVIE DE S'IMPLIQUER

J'aimerais ici rappeler quelques principes qui selon moi permettraient à notre société de mieux répondre aux besoins des citoyens et citoyennes aînés. En premier lieu, il s'agit de consulter les aînés eux-mêmes avant de prendre des décisions qui les concernent, sans leur consentement. En deuxième, si nous voulons connaître les aînés au-delà des théories et des statistiques, il m'apparaît important d'aller les rencontrer là où ils sont, dans les lieux qu'ils fréquentent ou encore de s'adresser à eux à travers des médias qu'ils consultent et qu'ils connaissent. Le dernier principe est celui de la valorisation. Prenons à nouveau l'exemple des femmes qui, plus hésitantes à prendre leur place, ont sans doute besoin d'être encouragées mais aussi d'être bien informées. Dans le cas du bénévolat, cela pourrait se traduire par le fait d'informer la personne bénévole sur les objectifs de l'organisme et peut-être sur la petite histoire de ce dernier, et ce, afin de bien expliquer le travail que l'on attend d'elle. Il est également judicieux de prévoir des moments d'échange entre bénévoles, de faire une évaluation du travail à l'occasion et, si nécessaire, de couvrir quelques frais, par exemple le transport. Enfin, le fait d'organiser des fêtes, des moments informels où l'on s'amuse renforce le sentiment d'appartenance tout en étant une marque de reconnaissance du travail accompli par les bénévoles.

À partir de ces quelques conseils les intervenants me diraient : « Nous sommes tous d'accord, mais nous n'avons pas toujours le temps. » Pourquoi ne pas faire cet exercice en collaboration avec les bénévoles?!

EN CONCLUSION : UNE RELÈVE PROMETTEUSE ET MIEUX OUTILLÉE

En conclusion, j'ai voulu vous parler du mieux que j'ai pu de la réalité de aînés bénévoles d'aujourd'hui et à travers mon expérience, dégager des pistes d'avenir. Je crois sincèrement que les personnes qui seront les aînés de demain auront aussi le souci d'avoir une présence active dans la société. Cependant, j'ajouterais qu'elles auront peut-être plus de moyens à leur portée.

En terminant, je me suis permise de consulter quelques amis aînés d'aujourd'hui, pour évaluer leur motivation à s'engager. Voici les résultats de ma petite enquête informelle.

Les aînés bénévoles veulent :

- être utiles à la société ;
- rendre service ;
- continuer à évoluer ;
- effectuer leur bénévolat dans la sérénité et le plaisir.

10

**MILITER POUR « CRÉER »
UN MONDE MEILLEUR**

Louise Édith Hébert-Ferron
Les Mémés déchaînées

1. JE SUIS UN ÊTRE HUMAIN... SEXUÉE AU FÉMININ !

Je suis une femme de... dans ma tête, j'ai 40 ans !

Dans mon cœur, je viens à peine d'atteindre l'âge de raison... et il faut le dire vite !

Ah ! Je déteste les miroirs et ma mère en avait le même dégoût à cet âge-là ! Mais, bon, je suis une femme, je n'y peux rien, je suis née comme ça, et avec le temps et l'habitude, ça me plaît bien et je l'assume... avec tout ce que cela comporte.

J'ai subi un important choc... vibratoire, quand j'ai pris conscience de ma réalité féminine. Ce choc continue à se répercuter dans tout mon être. Il me secoue, m'interpelle, me pousse à réagir et à agir, à chaque fois qu'il est question de me définir et de me positionner dans l'espace et dans le temps. Rien à faire, je suis une cloche résonnante et je vibre !

Je fais partie de l'« autre moitié »... pas toujours tendre... des habitants de la planète. En moi résonnent aussi les voix de toutes les femmes du monde.

Des femmes qui aiment. Des femmes qui peinent. Des femmes qui ont de la peine. Des femmes qui s'émerveillent devant la beauté de l'univers et qui sont prêtes à le défendre bec et ongles, pour que cette beauté continue d'exister.

Des femmes qui s'épanouissent au contact des autres êtres humains, en quête, comme elles, de créer un monde qui leur ressemble... et qui les rassemble. Je veux être comme elles. Et je veux être avec tous ceux qui, – dans l'autre moitié – sont comme elles.

J'entends aussi en moi les voix des femmes malades et épuisées, qui s'acharnent inlassablement à combattre la faim, la misère, l'ignorance et le sida, afin de se sortir du trou, en même temps que ceux qu'elles aiment. De se sortir de l'inacceptable pauvreté.

Comme tous ceux qui souffrent de cette pauvreté, je ne l'accepte pas. Et je ne comprends pas qu'elle sévisse, sur une Terre dont on ne cesse d'explorer les richesses.

Je veux m'associer à leurs efforts afin que l'abondance des dons de la Terre soit répartie é-qui-ta-ble-ment. Je veux travailler pour que s'établisse enfin ce grand ralliement humanitaire universel. Heureusement, je suis stimulée et inspirée quand me parvient l'écho des cris de joie, des encouragements et des bravos de toutes les femmes qui, avant nous, ont livré, livrent encore et ont gagné mille batailles; entre autres, pour obtenir le droit de vote, pour l'équité salariale, pour la Charte mondiale des droits humains, pour... du Pain et des roses... La liste est longue...

Malgré tout, et à travers toutes ces voix, j'entends encore le silence éloquent de ceux et de celles qui ont été anéantis et brimés par des préjugés et des lois infâmes, qui les condamnent à vivre, privés de leur liberté. J'alerterai donc la Terre entière pour que l'on rende à tous leur dignité d'êtres humains. D'êtres humains-es... libres! Parce que j'habite un monde que je veux... pacifié et unifié.

Dans ce monde, où j'ai le devoir et le droit de cité, je veux être libre d'exercer... partout et toujours... mon droit inaliénable à la parole.

C'est mon Idéal de citoyenne... libre!

2. JE SUIS TOMBÉE DANS LA MARRE-AUX-MOTS

Albert Einstein a dit: « La perfection des moyens et la confusion des buts semblent caractériser notre époque. »

Bien sûr, le meilleur moyen pour exercer son droit de parole, c'est de parler ! De parler, le plus parfaitement et le plus clairement possible. Les médias nous offrent des moyens chaque jour plus parfaits pour le faire. Mais où, quand, à qui et avec qui parler, c'est ce qui amène quelquefois – souvent même – une confusion que je ne veux pas explorer ici. Nous y serions encore la semaine prochaine !

Il reste le « pourquoi » et le « comment » parler. Mon petit « pourquoi parler » personnel s'étant déjà étalé devant vous, parlons un peu du « comment parler ». Car pour parler, il faut des mots. Il faut les bons mots.

Je suis tombée dans la mare-aux-mots bien avant d'être consciente de mon genre – et même avant que j'apprenne qu'il existait un genre ! Et depuis ce temps, je me mire dans ma mare, j'y barbote avec délices, et... je me marre ! En un mot : je suis tombée en amour avec les mots !

Mais, je viens soudain de réaliser que je vous parle des mots, dans l'endroit où ils sont rois. Quelle audace ! Heureusement que je suis soutenue par des auxiliaires irremplaçables : les verbes être, avoir et faire... Oh ! la, la ! Que suis-je donc venue faire dans cette galère ? ! Je suppose que c'est aussi ça, être militante !

J'ai souvent constaté que pour certains et certaines, l'univers a quelquefois les dimensions d'un mouchoir de poche... Pendant longtemps, pour moi, la Mare-aux-mots a contenu le monde entier. Je m'imaginai dans la peau d'un explorateur partant à la recherche du mot le plus exotique, naviguant sur des mots-rivières, des mots-fleuves, comme Louis Jolliet à l'embouchure du Mississippi : 4 « s » et 1 ou 2 « p » ? Sans oublier les 4 « i »... c'est pour rire ! Mais, quelles découvertes !

... Oui, « attendez que je me souviene »... C'est la lecture du proverbe africain : « Pour savoir qui tu es et où tu vas, regarde d'où tu viens ! », ... qui m'a fait penser aux points de repère.

Oui, c'est bien dans la mare-aux-mots-lourds-de-sens que j'ai trouvé mes premiers points de repère ! Et de re-mère ! Car, c'est à l'école – à côté de la mare – que j'ai appris que les mots-rivières et mots-fleuves, qui m'emportaient déjà si loin, avaient une source qui s'appelle le verbe. Et que ce Verbe était porteur d'idées et d'idéologies auxquelles, si on le voulait, on pouvait accorder de la Valeur.

C'est donc ainsi que les Verbes sont devenus les points de mire de mes pensées, mes repères, mes éclaireurs, mes moteurs, mes motivateurs d'actions. Et je leur ai accordé beaucoup de valeur. Je crois bien que c'est aussi de cette époque que date ma relation intime avec le verbe pronominal « se déchaîner ».

Les grands mots et les grands verbes lourds de sens ont donc commencé à assiéger mon cœur et à solliciter mon esprit, qu'ils m'ont aidée à maintenir ouvert. Cependant, en cours de route, j'en ai laissé tomber quelques-uns qui étaient vraiment trop lourds et qui m'enchaînaient dans des univers qui ne me ressemblaient pas. « Aux grands maux, les grands remèdes. »

En cours de route, j'en ai aussi adopté quelques-uns qui me plaisent toujours : créer, croire, compatir, respecter, s'émerveiller, s'ouvrir. Danser, chanter, s'accorder, tisser des liens, se passionner, s'assouplir, éclairer, écouter, transmettre, se déployer, se déchaîner. Depuis peu : moduler. Et dans tous les cas : responsabilité, engagement, ferveur, implication et solidarité.

Pour clore cette liste très approximative, je vous propose « tendresser », qui aurait bien plu à ma mère...

Mais ne me parlez pas du mot « âge », en parlant de mon âge, à moins que vous ne vouliez dire que je suis de mon Temps. Ne me parlez pas du mot « aîné », si vous voulez me classer dans un groupe d'âge, j'en ai assez des cloisonnements.

Il est vrai qu'on est toujours l'aîné de quelqu'un, si on est né avant... Mais de nos jours, ce n'est pas souvent une position enviable... ! C'est pourquoi j'ai accroché le mot « amour » à mon cœur, car il rime toujours avec mes jours...

D'ailleurs, l'idée de continuité et de pérennité me plaît. Surtout aujourd'hui où je suis en contact avec le mot vieillissement... Dans la mare où je me mire et dans l'univers de beauté, dont je veux m'entourer, de design et d'animation qui me tiennent ensemble et me font vivre, si on ajoute du vieillissement à un objet, une patine, on en augmente sa valeur... !

Il est vrai que dans le dictionnaire, on dit aussi : « vieillissement d'un objet ou d'une idée », et que cela équivaut à « démodé »... Des mots, des mots... dits ! De toutes façons, même si j'aime d'amour les dictionnaires, je m'en suis toujours méfiée : ils ne sont pas assez dé-chainés !

Donc, pour revenir à la mare-aux-mots, c'est à l'adolescence que j'y ai découvert réellement tout le sens du petit mot de trois lettres « foi », qui dans ses pétales en recèle une pléiade d'autres et, parmi eux, les mots confiance, fiançailles et fidélité. J'ai donc décidé de me fiancer avec moi-même... en me jurant fidélité.

Jusqu'à présent, c'est un serment qui tient le coup – on ne peut en dire autant de bien des serments – avec de petits accroc, de temps en temps ! C'est ça, la vie ! À ce moment là, je me suis jurée de « mettre mes bottines où sont mes babines ». Woops ! Je dois avouer que l'expression est un peu triviale. Mais elle est imagée ! Et si, depuis cette époque, j'ai mis mes bottines pour défendre les idées formulées par mes babines, c'est parce que j'avais FOI en elles ! CQFD.

C'est comme ça que je suis devenue, et pour toujours, une femme libre, dé-chainée et engagée. Quel paradoxe ! Je me souviens aussi que la première cause que je me suis engagée à défendre jusqu'à mon dernier souffle, c'est l'accès à l'éducation pour tous les habitants de la Terre. C'est un droit inaliénable !

On ne doit pas s'attendre à moins d'une femme que se déclare une citoyenne libre, engagée-à-vie pour la sauvegarde de la beauté du monde. Oui, je vous l'accorde, c'est tout un idéal !

3. JE SUIS UNE MÉMÉ DÉCHAINÉE

Pour conclure ce grand périple sur les mots, je dois vous faire part d'une découverte d'importance capitale.

C'est que les mots vieillissement et adolescence ne sont pas inclus dans la liste des ma-la-dies ! Et que même si, au mot vieillissement, on accole le mot affaiblissement, il ne s'agit en aucun cas d'un... ramollissement du cerveau !

Le vieillissement et l'adolescence sont des temps de la vie. Et pour les deux époques, c'est le temps du temps. Pourquoi donc jumeler ces deux temps de la vie ? Parce que la plupart de ceux qui ne sont pas dans cet espace-temps veulent que ça passe, et vite !

Donc, vieillir, c'est le temps de prendre le temps... de découvrir encore et de se re-découvrir. Le temps de prendre le temps d'évoluer, de moduler et de ré-évaluer ses valeurs. Le temps de vivre le temps avec ceux qu'on aime. C'est le temps de continuer à être dans le temps.

Le temps d'être des témoins de son temps. Et le temps d'appliquer ces paroles : « Si les faits ne correspondent pas à la théorie, changez les faits. » C'est encore Einstein qui l'a dit !

En tout cas, changer les faits, pour moi, ça veut dire que c'est le moment ou jamais de « m'armer » d'une bonne dose d'humour – décidément, c'est dur de se sortir de la mare! – et de m'en revêtir comme du filet inexpugnable de la femme-araignée, pour descendre manifester dans la rue, avec les Mémés déchaînées. Vous les connaissez?

Les Mémés déchaînées sont des citoyennes-militantes, des activistes, le mot qui les caractérise dans les dossier de la RCMP où elles sont fichées. Qu'à cela ne tienne, les Mémés aiment beaucoup les uniformes... quoiqu'elles ne le soient pas!

Les Mémés déchaînées et moi sommes des activistes :

« Bien décidées à laisser à leurs petits-enfants,
Un Monde débarrassé de tous ses polluants,
Pour qu'ils puissent choisir comment l'Avenir sera fait
Certaines que le Sourire, c'est l' commencement d'la paix. »

Ensemble, nous avons décidé d'exprimer le fameux pouvoir que l'on dit « gris » – des mots, encore des mots – et de le déployer en le peignant de toutes nos couleurs. Nous sommes donc passées à l'action, à notre manière.

Car nous avons entendu les cris désespérés des êtres humaines, à qui on a enlevé toute dignité. Et nous sommes émues et ébranlées quand nous entendons les pleurs de toutes celles à qui l'on arrache leurs petits pour les costumer en porteurs de mort destinés à jouer un rôle dans un spectacle extrême dont, même s'ils y survivent, ils reviendront en hommes blessés à mort. Nous, les Mémés, nous pleurons avec ces femmes.

Les Mémés déchaînées feront tout pour que ce jeu de mort cesse... Elles sont révoltées et scandalisées à cause de tous les enfants que l'on a avilis en leur volant leur enfance.

Oui, les Mémés déchaînées n'ont pas fini de marcher... Donc, depuis cinq ans, avec tout ce que je suis et avec mon bagage de mots, qui s'articulent parfois en chansons, je descends manifester avec elles dans la rue. Quelquefois, il arrive même que nous montions sur le trottoir!

Avec elles, j'écrirai, je « pétitionnerai », je parlerai pour tous ceux et celles que les circonstances de la vie ont muselés ou qui ne peuvent pas le faire. Avec elles, je crierai, car, souvent, il faut crier fort pour réveiller « les chats » endormis dans leurs grandes tours insonorisées, indifférentes et silencieuses! Ensemble, nous ameuterons nos gouvernements pour les inciter à développer des projets visionnaires pour les citoyens – nous nous transformerons en véritables maringouins – pour les maintenir en éveil et nous assurer que les effets de ces projets se répercutent jusqu'à la septième génération.

(Ce serait bien si, nous aussi, comme dans les pays scandinaves, spécialement en Finlande, nous pratiquions la culture du consensus!) Mais, par-dessus tout, je chanterai avec les Mémés pour célébrer la vie. Et pour que la paix règne enfin... Parce que je suis une citoyenne armée d'un idéal.

Parce que je suis une citoyenne libre et engagée.

Je suis une Mémé déchaînée!!!

LE VIEILLISSEMENT ET L'ÉVOLUTION DES FORMES DE L'ENGAGEMENT

Quelles questions pour la citoyenneté ?

Simone Pennec

Université de Bretagne occidentale de Brest

Citoyenneté et vieillissement, deux termes entre lesquels construire une vaste réflexion comme le montre l'ensemble des contributions présentées dans l'ouvrage qui met au jour les conditions du vieillir et de la citoyenneté. Plus précisément encore, c'est par la trame de l'engagement que ces deux univers sont mis en relation, engagements pluriels qui feraient pont entre les âges et les places dans la cité. C'est aussi sous les traits de la militance qu'est envisagée la présence citoyenne, souvent entrevue dans sa continuité dans l'ensemble du parcours de vie. Temps de la vie de retraite et de vieillesse, analysés depuis la fin des activités professionnelles jusqu'au grand âge, pour lesquels la question de l'exercice de la citoyenneté soulève plusieurs problèmes. La richesse et l'étendue du champ présenté par les contributions précédentes nous conduisent à orienter notre propos sur la manière de rendre compte des engagements citoyens. Après une courte interrogation sur le principe même de la citoyenneté, quatre dimensions sont principalement retenues : celle de la sur-visibilité ou invisibilité de certains engagements, celle de leur linéarité ou renouvellement, celle de l'exercice citoyen en situation de grand handicap et celle de la transmission générationnelle en provenance des citoyens les plus âgés.

1. LA CITOYENNETÉ, UN PRINCIPE ET UN STATUT DE DROIT

La citoyenneté est parfois entendue comme l'affirmation du rôle de l'individu dans la cité qui se manifeste par la participation active, généralement reconnue au travers des pratiques militantes et associatives. Cette acception nous semble trop restrictive pour plusieurs raisons. D'une part, et cela nous semble primordial, la citoyenneté est un principe et un statut

dont les délimitations diffèrent selon les pays en termes de droits comme de devoirs. Dès lors, faut-il néanmoins militer ou s'engager pour être citoyen ou tout au moins pour être un « bon » citoyen ? D'autre part, nombre d'actions soutiennent la citoyenneté, de soi et des autres, sans enregistrement au sein d'organisations collectives reconnues, conduisant alors à leur invisibilité en tant qu'activités citoyennes tandis que d'autres actions sont, elles, « sur-visiblees » du fait de leur identification à des groupes constitués. Enfin, lorsque surviennent des situations de vulnérabilité, qui apparaissent lors du vieillissement sans lui être spécifiques, comment la cité assure-t-elle le respect des droits de ces citoyens ? Partant de l'idée que la citoyenneté est un attribut statutaire, nous retiendrons par la suite les formes de l'engagement à travers lesquelles se manifeste l'exercice de la citoyenneté, de manière ponctuelle ou prolongée, pour la collectivité ou pour ses proches et pour soi-même, en nous interrogeant sur l'existence possible de différences de degrés de citoyenneté à la vieillesse.

2. DES ENGAGEMENTS ENTRE SUR-VISIBILITÉ ET INVISIBILITÉ

Réfléchir sur l'exercice de la citoyenneté à la retraite a souvent conduit à mettre en évidence les diverses formes de la participation des nouveaux retraités et celles de leurs aînés, généralement repérées selon les orientations données à leurs objectifs et les types d'activités réalisées. La contribution de Jean-Philippe Viriot-Durandal dans cet ouvrage fait le point sur les formes constituées des actions, plutôt militantes ou plutôt associatives, et des centres d'intérêt majeurs de ces organisations pour ce qui concerne la France en particulier. Plusieurs recherches menées par Monique Legrand ont contribué à établir les contours de *La retraite citoyenne* (Legrand et Noyer, 2001) en présentant la diversité des formes d'activités à la retraite et en montrant comment nombre d'entre elles sont bien des modes de citoyenneté, mais à géométrie variable sur le plan de la reconnaissance publique. Pour Legrand, les transformations actuelles de ce temps de la vie font de *La retraite, une révolution silencieuse* (2001) et il paraît alors nécessaire de porter nos regards par-delà les formes constituées des engagements. Pour la France encore, Dominique Argoud (2001) a précisément analysé plusieurs de ces lieux de constitution des « experts-représentants » de la vieillesse et leur proximité avec les professionnels de la gérontologie en les rapportant à l'évolution des politiques de la vieillesse et, plus globalement, de la société. Son analyse permet là aussi de distinguer une certaine institutionnalisation de « la parole de vieux », qu'il oppose à « la parole réflexive », mettant ainsi sur la scène publique un mode de vie à la vieillesse et les modalités attendues de sa participation à la cité.

2.1. CULTURES DE L'ÂGE ET PASSAGE À LA RETRAITE

Dans le sillage des travaux fondateurs d'Anne-Marie Guillemard (1972, 1986, 2003), considérant tour à tour les formes de la vie à la retraite, les politiques de la vieillesse et la gestion des fins de carrières, il peut sembler intéressant d'emprunter l'analyse des cultures de l'âge que le chercheur présente ici pour interroger les cultures de l'âge durant la vieillesse. En premier lieu, comme le montrent en particulier les contributions d'Anne Quéniart et de Frédéric Lesemann, de telles cultures de l'âge au travail ne sont pas efficaces sur le seul espace de l'activité professionnelle mais imprègnent l'ensemble des représentations des âges de la vie. Si l'organisation du travail évacue la différence des âges, construisant l'illusion d'un seul bon âge, voire l'absence d'âge, le passage à la retraite reconduit cette modélisation des esprits. Ainsi, là aussi, peut se développer une culture de l'âge dans laquelle un seul modèle se trouve validé, celui de la retraite « jeune encore » ou de « la vieillesse toujours jeune ». En conséquence, prolongeant la négation des âges au travail, la stigmatisation de l'avance en âge s'étend à la retraite sous plusieurs aspects. Comme évoqué plus haut, le passage à la retraite est vécu en procédant à divers modes de contournement de l'âge, formules qui supposent toutefois quelques conditions particulières, celles de l'accès aux biens, aux loisirs et aux activités de divers ordres susceptibles de permettre une nouvelle reconnaissance collective et individuelle. Enfin, cette modélisation des temps de la vie reporte toujours le vieillissement à l'après, négligeant l'analyse des processus de l'avance en âge dans la structuration globale de la société ou la limitant aux questions d'ordre démographique associées aux coûts des retraites et de la santé. En ce sens, penser la culture des âges à partir des fins de carrières et des modes de passage à la retraite permet d'éclairer sous un angle complémentaire le questionnement analysant la citoyenneté des retraités et des vieilles personnes par le biais des organisations définies selon ces catégorisations.

2.2. « PLUS DE SENIORS, MOINS DE MILITANTS¹ » : LE BOOM ASSOCIATIF

La distinction des âges au milieu de la vie va mettre au jour la catégorie des seniors, marché émergent pour de nouvelles gammes de produits comme pour le développement des associations, faisant advenir le modèle du « Vieillir jeunes, actifs et disponibles » (*Cahiers du genre*, 2001). En France, un véritable boom associatif marque un mouvement inverse entre l'accroissement du nombre des seniors et la diminution des militants. Le

1. Hatchuel et Loisel (1998).

réinvestissement des jeunes retraités et préretraités, considérés trop vieux pour l'âge du travail, au sein des activités collectives contribuent clairement au retournement de leur inutilité au travail en vue du maintien de leur utilité dans la société globale.

Pour mieux comprendre cette recherche d'une retraite citoyenne, il nous semble qu'elle peut être analysée comme la « recapitalisation » d'une identité malmenée par les modalités de sorties d'activité professionnelle développées à partir des années 1980, particulièrement dans certains secteurs d'activité. Car, dans le temps même où Louis Dirn et Henri Mendras (1988) annonçaient « le troisième âge animera la société de demain », les directions de plusieurs entreprises n'hésitaient pas, elles, à parler tantôt de « générations excédentaires » ou, plus crûment encore, de « bras cassés », tout aussi impossibles à conserver dans leurs effectifs. Les restructurations de services ou d'entreprises font alors appel à des « mesures d'âge » et à diverses formules d'incitation au départ des salariés à partir de 50 ans. Devant les difficultés des entreprises concernées, le militantisme des organisations syndicales s'est centré sur le maintien des emplois des plus jeunes et sur des formules de reconversion tandis que les « mesures d'âge » ont le plus souvent eu leur aval. Un tel contexte n'a pas contribué à favoriser le prolongement des activités militantes des salariés lors de leur mise en cessation d'activité anticipée, le nouveau statut possible de senior a alors donné lieu à une orientation plus diversifiée des activités proposées par le secteur associatif.

Ce faisant, la participation et parfois un engagement plus soutenu dans les associations a servi de support à la restauration d'une identité sociale blessée, revalorisée par le biais de nouveaux liens collectifs. Parmi ceux-ci, et cela a été souligné, les associations mono-générationnelles n'ont pas eu les faveurs de ces nouveaux retraités à la recherche de compagnonnages plus diversifiés en termes d'âge. Dans d'autres cas, les organisations de retraités ont été le creuset à partir duquel se sont construites des activités à l'adresse d'autres générations, les plus jeunes (au travers d'accompagnement à la lecture par exemple) comme les plus âgées (au travers de visites à domicile). D'autres activités sont encore à signaler dans la mesure où, à partir d'initiatives de retraités, elles rassemblent différentes populations, autour de réalisations aussi diverses que la réadaptation d'objets (fauteuils roulants, cycles, etc.) entre retraités et personnes en insertion dans le cadre de collaborations internationales. Dans d'autres cas, il s'agit de groupes de retraités usant du multimédia après une auto-formation récente pour des résidents en établissement ou encore pour des reportages sur la vieillesse en Afrique, là encore dans le cadre de projets collectifs. Si la « retraite solidaire » n'est plus à démontrer, il faut retenir ici l'aspect novateur, parfois entrepreneurial, qu'ont

pris ces investissements à la retraite, les récents retraités ne s'étant pas seulement glissés dans les structures associatives existantes, celles-ci ayant bénéficié d'une nouvelle population remarquable par sa régularité et par le temps consacré à ces activités bénévoles.

Les engagements évoqués font incontestablement figure d'action citoyenne, pourtant, faire œuvre de citoyenneté peut aussi prendre une diversité de formes dont la visibilité n'est pas toujours aussi assurée, pour plusieurs raisons. Ne pas constituer une association spécifique aux retraités, ne pas avoir pignon sur rue pour certains groupes de retraités comme pour une part des associations, ne pas s'inscrire dans une logique militante, ne pas faire partie des représentants des organismes constitués, etc., plusieurs caractéristiques rendent malaisé le repérage des pratiques des vieux citoyens.

3. FIN DES MILITANTS ET FIN DES ENGAGEMENTS CITOYENS ?

Nous avons vu comment la déprise du champ professionnel peut conduire à de nouvelles prises sur la réalité collective par des activités choisies dans la gamme des associations à la recherche d'adhérents, ou initiées par les retraités eux-mêmes. Il semble cependant que la multiplicité des associations et la grande diversité de leurs objectifs contribuent au brouillage des dimensions citoyennes en jeu.

Le passage à la retraite et le vieillissement conduisent-ils alors à la fin des précédentes actions militantes, ou bien d'autres questions sociales font-elles renaître les militantismes, voire conduire des anciens salariés non engagés à militer pour de nouveaux droits ? Ces dimensions ne sont, bien entendu, pas propres aux actions des retraités et plusieurs travaux ont été consacrés à l'analyse des transformations des formes d'engagements dans les mouvements sociaux. Ainsi, les travaux menés par Jacques Ion et son équipe (2001) les amènent à penser ces mutations comme le passage des « militants affiliés » vers la constitution d'acteurs engagés mais « affranchis » dans leurs rapports aux organisations et associés à l'occasion d'actions citoyennes. Plus attachés à la proximité, plus ponctuels ou, *a priori*, de moins longue durée, ces engagements peuvent néanmoins déboucher sur des actions plus globales. On peut citer ici l'exemple des « Enfants de Don Quichotte » qui, à travers une action phare d'installation de tentes pour les sans domicile fixe (SDF), en plein cœur de plusieurs grandes villes françaises, ont mobilisé l'assentiment d'un grand nombre de citoyens et contraint l'État à élaborer une loi relative à l'hébergement.

En ce sens, les mouvements initiés par les retraités, ou ceux dans lesquels ils s'investissent, nous paraissent être représentatifs de leur contemporanéité. Enfin, il se peut que les organisations de retraités cachent la forêt des jeunes pousses qui se développent de manière indépendante, à l'initiative d'individus non engagés auparavant dans des activités militantes. La citoyenneté de retraite s'acquiert au quotidien comme elle s'acquiert dans les combats plus médiatisés portés sur la place publique. Les carrières militantes peuvent s'inscrire au long cours et s'ancrer dans une diversité de causes et d'actions mais ces temporalités sont loin d'être linéaires et là où certaines avant-gardes ont disparu avec le temps, au rythme d'autres désirs et d'autres contraintes, des citoyens auparavant en arrière-plan s'enhardissent, la vieillesse venant, pour passer au-devant de la scène.

Dans les points qui suivent, nous prendrons appui sur quelques situations qui permettent de rendre compte de ces différences de visibilité des activités citoyennes ainsi que des mouvements d'allers et retours entre la scène publique des actions militantes et la sphère privée où s'exercent d'autres engagements, eux-aussi producteur de citoyenneté.

4. DES ENGAGEMENTS ENTRE CONTINUITÉ ET RENOUVELLEMENT

Plusieurs contributions, ainsi que les témoignages de Francine Dufresne, Louise Edith Hebert-Ferron et Carlos Miguel Hernandez, mettent l'accent sur le maintien de la militance, sur son caractère chevillé à l'histoire des individus et sur l'absence de désengagement dans le parcours de vie quand « la militance ne bat pas en retraite », comme le souligne Michèle Charpentier. Néanmoins, la conciliation entre la militance dans l'espace public et l'engagement dans les obligations familiales apparaît parfois problématique, principalement pour les femmes. Les questions de santé sont alors celles qui battent le plus efficacement le rappel des femmes vers les priorités à accorder aux servitudes domestiques. Nos travaux récents étant plus axés sur la production familiale de santé, nous allons retenir deux types d'engagement relatif à la santé pour en saisir les formes de continuité ou de renouvellement ainsi que leurs parts du visible et de l'invisible.

5. LES FEMMES DANS LES REVENDICATIONS PUBLIQUES : LES ACTIONS CONTRE L'AMIANTE

Pour rendre compte de l'engagement, au moment de la retraite, dans des actions revendicatives et militantes exprimées sur la place publique, nous avons retenu le cas des « veuves de l'amiante » qui montre comment des femmes se sont saisies de problèmes de santé rapportés aux conditions de travail en s'investissant dans des luttes revendicatives. Pour nombre d'entre elles, ces actions ne prolongent pas une histoire longue de militance publique, même si quelques femmes ont pu participer à des actions concernant soit leur entreprise, soit celle de leur conjoint et, pour d'autres encore, manifester à l'occasion de causes d'envergure nationale.

Nous avons principalement la situation des chantiers navals et les manifestations qui se sont tenues pour lutter contre la ruine de l'entreprise (Pennec, 2007). Associées dans la défense de l'emploi (de leurs père, conjoint, fils, frère, etc.), les femmes se sont aussi battues et continuent leurs actions pour obtenir des conditions de travail assurant le maintien en santé. Leurs propos comportent toujours l'évocation de la santé, non seulement les problèmes dus aux conditions physiques du travail et à l'insalubrité mais aussi les phénomènes de stress et de dépression vécus par leurs proches au cours des fins de carrière et du fait de la récession de l'entreprise. Cette forme d'externalisation de la vie de l'entreprise rend visible, en mettant sur la place publique, une face du problème souvent laissée dans l'ombre par les hommes salariés, à savoir les maladies du travail et, ici, l'amiante caché. Si, actuellement, l'ensemble de la population est sensibilisé à la présence de l'amiante, dans les constructions en particulier, c'est par le biais des associations pour les « victimes de l'amiante » qu'ont été intentées des poursuites judiciaires et qu'une importante publicité a eu lieu autour des pathologies induites. Or, nombre de ces actions sont dues à l'engagement des retraités et, si la judiciarisation des maladies de l'amiante va faire paraître les hommes comme des leaders dans les revendications pour l'indemnisation et la reconnaissance des atteintes à la santé, la présence continue des femmes dans ces combats a été particulièrement remarquée. Certaines manifestations sont d'ailleurs portées principalement par elles, tels les vendredis des marches silencieuses des « Veuves de Dunkerque ». Ces mouvements attestent ainsi de formes de militantisme en fin de carrière et à la retraite, car ils apparaissent aller bien au-delà de la seule réparation indemnitaire des dommages et atteintes à la vie des salariés. C'est pour le maintien en mémoire des victimes d'un mode de travail loin d'être modèle qu'œuvrent ces femmes, entrées tardivement en militance, comme en atteste l'exemple de la manifestation relatée par un quotidien régional dans les termes

suivants². « Le dimanche 10 décembre 2006, 500 personnes, dont de nombreuses veuves d'ouvriers victimes de l'amiante, ont assisté à l'inauguration d'une stèle. Le monument, symboliquement installé près des anciens chantiers navals où l'amiante était très utilisé, porte cette inscription : "Nous avons travaillé pour gagner notre vie, pas pour la perdre. Ayons une pensée pour toutes les victimes de l'amiante." »

En outre, ces militantes font des émules et d'autres femmes vont se mobiliser, parfois plus de dix ans après le décès de leur conjoint, pour faire reconnaître leurs droits et plus globalement pour lutter contre les maladies professionnelles dans d'autres entreprises, comme c'est actuellement le cas pour le travail dans les garages, par exemple.

6. LE RENVOI SUR LES RETRAITÉS ET LES VIEUX DU SPECTRE DE LA MALADIE ET LA DÉFENSE DES VICTIMES

Dans le cas que nous venons de présenter, une autre dimension conjugue les rapports entre vieillissement, fin de carrière et engagement. On peut considérer que les représentations du corps au travail et de la résistance au mal, dominantes dans certains métiers principalement masculins, ont contribué à reporter sur les retraités et sur les vieux le spectre de la maladie et celui de victime. Quelques retraités ont alors endossé ce rôle pour retourner une situation, autrefois valorisée en tant que salarié et devenue source de telles souffrances, en mettant leur combativité d'antan au service de nouvelles luttes, cette fois contre les entreprises et contre l'État. Leurs actions sont alors devenues de véritables luttes pour la reconnaissance, pour reprendre ici le titre et les analyses proposées par Axel Honneth (2000), non plus seulement de leurs maux mais de l'ensemble de leur parcours de vie et de leur identité, collective et individuelle, au nom de la condition humaine et citoyenne.

Si les femmes ont activement contribué à la visibilité et au traitement public des risques et dégâts de l'amiante, la répartition sexuée des tâches dans l'engagement semble néanmoins s'être là aussi conformée aux usages dominants. C'est par l'investissement dans l'organisation des procédures juridiques et la publicisation des procès que s'expose la lutte des hommes et par les associations de défense des malades que se perçoit principalement la présence des femmes. Plus globalement, étant donné

2. *Ouest-France*, 11 décembre 2006.

que l'exposition à l'amiante constitue une « bombe à retardement » au plan des besoins de santé et que perdre l'affectation aux femmes de la production de soin dans la famille, on peut prévoir un accroissement de ce travail familial de santé et, dans l'avenir, des difficultés pour concilier les engagements publics et les engagements domestiques. Reste que, dans ce domaine comme dans d'autres, hommes et femmes à la retraite (ou non) sont toujours susceptibles de créer les formes nouvelles d'un partage des responsabilités entre tous les citoyens.

7. UNE CITOYENNETÉ PLURIELLE : LES ENGAGEMENTS DE PROXIMITÉ MAJORITAIREMENT FÉMININS

Les recherches féministes et les recherches sociologiques ont contribué à montrer l'impact de plusieurs politiques publiques sur la contention des femmes dans certaines fonctions et dans certains espaces montrant en cela la limitation contrainte de leurs engagements publics et de leur participation associative. Ont particulièrement été documentés les effets des politiques familiales ainsi que les influences des politiques du travail et de l'emploi ainsi que les conditions d'accès des femmes aux fonctions électives. Ainsi, une des causes fréquemment évoquées pour expliquer l'absence des femmes au sein des instances élues est celle de leur rôle de mère, explication souvent confortée par les femmes élues elles-mêmes qui mettent en avant une participation plus facile lorsque leurs enfants sont grands ou bien lorsqu'ils sont partis. Cette lecture suppose ainsi que les engagements féminins seraient susceptibles de s'accroître avec l'avance en âge, le vieillissement construisant en quelque sorte une porte d'accès aux places publiques de pouvoir. Analyse que nous allons discuter, car l'hypothèse de l'accroissement de la représentation des femmes après le travail domestique lié aux enfants mérite d'être vérifiée en tenant compte d'autres variables présentes dans les moments du cycle de vie. En effet, le départ des enfants (ce qui ne concerne pas toutes les femmes) ne libère pas l'ensemble de la production profane domestique, celle-ci peut même s'accroître pour les principales pourvoyeuses de soin envers leurs conjoints, leurs enfants et petits-enfants, et à l'égard de leurs ascendants. Situations plus exigeantes lorsque le niveau des handicaps est élevé et pour les milieux sociaux dans lesquels les services de soutien et d'entretien sont rarement externalisés. Pour penser la citoyenneté, il ne suffit plus alors de traiter de l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle mais de considérer l'ensemble des activités sociales, professionnelles, familiales, politiques, etc., dans les diverses configurations et les formes d'articulation propres aux moments du parcours de vie, aux milieux sociaux et au genre.

Par ailleurs, analyser les engagements publics, féminins en particulier mais non exclusivement, à l'aune de la participation au pouvoir politique comme aux structures associatives quels que soient leurs objectifs, peut conduire à minimiser l'importance des engagements dans la production de la cité et de la citoyenneté au travers d'actions plus ordinaires. Il s'agit des pratiques inscrites dans la quotidienneté et, de ce fait, banalisées et « invisibilisées » qui sont exercées auprès de l'entourage amical, familial, de quartier, professionnel, etc. L'analyse de ces engagements soulève la question des bornages à établir, ou non, entre actions militantes, engagements constitués au plan collectif et engagements de proximité. Ainsi, Vincent Caradec (2004) distingue-t-il « deux figures de l'engagement des retraités qui se sont largement diffusées au cours de ces trente dernières années : une figure de l'engagement familial, celle de grand-parent et une figure de l'engagement citoyen, celle de bénévole ». Sur ce point, notre position diverge dans la mesure où nous avons pris le parti de considérer les engagements dans le soutien à autrui comme une participation citoyenne quelle que soit la sphère d'exercice. La complexité du positionnement de ces engagements de proximité reste néanmoins présente et tient en particulier au fait qu'ils peuvent être construits à partir de contraintes, ou tout au moins de rôles assignés, et conduire à occulter la part des choix opérés. Mais, là aussi, l'établissement de frontières nous semble délicat tant les investissements entre place publique et rôles privés font montre des différents degrés de porosité comme nous allons le démontrer au travers de quelques situations, en particulier « quand la vie familiale devient politique », comme l'écrit ici Marguerite Bourgeois.

8. LA CITOYENNETÉ DES PERSONNES VULNÉRABLES

La question que nous souhaitons aborder dans ce point porte sur les actions visant au soutien du respect de la citoyenneté des autres, proches ou plus lointains, considérant que la responsabilité envers autrui constitue l'un des principes présents au cœur des diverses formes d'engagement³. Il s'agit de rendre compte d'engagements au plan familial comme au plan collectif qui ont pour objectif de maintenir le plus possible la participation d'autres personnes limitées dans leurs capacités à différents titres. Car si la citoyenneté est un principe qui ne suppose pas une activité militante, certains événements et handicaps finissent par restreindre la participation à la vie de la cité sous ses diverses formes, obligeant alors à nous interroger

3. Cette affirmation reste à discuter, tout engagement n'étant pas toujours dirigé en vue de l'égalité entre les citoyens, mais ce point ne peut être considéré dans les limites de cette contribution.

sur ce qu'il en est de l'accès réel à la citoyenneté des personnes du grand âge et des personnes malades. Ces questions ne concernent pas seulement les vieilles personnes, mais la prévalence des handicaps de mobilité, de prise de décisions autonomes, de troubles psychocognitifs à ce moment du parcours de vie impose de prendre en compte cette dimension afin de réduire le « processus d'enclavement » décrit précédemment par Richard Lefrançois. Le droit de citoyenneté rencontre ici « le droit de vieillir » (Puijalon et Trincaz, 2000) qui a constitué en France le sujet d'États généraux de la santé. Plus globalement, plusieurs lois visent de tels objectifs, celles qui concernent les droits des usagers, ceux du malade ou encore la participation aux conseils des établissements accueillant des personnes âgées. Cependant, l'institutionnalisation de droits n'entraîne pas toujours leur concrétisation au plus près des individus, tout particulièrement lorsque ceux-ci ne peuvent plus assurer les commandes de leur propre corps, et parfois esprit, nécessitant que la société et le plus souvent leurs proches assurent pour eux et envers eux l'accès aux droits fondamentaux. En témoignent également les difficultés à conjuguer la protection des personnes sous mesures de justice et l'expression de leurs désirs dans diverses circonstances (Le Borgne-Uguen et Pennec, 2005). Nous ferons à nouveau appel à quelques exemples pour mettre en évidence les engagements, familiaux et collectifs, face aux difficultés de santé et de vie d'autrui, parfois au détriment de l'entrée dans une retraite-loisirs ou associative. Ayant mis en évidence auparavant la part des femmes, nous retiendrons par la suite des situations principalement masculines.

9. DES FILS DANS LE SOUTIEN ENVERS LEURS ASCENDANTS

Compte tenu de la primauté des engagements féminins dans le soin familial, les pratiques masculines, présentes au plan filial pour ce qui nous concerne ici, montrent plusieurs modalités de prise en charge et de soutien envers leurs parents (les pratiques des conjoints pouvant également être étudiées en ce sens). À partir d'une recherche récente (Pennec et Le Borgne-Uguen, 2006), nous avons pu considérer divers modes d'engagement filiaux. Comme les filles, les fils peuvent se trouver dans des rôles de « première ligne », tout particulièrement lorsqu'ils sont en position d'enfant unique, de célibataire ou de difficultés sociales. D'autres partagent avec certaines filles des rôles centrés sur l'organisation des services, au sein de la parenté et dans l'usage des professionnels, d'autres fils se situent plutôt en gestionnaire des biens et des services, tandis que d'autres encore se placent en exécutant-relais pour des fonctions et de tâches confiées par des femmes, sœurs ou conjointe. Les études quantitatives

menées au plan national (Dutheil, 2001) montrent néanmoins la forte prédominance des femmes (filles et conjointes) dans les activités de soin, la participation des hommes représentant le quart de ce travail, leur présence se trouvant à équivalence avec celle des femmes sur deux points : la gestion des affaires de famille et la défense des droits. Cet aspect de « défense des droits » mériterait des investigations complémentaires afin de mieux rendre compte de l'ensemble des pratiques souvent réduites aux demandes de prestations et de reconnaissance des droits sociaux alors qu'elles comportent aussi une recherche d'effectivité des droits civils et politiques pour autrui.

Dans quelques configurations, les engagements des fils mettent en action des compétences « managériales » dans le sens où elles contribuent à rassembler les capacités des autres intervenants tant dans la famille que dans les services professionnels. Ici, les hommes manifestent des qualités organisationnelles qui leur permettent d'articuler les différents services envers leurs parents, services auxquels ils contribuent ou ont contribué aussi directement sous plusieurs aspects. S'ils formulent des projets précis et des objectifs de qualité de soin et de services adaptés, manifestant une connaissance des organismes de soin et d'aide, ils sont également à la recherche de soutien en termes de loisirs et de sociabilité pour leurs ascendants. Cette dynamique qui les pousse à rechercher les associations d'entraide les conduit également à y adhérer, voire à y prendre des responsabilités, transformant ainsi leurs investissements privés dans une pratique sociale qui leur attribue un statut validé au plan collectif.

10. DES ENGAGEMENTS SOCIAUX QUI PROLONGENT LES ACTIVITÉS FAMILIALES DE SOIN

Nous évoquerons rapidement deux situations dans lesquelles des hommes assurant des engagements familiaux ont transformé ces activités en engagements collectifs solidaires. Ainsi, un homme souligne l'importance du soutien reçu de la part des bénévoles d'une association de soins palliatifs, rencontrée lorsqu'il a dû faire face à l'annonce prématurée de la fin de vie de sa mère. Il continue à prendre soin de sa mère, et de sa belle-mère, il va tout d'abord adhérer puis participer plus activement à cette association. Pour lui, la participation à cette association de bénévoles offre la possibilité de s'appuyer sur un réseau de fréquentations plus élargi qui est en outre susceptible de reconnaître ses actions auprès des personnes dépendantes. En ce sens, il retrouve par là une identité sociale, une forme de prolongement des rôles familiaux filiaux qu'il se voit contraint d'assurer, et une autre façon de recevoir une gratification, espérée de la part de sa mère mais insuffisamment exprimée à son égard. Cet engagement public,

conforté par la reconnaissance attribuée à son travail de manager-gestionnaire dans sa belle-famille, lui permet en retour de mieux exercer les rôles privés dans lesquels il s'est progressivement engagé sur deux fronts : auprès de sa mère et de sa belle-mère. C'est également le cas d'un autre fils qui, en tant qu'enfant unique, a pris soin de sa mère vivant à domicile et souffrant de plusieurs troubles, durant plusieurs années et avec l'aide de plusieurs services professionnels. Ayant sollicité l'association France-Alzheimer pour le soin à sa mère, au décès de celle-ci, il va prolonger son adhésion et participer plus activement aux réalisations et projets associatifs. Dans ces deux situations, les hommes concernés ont déclaré avoir envisagé de tout autres activités pour leur retraite, de loisirs et de participation associative, éloignées de celles qu'ils ont investies dans le contexte vécu, montrant une fois encore combien l'engagement n'est pas un processus linéaire et comment il peut prendre sa source dans la sphère familiale pour éclore dans la structure sociale compte tenu de la porosité entre ces deux scènes. En ce sens, l'engagement citoyen des personnes-soutien, familial et/ou associatif, traduit également le travail en faveur de la citoyenneté des personnes vulnérables, au sein de la famille et de l'ensemble de la société.

11. LES USAGES CITOYENS DES TECHNOLOGIES AU SERVICE DE LA TRANSMISSION

Après avoir conjugué la citoyenneté et la vieillesse en termes d'engagements inter-individuels, qu'ils aient lieu au sein de la famille ou par le biais de réseaux d'entraide, il semble important de faire un retour sur l'organisation globale de la cité. Placer la réflexion sur ce plan est indispensable pour connaître les moyens que se donne une société pour permettre l'exercice d'une citoyenneté optimale, ici à l'égard des vieilles personnes ou des personnes à mobilité réduite. Le sujet est vaste et il ne peut être question que de l'approcher, cette fois encore par le biais d'un exemple, celui de l'usage des ressources technologiques contemporaines pour autant qu'elles soient mises au service des individus en tenant compte de leurs souhaits et de modes d'utilisation adaptés.

12. COMMENT LES TECHNOLOGIES PEUVENT LIMITER LA MISE À L'ÉCART DES VIEILLES PERSONNES

Le soutien envers les personnes souffrant de difficultés pour accéder à la place publique a déjà pu bénéficier de diverses technologies, en matière d'assistance physique au déplacement par exemple, mais les réalisations

en ce sens ont plus généralement porté sur des actions d'assistance orientées vers le soin, l'aide et la surveillance, comme l'indique tout particulièrement le terme de « télé-alarme » fréquemment utilisé lorsqu'il est question de vieillissement et de technologies. Or, leurs usages peuvent également faire accéder jusqu'aux domiciles l'air de la cité et des réseaux sociaux et permettre aux individus en situation de mobilité restreinte de s'intéresser à la vie publique. Pourtant, les logiques des services professionnels chargés de soutenir dans leur autonomie les individus en situation de handicaps se réfèrent peu à ces souhaits de participation à la vie collective, l'accent étant mis sur une définition des « actes essentiels de la vie quotidienne » qui ignorent la sociabilité et, plus globalement, la réalisation de soi. Il en va souvent de même pour les membres de la famille et de l'entourage dans la mesure où l'accompagnement de leurs parents mobilise une grande part de leur disponibilité et restreint leurs propres engagements publics, principalement par insuffisance de services adaptés et du fait de la responsabilisation familiale des politiques de la vieillesse et du handicap.

Plusieurs études font référence aux fonctions de médiation assurées par l'usage des objets de communication qui, outre leurs apports directs, s'accompagnent d'échanges verbaux et autres formes de contacts donnant aux individus des différentes générations le sentiment d'appartenir au même monde (Clément *et al.*, 1999). Lors des situations contraintes de repli sur l'espace domestique, les dispositifs technologiques peuvent favoriser le maintien d'une autre forme d'ouverture sur le monde et sur autrui, servant ainsi de support culturel et social (Caradec, 2004). L'étude menée lors de l'expérimentation d'une plate-forme technique de télé-assistance à domicile a montré la nette préférence des individus rencontrés pour des services de communications, de loisirs et de productions culturelles bien plus que pour les services de type médicosocial envisagés au départ (Pennec et Le Borgne-Uguen, 2005). Il s'agit alors de faire venir à soi des sociabilités qu'on ne peut plus aller chercher au travers des sorties dans différents espaces et de maintenir ainsi ses participations antérieures à la vie de la cité. Ainsi, Mme V. (84 ans) a souhaité disposer de journaux télévisés et de reportages en rapport avec la ville et son propre quartier pour continuer à suivre l'évolution des lieux auxquels elle n'a plus accès. Une certaine réintégration dans la vie locale en résulte, permettant de reprendre part aux conversations, pour commenter, elle aussi, les transformations de sa ville et de son quartier, là où auparavant il ne lui était possible que d'écouter les commentaires des proches et des professionnelles. Pour ces personnes, l'acquisition de nouvelles technologies et leurs nombreux usages donnent aussi l'occasion de manifester leur modernité et leur contemporanéité aux yeux de leur entourage. En matière de citoyenneté, cette expérience, comme d'autres de ce type,

interroge les différentes instances collectives, les responsables élus et les organismes chargés à divers titres de l'accompagnement social et de santé, quant à la mise à disposition de services, dont ceux des nouvelles technologies, pour le maintien des liens sociaux et du droit à la cité et à la vie collective des individus en situation de handicap. Mais, ici encore, la « fracture numérique » est telle que les usages de ce type sont peu développés malgré les résultats des expérimentations.

13. LES TRANSMISSIONS COMME MODALITÉS DE MAINTIEN DANS LA CITOYENNETÉ

Enfin, il semble indispensable d'avoir toujours présentes à l'esprit la dimension de transitivité des expériences, dont celles du vieillissement, et, en ce domaine, les possibilités ouvertes par les techniques de communication en matière de transmissions. Les échanges sont à considérer dans les deux sens entre les différentes générations, alors que les actions envers les personnes en situation de handicaps sont trop souvent pensées en termes de services sans retour. Bien entendu, l'outil ne crée pas l'échange mais, en la matière, il permettrait de faire accéder plus facilement à la scène publique des personnes qui ont dû réduire leurs engagements sociaux du fait de divers handicaps, ces derniers ne portant pas atteinte à leur désir d'engagements même s'ils les rendent plus difficiles à mettre en œuvre à défaut des moyens collectifs appropriés. Par exemple, les mémoires individuelles constituent ici une mémoire vive, prête à donner sens aux évolutions des modes de vie et à participer ainsi à la constitution de la mémoire sociale de « la communauté des citoyens » (Schnapper, 1991). À travers cette question, c'est toujours le statut même du citoyen âgé qui est en jeu, qu'il nous faut situer dans le cycle du don et des transmissions intergénérationnelles et historiques dont Ignacio Olazabal nous montre toute la densité. Cette perspective doit nous permettre de reconnaître le droit de vieillir citoyen en se gardant des assignations, intransitives, telles que celles souvent mises en avant en termes de « prise en charge » et de coûts sociaux, et en portant crédit à leur participation.

CONCLUSION

L'exercice de la citoyenneté peut s'exprimer à trois niveaux, *par soi-même, avec autrui et pour autrui*, au travers de formes multiples de participation et d'engagements. Nous avons cherché à montrer, d'une part, que le vieillissement ne change pas les données actuelles de la pratique citoyenne

et, d'autre part, que certaines formes de vieillissement introduisent la nécessité de soutien à la citoyenneté. Nous avons vu comment les engagements contemporains évoluent vers des formes de proximité accrue avec les causes soutenues et vers des participations plurielles au détriment d'appartenances au long cours. Les engagements des retraités ne dérogent pas à cette tendance même s'il faut se garder de les homogénéiser et de les catégoriser de manière trop fixiste compte tenu de la volatilité des activités dans lesquelles il s'agit de « participer pas militer » (Hatchuel et Loisel, 1999). Le mouvement de désinstitutionnalisation des formes d'engagements, s'il se traduit, par exemple, par un certain nomadisme associatif, comporte dans le même temps un renforcement de l'individuation des investissements qui y sont attachés. Mais ces mutations des engagements doivent toujours prendre en considération les transformations des parcours de vie et les divers engagements familiaux qui, eux aussi, contribuent aux conditions d'exercice de la citoyenneté des proches. Dans un tel contexte, l'individuation lorsqu'elle est conjuguée avec une responsabilisation accrue du citoyen laisse apparaître les faiblesses d'une organisation sociale dans laquelle le droit de vieillir et le droit d'être citoyen s'accompagnent d'obligations à participer, selon des formats plus validés que d'autres, au risque de porter atteinte au sentiment d'appartenance à une même communauté. Les germes d'imposition ainsi présents doivent attirer l'attention sur la nécessité de développer les moyens et les outils adaptés à l'expression du maintien en citoyenneté des vieilles personnes en situation de handicap, dans leurs différents droits et dans les différents registres de la vie en société.

RÉFÉRENCES

- ARGOUD, D. (2001). « La voix des retraités : entre représentation et participation », dans M. Legrand (dir.), *La retraite, une révolution silencieuse*, Toulouse, Erès, p. 307-323.
- Cahiers du Genre* (2001). « Vieillir jeunes, actifs et disponibles? », n° 31, Paris, L'Harmattan.
- CARADEC, V. (2004). *Vieillir après la retraite. Approche sociologique du vieillissement*, Paris, Presses universitaires de France.
- CLÉMENT, S., M. DRULHE, C. DUBREUIL, M. LALANNE, J. MANTOVANI et S. ANDRIEU (1999). *Les produits techniques dans les échanges entre les vieilles personnes, leur entourage et les services d'aide à domicile*, Programme Mire - CNAV, CERS-CIEU, Toulouse.
- DIRN, L. et H. MENDRAS (1988). « Le troisième âge animera la société de demain », *Futuribles*, n° 233, juillet-août.

- DUTHEIL, N. (2001). « Les aides et les aidants des personnes âgées », DRESS, *Études et résultats*, n° 142.
- GUILLEMARD, A.-M (2003). *L'âge de l'emploi. Les sociétés à l'épreuve du vieillissement*, Paris, A. Colin.
- GUILLEMARD, A.-M (1986). *Le déclin du social*, Paris, Presses universitaires de France.
- GUILLEMARD, A.-M. (1972). *La retraite, une mort sociale. Sociologie des conduites de retraite*, Paris, Mouton.
- HATCHUEL, G. et J.P. LOISEL (1999). « La vie associative : participer mais pas militer », *Données sociales*, INSEE, p. 359-365.
- HATCHUEL, G. et J.P. LOISEL (1998). « L'adhésion aux associations reste à un niveau élevé. Plus de seniors, moins de militants », *Consommations et modes de vie*, vol. 123, Paris, CREDOC.
- HONNETH, A. (2000). *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Le Cerf.
- ION, J. (dir.) (2001). *L'engagement au pluriel*, Saint-Étienne, Presses de l'Université de Saint-Étienne.
- ION, J. (1997). *La fin des militants ?*, Paris, L'Atelier.
- LE BORGNE-UGUEN, F. et S. PENNEC (2005). « L'exercice familial des mesures de protection juridique envers les parents âgés », *Revue française des affaires sociales*, n° 4, p. 55-80.
- LEGRAND, M. (dir.). (2001). *La retraite, une révolution silencieuse*, Toulouse, Erès.
- LEGRAND, M. et M.P. NOYER (dir.) (2001). *La retraite citoyenne*. Nancy, Presses universitaires de Nancy, 205 p.
- PENNEC, S. (2007). « Fins de carrière et restructurations : des luttes sociales sexuées contre la ruine de l'entreprise versus se ruiner la santé au travail », dans F. Douguet et J. Munoz (dir.), *Santé et travail*, Rennes, ENSP.
- PENNEC, S. et F. LE BORGNE-UGUEN (2006). « Les fils dans le soutien envers les ascendants », Volume 2, 174 p. dans V. Caradec et S. PenneC (dir.), *Les réseaux d'aide aux personnes âgées dépendantes et leur dynamique*, Institut de la longévité et du vieillissement, Brest, ARS-Université Bretagne Occidentale et Université Lille III-GRACC.
- PENNEC, S. et F. LE BORGNE-UGUEN (dir.) (2005). *Les technologies urbaines. Vieillissements et handicaps*, Rennes, ENSP, 223 p.
- PUIJALON, B. et J. TRINCAZ (2000). *Le droit de vieillir*, Paris, Fayard, 281 p.
- SCHNAPPER, D. (1991). *La communauté des citoyens*, Paris, Gallimard.

Marguerite Bourgeois possède trente-six années d'expérience dans le domaine de l'action communautaire, dont une majeure partie à titre de bénévole. Elle s'est consacrée à la défense des droits des plus démunis : des femmes, des aînés et des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale. Toujours active, ses appartenances associatives et ses causes sont nombreuses. Elle est instigatrice d'un projet d'échanges intergénérationnels à la Polyvalente Saint-Henri, membre de POPIR (comité de logement) et du comité provincial à l'origine de l'adoption de la « loi 112 » visant à lutter contre la pauvreté. Le 8 mars 2000, elle recevait à l'Université Concordia le prix Hélène, décerné à une femme s'étant grandement illustrée dans la façon d'aider ses concitoyens.

Michèle Charpentier est professeure à l'École de travail social de l'Université du Québec à Montréal, chercheure au CREGES (Centre de recherche et d'expertise en gérontologie sociale). Elle est détentrice d'un doctorat en service social et d'une maîtrise en droit de la santé, et possède une solide expérience d'intervention dans le réseau de la santé et des services sociaux ainsi que dans les organismes communautaires d'aînés. Ses publications et ses activités de recherche s'articulent autour de deux axes principaux, soit 1) les droits fondamentaux et l'*empowerment* des personnes âgées et 2) la réalité féminine du vieillissement. Cet ouvrage s'inscrit dans le cadre d'un de ses projets de recherche : « Les femmes aînées et l'engagement social : portrait de leurs implications et solidarités » (CRSH 2004-2007). Parmi ses publications récentes, mentionnons l'ouvrage *Priver ou privatiser la vieillesse : entre le domicile à tout prix et le placement à aucun prix*.

Francine Dufresne est titulaire d'un baccalauréat en arts et d'une maîtrise en andragogie. Elle a fait carrière dans l'enseignement des arts et de la créativité. Ayant eu quatre enfants, elle est l'heureuse grand-mère de 10 petits-enfants. Son engagement social a débuté jeune alors qu'elle était chez les guides et s'est poursuivi au sein du Parti québécois. Suivant le cours de la vie et l'arrivée de la retraite, elle s'engage peu à peu dans les groupes d'ânés, puis siège au conseil d'administration de l'Association québécoise de gérontologie, de la Table de concertation des ânés de Montréal et au Forum des citoyens ânés de Montréal dont elle assume maintenant la présidence.

Anne-Marie Guillemard est sociologue. Elle est professeure à l'Université de Paris V – La Sorbonne et membre de l'Institut universitaire de France et de l'Académie européenne des sciences. Elle est également membre des comités de rédaction de la *Revue française de sociologie*, de *European Review* et de *Retraite et Société*. Mme Guillemard est une spécialiste reconnue des comparaisons internationales portant sur la protection sociale, les systèmes de retraite et l'emploi. Ses domaines de recherche couvrent les questions d'âge et d'emploi, de recomposition des temps de la vie et de réforme de la protection sociale et de gestion des âges. On peut compter parmi ses dernières parutions, *Quand la vie s'allonge. France-Japon* et *L'âge de l'emploi. Les sociétés à l'épreuve du vieillissement*.

Louise Édith Hébert-Ferron a fréquenté l'École des beaux-arts; elle est détentrice d'un baccalauréat ès arts et d'un baccalauréat en musique. Elle a fait carrière comme designer d'intérieur et elle a tenu deux boutiques. Elle a également mis sur pied des projets d'atelier de créativité et fondé plusieurs organismes dont la Maisonnette des parents de la Petite Patrie et la Place des enfants. Sa trajectoire d'engagement l'a menée des Jeunes étudiantes catholiques (JEC), aux journaux étudiants, en passant par l'AFEAS, puis elle s'est engagée dans la Ligue des droits de l'homme. Porte-parole et cofondatrice des Mémés déchaînées, elle a reçu plusieurs reconnaissances pour son action sociale, bénévole et militante.

Carlos Miguel Hernandez est né à Cuba. Il est détenteur d'un baccalauréat en communautaire et d'un baccalauréat en théologie, ainsi que d'une maîtrise en service social de l'Université de Montréal. Travailleur social à la retraite depuis 2002, il a œuvré pendant vingt-cinq ans comme intervenant social au CLSC de Rivière-des-Prairies auprès des personnes âgées et des aidants naturels. Il a également participé à la création de la Banque d'interprètes de Montréal. Il a aussi été professeur en technique de service social au Cégep Marie-Victorin. Actuellement, il s'implique auprès d'organismes de soutien aux aidants naturels, aux familles en difficulté, aux immigrants et aux personnes souffrant d'Alzheimer.

Richard LeFrançois est titulaire d'un doctorat en sociologie. À la retraite depuis deux ans, il demeure professeur associé au Département de psychologie de l'Université de Sherbrooke et chercheur au Centre de recherche sur le vieillissement de l'Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke. Coordonnateur d'une étude longitudinale sur le développement psychosocial des personnes âgées (1998-2004), il a également développé des instruments de mesure sur le vieillissement et mené des travaux de recherche sur les automobilistes âgés. Il est le concepteur du premier programme canadien de doctorat en gérontologie, offert présentement à l'Université de Sherbrooke. Ses réflexions et travaux de recherche portent principalement sur l'exclusion sociale des aînés et les mythes entourant la vieillesse et le vieillissement démographique. Parmi ses publications, soulignons l'ouvrage *Les nouvelles frontières de l'âge*, paru en 2004.

Frédéric Lesemann est professeur à l'INRS-Urbanisation, Culture et Société et directeur du Groupe de recherche sur le travail, les âges et les politiques sociales (<www.TRANSPOL.org>). Il détient un doctorat en sociologie de l'École des hautes études en sciences sociales de Paris. Professeur titulaire depuis 1988, il a, entre autres, dirigé pendant près de vingt ans la *Revue internationale d'action communautaire/International Review of Community Development*, devenue en 1994 *Lien social et politiques*. Ses travaux sont actuellement orientés vers les questions relatives à l'évolution de l'État providence et des politiques sociales, aux transformations du travail, au vieillissement au travail, aux retraites, au développement social, tant au Québec et au Canada qu'en Europe et en Amérique latine. Il publiait en 2004, *Citoyenneté et pauvreté: politiques pratiques et stratégies d'insertion en emploi et de lutte contre la pauvreté*.

Ignace Olazabal est anthropologue. Il est chercheur au Centre de recherche et d'expertise en gérontologie sociale – CSSS Cavendish – et professeur associé à l'École de travail social de l'Université du Québec à Montréal. Il s'intéresse à la transmission de la mémoire collective à travers les générations sociales et familiales, et notamment au passage de l'identité ethno-religieuse des première et deuxième générations de migrants à la condition citoyenne de leurs descendants. Actuellement, il codirige différentes recherches sur les générations familiales, en considérant plus particulièrement l'ensemble générationnel des baby-boomers vieillissants comme objet d'étude. Son plus récent ouvrage, *Khaverim. Les Juifs ashkénazes de Montréal entre le shtetl est-européen et l'identité citoyenne*, paraîtra sous peu.

Simone Pennec est sociologue, maître de conférences et directrice de l'Atelier de recherche sociologique (ARS-ES 3149), Université de Bretagne occidentale, Brest, Sociologie de la santé, de la famille et du vieillissement. Elle est l'auteure de nombreux articles et ouvrages. Ses travaux portent

sur la dynamique des sociabilités et des solidarités à la vieillesse, sur la production de santé et les politiques sociosanitaires en matière de vieillissement et sur les liens de filiation et les rapports de genre dans la famille.

Anne Quéniart est professeure au Département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal. Elle a réalisé de nombreuses recherches dans le domaine de la famille et s'intéresse depuis quelques années à la question de l'engagement. Elle mène actuellement deux recherches sur les trajectoires et pratiques d'engagement social et politique, l'une auprès de jeunes adultes et l'autre, avec Michèle Charpentier et Nancy Guberman, auprès de femmes âgées. Elle vient également de terminer une recherche exploratoire sur le sens et l'expérience de la retraite anticipée pour les femmes. Elle a de nombreuses publications à son actif, dont *Le corps paradoxal. Regards de femmes sur la maternité* (1988), *Femmes et engagement* (2003) et *A-politiques les jeunes femmes ?* (2004), ce dernier en collaboration avec Julie Jacques.

Jean-Phillipe Viriot-Durandal est sociologue. Sa thèse de doctorat, qui portait sur les mouvements de retraités en France, fut dirigée par Anne-Marie Guillemard. Il est maître de conférences à l'Université de Franche-Comté et membre du Groupe d'étude pour l'Europe de la culture et de la solidarité de l'Université de la Sorbonne. M. Viriot-Durandal est spécialiste des questions de vieillissement et a travaillé notamment en collaboration avec l'ONU, la Commission européenne et le Sénat américain. En 2003, il a publié *Le pouvoir gris. Sociologie des groupes de pression de retraités*.

Enfants à protéger – Parents à aider

Des univers à rapprocher

Sous la direction de

*Claire Chamberland, Sophie Léveillé
et Nico Trocmé*

2007, ISBN 978-2-7605-1467-6, 480 pages

**Le médicament au cœur
de la socialité contemporaine**

Regards croisés sur un objet complexe

*Sous la direction de Johanne Collin,
Marcelo Otero et Laurence Monnais*

2006, ISBN 2-7605-1441-2, 300 pages

Le projet Solidarité Jeunesse

Dynamiques partenariales
et insertion des jeunes en difficulté

*Martin Goyette, Céline Bellot
et Jean Panet-Raymond*

2006, ISBN 2-7605-1443-9, 212 pages

La pratique de l'intervention de groupe

Perceptions, stratégies et enjeux

Ginette Berteau

2006, ISBN 2-7605-1442-0, 252 pages

**Le médicament au cœur
de la socialité contemporaine**

Regards croisés sur un objet complexe

*Sous la direction de Johanne Collin,
Marcelo Otero et Laurence Monnais*

2006, ISBN 2-7605-1441-2, 310 pages

**Repenser la qualité des services en santé
mentale dans la communauté**

Changer de perspective

*Lourdes Rodriguez, Linda Bourgeois,
Yves Landry et al.*

2006, ISBN 2-7605-1348-3, 336 pages

L'intervention sociale en cas de catastrophe

*Sous la direction de Danielle Maltais
et Marie-Andrée Rheault*

2005, ISBN 2-7605-1387-4, 420 pages

Trajectoires de déviance juvénile

N. Brunelle et M.-M. Cousineau
2005, ISBN 2-7605-1372-6, 232 pages

Revenu minimum garanti

Lionel-Henri Groulx

2005, ISBN 2-7605-1365-3, 380 pages

Amour, violence et adolescence

Mylène Fernet

2005, ISBN 2-7605-1347-5, 268 pages

Réclusion et Internet

Jean-François Pelletier

2005, ISBN 2-7605-1259-2, 172 pages

Au-delà du système pénal

L'intégration sociale et professionnelle
des groupes judiciarisés et marginalisés

Sous la direction de Jean Poupard

2004, ISBN 2-7605-1307-6, 294 pages

L'imaginaire urbain et les jeunes

La ville comme espace d'expériences
identitaires et créatrices

Sous la direction de

Pierre-W. Boudreault et Michel Parazelli

2004, ISBN 2-7605-1293-2, 388 pages

Parents d'ailleurs, enfants d'ici

Dynamique d'adaptation du rôle parental
chez les immigrants

Louise Bérubé

2004, ISBN 2-7605-1263-0, 276 pages

Citoyenneté et pauvreté

Politiques, pratiques et stratégies d'insertion
en emploi et de lutte contre la pauvreté

Pierre Joseph Ulysse et Frédéric Lesemann

2004, ISBN 2-7605-1261-4, 330 pages

**Éthique, travail social
et action communautaire**

Henri Lamoureux

2003, ISBN 2-7605-1245-2, 266 pages

Travailler dans le communautaire

*Jean-Pierre Deslauriers,
avec la collaboration de Renaud Paquet*

2003, ISBN 2-7605-1230-4, 158 pages

Violence parentale et violence conjugale

Des réalités plurielles, multidimensionnelles
et interreliées

Claire Chamberland

2003, ISBN 2-7605-1216-9, 410 pages

Le virage ambulatoire: défis et enjeux

Sous la direction de

Guilhem Pérodeau et Denyse Côté

2002, ISBN 2-7605-1195-2, 216 pages

Priver ou privatiser la vieillesse?

Entre le domicile à tout prix
et le placement à aucun prix

Michèle Charpentier

2002, ISBN 2-7605-1171-5, 226 pages

**Huit clés pour la prévention
du suicide chez les jeunes**

Marlène Falardeau

2002, ISBN 2-7605-1177-4, 202 pages



La rue attractive

Parcours et pratiques identitaires
des jeunes de la rue

Michel Parazelli

2002, ISBN 2-7605-1158-8, 378 pages

Le jardin d'ombres

La poétique et la politique
de la rééducation sociale

Michel Desjardins

2002, ISBN 2-7605-1157-X, 260 pages

Problèmes sociaux

• Tome 1 – Théories et méthodologies

Sous la direction de

Henri Dorvil et Robert Mayer

2001, ISBN 2-7605-1126-X, 622 pages

Problèmes sociaux

• Tome 2 – Études de cas
et interventions sociales

Sous la direction de

Henri Dorvil et Robert Mayer

2001, ISBN 2-7605-1127-8, 700 pages



De la préretraite à la grande vieillesse, quelle place et quel rôle tiendront les seniors dans nos sociétés ?

Réunissant des analyses de chercheurs et chercheuses du Québec et de la France ainsi que des témoignages de personnes âgées engagées, cet ouvrage examine la pluralité des parcours de vie et des pratiques d'engagement d'aînés de tous âges. Ces regards croisés sur la participation citoyenne des seniors, qui font contrepoids aux discours alarmistes centrés sur les effets négatifs du vieillissement de la population, viennent questionner nos représentations de l'âge et de la retraite.

Cet ouvrage collectif est réalisé sous la direction de :

MICHÈLE CHARPENTIER, professeure à l'École de travail social de l'Université du Québec à Montréal.

ANNE QUÉNIART, professeure au Département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal.

Avec la contribution de :
(selon l'ordre de présentation des textes)

Anne-Marie Guillemard, Université de Paris V-La Sorbonne

Frédéric Lesemann, INRS-Urbanisation, culture et société

Richard Lefrançois, Université de Sherbrooke

Jean-Philippe Viriot-Durandal, Université de Franche-Comté

Ignace Olazabal, Centre de recherche et d'expertise en gérontologie sociale

Marguerite Bourgeois, Groupes de défense des droits POPIR

Carlos Miguel Hernandez, Organismes de soutien aux familles et aux aidants

Francine Dufresne, Forum des citoyens aînés de Montréal

Louise Édith Hébert-Ferron, Mémés déchainées

Simone Pennec, Université de Bretagne occidentale



9 782760 514782

ISBN 978-2-7605-1478-2